LA
CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE
ET LA
QUESTION ÉGYPTIENNE
EN 1882

LA

CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

ET

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

EN 1882

PAR

SAYED KAMEL

DOCTEUR EN DROIT

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PRÉFACE

Le présent livre a pour titre la Conférence de Constantinople, mais il a, en réalité, pour objet non seulement l'étude de cette Conférence, mais aussi celle de l'histoire diplomatique de la crise égyptienne de 1881-82. Il comportera donc deux parties principales : la première consacrée à l'étude des faits diplomatiques qui ont précédé la conférence ; la seconde à l'étude de la conférence même. Dans ces deux parties, composées chacune de trois chapitres, seront sucessivement examinées les questions suivantes : 1° la crise égyptienne de 1881-82 ; 2° la politique européenne ; 3° la politique de la Turquie envisagée au point de vue de la crise ; 4° les questions préliminaires à la conférence ; 5° les premières réunions de la conférence ; 6° enfin les dernières réunions de la conférence.

Il présente un double intérêt quant à son objet et à la méthode du travail qui l'a guidé. Il met en lumière, durant cette période, l'action diplomatique des différentes puissances et du concert européen, et en dégage la physionomie propre de l'ensemble

des faits d'ordre divers contenus dans les ouvrages parus jusqu'à ce jour sur l'Égypte. Il présente, quant à son intérêt de méthode, une analyse détaillée de cette action, analyse qui pourrait, peut-être pour sa faible part, contribuer utilement à la lente, mais solide synthèse de l'histoire diplomatique de l'Égypte moderne et comtemporaine. Au point de vue juridique, il offre un champ précieux d'observations sur la valeur effective de certains principes de droit international public, tel que le principe de non intervention. Enfin, au point de vue de la politique théorique, il permet d'observer le jeu d'autres principes tel que celui de l'équilibre européen.

Malgré la ressemblance que présente, dans cet ordre d'idées, la conférence de Constantinople pour les affaires d'Égypte avec la conférence qui réunit actuellement à Londres les ambassadeurs pour le règlement des récentes affaires balkaniques, nous n'avons pas obéi, dans le choix du sujet de ce livre, au désir d'un rapprochement de ces deux faits analogues. Nous nous sommes inspiré uniquement du besoin de contribuer à la constitution de cette synthèse objective, en tant que l'objectivité est possible dans le domaine des sciences morales et politiques.

Quand au sources utilisées au cours de ce travail, ce sont : en général, les recueils des documents diplomatiques sur les affaires d'Egypte publiés en 1881-82 par les gouvernements anglais et français

et quelquefoie ceux du gouvernement italien; les débats parlementaires, particulièrement devant les Chambres anglaise et française; les recueils officiels du gouvernement égyptien; les mémoires et ouvrages d'auteurs qui ont pris une part active aux événements égyptiens ou en ont été les témoins directs; les témoignages fournis lors du procès intenté contre les égyptiens pour des faits se rattachant à la crise. Nous avons également consulté les ouvrages d'autres auteurs, non pas pour y puiser des faits dont les sources nous sont ignorées, mais pour saisir leurs tendances en vue de nous aider ici même à l'interprétation de quelques faits. Afin de déterminer les courants de l'opinion publique européenne en dehors des parlements et des milieux diplomatiques, nous avons aussi mis à profit les principaux journaux de l'époque.

Dans les passages, peu nombreux d'ailleurs, où nous nous sommes permis de porter un jugement sur des faits contrôlés, nous l'avons toujours fait, — tel était du moins notre souci continuel, — en nous basant sur les données positives et sans nous laisser tenter par une généralisation hâtive de nature à fausser, par prévention, l'intelligence de faits ultérieurs. Ceci explique encore pourquoi nous nous sommes abstenu de formuler une conclusion générale sur la question égyptienne. Les données de notre travail ne nous y autorisaient pas pour l'ins-

tant. Tel est d'ailleurs le sort de toute étude spéciale appliquée à une partie de l'histoire d'un pays.

Ceci dit, nous n'avons nullement la prétention de croire que notre travail ait le caractère définitif et stable d'un ouvrage scientifiquement achevé. Des pièces intéressantes, éparses dans d'autres sources, ont pu nous échapper. Les recueils diplomatiques se contentent parfois de donner des extraits de documents. Les parties dissimulées, sans parler d'autres documents précieusement conservés dans les fonds d'archives, recèlent bien des faits qui, peut-être, sont de nature à bouleverser tous les jugements des contemporains. Le défaut de notre travail tient au défaut même de toute histoire contemporaine dont les documents renfermés dans les archives ne sont pas encore livrés à l'exploitation des travailleurs dans leurs recherches historiques.

S. Kamel

Paris, avril 1913.

PREMIÈRE PARTIE

LA PÉRIODE ANTÉRIEURE
A LA
CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

CHAPITRE PREMIER

LA CRISE ÉGYPTIENNE
(Février 1881-Juin 1882)

I. — Commencement des désordres (du 1er février au 14 septembre 1881).
II. — Le ministère Chérif et la Chambre des délégués (du 14 septembre 1881 au 4 février 1882).
III. — Continuation des désordres (du 4 février au 10 juin 1882).
IV. — L'émeute d'Alexandrie (le 11 juin 1882). Autorité d'Orabi

La crise que l'Égypte traversa de 1881-82 doit son origine à une série de pronunciamentos militaires qui amenèrent l'immixtion de certains officiers indigènes dans le gouvernement central du Khédive. Cette ingérence, forçant la main du souverain, s'est traduite par des changements ou remaniements ministériels, des lois favorables à l'armée, des promotions militaires et nombre d'autres actes publics. Elle a précipité également l'institution d'une Chambre des députés et rallié ainsi l'élément civil au mouvement militaire. Elle a provoqué une surexcitation dans

l'esprit des indigènes, suscité de appréhensions chez les étrangers, donné lieu à de fréquentes interventions diplomatiques, suivies, à deux reprises, de démonstrations navales. L'intervention pacifique prépara le terrain à une intervention armée, en 1882, au profit de l'Angleterre.

Le présent chapitre a pour but de retracer dans ses grandes lignes les phases de cette crise, envisagées au point de vue des événements intérieurs de l'Égypte antérieurement à la conférence de Constantinople.

I

La crise égyptienne débuta le 1er février 1881, par une manifestation militaire provoquée par le mécontement des officiers indigènes et dirigée principalement contre l'élément circassien de l'armée égyptienne.

Déjà, avant la déposition du Khédive Ismaïl, le gouvernement égyptien, par simple mesure d'économie, avait licencié des officiers égyptiens et les avait mis en disponibilité. Ceux-ci réclamèrent, en 1879, une augmentation de solde, sans parvenir à attirer l'attention des ministres. Les contrôleurs généraux des finances publiques, l'un français, l'autre anglais, s'opposaient à cette augmentation, de nature, disaient-ils, à diminuer le gage des porteurs européens de

titres de la dette égyptienne. D'autre part, le gouvernement avait appelé, en 1880, au ministère de la Guerre, un Circassien, Osman Rifki Pacha, suspect aux yeux des officiers indigènes de favoriser les officiers de son origine. Aussitôt nommé, Rifki Pacha s'empressa d'élaborer une loi sur le recrutement militaire, promulguée le 31 juillet 1880. Les officiers égyptiens y virent un instrument dirigé contre l'avancement des indigènes dans l'armée.

A ces faits d'ordre général, vinrent s'ajouter des raisons d'animosité personnelle. Le colonel Ahmed Orabi (1) avait été, quelques années auparavant, condamné à l'emprisonnement par le Conseil de guerre, à la suite d'un conflit entre lui et un général circassien. Il attaqua le jugement, accusant le Conseil de partialité, ce qui lui valut une mise en disponibilité de près d'un an. A cette première cause de rancune contre l'élément circassien devaient bientôt s'en ajouter d'autres. Des amis du colonel Orabi, tous trois colonels de régiments du Caire, nourrissaient contre le ministre de la Guerre, des griefs d'ordre professionnel.

Ainsi unis dans un même sentiment d'hostilité, les

1. Il naquit en 1839 dans un village près de Zagazig, où il apprit à lire et à écrire. Il passa ensuite quatre ans à l'Université d'El Azher, où il fit des études très sommaires. Engagé dans l'armée en 1855, il fut nommé en 1865 lieutenant-colonel et, à ce titre, prit part à la campagne d'Abyssinie. Il fut promu au grade de colonel en 1880.

quatre colonels tinrent des conciliabules, dès la fin de 1880, et prirent l'engagement réciproque de s'entr'aider et de faire partager leurs idées aux autres officiers.

Leur propagande fut accueillie avec sympathie. Ils réussirent à créer dans l'élément égyptien un mécontentement général que le moindre incident suffirait à faire éclater. L'occasion ne devait pas tarder à naître. Le colonel d'un régiment de cavalerie ayant été révoqué en janvier 1881, et remplacé dans son commandement par un officier circassien, Orabi (1) et plusieurs officiers égyptiens adressèrent, le 15 janvier, une pétition à Riaz Pacha, président du Conseil, demandant la réintégration du colonel puni. Loin de tenir compte de cette protestation, le ministre de la Guerre, prit, au contraire, contre Orabi et deux de ses collègues, signataires de la pétition, une mesure de rigueur. Il les convoqua au ministère dans la matinée du 1er février 1881, et les fit arrêter pour les déférer au Conseil de guerre. Mais ceux-ci avaient pris leurs précautions. L'entrevue ayant duré plus de deux heures, la nouvelle de l'arrestation des colonels inculpés se répandit parmi les officiers

1. Orabi doit s'écrire avec un « O » pour être conforme à la prononciation arabe courante dans le langage des égyptiens. M. de Freycinet, à la séance du 18 juillet 1882, prononçait toujours Orabi. Les diplomates, les auteurs étrangers à la langue arabe, écrivent Arabi avec un « A ». Ce dernier mot signifie arabe ; l'autre, avec un « O », n'est qu'un nom propre.

placés sous leurs ordres. Ils se portèrent immédiatement, suivis de trois régiments, au ministère de la Guerre, délivrèrent leurs supérieurs, puis se rendirent devant le Palais Khédivial où Orabi demanda au Khédive Tewfik le renvoi immédiat d'Osman Pacha. Les consuls généraux de France et d'Angleterre, se trouvaient précisément chez le Khédive. Ils eurent un court entretien, à la suite duquel ils conseillèrent à ce dernier « de céder plutôt que de provoquer une catastrophe » (1).

Sur quoi le Khédive se décida à remplacer le ministre de la Guerre par Mahmoud Samy Pacha.

Le succès de la manifestation du 1er février encouragea les officiers. Ils continuèrent à se réunir, presque tous les soirs, dans la maison même d'Orabi. Ils firent signer par tous les régiments une pétition demandant l'augmentation de la solde, sans préjudice d'autres revendications dont l'ensemble constituait une refonte complète des lois et réglements militaires. Le décret du 20 avril 1881 décida l'augmentation de la solde des officiers, sous-officiers et soldats de l'armée égyptienne. Un autre décret, du même jour, institua une commission chargée d'étudier les réglements et lois militaires en vigueur, l'organisation des écoles militaires, de préparer les modifica-

---

1. Livre Jaune, n° 1 du 1er février, Ring à Berthélemy Saint-Hilaire.

tions à y introduire et de proposer les mesures à prendre pour régler la situation des officiers alors en disponibilité. La commission, composée de 20 membres parmi lesquels figurait un prince égyptien et un général de division, était présidée par le Colonel Orabi. Celui-ci se trouvait ainsi rehaussé à ses propres yeux et incité à agir avec plus d'audace. Il cherchait, en effet, à rallier l'élément civil au mouvement militaire. Dans ce but, il fit circuler secrétement dans les villes et villages une sorte de manifeste (1) aux indigènes, les exhortant à l'appuyer dans ses vues. Ce manifeste attaquait le ministère Riaz qui « avait détruit les fortifications d'Alexandrie et du Caire », et favorisé les étrangers « en les nommant aux fonctions du gouvernement avec des appointements exorbitants » ou en leur accordant de véritables concessions de terrains dissimulées par « des ventes à prix dérisoire ». Aux termes du manifeste, le remède qui s'imposait était « la chute du ministère Riaz et la création d'une Chambre des députés pour atteindre la liberté souhaitée ». Ces provocations entraînèrent une demande d'explications du Khédive au ministre de la Guerre et la démission de ce dernier. Daoud Fathy Pacha, beau-frère du Khédive, le remplaça le 14 août 1881.

Cette désignation ne parvint pas à rétablir l'in-

---

1. Selim Nakach, *l'Égypte aux Égyptiens*, t. IV, p. 90.

fluence du Khédive sur l'armée révoltée. Elle souleva, au contraire, un vif mécontentement chez les officiers, qu'exaspéra encore la nouvelle que certains régiments, suspects de manquer de loyalisme envers le parti militaire d'Orabi, allaient être transférés du Caire à Alexandrie.

Le 9 septembre, une manifestation militaire, plus importante que celle du 1er février, se déroula autour du palais d'Abdine. Prévenu d'avance, le Khédive y assistait avec ses ministres, les consuls généraux et quelques hauts fonctionnaires. A cheval, l'épée haute, encadré par l'artillerie, Orabi paradait à la tête de 2.500 hommes. Le Khédive descendit sur la place, il ordonna au colonel insoumis de remettre son épée au fourreau et lui demanda des explications. Orabi répondit en exigeant la chute du ministère Riaz, la création d'une Chambre des députés, l'augmentation de l'effectif de l'armée, la réalisation des nouveaux projets de lois militaires (1), et la destitution du Cheik El Islam. Un certain nombre de ces réclamations, objecta le Khédive, n'étaient pas de la compétence de l'armée. L'entretien en resta là, le Khédive étant rentré au Palais sur les instances de son entourage ; mais le consul général d'Angle-

1. La Commission du 20 avril avait décidé de porter l'effectif de l'armée de 11.000 à 18.000 hommes, maximum prévu par les firmans. Elle avait également élaboré des projets de lois et réglements militaires.

terre reprit la conversation avec Orabi, lui renouvelant les observations du Khédive touchant l'incompétence de l'armée au sujet de certaines de ses revendications. Orabi n'en persista pas moins dans ses prétentions, laissant même pressentir la possibilité d'une catastrophe. L'armée demeura sur la place d'Abdine près de trois heures. Sur les conseils des consuls, le Khédive se décida alors à accepter la démission de Riaz et à signer immédiatement la nomination de Chérif. Quant aux autres questions, elles faisaient l'objet de promesses, sauf pour le renvoi du Cheik El Islam. Là-dessus, au milieu d'une foule considérable, les régiments rentrèrent dans leurs casernes. Mais Chérif Pacha restait très hésitant devant la complexité de la situation. Il ne se résolut à accepter la présidence du Conseil que le 14 septembre, après avoir obtenu des officiers un acte formel de soumission, cautionné par la signature d'un certain nombre de notables égyptiens.

II

Avec le ministére Chérif, un nouveau facteur allait intervenir dans les événements intérieurs du pays. La Chambre des délégués réclamée par le parti militaire se réunit le 26 décembre 1881. Dans son message, le Khédive exprimait l'espoir que la Chambre

et lui « seraient étroitement unis pour accomplir les réformes utiles à l'Égypte. » Le mouvement annoncé par la manifestation militaire du 1er février 1881 prenait un caractère national avec l'entrée en scène de la Chambre des délégués.

On a tenté d'établir une distinction entre le parti militaire et le parti national (1). A la vérité, il n'y avait aucun parti organisé au sens propre du mot et militaires et civils se confondaient dans une communauté de sentiments. La Chambre, toutefois, représentait des aspirations nationales ignorées jusqu'alors dans la masse du peuple égyptien. Elle réclamait, en effet, le droit de contrôle sur tous les fonctionnaires publics, la responsabilité ministérielle, l'initiative des lois et le vote du budget. Elle demandait, en un mot, une véritable constitution semblable à celle des pays européens. Elle se fondait sur cette idée, exprimée à maintes reprises dans les procès-verbaux de ses séances, qu'elle possédait le droit de surveiller, au nom du pays, l'ensemble de l'administration et l'emploi des impôts perçus sur le peuple.

Cette question du vote du budget souleva la plus grosse difficulté et donna à la crise égyptienne toute son acuité. Institué par décret khédival le 18 novembre 1876, supprimé le 31 mars 1879 et rétabli le 4 sep-

---

1. M. Ed. Lockroy à la séance du 18 juillet 1882, M. Clemenceau à celle du 12 juillet, ont été, à la Chambre, les auteurs de ces distinctions.

tembre 1879, le Contrôle anglo-français était l'adversaire déclaré de la Chambre sur ce terrain. En vertu du décret du 15 novembre 1879, les contrôleurs généraux avaient place au Conseil des ministres, avec voix consultative ; ils prenaient donc part à la discussion du budget et émettaient leur avis. Pénétrés de leur importance, ils s'opposèrent catégoriquement au vote du budget par la Chambre des délégués. Ils se montrèrent irréductibles ne voulant admettre aucune transaction avec la Chambre. Le 16 janvier 1882, ils adressaient aux consuls généraux de France et d'Angleterre une note identique dans laquelle ils repoussaient la prétention de la Chambre des délégués, montrant qu'elle était dangereuse pour les fonctionnaires européens, dangereuse pour les concessions que les étrangers avaient pu obtenir en Égypte, dangereuse pour les créanciers de ce pays. Cependant, la Chambre n'entendait nullement priver les contrôleurs de leur participation, avec voix consultative, au Conseil des ministres. Elle respectait, en outre, tous les engagements pris vis-à-vis de l'étranger en proclamant, dès le début de la crise, dans le premier projet de constitution : « Le service du tribut, celui de la dette publique, ainsi que toute charge résultant de la loi de liquidation ou des conventions internationales, ne pourront être l'objet d'aucune discussion ».

Outre ces restrictions apportées au pouvoir de la

Chambre en matière budgétaire et accordées comme garantie aux puissances étrangères, la Chambre et les partisans d'Orabi avaient l'impression que les contrôleurs seraient maintenus dans l'intégralité de leurs pouvoirs par leurs gouvernements respectifs. Le 7 janvier 1882, au moment même où la Chambre demandait le vote du budget, une note conjointe anglo-française, due à l'initiative de Gambetta, était communiquée au Khédive. Chérif Pacha essaya d'en contester l'opportunité. D'autre part ce document souleva la suspicion des Égyptiens concernant les intentions des deux gouvernements et éveilla les susceptibilités de la Chambre. Ainsi échouèrent toutes les tentatives de conciliation entre elle et le gouvernement égyptien, pour parvenir à une solution acceptable pour les deux puissances occidentales. Une dernière combinaison fut proposée par la Chambre et communiquée le 21 janvier à M. Sienkiewicz, consul général de France et à M. Mallet, consul général d'Angleterre : « La Chambre nommerait des délégués en nombre égal à celui des ministres, et la commission ainsi composée de ce double élément serait chargée d'examiner et de voter le budget ; le président du Conseil aurait voix prépondérante ». Le 23 janvier, Gambetta repoussa cette transaction, tandis que Lord Granville, sans l'accepter dans l'ensemble, ne se refusait pas à des concessions de détail.

En présence de l'attitude des cabinets de Paris et de Londres, le cabinet Chérif repoussa le projet de la Chambre, déclarant ne pouvoir l'accepter, « sans avoir obtenu, au préalable, l'assentiment de la France et de l'Angleterre ». De leur côté, les délégués insistaient sur l'idée « qu'ils avaient le droit d'examiner et de voter le budget intérieur ». Bref, l'entente n'ayant pu s'établir sur cette question essentielle, la situation, loin de s'améliorer, fut considérée par le consul général de France « comme plus tendue que jamais ». Il écrivait, en effet, dans sa lettre du 31 janvier : « Le chefs du parti national se sont réunis cette nuit et ont décidé la chute du ministère de Chérif Pacha. Les délégués et les officiers veulent un ministère qui leur appartienne entièrement. Le nouveau cabinet est déjà prêt à prendre le pouvoir ; il n'attend qu'une occasion favorable. La présidence du conseil est confiée à Mahmoud Pacha Baroudi (Samy), le ministre de la Guerre actuel, qui céderait son portefeuille à Arabi Bey ». Ajoutons que celui-ci avait déjà été nommé, par décret du 4 janvier 1882, sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre.

Le 2 février, la commission de la Chambre des délégués se présenta chez Chérif Pacha pour obtenir le droit de voter le budget. N'ayant pas obtenu satisfaction, elle se rendit chez le Khédive et lui remit son projet de règlement contenant le principe du vote du budget par une commission de délégués

en nombre égal à celui des ministres. Elle demandait le renvoi de Chérif. « Le Khédive, écrit M. Sienkiewicz, ayant invité les délégués à indiquer la loi en vertu de laquelle ils émettaient la prétention de changer les ministres, ceux-ci ont répondu que Chérif Pacha n'avait pas la confiance du pays. En présence d'une pareille situation, Chérif Pacha, pour éviter au Khédive le désagrément d'une nouvelle manifestation militaire, a donné sa démission. »

Les délégués allèrent plus loin. Ils « se sont décidés à désigner à Tewfik Pacha, Mahmoud Pacha El Baroudi comme président. Celui-ci a formé, d'accord avec les délégués, le ministère ».

Le 4 février, les décisions des délégués furent sanctionnées par décrets du Khédive : Orabi figurait dans le ministère comme ministre de la Guerre. Il fut l'âme et le chef véritable du nouveau cabinet. Le parti militaire arrivait ainsi au pouvoir et la crise devenait de plus en plus aiguë.

III

Le nouveau ministère commença par rassurer les consuls généraux au sujet « du respect des conventions internationales et de tout intérêt étranger en Égypte ». Cette déclaration, ainsi que toutes celles faites au ministère, étaient des « garanties fort appré-

ciables » (1) pour les étrangers. Aussi les consuls généraux de France et d'Angleterre tombèrent-ils d'accord pour entrer en relation avec le nouveau cabinet, dès son arrivée au pouvoir.

Les journées du 4 au 7 février furent remplies par de vives discussions entre ministres et députés, sur le réglement organique et notamment la question du budget.

Le 7 février, un décret fixait à cinq ans la durée des pouvoirs de la Chambre des délégués, tandis qu'un second décret, de la même date, fixait la fin de la première session annuelle au 26 mars 1882. Enfin, le même jour, un troisième décret khédivial promulguait le réglement organique. Aux termes de ce texte, le budget était divisé en deux parties : la première, contenant le tribut dû à la Porte, le service de la Dette publique, ainsi que toutes charges résultant des conventions entre les puissances étrangères et le gouvernement égyptien, échappait formellement à toute discussion (art. 34). La seconde partie, relative au budget intérieur, devait être examinée et votée par une commission composée d'autant de délégués que de ministres (art. 35). La Chambre statuait souverainement en cas de désaccord entre les deux éléments de la commission (art. 36). Le contrôleur français, M. de Blignières, ayant refusé,

1. Freycinet, *Question d'Egypte,* p. 244.

contrairement à l'exemple du consul de son pays, d'entrer en relation avec le nouveau ministère, adressa le jour même de sa formation, sa démission à Paris.

Dès la publication de la loi organique, des délégations de quelques villes vinrent manifester leur enthousiasme au Caire. Le calme sembla revenu durant les mois de février et de mars 1882. Le président du conseil et Orabi réorganisaient l'armée. Ils complétaient les anciens régiments et en créaient deux nouveaux, portant ainsi les effectifs militaires à 15.800 hommes. Ils s'occupaient également des fortifications du Caire et d'Alexandrie, envisageant même la mise en défense du canal de Suez. La presse locale et la presse européenne, se faisaient l'écho des bruits d'une intervention étrangère, à laquelle tous les Egyptiens sans exception se montraient hostiles (1).

A ce moment de calme apparent, Orabi songea à récompenser ses partisans. Le 9 mars, cinq d'entre eux étaient promus généraux de brigade et 29 colonels ou lieutenant-colonels. On évalue à 600 le nombre des officiers qui ont été, pendant la crise égyptienne, promus à des grades supérieurs (2). D'autres de ses amis, militaires ou civils, recevaient

1. Livre jaune, de M. Sienkiewicz, le 5 mars 1882, p. 154.
2. Selim Nakach, *l'Egypte aux Égyptiens*, t. VII, p. 71.

de l'avancement. Lui-même était élevé au grade de général de brigade (Pacha). Il apostillait de sa propre main des pétitions émanant de solliciteurs et ses recommandations étaient religieusement accueillies dans toutes les administrations. En revanche, il instituait une commission militaire chargée d'examiner les officiers incapables, par leur état de santé, d'être maintenus en activité de service. Il proposa la mise en disponibilité de 600 officiers, presque tous circassiens (1).

Soudain surgit un incident qui allait retenir toute l'attention du pays et ajouter aux événements précédents une nouvelle cause de surexcitation et de désordre.

Les officiers circassiens manifestaient une certaine irritation se croyant privés d'avancement et désignés, hors tour, pour faire partie d'un nouveau régiment destiné à combattre le mahdi au Soudan. Ils tenaient des réunions privées pour discuter leurs intérêts. Au cours de l'une d'elles, le 10 avril, un officier, dans un moment d'exaltation s'écria, en tirant un revolver de sa poche : « C'est ainsi qu'il faut parler à Orabi ». Un des assistants ayant rapporté le propos, tous les Circassiens furent arrêtés aussitôt. On parla de complot contre Orabi. Cet incident minime prenait des proportions démesurées. Une vaste enquête fut

1. Selim Nakach, *l'Egypte aux Égyptiens*, t. IV, p. 241.

ordonnée, qui ne dura pas moins de vingt jours. Pendant ce temps, Orabi passait ses nuits dans une caserne, tandis que circulaient les bruits les plus étranges sur les graves dangers auxquels il venait d'échapper par miracle. Le 1er mai, le conseil de guerre rendit son jugement. Une quarantaine d'officiers, parmi lesquels Osman Rifki Pacha, ancien ministre de la Guerre, étaient destitués de leur grade et condamnés à la déportation dans diverses régions du Soudan. Le conseil proposait, en outre, dans la seconde partie du jugement, d'enlever à Ismaïl, le Khédive qui avait abdiqué, la pension dont « il s'est servi pour semer le désordre et le trouble en Égypte ».

La sévérité de ce jugement compliqua la situation déjà inquiétante. Les consuls généraux s'opposèrent à son exécution ; ils conseillèrent l'indulgence au Khédive.

Le 6 mai, le cabinet égyptien faisait une démarche officielle auprès du Khédive, pour obtenir que la peine de déportation fût commuée en celle du bannissement hors du khédivat d'Égypte. Enfin, le Khédive, après de nouvelles consultations, signait le 9 mai, en présence des consuls généraux de France et d'Angleterre, un décret commuant en bannissement les peines prononcées contre les officiers et annulant toutes les autres dispositions du jugement. Le président du conseil reprocha vivement au Khédive de « subir l'influence exclusive des agents étrangers et

de négliger son ministère ». Il demanda que la peine de la radiation des cadres de l'armée fût ajoutée à celle du bannissement. Les consuls se réunirent de nouveau chez le Khédive, le même jour, et conseillèrent le maintien des termes du décret.

Constatant l'impossibilité d'une entente avec le Khédive, le conseil des ministres décida, le 10 mai, de convoquer à bref délai la Chambre des délégués. C'était prétendre se passer du concours du Khédive et donner à cette décision un caractère révolutionnaire, car elle était contraire à la loi organique en vigueur (art. 9). Les relations entre le Khédive et ses ministres n'avaient jamais été aussi tendues. Le bruit courait de sa déposition imminente et de son remplacement par le prince Halim, ou par un chef élu par la Chambre.

En réponse à la convocation du gouvernement, plusieurs membres de la Chambre des délégués des provinces se rendirent au Caire. Une réunion officieuse eut lieu le 13 mai chez Sultan Pacha, président de la Chambre, pour envisager les moyens de rétablir l'entente entre le Khédive et le ministère. Elle aboutit à une démarche auprès du Khédive, du président de la Chambre et de quelques délégués, dans le but d'opérer le rapprochement du Khédive et de son gouvernement, rapprochement que devaient bientôt précipiter les nouvelles de l'étranger.

Le 14 mai, les agences télégraphiques annonçaient la décision prise par les gouvernements anglais et français d'envoyer une partie de leur escadre dans les eaux égyptiennes. Le 15, le grand vizir de Turquie enjoignait aux ministres égyptiens de se réconcilier avec le Khédive. De leur côté, les consuls généraux de France et d'Angleterre, désirant se trouver en face d'un cabinet avec qui traiter, engageaient le Khédive à convoquer le cabinet. Le président du conseil, Orabi, et les autres ministres se rendirent, le 16 mai, chez le Khédive, protestèrent de leur dévouement absolu et se déclarèrent ses fidèles serviteurs. Le gouvernement égyptien était donc reconstitué ; mais il n'était ni stable, ni définitif. Si l'excitation s'était légèrement calmée, la crise n'en restait pas moins toujours aiguë.

Le 23 mai, les deux cabinets de Paris et de Londres se mettaient d'accord et adressaient à leurs agents au Caire des instructions identiques, demandant au gouvernement ; *a*) l'éloignement immédiat d'Orabi et de certains autres personnages ; *b*) la nomination de Chérif Pacha à la présidence du conseil. En conséquence le consul général de France proposait au président de la Chambre, en le priant de faire partager cette idée par le gouvernement : *a*) l'éloignement temporaire de l'Égypte d'Orabi Pacha, avec conservation de son grade et de son traitement ; *b*) l'envoi dans l'intérieur de l'Égypte des deux géné-

raux les plus militants du parti militaire, Aly Fahmy Pacha et Abd El Al Pacha ; *c*) la démission du ministère Mahmoud Samy.

Orabi Pacha déclara qu'il lui était impossible de quitter l'Égypte. Le président fit connaître à Sultan Pacha que les chefs de l'armée consentiraient à se rendre dans l'intérieur de l'Égypte « si les escadres se retiraient ». Le 25 mai, les consuls généraux de France et d'Angleterre remettaient au président du conseil une note identique, reproduisant les propositions faites au gouvernement par Sultan Pacha en les « recommandant à la plus sérieuse attention du président du conseil et de ses collègues et, au besoin, en exigeant l'accomplissement ». La note promettait, en outre, que les deux puissances emploieraient leurs bons offices pour obtenir de S. A. le Khédive une amnistie générale et veilleraient à sa stricte observation. Le lendemain le ministère, y compris Orabi, présenta collectivement sa démission, qui fut acceptée par le Khédive. Dans sa lettre de démission, le cabinet abandonnant le pouvoir exprime l'avis que le Khédive « a accepté la note du 25 mai » et que « cette acceptation est contraire à l'avis unanime du conseil des ministres ». Il conclut à la nécessité pour lui de démissionner, parce qu' « admettre l'intervention étrangère dans cette affaire constitue une atteinte aux droits de Sa Majesté Impériale le Sultan ». La démission du ministère donnait satisfac-

tion à l'un des deux objectifs poursuivis par les deux cabinets de Paris et de Londres.

L'ère des complications n'était pas close. Le Khédive pria Cherif Pacha de former le cabinet. Après un refus, il accepta, à la condition de s'adjoindre comme ministre de la Guerre le gouverneur d'Alexandrie, lequel déclina l'offre.

Aux bruits de formation d'un nouveau cabinet, le parti militaire s'inquiéta de voir son chef laissé en dehors de toute combinaison. Les officiers de la garnison d'Alexandrie signifièrent au Khédive, le 27 mai, leur désir de voir Orabi maintenu au pouvoir. De leur côté, les généraux et officiers supérieurs du Caire, déclaraient au Khédive protester également contre la démission d'Orabi. Il se tenait de tumultueuses réunions, au cours desquelles on allait jusqu'à proférer des menaces contre le Khédive. Sous la pression du parti militaire et de l'attitude révolutionnaire des officiers, les ulémas et les représentants des autres religions, les délégués et quelques autres notables du pays se rendirent, le 28 mai, auprès du Khédive pour solliciter le maintien d'Orabi au ministère de la Guerre. Le Khédive refusa d'accéder à cette demande collective. Néanmoins, dans le but d'éviter des troubles dans le pays, il consentit à l'examiner. D'autre part, déférant au désir de la Porte, il priait le Sultan d'envoyer une commission pour examiner la situation actuelle. En attendant

son arrivée, il rappelait Orabi, le 29 mai, au ministère de la Guerre. A peine au pouvoir, ce dernier convoquait les réserves pour porter l'effectif de l'armée au maximum prescrit par les firmans, déclarant, à maintes reprises, que ces compléments d'effectifs étaient destinés à assurer la sécurité des étrangers. Ces protestations ne convainquirent nullement les consuls d'Alexandrie. A la suite de conférences, ils décidèrent de former avec le concours des étrangers de cette ville, une milice pour leur défense éventuelle. Sir Edouard Malet désapprouva bien cette idée, le 10 Juin, dans une lettre adressée au Vice-consul d'Angleterre, à Alexandrie. Mais le bruit s'était déjà répandu dans la ville que les étrangers se préparaient à attaquer les indigènes.

Tous ces événements qui se déroulaient en Égypte, du 1er février 1881 au 10 juin 1882, avaient eu pour effet de surexciter la population indigène; mais, durant toute cette longue période d'agitation, il n'avait pas été versé une seule goutte de sang.

La presse locale donnait le spectacle d'un véritable chassé-croisé de polémiques. Les journaux français prenaient à partie les journaux anglais. Les journaux étrangers s'alliaient pour attaquer les journaux indigènes, et ces escarmouches continuelles étaient bien peu faites pour ramener le calme dans les esprits. Les articles publiés à l'étranger étaient aussitôt traduits en Égypte, où ils réussissaient à attiser les

colères. La présence de l'escadre anglo-française dans le port d'Alexandrie venait, par surcroit, échauffer l'esprit des indigènes. L'exaltation était particulièrement vive dans la population étrangère et indigène de cette ville. Les bruits les plus étranges circulaient ; le peuple les accueillait avec sa mentalité primitive, y puisant une véritable ivresse et le moindre incident dégénérait immédiatement en voies de faits.

De cet état d'esprit résulta la journée du 11 juin, l'aboutissement sanglant de toute une série d'actes d'indiscipline militaire, révolutionnaires dans leur principe, mais demeurés jusque-là pacifiques dans leurs manifestations.

IV

Une rixe entre un ânier et un Maltais provoqua la journée sanglante du 11 juin. Pour un motif quelconque, les adversaires avaient échangé des coups de couteau, accompagnés de cris. Ameuté par le bruit, un attroupement se formait aussitôt autour des combattants ; indigènes d'un côté, Maltais et Grecs de l'autre. A ce moment, des fenêtres des maisons voisines partaient quelques coups de feu imprudemment tirés par des étrangers. Ce fut le signal d'une lutte générale, qui ne tarda pas à se propager dans

d'autres quartiers, tandis qu'une irruption des bandes de Bédouins mettait la ville au pillage (1). L'arrivée des troupes mit fin aux désordres qui avaient duré près de trois heures. Le nombre des victimes de cette journée était de 49 tués, dont 3 indigènes et 46 étrangers, et de 71 blessés, dont 35 indigènes et 36 étrangers (2).

« Le soir eut lieu une réunion des consuls, l'armée ne répondant de l'ordre que si les flottes ne se livraient à aucune manœuvre. Les amiraux anglais et français furent invités à ne prendre aucune précaution apparente (3) ». D'un autre côté l'autorité égyptienne continuait à veiller toute la nuit à la sécurité dans la ville. Un grand nombre d'armes étaient saisies sur les passants. A minuit, on arrêtait une voiture contenant douze fusils de chasse et une caisse de munitions.

Le lendemain, de bonne heure, avait lieu une nouvelle réunion des consuls, chez le gouverneur d'Alexandrie, en présence des commissaires envoyés par le Khédive et des colonels de l'armée. A l'issue

---

1. « L'apparition de ces bandes semble indiquer une préméditation. Quel en a été le mobile? Quels ont été les vrais instigateurs ? Autant de points demeurés obscurs. » (M. de Freycinet : *La Question d'Egypte*. p. 271).

2. D'après le rapport de 11 médecins délégués de divers consulats à Alexandrie.

3. *Livre Jaune :* du consul de France à Alexandrie à M. de Freycinet, le 13 juin, p. 28.

de cette conférence, les consuls signaient une proclamation exprimant leur « confiance dans l'armée » et invitant les étrangers « au calme et à la prudence ». L'ordre était complètement rétabli. Reconnaissant pleinement les efforts de l'autorité égyptienne pour rétablir le calme, le consul de France à Alexandrie écrivait, le 13 juin, à M. de Freycinet. « La conduite du gouvernement mérite les plus grands éloges, le seul reproche à adresser aux autorités est que l'armée a peut-être reçu des ordres trop tardifs ». La rixe s'était produite, en effet, à 3 heures, et les troupes n'avaient paru, au témoignagne de ce consul, qu'à 5 heures et demie.

D'autre part, une conférence, composée de la commission ottomane toute entière, de Chérif Pacha et des consuls généraux, se tenait chez le Khédive au Caire, dans la matinée du 12 juin. Orabi fut mandé ensuite au palais Khédivial. Cette conférence se mit d'accord sur les termes d'une combinaison, ainsi conçu : « Le Khédive et Darwich Pacha garantissent la sécurité publique; Orabi Pacha, de son côté, s'engage à obéir à tous les ordres que lui donnera le Khédive, en vue d'empêcher le retour de nouveaux troubles. » Le 14 juin, le Khédive se rendit à Alexandrie avec la commission ottomane. Le 15 juin une proclamation signée du ministre de la Guerre, Orabi Pacha, était adressée aux habitants du Caire, assurant « de la sécurité des personnes et de la

tranquillité publique, sur toute l'étendue du territoire égyptien » (1).

Cependant, les pénibles événements du 11 juin n'avaient fait qu'alarmer encore les esprits dans toute l'Égypte : « Les affaires, écrivait le 15 juin le consul de France à Alexandrie, sont suspendues, les magasins fermés et les rues désertes. L'inquiétude augmente et les embarquements deviennent de plus en plus nombreux. » Plus tard, le 20 juin, le Khédive lui-même s'exprimait ainsi sur la suite de ces événements : « La conséquence première de ces désordres à jamais déplorables a été pour les étrangers établis en Égypte, la perte de toute confiance dans le maintien de l'ordre et de la sécurité publique ; on a ressenti le coup de ces événements au Caire et dans les autres villes. Les étrangers, propriétaires, négociants et artisans se sont empressés de quitter le pays. Malgré les proclamations leur annonçant le rétablissement de l'ordre et l'assurance, donnée sous notre responsabilité, qu'il ne serait plus troublé, ils ont continué à abandonner l'Égypte. De là, la cessation des affaires, l'absence complète du crédit et le retrait du numéraire (2). »

---

1. V. *Documents officiels du gouvernement égyptien*, 1882, p. 255.
2. *Recueil des documents officiels du gouvernement égyptien*, 1882, p. 270.

* * *

Depuis la démission du cabinet Samy, le 26 mai, l'Égypte se trouvait dans la situation étrange d'un pays possédant un ministre de la Guerre ne faisant partie d'aucun conseil. Aussi les consuls généraux d'Allemagne et d'Autriche crurent-ils devoir conseiller au Khédive la formation d'un autre cabinet. Conformément à cet avis, le Khédive confiait le 17 juin, à Isma il Ragheb Pacha, un des hommes de Méhémet Ali, le soin de le former.

Ce ministère fut définitivement constitué le 20 juin : Orabi y conservait le portefeuille de la Guerre (1). Cependant, bien que proposé par l'Allemagne et l'Autriche, il n'obtint pas l'agrément de la France et de l'Angleterre, dont les consuls généraux s'étaient tenus sur la réserve. Les instructions envoyées le 19 juin de Londres et de Paris leur recommandaient, en effet, de limiter leurs rapports avec le nouveau gouverneur aux questions de sécurité de la personne et des biens de leurs nationaux.

Ainsi, la crise égyptienne, dont nous venons de passer en revue les principales phases, se terminait sur une panique des étrangers en Égypte et la coexistence d'un véritable gouvernement de fait

1. *Livre Jaune*, 18 juin, p. 51. — Déclaration à la Chambre des Communes, 21, 22 juin

ayant à sa tête Orabi Pacha en face du gouvernement légal du Khédive. Cette situation ne pouvait se prolonger. Une catastrophe était plus qu'imminente. C'est au rôle de la politique européenne pendant cette période jusqu'à la réunion de la conférence de Constantinople que sera consacré le chapitre suivant.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE EUROPÉENNE ET LA CRISE ÉGYPTIENNE

(Février 1881-30 mai 1882)

I. — La politique de l'Entente anglo-française. — Son origine, les caractères généraux de l'intervention pacifique de la France et de l'Angleterre.
II. — Manifestations de cette entente. — Démonstration navale. Note identique du 7 janvier. Leurs effets.
III. — Politique du Concert européen et de l'Entente anglo-française — Échange de vues entre les Puissances sur la question égyptienne.
IV. — Combinaisons proposées pour la solution pacifique de la crise égyptienne.
V. — Nouvelle démonstration navale de la France et de l'Angleterre.
VI. — Autres combinaisons.

La politique européenne à l'égard de la crise égyptienne a traversé deux phases successives : la première est caractérisée par une politique d'entente anglo-française, exclusive de l'intervention de toute autre nation ; la deuxième est marquée par une politique de concert européen. On ne saurait, cependant,

négliger la Turquie qui fut également un facteur politique plus ou moins actif, tantôt comme intéressée aux événements de l'Égypte, tantôt comme entraînée dans la politique européenne.

Nous examinons dans ce chapitre la politique de l'entente anglo-française dans son *origine*, son *objet* ou son *but*, ses *moyens d'action* puis dans ses *différentes manifestations* (février 1881 à janvier 1882), nous réservant d'étudier ensuite la politique des quatre autres puissances et de l'entente anglo-française (février au 30 mai 1882).

I

Si nous recherchons quelle a été *l'origine* de l'entente anglo-française durant la crise égyptienne, nous constatons qu'elle remonte au début de l'année 1876. A cette époque, les embarras financiers de l'Égypte et la vigilance du gouvernement anglais faillirent procurer à ce dernier l'occasion de mettre, en quelque sorte, la main sur l'administration égyptienne. En France, le duc Descazes, ministre des Affaires étrangères, jugeait inopportun d'entamer une lutte d'influence avec le gouvernement britannique sur le terrain de la question égyptienne. Le 14 février 1876, il déclarait à l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, que le seul moyen de préserver les

intérêts des créanciers anglais et français consistait en une « entente » étroite des deux gouvernements pour prendre en main les affaires de l'Égypte. Le cabinet de Londres fit un accueil favorable à la proposition d'entente. Quelques mois plus tard, le décret du 18 novembre 1876, véritable atteinte publique à l'autonomie de l'Égypte, instituait le condominium ou contrôle de la France et de l'Angleterre sur les finances publiques égyptiennes. C'est de cette institution que Lord Salisbury (1) a fait dater l'entente franco-anglaise. Depuis l'établissement du condominium l'entente entre les deux gouvernements se fit sentir dans deux circonstances principales : en 1878, en écartant la question égyptienne du Congrès de Berlin, en 1879 en forçant le Khédive Ismaïl à abdiquer en raison de son hostilité contre le contrôle franco-anglais.

La France et l'Angleterre étaient donc incitées par ces précédents à agir de concert dès le début de la crise égyptienne. Et, de fait, elles agirent en commun jusqu'au bombardement d'Alexandrie par l'Angleterre, le 11 juillet 1882. Elles agirent même seules à l'exclusion des quatre autres puissances européennes pendant une grande partie de la crise, du 1er février 1881 au 12 février 1882, soutenant toujours la prépondérance de leurs intérêts en Égypte, ce que

---

1. Séance du 24 juillet 1882. Chambre des Lords.

ne contestait d'ailleurs aucune autre des grandes puissances.

Quels étaient la cause et *le but* de cette entente? De but, il n'y en eut jamais de bien précis et il ne pouvait guère en être autrement. Plus exactement, il était convenu cependant que l'objectif dominant de l'action des deux gouvernements était la sauvegârde de leurs intérêts. Mais, encore, de quels intérêts s'agissait-il ? Les opinions variaient sur la nature même et l'étendue de ces intérêts. Les diplomates et les partisans de l'entente soutenaient que les intérêts des deux pays étaient parfaitement conciliables.

La France, disaient-ils en substance, a, de son côté, des intérêts d'ordre *moral*, *économique* et *politique* : 1° Des intérêts moraux, résultant de l'expédition de Bonaparte, de l'organisation de l'armée égyptienne de Mohammed Aly par un officier français. Elle a risqué une guerre européenne en 1840 pour soutenir le Vice-Roi et surtout elle a entrepris et mené à bien la construction du canal de Suez ; 2° des intérêts économiques. Elle possède une colonie importante et nombreuse dans toutes les parties de l'Égypte, elle a engagé de gros capitaux dans des entreprises égyptiennes dont « l'importance matérielle et financière » dépasse « celle de toute autre nationalité » ; 3° un intérêt politique de premier ordre dû au fait que la France est une puissance africaine et musulmane.

Quant à l'Angleterre, elle alimente à elle seule 80 ou 82 o/o du trafic total du canal de Suez. Elle a un intérêt primordial,« un intérêt de vie ou de mort » à en assurer la liberté ; c'est en partie grâce au canal qu'elle régit et surveille ses possessions asiatiques de 250 millions d'âmes aux Indes et qu'elle est mise en relations rapides avec l'Australie et les autres colonies.

Tout en ayant, en Égypte, des intérêts de nature fort différente, la France et l'Angleterre, y ont pourtant des intérêts « égaux » et « conciliables ». « De là vient, pour les deux pays, la nécessité impérieuse de s'accorder pour la défense de ces intérêts » (1).

Quant à l'entente même, elle avait, croyons-nous, des raisons d'être différentes, selon qu'on se plaçait du point de vue de la France ou de celui de l'Angleterre.

La France se trouvait, à ce moment, dans « une situation internationale affaiblie par les désastres de 1870-1871 » (2). Ainsi, alors qu'avant la guerre elle avait imposé à l'Angleterre et à la Turquie le respect

---

1. Pour l'exposé de ces intérêts voir : *Livre jaune*. Lettre de Barthélemy-Saint-Hilaire, ministre des Affaires étrangères, le 17 octobre 1881, p. 44,45. — Conversation entre Challemel-Lacour, ambassadeur et Granville, ministre, le 25 janvier 1882, p. 86 à 88. — Déclaration de sir Charles Dilke, séance du 12 mai 1882, Chambre des communes. — Discours de Francis Charmes, Chambre des députés, séance du 18 juillet 1882.

2. M. de Freycinet : *La question d'Egypte* p. 155.

des engagements pris envers de Lesseps, en 1874, lors de la révision du tarif du canal, elle était traitée sur un pied d'égalité avec les autres puissances. Le gouvernement égyptien se passait même de son consentement à l'occasion de l'établissement des tribunaux mixtes, en 1876. Une politique de recueillement et de prudence poussait les ministres qui se succédaient aux Affaires étrangères vers une entente anglaise, « permettant le mieux de maintenir avec sécurité l'influence française dans les différentes parties de la Méditerranée » (1).

Parlant des intérêts de la France, Gambetta s'exprimait ainsi (2) : « On ne peut efficacement les défendre que par cette union, par cette coopération. S'il y a rupture tout sera perdu » De même, M. de Freycinet, ministre des Affaires étrangères, se « tenait étroitement uni avec l'Angleterre », parce qu'il appréciait « l'avantage immense qu'il y avait pour la France de se montrer devant l'Europe à côté d'une nation comme la nation anglaise » (3).

Quant à l'Angleterre, l'intérêt qu'elle avait à cette entente ne résidait que dans sa crainte d'une guerre européenne à l'occasion de la question égyptienne. Aussi, disait Gladstone, à la séance du 27 juillet 1882,

1. M. Waddington : Séance du 25 juillet au Sénat.
2. Gambetta : Séance du 18 juillet 1882 à la Chambre des députés.
3. Discours à la séance du 25 juillet 1882 au Sénat.

à la Chambre des communes, tous les efforts du gouvernement britannique « ont-ils eu pour but d'empêcher une difficulté locale de devenir une difficulté européenne et peut-être de provoquer une conflagration générale ». Or, la plus grosse difficulté provenait de la France en raison de sa situation prépondérante en Egypte. Sans doute, au point de vue anglais, mieux eût valu pour l'Angleterre agir seule dans cette affaire. Mais si la collaboration avec la France sur un même terrain était normale, une rupture avec ce pays aurait été une grosse faute, disait Gladstone, et un mal beaucoup plus grand. Aussi, lorsqu'il jugea la situation de l'Angleterre « clairement définie », à la suite du débarquement de ses troupes à Alexandrie, il ne put s'empêcher de déclarer que le pays n'avait plus à craindre la puissance de la France. Appréciant d'un façon générale les résultats de la politique d'entente, il ajoutait : « Si le gouvernement anglais a fait des concessions à la France sur différents points, ces concessions ont amené l'union des sentiments et l'unité des principaux points de la politique anglaise ». Le cabinet britanique cherchait donc essentiellement à endormir chez les gouvernants français toute velléité de contrecarrer, au moins ouvertement, les lignes maîtresses de la politique anglaise. Mais quel que fût le mobile secret de chacun des gouvernements, il est un point certain ; le but avoué de l'entente était la

sauvegarde de leurs intérêts respectifs en Egypte.

Restent maintenant à examiner les *moyens* employés par les deux puissances pour servir ces intérêts pendant la crise égyptienne.

Tout d'abord, il convient de remarquer que les gouvernements anglais et français déclarèrent poursuivre en Égypte, non pas la défense de leurs propres intérêts, mais un but que l'Angleterre qualifia à plusieurs reprises de « désintéressé » : à savoir, le maintien du *statu quo*. Mais, faut-il ajouter, ce maintien du *statu quo* égyptien n'était un but en lui-même que parce qu'il était la seule ligne de conduite favorable aux intérêts de la France et de l'Angleterre. Et si les deux puissances confondaient leurs intérêts, but final de leur politique, avec le maintien du *statu quo* en Égypte,c'est qu'elles entendaient bien faire servir ce dernier à ces intérêts. Ce fut même là, plus tard, le prétexte de l'occupation anglaise.

En quoi consistait donc le *statu quo* aux yeux de l'entente anglo-française ? On trouve la réponse à cette question dans les instructions des cabinets de Paris et de Londres. Celles qui furent adressées au Caire le 3 et le 8 mars 1881 portaient : 1° « La France et l'Angleterre sont toutes disposées à donner au Khédive aujourd'hui régnant leur appui » ; 2° les consuls généraux de ces deux pays doivent soutenir « les ministres actuels du Khédive ou ses ministres

futurs ». En ce qui concerne le premier principe, les deux puissances occidentales n'ont jamais cessé effectivement d'appuyer l'autorité du Khédive pendant toute la durée de la crise. Quant au second principe, il était fort osé, au moins quand il parlait « des ministres futurs ». Les difficultés du cabinet Samy ne permirent d'ailleurs pas de le suivre. Plus tard, le ministre Ragheb, du 20 juin 1882, ne fut pas reconnu par la France et l'Angleterre, encore qu'il jouît de la confiance du Khédive. Ces deux principes ne constituaient, du reste, qu'une partie du *statu quo*. Les instructions du 12 février 1882, envoyées par les deux cabinets à leurs ambassadeurs auprès des quatre puissances, en donnèrent une définition complète. Aux termes ces instructions, le maintien du *statu quo* reposait sur les bases suivantes : 1° « Maintien des droits du Sultan et du Khédive, ainsi que des engagements internationaux et des arrangements qui en résultent, soit avec la France et l'Angleterre seules, soit avec ces deux nations réunies aux autres puissances ; 2° Respect des libertés garanties par les firmans du Sultan ; 3° Développement prudent des institutions égyptiennes ».

Quant aux *moyens d'action* employés par les deux puissances pendant la crise égyptienne, ils furent de deux ordres : diplomatiques et armés : 1° l'intervention pacifique de leurs consuls généraux auprès du Khédive et de son gouvernement ; 2° deux manifesta-

tions navales dont la dernière aboutit à l'action isolée de l'escadre anglaise et au débarquement des troupes britanniques en Égypte. Nous nous bornerons, pour l'instant, à l'examen des caractères généraux de l'intervention pacifique, nous réservant d'exposer, en leur temps, les manifestations navales.

L'intervention des deux consuls généraux auprès des autorités égyptiennes fut presque permanente. Dès le 1er février 1851, en effet, et jusqu'au 20 juin 1882, les deux consuls ne cessèrent de se concerter. Une fois l'entente établie sur l'action commune, ils intervinrent pour l'appuyer, auprès du gouvernement égyptien, par les mêmes arguments ou des arguments appropriés à la situation respective de leurs deux gouvernements respectifs. Ils purent ainsi suivre de près les événements de la crise et formuler leur avis sur les mesures nécessaires à prendre. Ils inspiraient le khédive et son gouvernement, leur suggéraient des combinaisons et leur conseillaient telle ou telle décision. Leurs avis étaient censés émaner des Cabinets mêmes de Paris et de Londres. D'autre part, dans les circonstances difficiles où il se trouvait placé, le khédive cherchait des inspirations soit du côté de ses ministres et de son entourage, soit du côté de la Porte, soit enfin du côté des consuls de France et d'Angleterre. Il les convoqua le 14 août 1881, leur déclarant qu'il les tiendrait désormais au courant des faits de rebellion. Les deux consuls se

tenaient également en rapport avec les chefs du gouvernement militaire qui recouraient à eux aux heures de tension de la crise.

Tout en demeurant d'accord sur les grandes lignes de leur politique générale et en menant de concert leurs démarches principales, les consuls de France et d'Angleterre se trouvèrent souvent en conflit sur certains points.

Il ne paraissait même pas régner entre eux une confiance réciproque absolue, à en juger par la froideur du langage employé parfois dans les correspondances où ils rapportaient à leurs chefs respectifs les opinions ou les agissements de leurs collègues.

II

L'entente anglo-française agit à l'exclusion des puissances européennes jusqu'au 12 janvier 1882, manifestant son activité en deux circonstances principales : 1° la manifestation navale du mois d'octobre 1881 et 2° la remise d'une note commune au gouvernement égyptien, le 7 janvier 1882.

La politique du cabinet français se montrait hostile à une intervention turque dans les affaires égyptiennes. M. Barthélemy-Saint-Hilaire déclarait au cabinet anglais, le 11 septembre 1881, que « toute intervention de la Porte ottomane, sous quelque

forme et quelque prétexte qu'elle se produisît dans les circonstances actuelles, serait désastreuse pour l'Égypte ». A la même date, M. Scienkiewicz écrivait au ministre des Affaires étrangères que les colons appréhendaient les suites d'une occupation turque.

Le 2 octobre, une mission ottomane du sultan quittait Constantinople pour se rendre en Egypte. Immédiatement, se répandit le bruit qu'elle était porteuse d'un firman de déposition du Khédive. La Porte rassura les deux puissances occidentales sur ce point, mais, en dépit de cette assurance, Lord Dufferin et M. Tissot l'invitaient, le 5 octobre, à abréger la durée de la mission. Assim Pacha, ministre des Affaires étrangères, promit de transmettre les observations de la France et de l'Angleterre au Grand Vizir et au conseil. Il ajouta que selon toute vraisemblance la mission turque ne séjournerait pas plus de dix à douze jours en Egypte.

Le 5 octobre, Sir Malet suggérait à son gouvernement l'envoi d'un navire stationnaire de la marine britannique dans les eaux d'Alexandrie, « en vue de diminuer le danger d'une panique que pourrait provoquer dans la population étrangère du Caire et d'Alexandrie, l'absence d'un lieu de refuge en cas de troubles ». Le cabinet anglais accepta cette idée, et demanda le 8 octobre au gouvernement français s'il se proposait, de son côté, de prendre une mesure de précaution de même nature. Sur quoi, M. Barthé-

lémy-Saint-Hilaire s'empressa de décider l'envoi d'un navire français qui « pourra servir de refuge » en cas de troubles.

A la lecture du télégramme annonçant le départ d'un cuirassé francais et d'un cuirassé anglais pour Alexandrie, le Sultan fit tenir aux ambassadeurs une note dans laquelle il exprimait l'étonnement où le plongeait cette mesure, constatait le rétablissement de l'ordre et afirmait le maintien du *statu quo* en Egypte. En réponse à cette protestation, les deux représentants tinrent à la Porte un langage identique : « Si la situation en Egypte est telle que le Sultan l'a décrite, déclaraient-ils le 12 octobre, la présence de ses commisaires n'est plus nécessaire. Leur rappel mettrait fin à l'incident et serait naturellement suivi du départ de nos navires ».

Le 19 octobre, avant midi, la mission ottomane s'embarquait pour Constantinople. L' « Alma », cuirassé fançais, et l' « Invincible », cuirassé anglais, quittaient alors ensemble Alexandrie. Ils levèrent l'ancre en même temps, presqu'aussitôt après le départ de ces envoyés ottomans, « afin, dit Gambetta, de bien marquer l'identité des instructions auquelles ils avaient obéi ». Mais tandis que l' « Alma » avait mouillé dans le port d'Alexandrie dès le 11 octobre, l' « Invincible » n'y était arrivé que le 19 octobre dans l'après midi quelques heures après le départ de la mission turque.

*
* *

L'idée de la note du 7 janvier 1882, deuxième acte de l'entente franco-anglaise, revient à Gambetta, ministre des Affaires étrangères. Dans l'entretien qu'il eut le 15 décembre 1881, avec l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, il exprimait ses appréhensions sur la situation en Egypte. « D'une part, dit-il, un gouvernement animé de bonnes intentions, mais faible et toujours à la merci d'un mouvement militaire, en raison même de son origine ; d'autre part, une armée apaisée en apparence, mais travaillée par des intrigues et toute prête à suivre des chefs ambitieux, entre les mains desquels elle forme une force sans doute peu redoutable en elle-même, mais absolument dépourvue de contrepoids ».

En présence de cette instabilité du gouvernement égyptien, Gambetta déclarait à Lord Lyons « qu'il serait utile que les deux gouvernements se missent d'accord, sans plus de retard, sur les moyens les plus propres soit pour prévenir une crise, s'il est possible d'empêcher l'explosion, soit d'y remédier si elle est inévitable. De son côté, tout en reconnaissant la nécessité de maintenir étroitement l'entente anglo-française, Lord Granville objectait que l'examen des mesures à prendre, en prévision des événements futurs, était de nature à précipiter le

danger plutôt qu'à le conjurer. Ce à quoi, Gambetta répondit « qu'il était encore plus dangereux de se laisser prendre au dépourvu par les événements sans avoir rien fait pour en atténuer les conséquences ». En même temps, au cours de son entretien avec Lord Lyons, le 27 décembre, il se demandait si « une démarche simultanée et identique » des agents des deux puissances pour assurer le Khédive de leur appui, ne serait pas opportune à l'occasion de la convocation de la Chambre des délégués qui « pouvait, d'un jour à un autre, susciter des éléments de troubles. » Le jour même, Lord Lyons communiqua cette proposition à son gouvernement. Le 28 décembre, le principal secrétaire d'État britannique adressait sa réponse à Lord Lyons. Le gouvernement anglais acceptait la proposition Gambetta. Il priait, en même temps, l'auteur de la proposition de rédiger les instructions communes qui devraient être adressées à M. Sienkiewicz et à Sir Edward Malet.

Gambetta établit donc un projet d'instructions qu'il fit transmettre, le 30 décembre, à M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Londres pour le soumettre au comte de Granville. Ce dernier en fut saisi le 2 janvier 1882. Le cabinet anglais adhéra, le 5 janvier, à ce projet de déclaration, tout en accompagnant cette adhésion d'une réserve, à savoir que le projet en question ne devait pas être considéré comme engageant le gouvernement à adopter un

mode particulier d'action, si une action était jugée nécessaire. Le 6 janvier, Lord Lyons remettait à Gambetta cette adhésion et la réserve qu'elle contenait.

Le lendemain, 7 janvier, les deux gouvernements adressaient le texte convenu à leurs agents au Caire, leur enjoignant de se concerter pour présenter au gouvernement khédivial des déclarations conçues dans cet esprit, et le 8 janvier, Sir Edward Malet et M. Siemkiewicz se rendaient chez le Khédive, auquel ils donnaient lecture de la note conjointe. Ils la communiquaient également à Chérif Pacha et le 9 janvier, elle était insérée dans le *Journal officiel* égyptien. En voici le texte :

« Les gouvernements français et anglais considèrent le maintien de Son Altesse le Khédive sur le trône, dans les conditions qui sont consacrées par les firmans et que les deux gouvernements ont officiellement acceptées, comme pouvant seul garantir, dans le présent et l'avenir, le bon ordre et le développement de la prospérité générale en Égypte, auxquels la France et l'Angleterre sont également intéressées. Les deux gouvernements, étroitement associés dans la résolution de parer, par leurs communs efforts, à toutes les causes de complications intérieures ou extérieures qui viendraient à menacer le régime établi en Égypte, ne doutent pas que l'assurance publiquement donnée de leur intention formelle à cet égard ne contribue à prévenir

les périls que le gouvernement du Khédive pourrait avoir à redouter, périls qui, d'ailleurs, trouveraient certainement la France et l'Angleterre unies pour y faire face, et ils comptent que Son Altesse elle-même puisera dans cette assurance la confiance et la force dont elle a besoin pour diriger les destinées du peuple et du pays égyptiens. »

Cette déclaration commune sur laquelle comptait beaucoup Gambetta ne produisit pas les effets qu'il en attendait. Tout d'abord, elle provoqua un vif mécontentement général dans toute l'Egypte. On y vit une marque de mépris pour la Chambre des délégués, un acte de défiance vis-à-vis du parti national et une menace d'intervention que rien ne justifiait (1). Chérif Pacha manifesta son intention d'y répondre, mais le consul général de France parvint à faire suspendre la réponse du gouvernement khédivial.

D'autre part, la réserve même formulée par l'Angleterre dénotait bien son intention de ne donner à cette note aucune sanction ni aucune portée pratique. Au cours de son entretien avec l'ambassadeur de France, le 16 janvier 1882, Lord Granville lui déclarait, en effet, « n'avoir jamais pensé que la note proposée par M. Gambetta pût être d'aucune utilité ».

1. *Livre jaune* : De M. Sienkiewicz à M. Gambetta le 10 janvier 1882, p. 29.

Plus tard, le 3 février, interprétant la réserve britannique lors de l'adhésion à la note du 7 janvier, Lord Lyons disait nettement à M. de Freycinet : « que Lord Granville avait entendu expressément réserver, non seulement le mode d'action, si une action ultérieure était jugée nécessaire, mais le principe même de toute action ; qu'en d'autres termes, le gouvernement anglais n'avait pas voulu s'engager d'avance à une action matérielle quelconque ». Ainsi donc, en donnant son adhésion au projet de la note du 7 janvier, le gouvernement de Sa Majesté Britannique n'entendait que s'engager platoniquement sans donner aucune promesse de sanction.

En Turquie même, la note conjointe souleva, de la part de la Porte, des objections qu'elle télégraphia à ses ambassadeurs de Paris et de Londres et que ces derniers communiquèrent à Gambetta et à Lord Granville. Elle ne pensait pas que l'état de l'Egypte justifiât une démarche comme celle de la France et de l'Angleterre, et, en tous cas, elle inclinait à voir dans la remise directe de la note au Khédive sans passer par Constantinople une atteinte directe à son droit de suzeraineté.

Les deux ministres affirmèrent leur entente sur les termes de leur note et repoussèrent la première objection de la Porte. Quant à la seconde, Lord Granville invoquait plusieurs précédents de communications analogues adressées directement par le

cabinet de Londres au Khédive. Gambetta, n'admettant pas le principe de sa communication préalable, proposa de communiquer la note du 7 janvier en mettant le gouvernement turc en face du fait accompli. Il voulait ainsi, une fois de plus, « lier plus étroitement et plus manifestement encore la partie entre l'Angleterre et la France, aux regards de tout le monde ». Mais il n'y eut dans ce sens aucune démarche simultanée des deux puissances à Constantinople.

III

A côté de l'entente anglo-française, la note commune du 7 janvier fit éclore le germe d'un quadruple accord entre l'Allemagne, la Russie, l'Italie et l'Autriche. Bien qu'elles eussent observé une réserve presque complète à l'égard du gouvernement égyptien pendant à peu près toute la crise égyptienne, ces puissances crurent cependant nécessaire, en décembre 1881, d'échanger certaines vues touchant l'attitude à prendre, le cas échéant, si de nouveaux troubles, dans le genre des manifestations militaires, venaient à se reproduire en Égypte. A l'issue de ces pourparlers, les quatre cabinets se mirent d'accord pour repousser l'hypothèse d'une descente des troupes anglo-françaises sur les bords du Nil et admettre,

quant à elles, comme solution des difficultés égyptiennes, l'envoi de régiments turcs, précédé d'un accord de la Porte avec les gouvernements de France et d'Angleterre. (1) La quadruple entente se trouvait donc déjà en germe au moment même où Gambetta faisait des ouvertures au gouvernement anglais pour l'amener à adhérer à la note commune.

La remise de la note au gouvernement khédivial eut pour effet de mettre en éveil la susceptibilité des quatre puissances, qui, dès qu'elles furent saisies des protestations de la Porte, au quai d'Orsay et au cabinet Saint-James, contre la note du 7 janvier, y trouvèrent l'occasion de manifester leur entente et de proclamer leur droit de participer à la discussion des affaires égyptiennes. En conséquence, le 2 février 1882, les ambassades allemande, autrichienne, russe et italienne, faisaient au ministre des Affaires étrangères à Constantinople une communication verbale identique conçue dans ces termes : « Le cabinet (de Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg ou de Rome) est d'avis que le *statu quo* en Égypte, tel qu'il a été établi par les firmans des sultans et par les arrangements européens, doit être maintenu, et que ce *statu quo* ne saurait être modifié sans une attente préalable entre les grandes puissances et la puissance

---

1. *Livre jaune* : Chargé d'affaires de France à Berlin, le 10 janvier 1882, p. 30.

suzeraine. » Cette attitude laissait pressentir des complications d'ordre général, car les quatre puissances prenaient officiellement position en face de la politique exclusive anglo-française.

Le 7 février, le gouvernement anglais proposa au gouvernement français d'entrer, tous les deux, en communication avec les autres puissances « pour s'assurer si elles seraient disposées à échanger leurs idées en ce qui concerne la meilleure conduite à tenir dans les affaires d'Egypte sur les bases suivantes : savoir, d'une part, le maintien du droit du souverain et de ceux du Khédive en Egypte, aussi bien que les libertés du peuple égyptien telles qu'elles sont garanties par les firmans du Sultan, et, d'autre part, la stricte observation des engagements internationaux du pays ». En même temps, le gouvernement britannique formulait son avis sur l'éventualité d'une intervention armée en Egypte. Au cas où cette intervention serait nécessaire, le gouvernement britannique désirait que cette intervention représentât l'action collective de l'Europe. Dès lors, le sultan devait collaborer à toutes les discussions ou à toutes les mesures à prendre.

M. de Freycinet, qui venait de succéder à Gambetta à la présidence du Conseil et au ministère des Affaires étrangères, adhéra à la proposition de Lord Granville. Il réservait seulement son adhésion à toute intervention militaire en Égypte, cette question

ne devant être examinée, selon lui, que le jour où en serait démontrée la nécessité.

Le Gouvernement français et le cabinet anglaisse trouvant d'accord sur le principe d'un échange de vues avec les autres puissances, ils adressèrent une circulaire le 12 février à leurs représentants à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Rome. Ils y établissaient l'opportunité d'une entrée en relations avec les pays auprès desquels ils étaient accrédités sur les bases proposées par Lord Granville.

Entre le 14 et le 27 février, les gouvernements Russe, Allemand, Autrichien et Italien acceptaient de participer à la délibération commune à laquelle venaient de les convier la France et l'Angleterre. Ils exprimaient toute leur satisfaction de voir ces dernières prêtes à entrer dans la voie d'un concert européen en vue de régler éventuellement les difficultés égyptiennes après avoir agi isolément. Ils admettaient que cet échange de vues devait avoir lieu entre les six cabinets des grandes puissances et la Turquie. Quant au lieu de réunion et aux conditions des pourpalers, le gouvernement allemand, dans son adhésion du 27 février, donnait à entendre qu'il attendait de nouvelles propositions des cabinets anglais et français, et qu'il était prêt à accepter une des capitales de l'Europe. Sur quoi, M. de Freycinet s'empressa de faire savoir au gouvernement impérial, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de

France à Berlin, que dans son esprit, il ne s'agissait pas d'une véritable conférence mais de pourparlers dans chaque capitale.

IV

Malgré la forme que revêtirent à partir de ce moment les pourparlers entre les différents cabinets des grandes puissances du concert européen, la France et l'Angleterre continuèrent à prendre seules l'initiative des propositions tendant à résoudre les difficultés égyptiennes. L'histoire des négociations diplomatiques durant les mois de mars, avril, mai 1882, établit, en effet, le rôle prédominant des deux puissances occidentales. Elle montre aussi l'incapacité du concert européen d'arriver à une solution pacifique quelconque.

Tout d'abord, le gouvernement français fit officieusement, antérieurement au 12 mai, des ouvertures au gouvernement anglais dans le but de remplacer le khédive Tewfik Pacha, proposition que le cabinet britannique ne prit pas en considération.

Une pareille combinaison eût été dangereuse. Non seulement elle n'eût pas supprimé les causes de révolte en Égypte, mais elle n'offrait aucune certitude de donner au pays un khédive meilleur. Il en fût peut-être résulté des germes de discorde dynastique,

propres à jeter un nouveau trouble dans les affaires d'Égypte.

En revanche, les propositions officielles étaient plus complètes et paraissaient plus efficaces que cette solution. La première, en date du 3 avril, émanait de l'initiative anglaise. Elle avait pour objet l'envoi de deux *émissaires* en Égypte. M. de Freycinet présentait diverses objections : ces émissaires auraient, aux yeux de l'Europe, le caractère de commissaires extraordinaires. La Porte demanderait à se joindre aux deux gouvernements et il leur serait malaisé de s'y opposer. Cette mission porterait atteinte au prestige des agents de France et d'Angleterre ; enfin, on connaissait assez bien la situation égyptienne pour prendre un parti la concernant sans recourir encore à une nouvelle enquête.

A ces observations, Lord Granville répondit que, dans son esprit, il ne s'agissait nullement d'attribuer à ces émissaires des pouvoirs étendus, mais simplement la mission d' « experts en comptabilité » chargés d'assister les consuls généraux dans l'examen des conséquences financières des événements d'Égypte. En présence de ces explications, M. de Freycinet reconnut, le 12 avril, qu'une grande partie des objections précédentes étaient sans fondement. Il faisait remarquer, toutefois, à Lord Lyons que les contrôleurs en Égypte se trouvaient ainsi ravalés au rang de contrôlés, d'où la possibilité de froissement entre

les contrôleurs et les consuls généraux. Il engageait donc Lord Grandville à attendre une « occasion plus favorable qui pût expliquer une mesure peu ordinaire », tout en laissant entendre qu'à son sens mieux valait y renoncer. Le 20 avril, Lord Grandville déclarait persister dans sa proposition, mais il consentait à en ajourner l'exécution « dans l'intérêt de l'entente » anglo-française. Elle ne devait plus reparaître parmi les combinaisons examinées dans la suite.

Le seconde proposition émanait également du cabinet britannique qui en saisit officiellement le gouvernement français, le 28 avril. On enverrait en Égypte *une mission composée de trois officiers généraux*, un Turc, un Anglais et un Français, chargés de mettre fin à l'anarchie militaire et de consolider, par le fait, l'autorité du Khédive.

Le commissaire ottoman exercerait son autorité au nom du Sultan, mais de concert avec les deux commissaires anglais et français. Avant de soumettre cette proposition au Conseil des ministres, M. de Freycinet demanda, le 29 avril, à l'ambassadeur d'Angleterre, de préciser deux points : l'accord de trois commissaires devait-il se faire à la majorité ou à l'unanimité des voix ? En second lieu, le gouvernement britannique serait-il d'accord avec le gouvernement français pour écarter une intervention militaire turque susceptible de résulter de l'autorité morale et religieuse de la Porte ? La réponse du gou-

vernement anglais, remise le 3 mai, fut nette sur le premier point, mais moins catégorique sur le second. Les trois commissaires opéraient à l'unanimité des voix, de sorte que l'opposition d'un seul d'entre eux suffirait à empêcher les autres de prendre aucune décision.

Quant à la deuxième question, si, comme la France, il ne souhaitait pas l'intervention turque, le gouvernement britannique déclarait néanmoins ne pas vouloir se lier les mains à cet égard. A son avis, en effet, si une intervention était nécessaire, celle de la Turquie paraissait la moins dangereuse, et dès lors, il importait de ne pas s'en interdire l'emploi.

Ces points précisés, les deux gouvernements ne donnèrent cependant aucune suite à la proposition anglaise. Lord Granville, il est vrai, n'estimait pas qu'il y eût péril en la demeure et que rien pressât l'exécution immédiate de ce projet.

Il y revint dans son entretien du 12 mai avec l'ambassadeur de France, en constatant qu'il ne voyait rien de mieux à proposer pour le moment, mais il semblait bien y avoir définitivement renoncé, car, au cours de ce même entretien, il déterminait les conditions d'exécution d'une démonstration navale anglo-française. La présence d'un commisaire militaire ottoman au Caire à côté des deux officiers Anglais et Français, eût été inconciliable avec la présence simultanée des navires de

ces deux pays dans les eaux d'Alexandrie. L'influence morale du souverain, au nom duquel le commissaire aurait eu à parler pour ramener l'esprit de discipline dans l'armée égyptienne, eût reçu une grave atteinte du fait de cette présence. La combinaison reposant sur l'envoi de trois commissaires fut donc définitivement écartée, du jour où les deux puissances occidentales furent d'accord sur le principe d'une démonstration navale dans les eaux égyptiennes. Lord Granville le confirma en annonçant, le 13 mai, qu'il abandonnait complétement son idée primitive.

V

ontrairement à l'opinion de tous les auteurs qui nous sont connus, *l'initiative* de cette seconde démonstration navale revient à l'Angleterre. Le télégramme du 12 mai de M. Tissot, ambassadeur de France à Londres, à M. de Freycinet, s'exprime en ces termes : « En ce qui concerne les navires dont *il vous a proposé l'envoi*, Lord Granville pense que vu le peu de profondeur du port d'Alexandrie, il y aurait lieu d'envoyer non pas des cuirassés, mais des bâtiments de dimensions moindres ». *Il vous a proposé l'envoi*, voilà ce qui nous fait attribuer l'initiative de cette manifestation au gouvernement

anglais. A quel moment ce dernier l'a-t-il proposé au gouvernement français ? Les correspondances diplomatiques que nous avons pu compulser n'en contiennent aucune trace.

Il y a donc lieu de supposer que la proposition se fit officieusement par un échange de vues auquel se réfère l'affirmation de M. Tissot. Plus tard, le 11 juillet, lorsqu'il rédigea le fameux télégramme à Lord Dufferin, résumant les différentes phases de la crise égyptienne, Lord Granville donna la genèse des premières communications sur cette question, en déclarant que la proposition de l'envoi des navires, faite le 11 mai par le gouvernement anglais, s'était croisée, dans l'après-midi de ce même jour, avec une proposition analogue émanant du gouvernement français (1). Il semblait donc laisser croire que l'idée en était venue simultanément aux deux gouvernements. Or, en premier lieu, c'est le 12 mai et non le 11, que le Conseil des ministres, à Paris arrêta « les termes » de la démonstration navale pour les soumettre au gouvernement anglais. En second lieu, en admettant même une confusion de dates dans le résumé de Lord Granville, il n'en reste pas moins vrai que l'idée de la démonstration et de la proposition de cette manifestation lui en revient. Les deux propositions qui se seraient « croisées » seraient, du

1. Blue Book : Egypt., n° 10, 1882, p. 6.

côté anglais, la proposition du 12 mai touchant la question de l'importance des navires, question de détail, qui ne pourrait être soumise à l'examen qu'après un accord préalable sur le principe même de la démonstration, et du côté français, celle qui contenait les décisions prises en Conseil des ministres à la même date du 12 mai.

Ces décisions furent d'ailleurs précédées d'une conversation entre le président du Conseil, M. de Freycinet, et l'ambassadeur d'Angleterre, Lord Lyons, au cours de laquelle ils furent d'accord pour reconnaître « qu'une démonstration navale serait éminemment opportune » (1). En outre, si l'on considère qu'il a fallu pour l'accord sur le projet d'envoi de deux émissaires une conversation de dix-sept jours (du 3 au 20 avril), pour trancher la question des trois commissaires militaires une discussion de seize jours (du 28 avril au 13 mai) et qu'il n'en fallut que trois pour décider la démonstration navale (du 12 au 15 mai), malgré son importance capitale, et la réalisation effective qui en suivit le principe, il paraît malaisé, presque invraisemblable, de croire qu'un accord sur une question aussi grave, se soit réalisé entre deux puissances, dans un espace de temps aussi bref, sans un accord préalable. Cette entente

1. Ch. de Freycinet : *Question d'Égypte,* p. 256.

préalable ne fait aucun doute, selon nous, et l'affirmation de M. Tissot, aussi précise, nous permet d'en attribuer sans hésitation l'initiative à Lord Granville. Ajoutons à ces arguments une déclaration très nette sur ce point, faite par M. de Freycinet, le 18 juillet, à la Chambre des députés : « Au mois de mai, dit-il, lorsque nous avons participé à une démonstration dont le gouvernement anglais a pris l'initiative... » L'erreur des auteurs provient de ce qu'ils s'en tiennent à la lettre même des correspondances diplomatiques. Ils ont cru voir dans les décisions du gouvernement français du 12 mai, l'affirmation du principe lui-même, alors qu'elles contiennent simplement la mention des dispositions propres à en assurer l'exécution.

A notre avis, le gouvernement français ne fit que rédiger « les termes » d'un accord préétabli. Prendre l'initiative d'une proposition et se charger d'en rédiger les termes sont deux choses différentes, quoique se rattachant au même objet. Il convient de ne pas les confondre. Discussion oiseuse, dira-t-on. Nous ne le croyons pas. Il importe, en effet, dans cette question égyptienne, de déterminer soigneusement la part d'initiative qui revient à chacun des gouvernements anglais et français. C'est ainsi qu'on pourra apprécier, par exemple, la valeur d'une thèse selon laquelle l'Angleterre ne fit jamais que suivre, durant la crise égyptienne, les suggestions de la France et

se trouva ainsi amenée par « entraînement » à occuper l'Égypte (1).

Nous avons dit que le gouvernement français prit, le 2 mai, des décisions qu'il communiqua le même jour à Londres. Comme ces décisions forment officiellement le point de départ de la démonstration, nous croyons nécessaire de donner ici la reproduction presque textuelle de cet intéressant document :

1° «La France et l'Angleterre enverraient chacune six bâtiments suffisamment légers dans le port d'Alexandrie ». En ce qui concerne la France, elle enverra six navires à Alexandrie et elle croit désirable que trois de ces navires « tout au moins, arrivent conjointement avec les trois navires anglais, de manière à ce que l'accord complet des deux pays éclate à tous les yeux. De plus, elle enverra un septième navire à Suez selon la suggestion de Lord Granville. Rien n'empêche de procéder dès maintenant à l'exécution des mesures susdites ».

2° Les deux cabinets de Paris et de Londres télégraphieraient à leurs ambassadeurs à Constantinople pour demander au Sultan de s'abstenir, quant à présent, de toute intervention ou ingérence en Égypte.

3° Ils feront connaître, par télégramme égale-

1. Sir W. Milner a soutenu cette thèse dans son livre *Modern Egypt*, p. 477, trad. franc. — On la trouve aussi chez Edward Dicey, *The Story of the Khedivate*, p. 514-516.

ment, à l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Russie, l'envoi des navires en les priant « d'adresser à leurs ambassadeurs à Constantinople des instructions analogues à celles des ambassadeurs de France et d'Angleterre ».

4° Le cabinet français reconnaît que la France a « le devoir strict de soutenir » le Khédive Tewfik Pacha « autant que les circonstances le comporteront ». Il coopérera « loyalement » avec Lord Granville dans ce sens.

5° Il continue à être « opposé à l'intervention turque ». Mais il ne qualifie pas d'intervention le cas où des forces turques seraient appelées en Égypte par le gouvernement français et opéreraient sous son contrôle dans un but et dans des conditions qu'il aurait lui-même déterminées.

6° En conséquence, si le gouvernement français, après l'arrivée de ses navires à Alexandrie, jugeait utile de faire débarquer des troupes, il ne recourerait « ni à des troupes anglaises, ni à des troupes françaises, mais il ferait appel à des troupes turques dans les conditions ci-dessus spécifiées ».

7° Les consuls généraux de France et d'Angleterre « auraient pour instructions de ne reconnaître comme légale que l'autorité de Tewfik et de n'entrer en relation avec tout autre gouvernement de fait qu'afin d'assurer la sécurité » des nationaux de ces deux pays.

Le lendemain, 13 mai, le gouvernement anglais adhérait naturellement à la proposition d'envoi de navires de guerre à Alexandrie et à Suez. Il donnait même l'ordre de tenir trois navires de guerre prêts à partir pour le premier de ces ports. Il donnait également une adhésion complète à tous les autres points que nous venons d'énumérer. De plus, comme si l'initiative de la mesure émanait réellement du gouvernement français, il y ajoutait de nouvelles propositions. Il demandait que, dans les instructions adressées aux ambassadeurs des deux gouvernements à Constantinople, on recommandât à ces représentants de donner à entendre au gouvernement ottoman « en termes réservés, qu'il n'était pas improbable que de nouvelles propositions pussent être faites ultérieurement à la Porte ». Le cabinet français se rallia sans difficulté à cette manière de voir. En second lieu, Granville désirait connaître l'avis du gouvernement français sur l'opportunité d'inviter les autres puissances et la Turquie à faire représenter leur pavillon à Alexandrie à côté de l'escadre anglo-française. Le cabinet de Paris fut d'avis que cette démarche était inutile. L'Europe reconnaissait en effet, à l'action anglo-française un « caractère dirigeant » que cette invitation tendrait à compromettre.

Enfin, le ministre anglais sollicitait l'opinion du gouvernement français sur quelques points de détail.

tel par exemple celui de savoir si la présence des navires à Alexandrie exercerait une action efficace au Caire et si les deux gouvernements devaient dissimuler aux Égyptiens leur intention de soutenir leurs décisions au besoin par la force des armes. Le gouvernement français attendait, déclarait-il, le plus grand effet au Caire de la présence des escadres dans le port d'Alexandrie. En revanche, il passait sous silence la question de l'attitude diplomatique à observer vis-à-vis des Égyptiens, mais il avançait la date d'envoi des télégrammes aux représentants des deux gouvernements en Europe. Le 15 mai, Lord Granville, acceptait toutes ces propositions. Les deux gouvernements allaient donc mettre à exécution la démonstration et les démarches convenues entre eux.

Dès le 13 mai, le consul général au Caire annonçait à Paris qu'il n'appréhendait nullement la présence de navires de guerre à Alexandrie. De son côté, sir Ed. Malet, adressait le 14 mai, à son gouvernement un avis favorable signalant les avantages politiques de l'arrivée de ces navires.

Le 15 mai, les deux gouvernements donnèrent ordre aux navires à destination de l'Égypte de se réunir à la Sude. Le 17, six de ces navires quittaient la Canée (Crète), l'amiral anglais Sir Beauchamps Seymour à bord de *l'Invincible* précédé par l'aviso *Bittern* et suivi par l'aviso *Falcon ;* l'amiral fran-

çais Conrad ayant hissé son pavillon sur *La Galissonnière* suivie par *le Forbin* et *l'Aspic*. C'est dans cet ordre qu'ils arrivèrent à Alexandrie le 20 mai.

Quant aux démarches convenues entre les deux gouvernements, elles ne tardèrent pas à suivre leur cours. Le 15 mai, les deux cabinets adressaient à leurs ambassadeurs à Constantinople un télégramme leur enjoignant, à l'occasion de l'envoi d'une escadre à Alexandrie, de prier la Porte de « s'abstenir de toute intervention et de toute ingérence en Égypte », dans le but d'éviter de compliquer la situation et de faire entrevoir au Sultan « en termes modérés » la possibilité de nouvelles propositions à lui faire plus tard. D'autre part, le même jour, ils faisaient tenir à leurs représentants respectifs à Berlin, à Vienne, à Rome et à Saint-Pétersbourg un télégramme, conçu en termes identiques, les informant de l'envoi d'une escadre anglo-française dans le but « de fortifier l'autorité du Khédive et de sauvegarder l'ordre de choses légal en Égypte », les invitant, en outre, à solliciter des gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités l'envoi d'instructions à leurs ambassadeurs respectifs à Constantinople en vue d'éviter toute immixtion de la Porte dans les affaires d'Égypte.

La Porte, semble-t-il, ressentit une très vive émotion à la nouvelle de l'envoi d'une escadre dans les eaux égyptiennes. Elle essaya d'empêcher le départ

des navires par des arguments que développa Saïd Pacha devant les ambassadeurs de France et d'Angleterre, et par une communication, dans le même sens, faite aux autres puissances. Elle comptait beaucoup plus sans doute que de raison sur la triple alliance. Enfin, elle protesta auprès des cabinets de Paris et de Londres contre cette démonstration navale. Mais tandis qu'elle se livrait à ces manifestations dans les diverses chancelleries européennes, l'escadre faisait une entrée solennelle dans les eaux égyptiennes.

Quant à l'attitude des quatre puissances à l'égard de la démonstration navale, elle fut à peu près la même que celle de la Turquie, en raison de l'ascendant qu'exerçait le prince de Bismarck sur leurs chancelleries. Sans doute, au fond, il n'était pas hostile à la politique anglaise en Égypte, mais il tenait à conserver son crédit auprès de la Turquie en jouant le rôle de médiateur entre elle, d'une part, la France et l'Angleterre de l'autre. Remarquons d'ailleurs que l'Angleterre semble bien l'avoir consulté sur la question égyptienne (1) et que la Turquie fit également appel à lui au cours des différentes phases de l'action anglo-française. Déjà, le 11 mai, antérieurement à l'accord définitif ou officiel entre la France et l'Angleterre concernant l'envoi de

---

1. Ch. de Freycinet : *Question d'Égypte*, p. 216.

navires, les quatre puissances avaient exprimé leur intention de « ne pas entraver l'action des Anglais et des Français qui sont plus directement intéressés (en Égypte), en admettant la *coopération* des autres puissances ». Cet avis est partagé par les quatre cabinets pourvu « qu'il ne soit porté aucune atteinte aux intérêts des autres puissances par l'action de la France et de l'Angleterre (1) ».

Elles se montrèrent formalisées de l'envoi d'escadres, sans avis préalable. Elles entendaient coopérer, en cette circonstance, en formulant un avis. Aussi, usèrent-elles de moyens dilatoires en s'abstenant de répondre immédiatement à la proposition d'une démarche auprès de la Porte qui leur était faite. Elles se donnèrent le temps d'échanger des vues entre elles, procédé où excellait en particulier la chancellerie de Berlin, qui ne remit sa réponse que la dernière.

La nouvelle du départ de l'escadre anglo-française fut, du reste, loin de soulever la même impression chez toutes ces puissances. Il est intéressant d'en noter les divergences parce qu'elles indiquent les dispositions de chacune d'elles, antérieurement à leur échanges de vue, sur l'attitude commune à prendre.

M. Mancini, ministre d'Italie, tenait simplement à

1. Note remise par l'Ambassadeur de Russie à Paris à M. de Freycinet. Documents diplomatiques Égypte, n° 74, le 11 mai 1882.

rester dans une extrême réserve avant de se mettre d'accord avec les trois autres cabinets. En Russie, le ministre, tout en reconnaissant la nécessité de communiquer avec les autres puissances, ajoutait que le « gouvernement impérial ne donnerait pas à son ambassadeur des instructions contraires à celles données par la France et l'Angleterre à leurs représentants à Constantinople, et que, ou la Russie s'abstiendrait ou elle parlerait comme ces deux puissances ». A Vienne, M. Kalnoky, ministre des Affaires étrangères, déclarait à l'ambassadeur de France qu'il considérait la démonstration, tout en admettant qu'elle « n'eût pas encore le caractère d'une véritable intervention », comme « une mesure dangereuse au point de vue de l'impression qu'elle pourrait produire à Constantinople ». Il voyait la France et l'Angleterre s'engager dans des difficultés avec la Porte, et ne pouvait, pour ces motifs, déférer au désir de ces deux puissances. Mais, ajoutait-il, il s'entendrait avec les autres cabinets sur la conduite à tenir à Constantinople.

Ces réponses furent toutes spontanées et furent transmises à la date du 16 mai. Seules les impressions à Berlin demeurèrent secrètes, car ce n'est que le 17 mai, après avoir pris connaissance des dispositions manifestées la veille par les trois autres chancelleries, que le comte de Hatzfeldt émit l'opinion qu'il convenait que les puissances se missent

d'accord sur le point de savoir si la susceptibilité du Sultan ne pourrait pas se trouver légitimement froissée par ce rétablissement de l'ordre dans une province de son empire par des États étrangers. C'était d'ailleurs là un avis purement personnel. Il ajoutait qu'on attendait encore à la chancellerie la réponse du prince de Bismarck. C'était là le procédé dilatoire que nous signalions, procédé que dénonçait immédiatement l'ambassadeur de France en insistant sur l'effet produit par un retard propre à faire croire au Sultan que les puissances n'étaient pas « unanimes » dès ce moment et qui pourrait « l'amener à prendre tout d'abord des déterminations regrettables ».

En résumé, la Russie se montrait la plus disposée à appuyer la politique anglo-française à Constantinople. L'Autriche était manifestement la plus hostile à la démonstration. L'Italie se tenait dans une prudente réserve et l'Allemagne spéculait sur un retard pour être agréable à la Turquie.

Du 16 au 20 mai, les quatre puissances échangèrent leurs vues sur la question égyptienne. S'étant rencontrés à Milan, le 18 mai, à l'occasion de l'inauguration du tunnel du Saint-Gothard, le comte de Halzfeldt et M. Mancini s'en entretinrent, semble-t-il. Enfin le 20 mai, l'ambassadeur de France à Berlin apprenait de la Chancellerie impériale que le gouvernement allemand ne croyait pas pouvoir appuyer

officiellement à Constantinople le langage que la France et l'Angleterre tenaient à la Porte. Il apprenait aussi qu'à Saint-Pétersbourg et à Vienne on avait éprouvé de la susceptibilité à voir les puissances occidentales procéder à une démonstration navale au moment même où elles en donnaient avis aux autres cabinets, au lieu de se consulter préalablement avec eux. Cette réponse, conforme aux vues du Prince de Bismarck, reflétait également l'opinion des autres cabinets. Seuls, les cabinets de la Triplice ne voulurent pas intervenir officiellement à Constantinople. Nous disons seuls, parce que de son côté, la Russie avait télégraphié à son ambassadeur en Turquie de conseiller le plus grand calme à la Porte. Mais si les autres cabinets ne se décidèrent pas à en faire autant, ils ne manquèrent pas, — ce qui n'est au fond qu'une pure différence de forme, — de prodiguer aux ambassadeurs de Turquie à Berlin, Vienne et Rome des conseils de modération, leur recommandant d'engager la Porte à s'entendre avec les puissances navales sur la question d'Égypte. On peut aisément conclure que jamais les cabinets de la Triplice, pas plus que le gouvernement russe, n'eurent l'intention d'entraver l'action navale anglo-française à Alexandrie. Le refus des trois cabinets de la Triple Alliance d'intervenir officiellement à Constantinople s'explique, d'un côté, par le désir de ménager les susceptibilités du Sultan, de l'autre, par

celui de faire sentir à la France et à l'Angleterre qu'il eût été préférable de se concerter préalablement avec les autres grandes puissances avant de procéder à l'envoi d'une escadre à Alexandrie.

Cet avertissement ne fut pas perdu. L'Angleterre et la France tinrent à effacer le ressentiment qu'avait pu causer cette absence de concert préalable et, dans ce but, adressèrent le 23 mai, à leurs représentants respectifs à Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg et Constantinople un télégramme conçu en termes identiques, dans lequel elles déclaraient que le temps leur avait matériellement manqué pour s'entendre au préalable avec les autres puissances de la rapidité des événements en Égypte et du danger « pressant » qui leur semblait menacer leurs nationaux. Cette déclaration produisit un excellent effet à Berlin et surtout à Vienne et les chancelleries allemandes et autrichiennes s'en montrèrent satisfaites.

La Turquie, qui avait demandé aux cabinets de l'Europe orientale et surtout au cabinet allemand, d'user de leur influence pour obtenir le rappel de l'escadre anglo-française, cessait, deux jours après, de tenir ce langage, et le 20 mai, Lord Granville déclarait à l'ambassadeur de France que la Porte s'était engagée à ne pas faire obstacle à l'action commune des deux pays.

Ainsi donc se trouvait écartée toute difficulté

d'ordre diplomatique touchant l'envoi des navires de guerre à Alexandrie.

Au point où nous en sommes, il nous paraît intéressant de rechercher quel était, en cette occurrence le but précis poursuivi par la France et l'Angleterre. Nous nous placerons pour répondre à cette question au mois de mai, en nous fondant sur les déclarations officielles faites aux Parlements de Paris et de Londres, ainsi que sur les correspondances diplomatiques de ces deux pays. De ces documents, il ressort que, d'après la thèse officielle, « l'envoi des vaisseaux de guerre en Egypte avait pour but et pour principe la protection des personnes et des propriétés » des étrangers, le maintien de l'autorité du Khédive, « de la souveraineté du Sultan et des libertés du peuple égyptien ».

La démonstration franco-anglaise n'avait nullement pour objectif un débarquement de troupes ou une occupation militaire du territoire. Au cas où la présence de l'escadre ne parviendrait pas à assurer une solution pacifique de la crise égyptienne, la France et l'Angleterre se concerteraient avec les puissances et avec la Turquie sur les mesures qui leur apparaîtraient comme les meilleures (1).

---

1. Voir pour l'ensemble de cette thèse : *Documents diplomatiques*, Egypte 1882, n° 88 du 15 mai, 104, 106 du 17 mai, 117 du 19 mai, 130 du 23 mai, et *Blue Book*. Egypt, n° 7 (1782) : n° 51 du 23 mai ; et le *Journal officiel* : séances du 11 mai, 1er juin à la

La France et l'Angleterre continuèrent à user de leur influence en Égypte pour arriver à cette solution pacifique. Elles commencèrent d'abord par faire entendre à Orabi Pacha, par l'intermédiaire de leurs consuls généraux, qu'il serait tenu personnellement responsable de toute perturbation de l'ordre. Elles adressèrent ensuite, le 19 mai, à leur représentant des instructions identiques leur prescrivant de conseiller au Khédive de profiter de l'arrivée des escadres pour exiger la démission de ses ministres et rassurer les chefs du parti militaire touchant le respect de leurs personnes, biens et grades. Quelques jours après, le 23 mai, elles leur envoyaient des instructions plus précises se ramenant à demander l'éloignement d'Orabi et autres chefs du parti et la nomination de Chérif Pacha à la présidence du Conseil. L'idée de l'éloignement de ces chefs revient à M. Sienkiewicz. Le 19 mai il avait adressé à son gouvernement une note contenant sa manière de voir sur la solution de la crise égyptienne. Cette solution comportait, selon lui une série de mesures : 1° l'éloignement des chefs avec maintien de leurs grades et traitement ; 2° réduction à 12.000 hommes de l'armée égyptienne ; 3° paiement aux officiers des régiments supprimés de la solde de

---

Chambre des députés ; et *Annual register*, séances du 23-26 mai à la Chambre des communes, du 1er juin à la Chambre des Lords.

disponibilité ou attribution d'emploi dans les fonctions civiles; et enfin ; 4° proclamation d'une amnistie générale par le Khédive.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, quels furent les résultats des démarches des deux consuls auprès du Kédive et du cabinet égyptien. Orabi et ses amis mirent comme condition à leur éloignement le rappel de l'escadre anglo-française des eaux égyptiennes. Le cabinet Samy El Baroudi donne sa démission, le 26 mai, à la suite de la note présentée la veille par Sir Edward Malet et M. Sienkiewicz aux autorités égyptiennes. Chérif refusa d'assumer la responsabilité du pouvoir s'il n'avait pas l'assurance d'avoir comme collaborateur au ministère de la Guerre un autre personnage qu'Orabi. Mais les chefs du mouvement militaire parvinrent à forcer la main au Khédive, dans le but de faire attribuer ce portefeuille à leur chef. Celui-ci fut effectivement appelé, le 29 mai, avant même la constitution d'un cabinet destiné à remplacer le cabinet démissionnaire.

L'escadre anglo-française ne réussit donc pas à désorganiser le parti militaire, contrairement aux prévisions de M. de Freycinet. Elle ne fut pas plus heureuse dans sa tentative d'éloignement des chefs du parti : loin de là, elle leur fournit même un excellent prétexte pour faire repousser la mesure. D'un autre côté, elle ne protégea ni les personnes ni les

biens des étrangers, pour cette excellente raison que ceux-ci n'avaient jamais été menacés. Sa présence eut seulement pour effet immédiat en Égypte de provoquer, par esprit patriotique, une réconciliation momentanée entre le Khédive et son ministère. Mais elle contribua surtout à augmenter la surexcitation des indigènes et ainsi lui incombe une forte part de responsabilité dans les tristes événements qui éclatèrent le 11 juin à Alexandrie.

En somme, on voit donc que cette démonstration, faite dans le but d'arriver à une solution pacifique de la crise égyptienne, aboutit à un échec.

L'effet moral de la présence de l'escadre était d'ailleurs fatalement voué à l'insuccès. Quoiqu'on fasse, quand il s'agit d'une crise purement intérieure, comme celle que traversa l'Égypte en 1882, une mesure de ce genre implique plutôt la menace d'une intervention armée qu'une garantie de la paix et du rétablissement de l'ordre.

V

A la suite de cet échec, les gouvernements français et anglais essayèrent de recourir à d'autres combinaisons qui n'échouèrent pas moins.

Lord Granville invita M. de Freycinet à prier les autres puissances de se joindre à la France et à l'Angleterre pour convier la Porte à *tenir prêtes des*

troupes qui se rendraient en Égypte sous des conditions déterminées (1). Ce plan sourit peu au ministre des Affaires étrangères à Paris. Il le trouvait inopiné et de nature à surprendre l'opinion publique française. Il invoqua son état de santé, qui ne lui permettait pas de convoquer le conseil des ministres afin de donner immédiatement une réponse à cette proposition. D'ailleurs, il espérait recevoir de meilleures nouvelles de l'Égypte permettant de ne pas recourir à la force.

A la maladie diplomatique de M. de Freycinet, Lord Granville objecta la nécessité d'une prompte décision. L'opposition en Egypte pourrait profiter de ces délais moratoires, de même que le Sultan pour rendre la situation des deux puissances « plus difficile encore ». Expliquons cet *encore* par l'impasse où l'échec de l'action navale avait placé les deux puissances.

Le conseil des ministres à Paris se réunit enfin le 27 mai, trois jours après la réception de la proposition anglaise et décida de ne pas suivre Lord Granville dans ses projets. De l'avis des ministres, rien dans la situation égyptienne ne justifiait, en effet, un recours à la force armée de la Turquie, puisque le ministère égyptien venait de donner sa démission

1. *Blue Book*. Egypt., n° 8, 1882, n° 67 du 24 mai.

et qu'il y avait lieu d'attendre la suite des événements. Dans ces conditions, « l'inutilité » de la proposition leur paraissait évidente.

Dans l'après-midi du 28 mai, par une coïncidence qui nous parait préméditée, Lord Granville et M. de Freycinet avisaient, chacun de son coté, M. Tissot et Lord Lyons, qu'ils venaient d'adresser aux ambassadeurs de France et d'Angleterre un télégramme conçu presque dans les mêmes termes. Une copie en fut communiquée aux représentants des deux pays auprès des quatre autres grandes puissances. C'était une nouvelle combinaison tendant à demander au Sultan d'user en Egypte de son *influence morale* pour mettre un terme à la crise égyptienne. Le cabinet Samy avait donné sa démssion, le 28 mai, en invoquant les droits de la Turquie sur l'Egypte. Le parti militaire invoquait, en effet, le nom du Sultan et proclamait partout que celui-ci partageait les vues et sentiments du cabinet démissionnaire. C'est pour mettre fin à ce bruit et pour parvenir à obtenir l'éloignement de l'Egypte des chefs du mouvement militaire que la France et l'Angleterre firent appel à l'intervention morale du Sultan de Constantinople. Elles lui demandaient de faire savoir en Egypte qu'il approuvait entièrement l'attitude du Khédive, de condamner les accusations portées contre ce dernier par l'armée égyptienne et de convoquer à Stamboul Orabi, ses deux amis les plus influents et Samy,

ancien président du conseil des ministres, pour leur demander compte de leur conduite.

Cette fois, les quatre Puissances se montrèrent fort empressées à appuyer à Constantinople la politique anglo-française. Le chancelier de l'empire allemand était d'avis de prêter à la France et à l'Angleterre le concours qu'elles avaient demandé aux cabinets étrangers. En conséquence, le 30 mai, les ambassadeurs de ces quatre pays intervenaient auprès de la Porte en faveur des propositions anglo-françaises. La démarche fut d'ailleurs inutile et le sultan avait déjà pris la décision d'envoyer sur place un haut commissaire ottoman

Mais l'Angleterre prenait goût au petit jeu des propositions ; elle en émettait sans discontinuer. C'est ainsi que sans attendre la suite de l'intervention morale de la Turquie dans les formes indiquées par son propre gouvernement, Lord Granville proposait, le 29 mai, à M. de Freycinet, d'inviter le Sultan à envoyer un *bâtiment de guerre* à Alexandrie et de saisir les puissances de cette démarche.

Pour motiver cette proposition nouvelle, le minis-anglais invoquait les informations reçues de l'amiral Seymour l'avisant que les Égyptiens procédaient à la construction d'une batterie en face des bâtiments de guerre anglais. M. de Freycinet accepta, le 30 mai, de convier la Porte à agir dans le sens indiqué par Lord Granville.

Cette combinaison eut le sort de ses précédentes. Elle fut remplacée par une combinaison, par une idée nouvelle : celle d'une conférence internationale ayant pour objet de rechercher une solution à la crise égyptienne.

Avant d'aborder l'etude de cette conférence, nous essaierons, dans le chapitre suivant, d'exposer l'ensemble de la politique ottomane à l'égard de la crise égyptienne antérieurement à la réunion de la conférence.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE LA TURQUIE ET LA CRISE ÉGYPTIENNE

I. — La mission ottomane d'octobre 1881 (Mission Nizami Pacha).

II. — La Porte et la note anglo-française du 7 janvier 1882. — Discussion de la thèse anglo-française opposée à celle de la Turquie.

III. — La Porte et l'affaire des officiers circassiens.

IV. — La Porte et la démonstration anglo-française du 20 mai 1882.

V. — La mission ottomane de juin 1882 (Mission Darwiche Pacha).

Si l'on peut reprocher à la politique française de 1882 d'avoir contribué à faire perdre à la France la situation privilégiée qu'elle occupait en Égypte, on ne peut s'empêcher de constater que, la même année, la politique ottomane aboutit à un échec plus irréparable encore, quant à la situation de la Turquie en Égypte. La politique française, pendant la crise égyptienne, eut au moins le mérite de la clarté et de la franchise. Elle manqua peut-être de hardiesse, mais elle prit l'initiative de quelques combinaisons destinées à assurer une solution pacifique de la ques-

tion égyptienne et, par suite, à sauvegarder ses propres intérêts dans ce pays. La politique de la Turquie fut, au contraire, une politique obscure, manquant d'initiative et qui subit passivement le contre-coup des événements, sans y jouer le moindre rôle actif. En dehors des intrigues mesquines et incohérentes de la Porte en faveur de tel ou tel parti en Égypte, sa politique est caractérisée par l'inaction qui lui valut la perte de cette province ottomane au profit de l'Angleterre.

Jamais, en effet, Abdul-Hamid ne s'occupa sérieusement d'éviter les dangers d'une intervention militaire étrangère en Egypte. Il envisageait la crise égyptienne d'un point de vue très étroit : il cherchait à tirer de la lutte des deux partis en présence, le Khédive et le parti militaire, le maximum de profit, pour accroître son autorité en Egypte et renforcer le prestige de son Khalifat dans le monde mulsulman. Il se montrait même peu enclin à envoyer des troupes turques en Egypte (1), au cas où la situation intérieure de ce pays nécessiterait l'intervention armée de la puissance suzeraine. Tout en n'admet-

1. V. Saïd Pacha, grand Vizir : *Mémoires*, 1er vol. p. 78. Bismarck, parlant le 19 juin, de l'intervention armée de la Turquie a dit « que le sultan paraissait vouloir se refuser à prêter des troupes pourun semblable usage » (*Livre jaune* n° 103 du 19 juin, Consul à Freycinet.) Musurus Pacha laissait entendre, le 21 juin, que le Sultan refuserait d'envoyer des troupes en Egypte (*Livre jaune :* N° 120 du 22 juin, Tissot à Freycinet).

tant pas l'idée d'une intervention étrangère chez sa vassale, il ne fit rien, de son propre mouvement, pour en conjurer le danger. Son inaction a été l'une des principales causes qui ont livré l'Egypte à l'Angleterre.

I

Dès le 9 septembre,le Khédive Tewfik avisait télégraphiquement la Porte de la manifestation militaire qui s'était déroulée, ce jour là, devant le palais khédivial et des revendications du colonel Orabi touchant le changement du ministère et l'institution d'un régime parlementaire.

Le Khédive annonçait également au Sultan, à la date du 17 chawal 1298 (15 septembre 1881) que « celui qui avait poussé les soldats à la révolte était Halmi Pacha », prince proscit de la famille khédiviale et résidant à Constantinople, « qui avait employé à cet effet un juif » chargé de la distribution des imprimés dont le Khédive envoyait des exemplaires à la Porte.

Le Sultan donna l'ordre de réunir une commission afin de délibérer sur la situation égyptienne (1). Elle s'assembla en 1881. Présidée par Saïd Pacha grand

---

1. Sur cette commission et les faits qui s'y rattachent, voir le 1er vol. des *Mémoires* de Saïd Pacha, p. 71 à 74.

Vizir, elle se composait de quatre hauts personnages de l'empire : Mahmoud Nadim, Assim, ministre des Affaires étrangères, Gawdat et Soubhi. Aussitôt réunie, Abdul-Hamid lui fit déclarer que, dans le but d'éviter le retour de pronunciamentos, « il préférait destituer le Khédive Tewfik ». Le Sultan voulait peut-être simplement sonder ses hommes d'État sur cette mesure radicale. Il se rappelait certainement avoir déjà prononcé, en 1879, sur la proposition de M. Waddington, la destitution du Khédive Ismaïl. En destituant son successeur, il pensait augmenter son autorité de Khalife en Egypte. La commission exposa au Sultan que, dans les circonstances actuelles, une pareille mesure n'aurait guère pour effet que de compliquer la situation déjà difficile, car « si même on pouvait trouver le moyen de destituer le Khédive Tewfik, on ne pourrait guère le remplacer que par un membre de sa famille, dont on n'était pas sûr d'avance qu'il vaudrait mieux que le Khédive actuel ». Abdul Hamid n'insista pas, mais, par cette proposition présentée à la commision, il encourageait, indirectement tout au moins, les ambitions du prince Halim.

Passant à une autre question, le sultan demanda à la commission quel était son avis sur l'envoi d'une mission militaire à l'effet de punir les officiers égyptiens qui avaient pris part au coup de force du 9 septembre. La commission qui était, comme on le voit,

un conseil privé plutôt qu'une commission d'enquête sur les affaires égyptiennes, rédigea un rapport sur la nouvelle proposition du sultan. Ici encore, elle n'était pas du même avis que le souverain. L'envoi de cette mission, dit-elle, dans son rapport, serait contraire au principe de l'autonomie de l'Égypte, d'autant plus que le Khédive n'avait pas sollicité une mesure de ce genre. Il pourrait decider les gouvernements anglais et français à prendre d'autres mesures à l'encontre de celles du gouvernement ottoman. Enfin, cette mission, simple « cour martiale » envoyée de Constantinople pour punir des officiers égyptiens en Égypte, n'aurait pas les pouvoirs nécessaires pour ramener ses arrêts à exécution.

Sans tenir aucun compte de l'opinion de la commission, le Sultan décida d'envoyer une mission composée d'un général de division, Aly Nizami Pacha et d'un de ses anciens secrétaires particuliers, Aly Fuad Bey, accompagnés de trois autres fonctionnaires de la Sublime Porte.

Afin d'éviter qu'une intervention diplomatique quelconque n'en empêchât le départ, le Sultan donna l'ordre à cette mission de s'embarquer immédiatement pour l'Égypte. Elle quitta donc Constantinople le 2 octobre et des télégrammes annoncèrent le départ subit d'une mission ottomane pour Alexandrie.

Cette nouvelle plongea à juste titre l'opinion publique égyptienne dans la plus grande perplexité.

Elle ignorait complétement l'objet de cette mission et se livrait à toutes sortes d'hypothèses sur son but. Chérif Pacha, président du conseil égyptien, n'en considérait pas l'envoi d'un bon œil. Il communiquait ses craintes aux consuls généraux de France et d'Angleterre (1). Au cours du procès intenté contre les révolutionnaires, après le triomphe de l'armée anglaise, Mahmoud Sami Pacha El Baroudi, ministre de la guerre, témoigna qu'il savait, dès ce moment, qu'Orabi et d'autres officiers avaient sollicité de la Porte l'envoi de cette mission et que le chef du parti militaire avait l'intention de la saisir de quelques pétitions. Il déclara qu'il avait averti le Khédive et Chérif Pacha de l'intention des officiers et fait jurer à ces derniers de ne pas y donner suite. Il fit remarquer aussi que le transfert du régiment d'Orabi à El Wadi et de celui d'Obeid à Damiette avait eu pour but d'éviter le contact de la mission turque et des militants du parti militaire. Orabi partit en effet, le 6 octobre, tandis que Obeid avait quitté la ville six jours avant.

En Europe, la nouvelle provoqua la surprise dans presque toute la presse. Elle fut mal accueillie en France et en Angleterre. Le 3 octobre, les drogmans des ambassades française exprimèrent à la Porte « le regret et la surprise des deux gouvernements

1. V. *L. J.*, n° 36. Barthélemy-Saint-Hilaire à Tissot, 4 oct. 1881.

d'une mesure aussi inopportune, prise sans aucune communication préalable ». Les deux ambassadeurs demandaient ensuite des renseignements sur l'objet de la mission. A une démarche que fit, le 3 octobre, l'ambassadeur de France, pour savoir s'il était exact que la mission fût chargée de remettre au Khédive un firman d'investiture, le ministre des Affaires étrangères, Assim Pacha, répondit que « les envoyés du Sultan n'étaient porteurs que d'une lettre de Sa Majesté félicitant le Khédive de sa conduite, lui donnant l'assurance des sentiments bienveillants que le Sultan professait à l'égard de sa personne, comme à l'égard de ses sujets égyptiens, constatant avec satisfaction le rétablissement de l'ordre, et affirmant l'intention de la Porte de maintenir la tranquillité ». Le 5 octobre, Assim revenait sur sa première information, en déclarant de nouveau à l'ambassadeur de France que les envoyés n'emportaient ni lettre autographe ni firman d'investiture. De son côté, Lord Dufferin apprenait que la mission était porteuse d'une lettre adressée par le grand vizir au Khédive. Ce fut là, en somme, tout ce qu'apprirent les deux ambassadeurs sur la nature et l'objet de la mission déjà partie pour l'Égypte. Ils essayèrent, peut-être, d'en conseiller le rappel à la Porte. Mais il n'était guère possible à une puissance suzeraine de rappeler ainsi des envoyés déjà à mi-chemin. Aussi, le 5 octobre, les deux ambassadeurs demandèrent-ils à

la Porte, non pas le rappel immédiat de la mission, mais la limitation de son séjour en Égypte au plus bref délai, afin d'éviter « la cause d'agitations dangereuses ».

Les deux puissances occidentales ne se contentèrent pas de cette démarche identique. Sur la suggestion de Sir E. Malet, consul général en Égypte, le gouvernement anglais proposa, le 8 octobre, d'envoyer à Alexandrie un bâtiment de la marine royale. Le ministre français s'empressa de se ranger à l'avis du cabinet britannique en déclarant qu'un navire de la marine française se rendrait immédiatement dans les eaux d'Alexandrie. C'était la réponse de ces deux puissances à l'envoi en Égypte d'une mission ottomane. Il était facile aux deux cabinets de trouver un prétexte à présenter à la Porte. M. Malet l'avait déjà fourni : les cuirassés étaient envoyés « en vue de diminuer le danger d'une panique qui pourrait être occasionnée parmi la population étrangère du Caire et d'Alexandrie par suite de l'absence d'un lieu de refuge en cas de troubles ».

Le sultan protesta, le 10 octobre, jour de l'arrivée de la mission ottomane à Alexandrie, contre l'envoi des navires anglais et français. « L'ordre règne » en Égypte, déclarait-il, « le *statu quo* existe » et le « Khédive continue à y exercer son autorité sans entrave. » Le 12 octobre, les deux cabinets se mettaient d'accord pour faire observer au Sultan que

« la situation étant telle que Sa Majesté l'a décrite, la présence de ses commissaires n'était plus nécessaire. Leur rappel mettrait fin à l'incident et serait naturellement suivi du départ de nos navires ».

La mission ne prolongea pas son séjour en Égypte. Le 19 octobre, avant midi, elle s'embarquait à Alexandrie à bord du *Talia.* Mais comme le navire anglais l'*Invincible* n'arriva que dans l'après-midi du même jour et le cuirassé français l'*Alma* l'attendit dans le port d'Alexandrie pour partir avec lui et les deux navires ne levèrent l'ancre simultanément que le 20 octobre dans l'après-midi.

Les envoyés du Sultan demeurèrent neuf jours en Égypte, soit du 10 au 19 octobre. Qu'y firent-ils durant leur séjour? Tout d'abord, il faut repousser la déclaration du Sultan à la commission présidée par Saïd Pacha, déclaration d'après laquelle l'objet de la mission était de punir les officiers auteurs du pronunciamento du 9 septembre 1881. Rien, en effet, dans les événements ultérieurs n'est de nature à prouver que la mission assuma une pareille tâche pendant son séjour en Égypte. Il ne faut pas non plus admettre que la mission ait eu pour but de raviver le fanatisme musulman (1). La Turquie n'avait aucun intérêt à faire une telle propagande en Égypte, et les prétentions du parti militaire indi-

1. Opinion soutenue particulièrement par M. E. Hippeau, *Histoire diplomatique de la troisième République*, p. 411.

quaient plutôt un mouvement nationaliste qu'un mouvement religieux. Enfin, il faut repousser également l'affirmation d'un auteur (1) d'après laquelle la mission était dépêchée pour procéder à une enquête sur l'esprit d'insubordination qui régnait dans l'armée. Pendant son court séjour en Égypte la mission ne procéda à aucune enquête de ce genre.

Mais alors que fit-elle donc ? Dès son arrivée au Caire, le 11 octobre, elle rendit visite au Khédive. Dans son discours, Aly Nizami Pacha déclarait que le but de la mission était de témoigner au Khédive la confiance du Sultan et de raffermir ainsi l'autorité khédiviale en Égypte. Tewfik rendit leur visite aux membres de la mission logés au palais El Nouzha. Le lendemain, 12 octobre, Aly Nizami Pacha se rendit au Kasr-El-Nil où se trouvaient les bureaux du ministre de la Guerre et le quartier du 2e régiment, placé sous le commandement de Toulba Esmat. Le premier envoyé du Sultan harangua les officiers de ce régiment. Il rappela la souveraineté du Sultan et fit appel à l'obéissance due à son représentant, le Khédive d'Égypte. Toulba répondit à ce discours. Il affirma le respect des officiers pour le Sultan, justifia la manifestation militaire du 9 septembre 1881, proclama solennellement Orabi comme

---

1. Jules Cocheris, *Situation Internationale de l'Égypte et du Soudan*, p. 94.

représentant de tous les officiers et termina en se déclarant, lui et ses camarades, prêts à obéir au Khédive. Le 13, Tewfik offrit un banquet en l'honneur des membres de la mission. Ces fêtes voilaient la défiance des Égyptiens. Nul n'était autorisé à leur rendre visite au palais El Nouzha sans une permission spéciale (1). Le 17, ils prenaient congé du Khédive et le 19, ils s'embarquaient pour Constantinople.

Le *Journal officiel* égyptien, qui contient le compte rendu du séjour de la mission en Égypte, n'ajoute rien à ces faits. (2) Limité à ces visites et à ces discours, l'objet de la mission paraît réellement insignifiant et il ne méritait certainement pas une démonstration navale franco-anglaise. Aussi, le consul général de France, bien placé pour apprécier l'œuvre de cette mission, estimait-il que « le résultat de la mission ottomane... fut tout différent de celui qu'on avait pu supposer dans le principe. » Autrement dit, on s'était exagéré, à Paris et à Londres, l'importance de cette mission, alors qu'en fait elle n'avait eu aucune portée.

Mais quelque insignifiant que fût le rôle de la mission ottomane, il nous paraît résulter de l'analyse précédente, que l'idée du Sultan était, en apparence,

1. Récit d'Ahmed Rifaat Bey rapporté par Broadley: *How we defended Orabi and his friends*, p. 466.
2. Voir Al Wakaï El Misrieh, 20 octobre 1881.

de raffermir l'autorité du Khédive, et au fond, de nouer des relations entre la Porte et le parti révolutionnaire égyptien. La mission chercha à réaliser ce but dans la mesure du possible. Elle déclara au Khédive, on l'a vu, qu'elle lui apportait la confiance du Sultan et fit appel à la discipline militaire. Mais, à côté de ces paroles et actes officiels, les membres de la mission, par des visites privées, creusaient la question égyptienne et entraient en rapport avec les personnages en vue du parti national. Les témoignages des membres de ce parti sont édifiants à cet égard. Rifaat Bey, premier secrétaire du ministère Orabi, nous dit qu'un des secrétaires adjoints à la mission, Kadry Bey, avait travaillé consciencieusement à nouer des relations avec les chefs du parti national ou militaire. (1) Un aide de camp du Sultan, Ahmed Rati Pacha, se serait détaché de la mission et aurait rencontré, comme par hasard, Orabi dans le train entre Zagazig et Tel-El-Kebir. Les relations ultérieures entre les chefs de ce parti et la Porte montrent que la mission ottomane d'octobre 1881 fut le point de départ de rapports assez réguliers entre le parti militaire égyptien et l'entourage du Sultan Abdul Hamid. (2)

1. Récit d'Ahmed Rifaat Bey, rapporté par Broadley: *How we defended Arabi and his friends*, p. 466.

2. Voir Procès, témoignage d'Aly Ragheb qui portait les lettres d'Orabi à la Porte; témoignages d'Orabi, Samy El Baroudy, Mahmoud Fahmy, Osman Fauzi et Hassan Moussa El Ahad.

II

On a vu, dans le précédent chapitre, que les deux cabinets français et anglais avaient remis au Khédive une note collective, datée du 7 janvier 1882, par laquelle ils lui offraient leur appui matériel dans le cas où son autorité serait menacée. Cette immixtion dans les affaires intérieures de l'Égypte ne provoqua pas seulement le mécontentement de toute l'Égypte, mais encore celui de la Turquie.

Avant même que la note eût été remise au Khédive et alors que la démarche simultanée des deux puissances était encore à l'état de projet, le Sultan fit faire auprès des ambassadeurs français et anglais à Constantinople une démarche de son ministère des Affaires étrangères dans le but de prier leurs gouvernements respectifs de ne pas donner suite à leur dessein. Cet appel aux deux puissances, pour éviter ce que la Porte appellera plus tard une atteinte aux droits de sa souveraineté sur l'Égypte, n'eut pas d'écho à Paris ni à Londres. Si la Turquie ne s'empressa nullement, aussitôt après la communication de la note au Khédive, de faire prévaloir ses droits, c'est, croyons-nous, qu'elle était en train de consulter au préalable la chancellerie allemande sur ce fait nouveau. En effet, ce ne fut guère qu'une

semaine après le 7 janvier, le 14 du même mois, que l'ambassadeur ottoman à Londres remit au Foreign office la copie d'un télégramme contenant les griefs dirigés par la Turquie contre la note collective anglo-française. Trois jours plus tard, son collègue à Paris communiquait à Gambetta un télégramme identique dont le texte avait été publié, dans l'intervalle, par les journaux anglais.

Assim Pacha, ministre des Affaires étrangères ottoman, déclarait dans ce document que rien dans la situation intérieure de l'Égypte ne justifiait la démarche collective de la France et de l'Angleterre. A supposer même que la situation y laissât à désirer, c'était à la Turquie seule qu'appartenait le droit d'y intervenir. L'Égypte forme, en effet, disait-il, une partie intégrante de la Turquie et « le pouvoir conféré au Khédive pour maintenir au besoin l'ordre et la sécurité publique, pour garantir la bonne administration du pays, ainsi que l'affermissement de son autorité, appartient essentiellement au domaine des droits et prérogatives de la Sublime Porte. » Il critiquait ensuite la façon de faire de la France et de l'Angleterre. En admettant même, disait-il, la nécessité d'une telle communication « l'opinion de la puissance souveraine aurait dû être préalablement *pressentie* à ce sujet, et c'est *exclusivement* par ce canal que les déclarations auraient dû être transmises et les assurances que l'on désirait. » La méthode suivie

par la France et l'Angleterre, concluait le ministre de la Turquie, constituait « une atteinte aux droits de souveraineté du Sultan sur l'Égypte ».

Dans son entretion du 17 janvier avec l'ambassadeur de Turquie à Paris, Gambetta prit naturellement la défense de la note anglo-française en réfutant les arguments de la thèse ottomane. Il constatait que « des périls visibles » et indéniables tels que « les intrigues des divers prétendants, la formation d'un parti militaire, les impatiences d'une assemblée nouvelle et inexpérimentée » pourraient être une menace à l'ordre des choses établi en Égypte. Cette situation avait conduit les deux puissances à intervenir pour « témoigner de leur résolution de maintenir le *statu quo* fixé par les firmans et les traités ».

En se plaçant ainsi sur le terrain du respect des firmans, Gambetta entendait rassurer la Turquie sur la portée exacte de la démarche simultanée de la France et de l'Angleterre. Ne voulant rien changer, disait-il encore en substance, au *statu quo* de l'Égypte et soucieuses de défendre ûne organisation financière à laquelle elles étaient intéressées, les deux puissances n'avaient pas sujet de recourir à la Turquie. Néanmoins, ajoutait-il, il ne verrait personnellement aucun inconvénient à communiquer à la Porte, *après les faits accomplis*, la note collective déjà communiquée au Khédive.

De son côté, Lord Granville faisait verbalement à

l'ambassadeur ottoman à Londres une réponse semblable à celle du ministre français. Il ajoutait qu'il existait plusieurs précédents de communications analogues adressées directement par le gouvernement britannique au Khédive. Il acceptait la proposition de Gambetta, tendant à communiquer simultanément la note du 7 janvier à la Turquie, si cette communication *pouvait faire plaisir à la Porte.*

Enfin, les deux cabinets s'entendirent sur la rédaction d'une réponse commune aux objections d'Assim Pacha. Dans l'intervalle, le grand ministère avait laissé le pouvoir au cabinet Freycinet qui, d'accord avec le cabinet anglais, arrêta les termes de cette réponse. Elle fut communiquée, le 11 février 1882, par l'organe des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople. C'était le développement des opinions exprimées par Gambetta et Lord Granville. Nous ne retiendrons ici, pour la clarté de la thèse anglo-française, que les arguments sur lesquels la France et l'Angleterre s'appuyaient pour justifier leur intervention et son procédé dans les affaires intérieures de l'Égypte.

Quant au principe même d'*intervention*, la France et l'Angleterre, appréciant le récent mouvement égyptien, déclaraient qu'il pouvait en résulter des effets avantageux s'il était « contenu dans de justes limites ». Poussé plus loin, ce mouvement aboutirait à une restriction de l'autorité du Khédive. Il pourrait encore

en découler « une atteinte aux arrangements internationaux dans lesquels la France et l'Angleterre étaient principalement intéressées en raison de leur situation, et spécialement intéressées en vertu des décrets du Khédive, négociés par elles seules et avec elles seules, qui les avaient appelées à organiser l'administration des finances en Égypte, mais dans lesquels les autres puissances de l'Europe étaient devenues parties ». En vue d'éviter une pareille éventualité, les deux puissances occidentales avaient jugé opportun de présenter au Khédive leur déclaration. Quant à la *méthode* adoptée pour cette intervention, elles invoquaient le précédent de semblables déclarations qui avaient été faites, dans des cas spéciaux, au Khédive actuel et à son prédécesseur « sans provoquer aucune représentation de la part de la Porte ». En ce qui concernait la note du 7 janvier, ajoutaient-elles, la communication directe avait paru aux yeux des deux gouvernements « qui avaient joué le principal rôle dans la réorganisation des finances égyptiennes » la meilleure procédure pour atteindre le but qu'ils se proposaient (1).

* * *

Des deux thèses que nous venons d'exposer, la

1. La Porte protesta également auprès des quatre autres grandes puissances, contre la note collective anglo-française. (V. *Liv. jaune*, n° 83 du 12 février 1882).

thèse ottomane nous paraît la plus conforme aux principes du droit international. La Turquie jouit, en effet, on le sait, d'une souveraineté extérieure très étendue sur l'Égypte. Ce pouvoir découle, non pas d'une conquête ou d'un acte unilatéral, mais d'un véritable pacte international : la Convention de Londres du 15 juillet 1840, à laquelle sont venus s'ajouter d'autres actes internationaux, les firmans du Sultan, communiqués aux puissances, depuis celui du 13 février 1841, charte constitutive de l'Égypte, jusqu'au dernier, celui du 7 août 1879, relatif à l'investiture du Khédive Tewfik. Que ces actes aient fait de l'Égypte un État doté ou non de la personnalité juridique ; qu'ils en aient fait un État autonome, mi-souverain, vassal, ou qu'ils l'aient maintenu au rang de simple province tout au plus privilégiée, il n'en reste pas moins vrai, dans toutes ces distinctions doctrinales, que l'Égypte, en dehors du droit qu'elle possède de conclure des traités de commerce et des conventions douanières, est sous l'entière dépendance politique de la Turquie pour tout ce qui touche ses relations avec les puissances étrangères.

Mais de ce que la Turquie possède la souveraineté extérieure de l'Égypte, il ne faut pas conclure qu'elle peut y puiser le droit d'y intervenir en cas de *révolte intérieure*, ce qui est justement le cas de la crise de 1881-1882. La souveraineté extérieure de la Turquie est une chose, et le droit d'intervention en

est une autre. Aucune mention dans les textes qui déterminent la situation juridique de l'Égypte n'a prévu le cas de révolte intérieure. Aussi, faute d'un texte lui conférant expressément ce droit, nous ne saurions reconnaître à la Turquie, pas plus qu'à une autre puissance étrangère, le droit d'intervenir pour réprimer une révolte intérieure en Égypte.

Toutefois. si, dans ce cas, la nécessité d'une intervention étrangère se fait réellement sentir, nécessité unanimement constatée par les puissances intéressées et la puissance souveraine et par l'appel à cette intervention librement exprimé par le gouvernement légal de l'Égypte, le droit d'intervenir revient uniquement à la Turquie, parce qu'elle est la seule puissance dont les droits sur l'Égypte émanent d'un lien contractuel international. Le droit d'intervenir, dont les conditions d'existence sont ainsi définies, ne peut être exercé par une puissance autre que la Turquie sans qu'il y ait mépris de la souveraineté du Sultan. Il y aura plus que mépris, il y aura infraction aux engagements internationaux formant le fondement juridique des droits de la Porte, si la puissance qui s'arroge le droit d'intervenir est une de celles qui ont apposé leurs signatures comme parties contractantes des engagements. A la rigueur et en supposant remplies les conditions précitées, l'intervention d'une puissance étrangère en Égypte pour cause de révolte intérieure ne serait vraiment

compatible avec le droit qu'avec un mandat de la Turquie.

Si l'on adopte cette manière de voir, il est facile d'en déduire que l'envoi de la note collective du 7 janvier est insoutenable. La note promet au Khédive un appui matériel pour renforcer son autorité. L'appui matériel ne saurait se traduire ici que par l'envoi de troupes armées en Égypte. Or, jusqu'au 7 janvier, la révolte égyptienne n'avait pas atteint un degré d'acuité suffisant pour amener toutes les puissances et la Turquie à décréter la nécessité d'une intervention étrangère. De son côté, le Khédive n'avait sollicité de la France et de l'Angleterre ni un appui matériel ni même une promesse d'appui. Enfin, quant à la Porte, elle n'avait naturellement, en aucune façon, chargé ces deux puissances de faire au Khédive une telle promesse. Nous pouvons en conclure qu'à notre avis, la remise de la note du 7 janvier n'a aucune justification juridique.

Faut-il admettre le point de vue de la France et de l'Angleterre développé dans la justification de leur note collective ? Ici encore, les arguments de la thèse anglo-française nous paraissent bien fragiles. Cette thèse prétendait que le récent mouvement égyptien pouvait donner lieu à « une atteinte aux arrangements internationaux dans lesquels la France et l'Angleterre étaient principalement intéressées ». Or, rien dans les faits ne justifiait cette appréhension.

Au contraire, les dispositions de la Chambre des délégués et les assurances réitérées du gouvernement Khédivial étaient amplement suffisantes pour qu'aucune puissance ne s'alarmât à ce sujet. Déjà, en effet, antérieurement au 7 janvier, la Chambre avait admis ce principe, reproduit plus tard dans l'article 34 de la loi constitutionnelle de 1882, dont le texte est ainsi conçu : « Le service du tribut, celui de la dette publique, ainsi que toutes charges résultant de la loi de liquidation ou de conventions internationales, ne pourront être l'objet d'aucune discussion. » Que pouvaient demander les deux cabinets de plus que l'insertion de ce principe dans la loi constitutionnelle ?

Mais, dit encore la thèse anglo-française, il pourrait résulter de la crise égyptienne une atteinte à d'autres engagements dans lesquels la France et l'Angleterre sont « spécialement intéressées en vertu des décrets du Khédive, négociés par elles seules et avec elles seules, qui les ont appelées à organiser l'administration des finances de l'Égypte, mais dans lesquels les autres puissances de l'Europe sont devenues parties ». Les décrets en question sont ceux qui ont institué le condominium anglo-français. Le cadre du présent ouvrage ne nous permet de faire ici, même sommairement, le procès du contrôle anglo-français depuis son institution jusqu'à son abolition par l'occupation anglaise, pour démontrer

combien était peu fondée l'appréhension des deux puissances et combien leur intransigeance, surtout celle de Gambetta au moment du conflit de la Chambre et le condominium, fut antilibérale, nous disons même nuisible, puisqu'elle accéléra le mouvement de révolte au lieu de l'apaiser (1).

Nous nous bornerons à faire observer que jamais la Chambre des délégués n'eut l'intention d'abolir le contrôle financier pas plus que de modifier les décrets y relatifs. Les contrôleurs, disaient la Chambre et le gouvernement égyptien, doivent rester dans les limites de leurs fonctions. Ce ne sont que des *conseilllers* auprès du pouvoir exécutif et ils doivent se borner à ce rôle. Si le condominium, appuyé par les deux gouvernements, avait évolué *in facto* jusqu'à devenir le maître absolu des finances égyptiennes, cette situation de fait ne devait pas, croyons-nous, se transformer en un droit acquis opposable à la Chambre des délégués. Celle-ci ne voulait donc ni l'abolition du contrôle franco-anglais, ni la modification des décrets en vigueur, mais simplement le maintien de ce contrôle dans les limites de ces

---

1. « L'ingérence du contrôle, la déposition du Khédive, telles furent les causes qui ont amené la situation dont nous nous plaignons aujourd'hui et les difficultés dans lesquelles nous nous trouvons ». (Discours de M. Villeneuve, au Palais-Bourbon, séance du 11 mai 1882. *Journ. off.*, 12 mai, p. 568).

décrets. Rien en tout cela n'était de nature à faire naître, chez les deux puissances, la crainte d'une atteinte au régime de l'organisation financière en Égypte et à justifier ainsi leur intervention qui trouvait son expression dans la note du 7 janvier (1).

La thèse franco-anglaise prétendait en outre que par l'effet des décrets relatifs au condominium, « les puissances étaient devenues parties. » Si cette affirmation avait été exacte, la thèse aurait pu avoir l'apparence de se fonder sur un titre de caractère international, mais il n'en était rien. En réalité, les décrets en question ne furent jamais communiqués aux autres puissances étrangères. Leur préambule se borne uniquement à constater l'accord préalable entre le gouvernement égyptien, d'une part, et les gouvernements anglais et français de l'autre.

Reste à examiner *la procédure* suivie pour la communication de la note collective du 7 janvier. Ici encore, la thèse de la Turquie nous paraît la seule admissible. La note collective présente un caractère politique incontestable. Elle promettait l'appui

1. « La Chambre des notables demandait à voter cette partie du budget égyptien qui ne concerne pas les fonds affectés aux services de la dette. Nous avons refusé. Par esprit de transaction, elle a demandé à envoyer des délégués au conseil des ministres pour y discuter le budget. Nous avons refusé. Ce sont là des fautes qui se paient cher et que nous payons cher en ce moment ». Discours de M. Clémenceau à la Chambre des députés, séance du 19 juillet 1882.

matériel et comportait par conséquent l'éventualité d'une intervention armée. Or, si un acte de cette nature, à le supposer du ressort d'une puissance étrangère, ne devait pas passer par l'intermédiaire de la Porte, comment alors concevoir la souveraineté extérieure de la Turquie sur l'Egypte? Les deux puissances invoquaient bien les précédents de communications semblables faites directement au Khédive Tewfik et à son prédécesseur, sans que ces communications eussent provoqué la protestation de la Porte. Mais cet argument perdait singulièrement de valeur, car il ne citait pas un seul de ces prétendus précédents. C'était, à notre avis, une pure affirmation qui ne s'étayait sur aucune preuve.

Cherchons pourtant, dans un but d'impartialité, à l'expliquer, sinon à la justifier.

Passons en revue les cas que pouvait avoir présents à l'esprit Lord Granville quand il invoquait les précédents. Si les deux puissances visaient le conseil d'abdication qu'elles avaient donné à Ismaïl, ce cas ne nous paraît pas identique à celui de la note du 7 janvier. Avant de donner ce conseil, la France et l'Angleterre s'étaient adressées préalablement à la Porte pour la préparer à prononcer la déchéance du Khédive Ismaïl. Si les deux puissances entendaient par précédents les communications adressées directement au Khédive concernant la situation financière du pays, l'institution de la caisse de la Dette publique

ou la loi de liquidation, elles avaient raison d'affirmer qu'elles n'avaient provoqué aucune représentation de la part de la Porte. Mais la Turquie n'avait pas protesté contre ces communications directes parce qu'elles étaient toutes conformes au droit. Le firman du 8 juin 1873, résumant tous les privilèges de l'Égypte, dit dans son paragraphe 8 que « le Khédive a la disposition complète et entière des *affaires financières* du pays », ce qui impliquait le pouvoir de contracter des dettes publiques sans l'entremise de la Porte. A la suite de complications financières, le firman d'investiture de Tewfik, du 7 août 1879, prescrit que : « le Khédive aura la disposition complète et entière des affaires du pays, mais il n'aura pas le droit de contracter des emprunts, *sauf* pour ce qui concerne le règlement de la situation financière présente et *sera parfaitement d'accord avec ses présents créanciers ou les délégués chargés officiellement de leurs intérêts.* »

Le Khédive Ismaïl avait le droit de conctracter des emprunts et, comme corrolaire nécessaire de l'exercice de ce droit, il pouvait communiquer directement avec les puissances étrangères ou en recevoir des communications individuelles ou collectives. Tewfik n'avait pas le droit de contracter des emprunts, mais il avait formellement conservé le droit de communiquer directement avec les puissances étrangères pour le règlement de la situation

financière présente. Ces communications de la part de la France et de l'Angleterre ne sauraient donc être considérées comme des précédents pour justifier le mode de communication de la note collective du 7 janvier 1882. La thèse turque reste donc, dans son ensemble comme dans ses parties essentielles, la thèse la plus conforme au droit et à la situation de fait de l'Égypte.

III

Ainsi qu'on l'a vu au chapitre premier, une quarantaine d'officiers circassiens, accusés d'un complot contre la vie d'Orabi, avaient été condamnés le 1er mai 1882, par un conseil de guerre, à la dégradation avec déportation sur divers points du Soudan. La Turquie essaye d'intervenir dans cette affaire mais sans aucun succès. L'exposé des circonstances dans lesquelles elle tenta, en l'espèce, d'exercer sa souveraineté nous permettra de fixer une des phases de la politiqne ottomane à l'égard de la crise égyptienne.

Dès leur arrestation, les officiers circassiens envoyèrent, vers le 12 avril 1882, un recours au Sultan. Ce fut l'occasion, pour la Turquie, d'intervenir dans leur procès; le Sultan ordonna, en effet,

à son grand Vizir, Saïd Pacha de demander au Khédive de faire parvenir le dossier de l'affaire à Constantinople et de suspendre tout jugement concernant les officiers accusés jusqu'à la décision du Sultan. Il manifesta également le désir d'envoyer l'escadre turque en Égypte. Il pensait que cet envoi ne susciterait aucune objection de la part du gouvernement allemand, tout au moins, et qu'au contraire ce gouvernement l'appuierait auprès des autres puissances.

Le grand Vizir invoqua l'autonomie de l'Égypte et contesta à la Porte le droit de s'immiscer dans le procès en question. Il fallait prévoir, selon lui, que l'envoi de l'escadre provoquerait les protestations des puissances et leur intervention éventuelle dans les affaires égyptiennes. L'opposition de Saïd Pacha lui valut, selon toute apparence, sa destitution du grand Vizirat, le 20 avril, au profit d'Abd-El-Rahman Pacha. Le ministre des Affaires étrangères, Assim Pacha, fut aussi remplacé par Saïd Pacha que l'homonymie ne doit pas nous faire confondre avec le grand vizir destitué (1).

La Porte s'adressa alors à la chancellerie allemande pour connaître son avis sur l'attitude que la Turquie devait adopter dans les affaires des Circassiens.

1. *Mémoires*, du Grand Vizir Saïd Pacha ; 1er vol., p. 75.

D'après le comte de Hatzfeldt, l'arrestation de quelques officiers n'était pas de nature à menacer la tranquillité de l'Égypte. La Porte devait, à son avis, agir avec beaucoup de circonspection dans cette question qui pouvait engendrer de grosses difficultés. Il déclarait que c'était là d'ailleurs son opinion strictement personnelle, et se réservait d'en référer au prince de Bismarck qui, selon lui, ne voudrait pas formuler un conseil sans avoir, au préalable, consulté tous les intéressés. Trois jours après, le 23 avril, le comte de Hatzfeldt communiqua verbalement la réponse du Chancelier à l'ambassadeur de Turquie. « Le prince de Bismarck, dit le sous-secrétaire d'État, ne connaissant point à fond les événements qui se passent en Êpypte a cru devoir ne donner aucun conseil sans consulter les États intéressés. Désirant, comme la Turquie, le maintien de la paix, il est d'avis de prévenir toute mesure qui pourrait la menacer. Il espère que la Sublime Porte n'agit dans les affaires d'Égypte qu'avec beaucoup de réserve et de modération, comme elle l'a fait jusqu'à présent, et que la crise née de l'arrestation de quelques officiers ne deviendra pas plus aiguë ». Le comte de Hatzfeldt ajouta que les cabinets de Vienne et de Rome répondraient de la même manière (1).

1. Voir télégr. n° 84 et 85 de l'ambassadeur de Turquie à Berlin, publiés dans les Mémoires de Saïd Pacha, vol. I, p. 76.

D'après l'ambassadeur de France, le marquis de Noailles, la démarche de la Porte aurait été faite, le 23 avril, à Constantinople même auprès des ambassadeurs de l'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Elle avait, affirma-t-il, pour objet principal d'obtenir une intervention de ces trois gouvernements destinée à soustraire Refki Pacha et les antres officiers circassiens aux rigueurs dont on les croyait menacés par Orabi. La réponse éommuniquée dans une note verbale à la Turquie, portait, en substance. que ces puissances n'étaient pas suffisamment renseignées pour intervenir auprès de Khédive Tewfik Pacha et que l'on espérait que la Porte n'entreprendrait rien qui fût de nature à troubler la tranquillité et la paix en Egypte (1).

Mais la Turquie ne mit pas un terme à son intervention dans le procès des officiers circassiens. Dès le 16 avril, six jours après la dénonciation du complot, la Porte invitait le gouvernement égyptien à mener rapidement ce procès à sa fin. Au cours du même procès, elle renouvelait cette invitation au gouvernement égyptien. De plus, lorsque fut rendu, le 1er mai, le jugement du conseil de guerre, le grand Vizir protesta contre cette sentence. A vrai dire, les firmans ne prévoient pas le cas de dégradation d'officiers

1. Voir *Livre jaune* : Le Marquis de Noailles à M. de Freycinet, n° 52 du 7 mai 1882.

supérieurs attachés au service de l'armée égyptienne. Mais ils prévoient tous la collation des grades militaires. D'après le *hatti chérif* du 13 février 1841, les nominations des officiers de terre et de mer, jusqu'au grade de Kol aghassi (major) inclusivement, appartiennent au gouvernement Khédivial et les autres grades supérieurs ne peuvent être conférés que par le Sultan. Enfin, le grand Vizir réclamait, en même temps, la suspension du jugement du conseil de guerre jusqu'à décision du Sultan, et par iradé impérial, la transmission du dossier de l'affaire (1).

Le jugement du Conseil de guerre n'étant exécutoire qu'après ratification du Khédive, Tewfik Pacha, vu la rigueur excessive des condamnations, ne le ratifia pas immédiatement. Les consuls généraux des grandes puissances lui conseillaient d'ailleurs de ne pas le faire. A ce moment, la situation du Khédive était des plus difficiles. Il se trouvait aux prises avec des facteurs divergents : ses instincts de clémence et de bonté, l'avis des consuls généraux le poussaient à ne pas ratifier le jugement. Mais d'un autre côté, les exigences du parti militaire, l'acquiescement du ministère à la teneur de l'arrêt faisaient pencher la balance dans l'autre sens et le forçaient

1. Ce télégramme du grand Vizir Abd El Rahman est reproduit *in extenso* à la page 76 du 1er volume des Mémoires de Saïd Pacha. C'est de ce document que parlent les télégrammes du 6 mai envoyés du Caire par les consuls généraux de France et d'Angleterre à leurs ministres respectifs.

à réfléchir. La protestation de la Porte n'était pas de nature à activer sa décision. Désirant peut-être se couvrir davantage avant de prendre une décision, ou dans le but d'éviter le mécontentement de son suzerain, le Khédive répondit au grand Vizir qu'il professait un profond respect pour les prérogatives du Sultan. Et lorsque le Conseil des ministres fit, le 6 mai, une démarche auprès du Khédive pour obtenir la commutation de la peine de déportation en celle de bannissement, celui-ci répondit que la Porte étant saisie de l'affaire, il ne lui appartenait pas de se prononcer. La question qui se posait était alors de savoir si le Khédive attendrait ou non la réponse de la Porte pour statuer définitivement sur cette affaire.

Le ministère égyptien déclara qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte de la protestation de la Porte ni d'attendre sa décision. Il invoquait, à l'appui de sa manière de voir, des précédents de dégradations d'officiers supérieurs prononcées par le gouvernement égyptien. Les firmans de nomination des généraux sont envoyés en blanc au Khédive qui les confère de sa propre autorité. Attendre la réponse de la Porte eût été contraire à l'autonomie de l'Égypte. Aussi les ministres étaient-ils disposés à s'opposer à toute mesure qui tendrait à ravaler l'Égypte au rang de simple vilayet (1).

1. *Livre jaune :* M. Sienkiewicz à M. de Freycinet, n° 55 du 8 mai 1882.

D'un autre côté, le gouvernement français était également d'avis que le Khédive prît une décision sans attendre la réponse de la Porte. « Notre désir d'appuyer le Khédive, disait M. de Freycinet au Consul général, le 8 mai, ne saurait aller jusqu'à favoriser l'ingérence de la Porte dans le gouvernement intérieur de l'Égypte. » Enfin, Lord Granville donnait à Sir E. Malet des instructions tendant à presser le Khédive de se décider sans attendre aucune communication de la Turquie. Les autres consuls généraux reçurent des instructions les invitant, croyons-nous, à se tenir dans une entière réserve au sujet du procès des Circassiens. Aussi, lorsque le Khédive, au cours de la réunion des consuls généraux des six grandes puissances, tenue au palais d'Abdine le 9 mai, donna lecture de l'ordre du Sultan enjoignant d'envoyer à Constantinople le dossier de l'affaire, les agents des quatres puissances s'abstinrent de formuler un avis. Mais les consuls généraux de France et d'Angleterre parvinrent à persuader le Khédive, à l'issue de cette réunion, de se prononcer, sans plus attendre la réponse de la Porte. C'est ainsi que le Khédive décida la commutation des peines corporelles et annula les autres dispositions du jugement.

Nous n'avons pas à répéter ici ce que nous avons dit, dans notre premier chapitre, des suites du conflit entre le Khédive et le ministère. Ce qui nous inté-

resse ici, c'est de faire remarquer que le Sultan préconisa l'idée de l'envoi de l'escadre turque en Égypte sans la mettre à exécution, et qu'il réclama le dossier de l'affaire sans obtenir satisfaction. Quand le conflit entre le Khédive et son ministère passa à l'état aigu, la Porte s'en désintéressa complètement. En effet, le grand vizir fit connaître, le 15 mai, au Khédive, que « la Porte, occupée des réformes à introduire en Anatolie, ne peut en ce moment s'occuper des difficultés égyptiennes. Quant au différend qui existe entre le Khédive et le ministère, il est facile à aplanir ». Cette déclaration n'avait pas de raison d'être. Aucun parti n'avait fait appel à la Porte pour trancher le conflit entre le Khédive et le ministère. Elle masquait l'amertume éprouvée par la Porte par suite de l'échec de sa tentative d'intervention dans les affaires de l'Égypte à propos du procès des officiers circassiens.

IV

Le 20 mai 1882, nous l'avons vu, la France et l'Angleterre avaient envoyé à Alexandrie une partie de leur escadre et avaient fait auprès des grandes puissances de la Turquie des démarches, ayant pour objet d'empêcher toute intervention ou ingérence de cette dernière en Égypte. Devant cette manifestation

navale, la Porte ne modifia pas la méthode qu'elle avait suivie jusque-là. Elle essaya d'arrêter l'envoi des navires anglais et français, puis ayant échoué dans sa tentative, elle se contenta de protester pour s'accommoder, en fin de compte, des faits accomplis. Quels moyens employa-t-elle pour éviter la démonstration ? Quelles raisons de droit ou de fait invoqua-t-elle dans sa protestation ? Enfin, comment fut-elle amenée à accepter la présence des navires à Alexandrie, tels sont les points que nous nous proposons d'examiner maintenant.

Dès que la Porte eut pris connaissance de l'intention de la France et de l'Angleterre d'envoyer des bâtiments de guerre en Égypte, elle fit tout son possible pour parvenir amiablement à persuader à ces deux puissances de rapporter leur décision. Le ministre des Affaires étrangères, Saïd Pacha, exposa aux ambassadeurs, à Constantinople, l'impression pénible que causait au Sultan cette décision anglo-française. Il leur laissait entrevoir la possibilité des « graves résolutions » qu'il prendrait à l'annonce de l'arrivée des vaisseaux réunis à Alexandrie. Il chargeait les ambassadeurs de Turquie à Berlin, Vienne, Rome et Saint-Pétersbourg d'inviter les puissances auprès desquelles ils étaient accrédités à intervenir « en vue d'empêcher le départ ou d'arrêter le voyage de ces navires ». Il appartenait au Sultan et à lui seul, disait la circulaire du ministre à ces

ambassadeurs, d'envoyer ses vaisseaux dans les eaux égyptiennes en cas de nécessité. Pour le moment la mesure ne s'imposait nullement et rien n'autorisait d'autres gouvernements à se l'approprier.

D'autre part, le Sultan appuyait les démarches de ses ambassadeurs par une mise en scène de nature à faire croire au corps diplomatique de Constantinople qu'une intervention turque dans les affaires d'Égypte était imminente. Des bâtiments de guerre faisaient leurs préparatifs d'armement ; ils quittaient leurs postes d'amarrage pour venir s'embosser dans la Corne d'Or et paraissaient prêts à partir dans les vingt-quatre heures. Un amiral turc, l'amiral Hussein, avait aussi, disait-on, reçu l'ordre de se rendre à la Sude. Le ministre affirmait que le Sultan avait donné l'ordre de rassembler le plus de troupes possibles. On attribuait même le commandement de ce corps expéditionnaire au maréchal Darwiche Pacha, chargé quelques jours plus tard, nous le verrons, d'une mission en Égypte. Mais toutes ces démarches diplomatiques et ces manœuvres apparentes n'empêchaient pas les navires anglais et français de poursuivre leur marche, et de venir mouiller dans les eaux égyptiennes en face même d'Alexandrie (1).

1 Voir *Livre jaune :* n° 96 du 16 mai, Jaurès à Freycinet ; n° 102, du 17 mai, Reverseaux, au même ; n°s 108, 109 du 18 mai, Noailles, au même ; n° 110 du 18 mai, Duchâtel, au même ; n° 111

A la suite de cet échec, la Porte formula ses protestations sous forme de télégramme adressé par Saïd Pacha aux ambassadeurs ottomans à Paris et à Londres, et dont une copie fut remise, par leur entremise, le 19 mai, à M. de Freycinet et à Lord Granville. La thèse soutenue par la Porte dans ce document, se rapprochait dans ses grandes lignes de celle contenue dans sa protestation contre la note du 7 janvier. Le ministre y rappelait que l'Égypte fait partie intégrante de la Turquie. C'est à cette dernière puissance que « le droit des gens et tous les principes internationaux imposent le devoir de surveiller le fonctionnement régulier de l'administration en Égypte ». Il reconnaissait ensuite à la France et à l'Angleterre le droit d'exiger la sauvegarde des intérêts de leurs sujets ; mais il leur contestait le droit de protéger elles-mêmes ces intérêts et d'envoyer, dans ce but, leurs escadres dans les eaux d'un pays « appartenant au Sultan ». D'ailleurs, en présence de la détente survenue dans les affaires égyptiennes, la Porte ne voyait aucune raison primordiale de nature à provoquer une résolution aussi grave qu'une expédition navale.

Dans l'hypothèse même de la nécessité de l'envoi de flotte, « c'était à la Cour souveraine qu'il apparte-

---

du 18 mai, Noailles, au même. — Voir *Blue Book*, n° 44 du 15 mai, Wyndham à Granville ; n° 6 du 18 mai, Dufferin au même.

nait uniquement et exclusivement de décider et de mettre à exécution les mesures opportunes, à la suite, bien entendu, d'un accord avec les grandes puissances ». Le seul moyen dont disposaient la France et l'Angleterre pour faire constater cette nécessité était de recourir à l'intermédiaire du gouvernement ottoman, et c'était uniquement par son intermédiaire que devaient être concertées et appliquées les mesures d'apaisement. En partant de cette conception, le ministre n'avait aucune peine à faire ressortir une contradiction flagrante dans la manière de voir des cabinets français et anglais. Assurer, d'un côté, que les droits de souveraineté du Sultan ne recevaient aucune atteinte et, de l'autre, interdire à son gouvernement toute intervention, toute ingérence dans une province ottomane, dit-il, c'était là une contradiction qu'il était impossible de lever et qui aurait pour résultat de faire évanouir le prestige de la Porte en Égypte et d'y ouvrir un vaste champ aux secousses et agissements de toutes sortes.

La France et l'Angleterre avaient tout intérêt à éviter avec la Porte un conflit qui pouvait entraîner de graves conséquences. Aussi les cabinets anglais et français cherchèrent-ils à calmer Abd-ul-Hamid. Sans contester le droit du Sultan, ils soutenaient que la démonstration navale n'avait pour but que de protéger les intérêts de leurs nationaux sans apporter aucun changement au *statu quo* de l'Égypte.

D'ailleurs, déclaraient-ils le 19 mai aux ambassadeurs de Turquie à Paris et à Londres, si la question égyptienne s'élargissait par suite des événements, et dépassait ainsi les limites de la protection de leurs nationaux et de la sauvegarde de leurs intérêts spéciaux, on se trouverait « nécessairement amené » à demander « la coopération du Sultan ».

Ayant perdu tout espoir d'obtenir le retrait des navires français et anglais d'Alexandrie, par une pression de l'Allemagne d'accord avec les autres puissances, ayant même reçu de la Chancellerie allemande le conseil de se calmer (1), la Turquie finit par se montrer moins difficile. Le 18 mai, en effet, Saïd Pacha faisait connaître à Lord Dufferin que, pour témoigner de ses dispositions amicales envers la France et l'Angleterre, le Sultan était disposé à examiner les propositions de ces deux puissances, à la condition que leurs flottes fussent rappelées. Il se contenta néanmoins de l'affirmation que leur séjour serait aussi court que possible. Pour manifester la bonne volonté d'Abd-ul-Hamid, le ministre proposa même, en son nom, de procéder au remplacement du Khédive Tewfik par un candidat désigné par la France et l'Angleterre.

Lord Dufferin prit acte de l'engagement du ministre

1. V. *Livre jaune* : n° 124 du 20 mai, n° 136 du 25 mai, Courcel à Freycinet.

de ne pas contrecarrer l'action anglo-française, mais repoussa immédiatement la proposition du Sultan concernant la destitution de Tewfik, proposition qui visait, sans aucun doute, à le remplacer par le prince Halim (1). Là-dessus, pour montrer au Khédive le peu d'importance qu'elle attachait à la démonstration navale, la Porte lui adressa, le 21 mai, un télégramme où elle décrivait l'envoi des navires anglais et français comme une « simple excursion pareille à celles qui ont lieu chaque année ». Leur présence à Alexandrie ne l'inquiétait pas, disait-elle, vu que dans peu de jours ils lèveraient l'ancre.

V

La dernière phase de la politique ottomane, antérieurement à la réunion de la Conférence de Constantinople fut l'envoi d'un haut commissaire ottoman, le maréchal Darwiche Pacha, dont la mission en Egypte dura du 7 juin au 19 juillet 1882.

« On n'a jamais bien su quel était le but exact de cette mission ; partisans et adversaires du Khédive s'en promettaient également de grands avantages » (2).

---

1. Voir *Blue Book :* n° 11 du 18 mai, n° 66 du 19 mai, Dufferin à Granville.

2. Freycinet : *Question d'Égypte*, p. 274.

Officiellement, le ministre des Affaires étrangères, Saïd Pacha, affirmait, le 2 juin, que le haut personnage destiné à partir pour l'Égypte avait une « mission d'apaisement et de conciliation » qu'il devait s'efforcer de mener à bien par la persuasion. Mais ce haut personnage ne formait pas, à lui seul, toute la mission. A l'arrivée du yacht impérial *Izzédine* à Alexandrie, le 7 juin, on comptait dans l'entourage de Darwiche Pacha, 58 personnes dont 10 aides de camp. Ahmed Ratib Pacha, membre de la mission Nizami Pacha d'octobre 1881, faisait également partie de la nouvelle mission. Il s'était rendu plusieurs fois en Égypte où il entretenait des relations avec le parti militaire. Il y avait surtout Cheik Ahmed Essad, homme de confiance d'Abdul Hamid, qui avait certainement des intelligences parmi les nationalistes égyptiens (1).

Or, à en croire certains auteurs anglais (2), qui ont suivi de près la crise égyptienne, il semble que la mission ait eu pour but de « faire échouer les entreprises et intrigues pernicieuses des étrangers », tâche particulièrement assignée au maréchal qui devait exciter les rivalités des agents des puissances en se concertant avec les consuls de la Triple

1. *Livre jaune*, n° 13 du 4 juin, Noailles à Freycinet ; n° 22 du 6 juin les mêmes ; n° 30 du 7 juin, Sienkiewicz à Freycinet.

2. Cromer, *Modern Égypt*., p. 222-223. — Wilfrind Blunt, *Secret History of the British occupation*, etc., p. 305.

Alliance. Elle avait aussi pour but de féliciter les nationalistes « notables et hommes de marque de l'Égypte du dévouement dont ils avaient fait preuve », tâche mise spécialement à la charge du cheik Ahmed Essad. Au besoin, la mission était chargée par le sultan de faire appréhender Orabi et ses amis, de supprimer la Chambre des notables (1) et de faire appel aux troupes turques.

Le Sultan voulait surtout, croyons-nous, affirmer ses droits de souverain par l'envoi d'un haut commissaire en Égypte au moment même où des navires étrangers étaient mouillés à Alexandrie. Il tenait aussi à se faire renseigner par ses hommes envoyés sur place pour suivre de plus près le déroulement de la crise égyptienne. En tous cas, il est un fait certain, c'est que le sultan se servit de cette mission comme d'un excellent moyen dilatoire pour retarder la réunion d'une conférence internationale sur les affaires d'Égypte. Nous n'examinerons pour le moment ici que les rapports de la mission Darwiche Pacha avec la crise égyptienne, nous réservant de rechercher, dans le chapitre suivant, comment le sultan l'opposa aux grandes puissances comme moyen dilatoire.

---

1. Abd-ul-Hamid était au fond hostile à la Chambre des notables, parce qu'il craignait qu'elle ne prît les allures d'un parlement, alors que la Chambre ottomane de 1876 était suspendue et l'initiateur de sa loi constitutionnelle, Midhat Pacha, en exil.— Voir sur ce point *Livre jaune*, n° 7, du 20 décembre 1881.

A la vérité, ces rapports furent loin d'être très heureux. Les massacres d'Alexandrie du 11 juin, le bombardement de ce port par la flotte anglaise, eurent lieu en présence de la mission ottomane en Égypte. Loin de nous l'idée d'attribuer à celle-ci la moindre part de responsabilité dans l'intervention armée de la marine britannique, ni dans les massacres du 11 juin. Nous ne cherchons pas ici à déterminer les responsabilités des hommes ou des puissances qui se sont mêlés de la crise égyptienne, ni à nous prononcer sur celle de la Turquie. Mais nous devons constater qu'en présence des massacres et du bombardement d'Alexandrie, il était malaisé à une mission de caractère moral de réaliser l'apaisement préconisé, quand bien même elle se serait attachée uniquement et exclusivement à cette œuvre difficile en soi.

Au début de sa mission, Darwiche Pacha témoigna une sympathie très marquée à l'égard des nationalistes. A son arrivée à Alexandrie, deux hauts fonctionnaires s'étaient rendus au devant de lui pour lui souhaiter la bienvenue : le grand maître des cérémonies, représentant le Khédive, et le sous secrétaire d'État au ministère de la Guerre, Yacoub Samy, représentant Orabi, ministre de ce département. Ce dernier avait fait, dans ce but, le voyage à Alexandrie à l'encontre des ordres du Khédive. Darwiche accueillit avec bienveillance Yacoub Samy, le fit

asseoir à ses côtés dans son embarcation et dans sa voiture jusqu'à son entrée au palais de Ras-El-Tin à Alexandrie. Durant tout son séjour dans ce palais khédivial, pendant la nuit du 7 au 8 juin, il ne cessa de manifester une sympathie sans réserves aux officiers de la garnison. Le lendemain, il entrait au Caire, ayant toujours à ses côtés Yacoub Samy. La foule qui l'acclamait à Alexandrie et au Caire comme représentant du commandeur des Croyants acclamait en même temps le représentant d'Orabi. Enfin, dans l'après midi du 8, le maréchal fut reçu en audience par le Khédive et prononça en sa présence un discours dont le langage déplut à ce dernier. Aussi lorsqu'il lui rendit la visite protocolaire le Khédive ne put s'empêcher de lui exprimer son mécontentement et de lui demander s'il entendait agir conformément aux promesses de la Porte. Darwiche Pacha répondit alors qu'il tenait sincèrement à raffermir l'autorité du Khédive, dût-il même, dans ce but, prendre le commandement de l'armée égyptienne.

Par la suite, il devait montrer plus de réserves à l'égard des nationalistes. Au cours d'une réunion d'ulémas convoqués chez lui, le 10 juin, il interrompit un professeur de rhétorique au milieu d'un discours à la louange du parti militaire et le renvoya de la salle en déclarant qu'il était venu pour donner des ordres et non pas pour entendre des discours. On attribua à la corruption ce changement brusque d'at-

titude vis-à-vis des partisans d'Orabi ; on prétendit que le Khédive lui aurait offert le prix d'une propriété acquise en Turquie et fait don de précieux cadeaux. Nous ne pouvons rien affirmer sur ce point et nous ne retiendrons cette accusation de corruption que comme une hypothèse à vérifier d'après les documents que l'avenir pourra mettre à la disposition des recherches historiques (1).

Quelle fut l'attitude de Darwiche au cours des événements qui se déroulèrent pendant son séjour en Égypte ? A la suite des désordres d'Alexandrie du 11 juin, Darwiche Pacha reçut, le 12 juin, dans la matinée, les consuls généraux des grandes puissances qui prétendaient le rendre responsable de la sécurité du pays. A cette charge, le commissaire ottoman répondit en objectant l'absence d'instructions et de moyens nécessaires pour assumer une pareille responsabilité. Dans l'après-midi du même jour, il prit part à une réunion tenue au palais d'Abdine sous la présidence du Khédive, et en présence des six consuls généraux. Orabi fut mandé un peu plus tard pour se joindre à cette réunion. En l'absence d'un cabinet égyptien — celui de Samy

1. Procès : Lettre d'Orabi à Mohammed Bey El Zoumr ; déposition du professeur de rhétorique, Mohammed Askar. — *Blue Book :* n° 81 du 8 juin, Malet à Granville, n° 86 du 9 juin. Malet à Granville. — *Times* du 31 août. — Biovès : *Anglais et Français en Egypte*, p. 117, 118. — Cromer : *Modern Egypt.*, p. 223.

ayant démissionné, le 25 mai — les diverses autorités représentées dans cette réunion avisèrent aux moyens d'assurer la sécurité publique. La délibération fut longue, mais comme il ne fut pas rédigé de procès-verbal de cette réunion extraordinaire, il n'est guère facile de déterminer quel fut le point de vue ottoman au cours de la discussion. Nous savons cependant qu'une combinaison, proposée par M. Sienkiewicz, reçut l'approbation du maréchal et fut acceptée par les autres membres de la réunion. Le Khédive et Darwiche Pacha garantissaient la sécurité publique ; Orabi, de son côté, s'engageait à obéir à tous les ordres en vue d'empêcher le retour de nouveaux troubles. Ainsi donc le représentant du sultan se portait garant comme le Khédive de la sécurité publique. Toutefois, comme le premier n'avait pas qualité pour donner des ordres à Orabi, sa garantie était plutôt nominale que réelle. L'ensemble de la combinaison entière n'eut d'ailleurs pas pour effet de calmer les esprits en dépit de la proclamation d'Orabi tendant à rassurer les étrangers sur leur tranquillité (1). Le lendemain, le 13 juin, Darwiche Pacha accompagnait le Khédive à Alexandrie et il y demeurait jusqu'à son départ pour Constantinople.

---

1. *Blue Book*, n° 136 du 13 juin, Malet à Granville. — *Livre Jaune*, N° 44 du 11 juin et n° 46 du 13 juin, Scienkiewicz à Freycinet. — Document of. du gouv. Egyp., 1882, p. 255.

Le commissaire ottoman prit également part à la formation du cabinet Ragheb Pacha. Il pria les consuls généraux d'Allemagne et d'Autriche de s'entremettre entre Orabi et le Khédive. A la suite d'une démarche faite auprès de M. Mancini par l'ambassadeur d'Allemagne à Rome, M. de Martino, consul général d'Italie, s'était joint à ses collègues. D'accord avec Darwiche Pacha, les trois consuls essayèrent de trouver un terrain d'entente entre le Khédive d'une part et Yacoub Samy et Toulba, principaux meneurs du parti militaire présents à Alexandrie, de l'autre. Les consuls crurent trouver le moyen de rapprochement désiré dans la formation d'un cabinet investi de la confiance du Khédive et de ce parti. Ils engagèrent donc des conversations sur ce point avec les deux meneurs puis avec le Khédive. Sous leur pression, celui-ci appela, le 18 juin, Ragheb Pacha à former le ministère. Mais cette combinaison n'eut pas non plus l'heureux effet d'apporter le calme dans les esprits.

A peine le ministère Ragheb, avec Orabi comme ministre de la guerre, était-il constitué que Darwiche Pacha recevait, semble-t-il, de la Porte l'ordre d'inviter Orabi à se rendre à Contantinople. Au même moment, le sultan conférait à ce dernier le grand cordon de Maguidieh et, pour sauver les apparences, envoyait au Khédive une parure de diamants. On considéra cette décoration comme une récompense

accordée au chef du parti militaire (1). C'était un signe avant-coureur du bon accueil qui lui était réservé s'il acceptait de se rendre à Constantinople.

De son côté, voulant éviter de rendre l'autorité du Sultan impopulaire en Egypte, le mouchir chargea Cheik Ahmed Essad d'inciter par la douceur et par les promesses Orabi à faire ce voyage. Il échoua dans sa mission. Darwiche s'en entretint alors directement avec Orabi sans plus de succès. Celui-ci promit cependant d'y réfléchir après le départ des navires anglais et « après avoir obtenu l'assurance sur le sort de ses partisans ». Ces démarches aboutirent à la décoration d'Orabi, fait extraordinaire, car il avait pour effet de confirmer les prétentions du parti révolutionnaire de jouir de la bienveillance du commandeur des Croyants.

Le Sultan avait, en Egypte, une autorité morale telle que sa bienveillance contribua aux succès des nationalistes. Il se refusa toujours à donner publiquement son appui à Tewfik Pacha contre les meneurs de la révolte. Il refusa surtout de le lui donner, vers la fin de mai, contre les ministres qui avaient méconnu l'autorité légale du Khédive. Au fond, son silence, les correspondances échangées entre son entourage et Orabi et ses amis, la décoration accordée à ce

---

1. Voir discours de M. Lockroy, le 26 juin, au Palais-Bourbon. *Journ. off.* du 28 juin.

dernier, contsituaient des encouragements manifestes au parti militaire égyptien (1).

S'il n'a nullement contribué à amélorer la situation, Darwiche a tenu cependant, en bon Turc de l'ancien régime, à présenter le fait même de son échec sous le jour d'un succès de l'autorité du Sultan. Pour mettre en lumière le rétablissement de la concorde et de l'apaisement en Egypte, qui était son œuvre, il eut recours à une véritable mise en scène. Il fit appeler Yacoub Samy, sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre, et lui fit prononcer, en sa présence, un discours protestant de la soumission des officiers égyptiens à l'autorité du Sultan et se déclarant également soumis au Khédive et obéissant à ses ordres. A ce discours, Darwiche Pacha répondit par un autre où il rappela, à son tour, l'obéissance due au Sultan et au Khédive. Puis, la cérémonie ainsi terminée, il envoya, le 23 juin, à la Porte, deux télégrammes formant une sorte de rapport officiel sur le résultat de sa mission. Dans le premier de ces télégrammes, le Maréchal se bornait à reproduire le texte du discours de Yacoub Samy ainsi

1. *Blue Book :* N° 318 du 21 juin, Malet à Lord Granville ; n° 333 du 23 juin Cartwright au même. — *Livre jaune :* N°s 152, 154, du 28 mai, Freycinet à Noailles, n° 157 du 28 mai, Tissot à Freycinet ; n° 163 du 29 mai, Reverseaux à Freycinet ; n° 176 du 30 mai, Courcel à Freycinet, n° 35 du 11 juin, Sienkiewicz à Freycinet. — *Procès :* Interrogatoire d'Orabi à la séance du 29 Zalkida 1299 (12 octobre 1882).

que le sien. Dans le deuxième, il reproduisait le texte de différents points du programme remis au Khédive, le 20 juin, par le président du Conseil Ragheb Pacha. Il ajoutait qu'en Egypte tout le monde était satisfait du mode d'organisation administrative préconisée dans le programme ministériel, « à l'exception d'abord de Sir Malet et en second lieu du consul général français », et terminait enfin en constatant que « le résultat favorable obtenu par l'application des mesures découlant des instructions impériales, qui sont le seul guide du salut, constituait un succès éclatant pour sa Majesté Impériale le Sultan. » Nous verrons dans le chapitre suivant comment la Porte fit usage de ces télégrammes pour démontrer aux puissances l'inutilité d'une conférence internationale concernant la question égyptienne.

Mais, si Darwiche considérait ainsi que la situation s'était bien améliorée, en revanche, il n'estimait pas que, du fait même du rétablissement de l'ordre, sa présence fût inutile en Égypte. En effet, le danger d'une intervention armée, collective ou isolée, qu'impliquait la présence de l'escadre anglo-française n'échappait pas à l'esprit réaliste du maréchal ottoman. Aussi, sommes-nous porté à attacher créance à une information anglaise (1), suivant laquelle Darwiche aurait insisté auprès du Sultan et

1. *Blue Book*, n° 136 du 13 juin, Malet à Granville.

du gouvernement égyptien pour voir renforcer la garnison d'Alexandrie trop facile à vaincre par les canons de la flotte. Il aurait aussi réclamé l'envoi d'un contingent turc si les troupes égyptiennes étaient insuffisantes.

Les événements du 11 juin firent passer la question de la sécurité publique au premier plan des préoccupations des autorités khédiviales. Orabi, nous l'avons vu, avait lancé, le 15 juin, une proclamation pour rassurer les habitants sur le sort de leurs personnes et de leurs biens. Ragheb publia aussi, le 30 juin, une proclamation dans le même sens aux populations de l'Égypte. Darwiche qui ne laissait échapper aucune occasion de manifester la souveraineté du Sultan sur l'Égypte et le monde musulman, affichait également, au cours de la même journée, un « avis au peuple égyptien et aux résidents et habitants de l'Égypte », avis dans lequel le « grand Khalife, prince des croyants, sur toute la terre » consacrait à chanter sa propre gloire plus de place qu'il n'en laissait à l'appel au calme des habitants. Les proclamations des deux pachas, déclarait, le 3 juillet, le consul français à Alexandrie, ne produisirent pas d'effet appréciable sur les indigènes, pas plus que sur les Européens.

Ensuite se produisit le fait capital du bombardement d'Alexandrie par la flotte anglaise, le 11 et le 12 juillet. Le maréchal assista aux conseils des

ministres tenus sous la présidence du Khédive et en présence de quelques notables égyptiens. Son avis fut conforme aux décisions de ces conseils. Il était, en effet, d'avis que les forts ouvrissent le feu, le 11 juillet, après le commencement des hostilités de la part des Anglais, c'est-à-dire, aux termes de la décision, au bout du cinquième coup de canon tiré sur la ville. Il émit également l'avis de hisser le drapeau blanc sur les forts, dans la matinée du 12 juillet, pour entamer les négociations avec l'amiral anglais. Les négociations n'ayant pas abouti, le feu de la flotte continua tandis qu'Orabi jugeait opportun de retirer la garnison de la ville pour organiser les moyens de défense à l'intérieur du pays. Le Khédive, Darwiche et les ministres demeurèrent à Alexandrie après le bombardement et la retraite de la garnison indigène. Orabi se plaignit à la Porte de l'attitude de Darwiche Pacha qui, dit-il, au lieu de rentrer au Caire avec le Khédive, préféra lui prêter son appui et rester à ses côtés malgré la présence des marins anglais à Alexandrie (1).

Enfin, le séjour de Darwiche en Égypte n'ayant plus d'objet, il s'embarqua pour Constantinople le 19 juillet à bord de l'*Izzédine*. Le maréchal, que

1. *Procès* : Interrogatoire d'Orabi à la séance du 12 octobre 1882 ; texte d'un télégramme lu dans cette séance et envoyé par Orabi à la Porte ; interrogatoire de Ragheb Pacha à la séance du 16 octobre.

M. de Freycinet jugeait être un « homme de réelle valeur » (1) revenait auprès de son maître après avoir complètement échoué dans sa mission pacificatrice.

---

1. Ch. de Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 274.

DEUXIÈME PARTIE

LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

CHAPITRE IV

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES
A LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

I. — Initiative de l'idée d'une Conférence pour la question Egyptienne. — Proposition aux puissances.

II. — Acceptation par les puissances. — Refus de la Turquie.

III. — Démarches diplomatiques pour amener la Turquie a accepter la conférence.

IV. — Accord des puissances pour se réunir en Conférence sans la participation de la Turquie.

V. — Critique et justification de la Conférence.

I

L'initiative d'une Conférénce internationale pour la solution de la question égyptienne revient à M. de Freycinet. Dès le 23 mai, il est vrai, la France et l'Angleterre avaient déclaré que, si elles ne pouvaient pas obtenir par la présence de leurs navires à Alexandrie une solution pacifique de la crise égyp-

tienne, elles se concerteraient avec les puissances et avec la Turquie sur les mesures qui leur auraient paru les meilleures. Cette déclaration équivalait à la promesse de se concerter avec les autres puissances mais n'indiquait pas qu'elle serait la méthode suivie pour arriver à cette entente. Serait-ce un échange de vues d'une capitale à une autre ou la réunion d'une conférence ? C'est M. de Freycinet qui conçut l'idée d'une conférence où l'Europe et la Turquie devaient être appelées à délibérer.

Le 30 mai, il la soumit à Lord Granville. L'espoir d'une solution pacifique, due uniquement à l'influence et aux bons offices des agents de France et d'Angleterre au Caire, disait-il, ne lui paraissait pas pouvoir être raisonnablement conservé plus longtemps. Il y avait donc lieu de se concerter avec les grandes puissances et la Turquie, conformément aux prévisions du 23 mai, pour arrêter en commun les mesures propres à terminer la crise. A son avis, « le moyen le plus pratique d'opérer ce concert, en perdant le moins de temps possible, serait de provoquer une Conférence formée des ambassadeurs des grandes puissances et de la Turquie dans l'une des capitales ». La Conférence aurait pour mandat de déterminer les mesures à prendre en vue d'assurer le règlement des affaires de l'Egypte. Elle aurait l'avantage de régler à l'avance « les conditions dans lesquelles devrait s'exercer l'emploi des moyens coercitifs,

si de tels moyens devenaient indispensables », de manière à ne pas se trouver pris au dépourvu par les événements. Lord Granville se rallia immédiatement à la proposition de cette Conférence. Le lendemain, le 31 mai, elle était approuvée par le Conseil des ministres réunis sous la présidence de M. Gladstone. Le cabinet anglais indiquait en même temps Constantinople comme le siège le plus convenable de la réunion. Il proposait aussi des faire des principes énoncés dans la circulaire identique du 12 février adressée aux puissances la base des négociations à savoir : 1° le maintien des droits du Sultan et du Khédive, ainsi que des engagements internationaux et des arrangements qui en résultent ; 2° le respect des libertés garanties par les firmans du Sultan ; 3° le développement prudent des institutions égyptiennes.

M. de Freycinet accepta les propositions du gouvernement anglais. Il rédigea dans ce sens, et dans les termes mêmes de sa proposition du 30 mai, une circulaire proposant la Conférence aux autres puissances et à la Turquie. Les termes de cette circulaire reçurent l'approbation de Lord Granville et elle fut télégraphiée le 2 juin par les deux ministres aux représentants de la France et de l'Angleterre, avec l'ordre d'en saisir les puissances auprès desquelles ils étaient accrédités. (1)

1. V. *Livre jaune*, n° 175 du 30 mai, Freycinet à Tissot. —

II

Le jour même, tous les cabinets étaient saisis par l'organe des ambassadeurs anglais. Une fois d'accord sur les principes avec le cabinet français, Lord Granville les avait autorisés à communiquer sa proposition aux chancelleries, sans même attendre la circulaire identique que préparait M. de Freycinet et qui fut adressée le lendemain seulement aux représentants des deux puissances.

Aussi M. Bush, sous-secrétaire d'État, pouvait-il déclarer à l'ambassadeur anglais, à Berlin, que le gouvernement allemand ne ferait point d'objection au projet de conférence si les autres puissances l'acceptaient. Il ajoutait que ce projet était le bon moyen d'établir entre les gouvernements l'accord désirable. Le 3 juin, le comte de Hatzfeldt, saisi de la circulaire identique par les ambassadeurs de

---

N° 177 du 30 mai, Tissot à Freycinet. — N° 182, Freycinet à Tissot. — N° 184 du 31 mai, note remise par Lord Lyons à M. de Freycinet. — N° 185 du 31 mai, Tissot à M. de Freycinet. — N° 186 du 31 mai, Freycinet aux représentants de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome et au Caire. — N° 190 du 1er juin, Freycinet à Tissot. — N° 191 du 2 juin, Tissot à Freycinet. — N° 192 du 2 juin, Freycinet aux représentants de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Constantinople et Rome.

France et d'Angleterre, exprimait les mêmes sentiments. Néanmoins, il fallut attendre la réponse de la Chancellerie. Bismark ne donna que le 9 juin les instructions définitives en faveur de la Conférence. Ce retard avait surtout pour cause le souci de sonder les dispositions de la Turquie. De son côté, l'Autriche acceptait en principe, le 3 juin, la réunion d'une Conférence à Constantinople si les autres puissances étaient du même avis. Mais l'Italie, se considérant comme évincée du fait de la situation prépondérante qu'avaient acquise la France et l'Angleterre par suite de l'établissement du Condominium, fit des ouvertures tendant à soumettre, avant tout, à la Conférence l'institution du contrôle. La Chancellerie allemande ne voulut point partager le point de vue italien pour éviter de soulever des querelles particuliéres et des discussions de nature à provoquer l'avortement de la Conférence. L'Autriche laissa entendre qu'elle avait accepté tacitement les engagements de l'Egypte envers la France et l'Angleterre. L'Italie dut donc renoncer à l'idée de porter la discussion sur le contrôle. Néanmoins, M. Mancini accepta, le 3 juin, la proposition de Conférence, sous la réserve de se concerter avec les autres cabinets.

Il ajoutait, qu'à son avis, l'opposition ne pourrait surgir que de la part de la Turquie. Enfin, la Russie accepta, le 3 juin, « avec satisfaction » la proposi-

tion et envoya immédiatement pleins pouvoirs à son ambassadeur à Constantinople (1).

Seule la Turquie ne consentit pas au projet de la Conférence. Le Sultan était évidemment ravi de voir la politique anglo-française placée dans la nécessité de faire appel au concert européen. Mais en revanche il envisageait sans enthousiasme la réunion d'une Conférence chargée de régler les affaires d'un pays dont il était le souverain. L'intervention armée de la Turquie, que pourrait décider la Conférence, constituerait un mandat dont l'amour propre du Sultan, tout à la fois comme souverain et comme Khalife, se trouverait froissé (2).

Aussi, tandis que M. de Freycinet faisait des ouvertures à Lord Granville sur le projet de la Conférence, la Porte préparait-elle l'envoi de la mission Darwiche Pacha à Alexandrie. Le 2 juin, lorsqu'on apprit à Constantinople que les puissances avaient accepté en principe la conférence, un Conseil des ministres se réunit sous la présidence du Sultan,

1. V. *Livre Jaune*, n° 189 du 1er juin, Courcel à Freycinet. — N°s 7 et 9 du 3 juin, Amiral Jaurès à Freycinet. — N° 10 du 3 juin, Courcel à Freycinet. — N° 11 du 3 juin, Reverseaux à Freycinet. — N° 33 du 9 juin, Courcel à Freycinet.

Libro verde : Documenti diplomatici. Question di Egitto, 1881-1882. — N° 183 du 3 juin, Mancini aux représentants d'Italie à Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg. — N° 191 du 4 juin, Launy à Mancini. — N° 195 du 5 juin, Robilant à Mancini.

2. Voir *Blue Book*, n° 13 du 26 juin, Dufferin à Lord Granville,

pour décider s'il fallait donner une suite à la mission Darwiche, accepter ou refuser la Conférence. Le Sultan et les ministres se prononcèrent en faveur du départ de la mission et contre la Conférence. Le lendemain, le 3 juin, la Porte exposa ses vues aux chancelleries européennes. Elles combattit l'opportunité de la Conférence, invoquant l'envoi de la mission Darwiche Pacha qui devait « suffire à ramener la situation normale en Égypte ». Non seulement, en présence de ce fait, la Conférence n'était pas nécessaire, mais elle était contraire aux droits de la Turquie, puisqu'elle avait pour but de régler les affaires de l'Égypte, « alors que le règlement de ces affaires rentre dans les prérogatives et les droits de souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan ».

Au fond, la Porte n'entendait pas, par cette réponse, repousser toute idée de conférence. En exprimant l'espoir de voir réussir la mission ottomane, elle cherchait évidemment à écarter toute ingérence. Mais jusqu'à ce que la mission eût abouti à un résultat, la Porte y trouvait un excellent prétexte pour retarder la conférence. Aussi, le ministre des Affaires étrangères, Saïd Pacha, déclarait, le 6 juin, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre que si Darwiche Pacha échouait, la Turquie accepterait la Conférence. La question qui se posait à ce moment, était donc de savoir s'il convenait d'attendre

le résultat de la mission ou de poursuivre les négociations pour la réunion de la Conférence (1).

III

L'opposition de la Porte reçut naturellement un mauvais accueil de la part de M. de Freycinet et de Lord Granville. Ils firent observer que la Conférence ne pouvait qu'augmenter les chances de succès de la mission en montrant l'Europe et la Turquie unies pour prendre les mesures ultérieures que nécessiterait l'échec éventuel de la mission; qu'en cas d'insuccès effectif de cette mission, il y avait tout avantage à ne pas perdre le temps précieux des préliminaires que nécessite la réunion de toute Conférence; qu'enfin, la Conférence, une fois réunie; pourrait s'ajourner jusqu'au moment où la mission arriverait à un résultat. Le 6 juin, les deux ministres saisirent les autres cabinets de cette réponse en les priant d'envoyer à leurs représentants à Constantinople des instructions en vue d'une démarche collective avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre pour obtenir de la Porte une prompte acceptation du projet de la Conférence.

---

1. *Livre jaune*, n° 3 du 3 juin, dépêche communiquée par l'ambassadeur de Turquie à M. de Freycinet, nos 5, 14 et 19 du 3, 4 et 6 juin. — Noailles à Freycinet, *Mémoires du Grand Vizir Saïd Pacha*, t. I, p. 78.

En dépit de cette argumentation, le refus de la Turquie créa près des autres cabinets un courant d'hésitation touchant la réunion même de la Conférence. Le 7 juin, le comte de Hatzfeldt exprima l'idée d'attendre les résultats de la misson ottomane avant de provoquer la réunion d'une conférence à laquelle le Sultan paraissait hostile. Toutefois, le lendemain même, le cabinet de Berlin télégraphiait à son ambassadeur à Constantinople de déterminer la Porte à accepter la réunion immédiate de la Conférence sans attendre le résultat de la mission Dar wiche Pacha, à la condition que les trois autres puissances agiraient de même. Le comte Kalnoky exprimait les vœux qu'il formait pour le succès de la mission envoyée en Égypte. Mais, deux jours après, il se montrait tout disposé à s'associer avec les autres puissances pour amener la Turquie à l'idée d'une Conférence. Il demeurait pourtant sceptique sur les résultats de ces démarches. Quant à M. Mancini il déclarait, le 7 juin, qu'il serait préférable d'attendre trois ou quatre jours pour constater l'effet de la mission de Darwiche Pacha. A son avis, ce n'était qu'en cas d'échec de cette mission que les puissances pouvaient intervenir utilement auprès de la Porte en faveur de la Conférence. D'ailleurs, ajoutait-il, devant le refus formel de la Turquie, le gouvernement italien devait se concerter avec les autres gouvernements sur l'attitude qu'il convenait d'adopter. Après

s'être consulté avec les trois autres puissances, il envoyait le 9 juin au comte Corti l'ordre d'appuyer les démarches des ambassadeurs français et anglais. Enfin, de son côté, M. de Giers, ministre de Russie, estimait très utile la réunion immédiate de la Conférence malgré l'envoi du commissaire turc en Égypte, et le 7 juin il consentit à s'associer aux démarches des ambassadeurs français et anglais auprès de la Turquie.

Le 11 juin, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de Russie se présentaient ensemble à la Porte pour insister sur la réunion de la Conférence. La réponse du ministre de la Turquie fut évasive. La mission de Darwiche Pacha, dont le but était le maintien du *statu quo* et le raffermissement de l'autorité du Khédive, étant, disait-il, en voie d'accomplissement, la Conférence devenait sans objet. Les pénibles événements du 11 juin, à Alexandrie, ne parvinrent pas à modifier le refus catégorique de la Turquie (1).

Les cabinets de Paris et de Londres ayant été infor-

---

1. *Livre jaune*, n° 16 du 5 juin, Freycinet à Tissot. — n° 28 du 6 juin, Freycinet aux ambassadeurs auprès des grandes puissances. — n° 21 du 6 juin, Freycinet à Tissot. — n° 23 du 6 juin, Duchatel à Freycinet. — 24 du 6 juin Tissot à Freycinet. — n° 25 du 7 juin, Courcel à Freycinet. — n° 26 du 7 juin, Reverseaux à Freycinet. — n° 27 du 7 juin, Duchatel à Freycinet. — n° 26 du 7 juin, Jaurès à Freycinet. — n° 31 du 9 juin, Reverseaux à Freycinet. — n° 32 du 9 juin, Freycinet aux ambassadeurs auprès des grandes puissances. — n° 34 du 11 juin, Noailles à Freycinet.

més que l'une des principales raisons de refus était la crainte que la Conférence ne s'occupât de questions étrangères au réglement des affaires d'Égypte, et notamment de la question tripolitaine, s'empressèrent de rassurer la Porte sur ce point.

Non seulement, ils ne connaissaient pas de question de Tripolitaine, mais ils promettaient de ne présenter à la Conférence aucune proposition étrangère à la question égyptienne. Pour donner plus de poids à cette assurance, le marquis de Noailles et Lors Dufferin adressaient, le 15 juin, à leurs collègues des quatre puissances une circulaire où ils leur faisaient savoir qu' « ils avaient donné à la Sublime Porte les assurances qu'aucune question autre que celle concernant les affaires d'Egypte ne serait soulevée à la Conférence ».

L'ambassadeur de Russie donna les mêmes assurances au nom de son gouvernement à Saïd Pacha. La résistance de la Porte ne s'en trouva pas vaincue, tout comme restèrent infructueuses les démarches presque quotidiennes des ambassadeurs à Constantinople (1).

1. V. *Livre jaune :* N° 37 du 12 juin, Freycinet à Noailles. — N° 49 du 13 juin, du même au même. — N° 50 du 14 juin, Noailles à Freycinet. — N° 58 du 15 juin, du même au même. — N° 74 du 17 juin, Jaurès à Freycinet. — N° 83 du 18 juin, Duchatel à Freycinet.

IV

Un malentendu tira d'embarras les diplomates. D'un entretien avec Musurus Pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, Lord Granville conclut que le Sultan préférait que la Conférence eût lieu sans la participation de la Porte, mais que cette dernière donnerait satisfaction aux demandes formulées par la Conférence. Là dessus, l'Angleterre adhéra à cette combinaison et communiqua, le 16 juin, son adhésion aux autres puissances. La France y donna, le 17 juin, son assentiment. L'Allemagne l'accepta également sous la réserve que les autres puissances n'y soulèveraient pas d'objection. La Russie donna, le 18 juin, son acquiescement sous la même réserve que l'Allemagne. L'Italie adhéra aussi à cette combinaison si les cinq autres puissances tombaient d'accord pour l'accepter. L'Autriche se montrait disposée à y adhérer « à la condition que la réunion d'une conférence sans la participation de la Turquie à Constantinople ne présenterait ancun caractère hostile à la Porte et ne souléverait de sa part aucune objection. »

Mais tandis que les puissances donnaient leur assentiment à la combinaison en question, Saïd Pacha déclarait à l'ambassadeur de Turquie à

Londres, qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans la nouvelle donnée à Lord Granville touchant la Conférence. Le lendemain, le 19 juin, il déclarait aux ambassadeurs des grandes puissances, en son nom et au nom du Sultan, qu'il démentait catégoriquement le propos tenu par Musurus Pacha à Lord Granville, et cause de la proposition de ce dernier.

Aussitôt informé du démenti de la Turquie, M. de Freycinet s'empressa, le 19 juin, de rédiger une invitation aux puissances à se réunir le 22 juin en conférence à Constantinople. Lord Granville en ayant approuvé les termes, les ambassadeurs des deux puissances saisirent ainsi simultanément, le même jour, les quatre autres cabinets de cette convocation. « Les délibératiens de la Conférence, y est-il dit, auront pour objet exclusif de régler les questions posées en Égypte par les derniers événements sur les bases indiquées dans les communications identiques adressées le 12 février et le 2 juin par la France et l'Angleterre aux quatre autres puissances.

A défaut de la Turquie, Bismarck était d'avis que l'initiative de la convocation de la Conférence devait appartenir à la France et l'Angleterre.

La Turquie tenta un dernier effort pour empêcher la réunion de la Conférence. Le 20 juin, elle communiqua aux puissances ses vues sur l'inopportunité et l'inutilité de cette assemblée. Elle prétendait que l'apaisement avait fait un grand pas, grâce aux

« mesures sages et pratiques » concertées dans ce but entre Darwiche et le Khédive, telle que la constitution du cabinet Ragheb et qu'il y avait lieu d'espérer un prompt rétablissement de l'ordre en Égypte. Comme le but de la mission Darwiche et de la Conférence était d'assurer le retour d'un état de choses normal en Égypte, la deuxième faisait double emploi avec la première et elle présenterait probablement l'inconvénient de rendre stérile la tâche du maréchal.

Tout en contestant la nécessité et l'opportunité de la Conférence, la Turquie se montrait disposée à engager un échange de vues avec les puissances sur la question égyptienne, promettant de prêter une oreille attentive aux considérations que ces puissances croiraient devoir émettre pour la sauvegarde de leurs intérêts. Aux yeux de la Turquie, la question qui la séparait des autres puissances, était une pure question de forme. Celles-ci voulaient se réunir en Conférence, tandis que la Porte désirait échanger séparément des vues avec chacune d'elles.

Saisies de la convocation à la Conférence pour le 22 juin, d'une part, du démenti de la Turquie et de ses objections réitérées de l'autre, les quatre cours n'hésitèrent pas à se rendre à l'invitation de la France et de l'Angleterre. Sans même attendre la convocation qui devait lui être officiellement adressée, la Russie s'empressa d'envoyer l'ordre à son ambassadeur de la représenter à la réunion du 22 juin.

L'Allemagne, malgré la protestation et l'opposition de la Turquie, persista dans son approbation du projet de Conférence. L'Italie accepta de même l'invitation des cabinets de Paris et de Londres. Seule l'Autriche crut devoir, pendant un certain temps, prendre en considération la communication de la Porte. Elle considérait le malentendu comme un incident de nature à modifier de beaucoup la situation. Musurus Pacha avait été mal compris à Londres, ou avait dû mal s'expliquer et le démenti de Saïd Pacha avait fait disparaître la base sur laquelle les puissances s'étaient mises d'accord. Devant cet incident, l'Autriche se voyait obligée d'attendre avant de se prononcer définitivement. Elle craignait, disait-elle, d'accroître les difficultés d'un règlement pacifique de la question égyptienne en agissant en dehors du Sultan, au lieu de déployer l'effort diplomatique nécessaire pour obtenir son concours. Ainsi donc, tandis que le 22 juin toutes les puissances avaient maintenu leurs décisions primitives concernant l'ouverture de la Conférence et envoyé à leurs représentants à Constantinople les instructions nécessaires, l'Autriche restait seule à n'avoir pas fait parvenir les siennes à son ambassadeur. Dans ces conditions, la Conférence ne put pas se réunir à la date fixée par la convocation de la France et de l'Angleterre.

Le Sultan eut un moment l'espoir que ce retard

amènerait l'échec final du projet de conférence et pour manifester sa gratitude envers la politique autrichienne, il envoya le grand Cordon de Nicham Imtiez à l'empereur François Joseph (1). Cette espérance n'eut qu'une brève durée ; elle ne dépasse pas l'espace d'une nuit. Sur les instances de la France et de l'Angleterre, l'Autriche envoyait, le 23 juin à son ambassadeur à Constantinople des instructions analogues à celles des autres puissances. Il ne restait plus à la Conférence qu'à se réunir à Constantinople pour commencer ses travaux sans la participation de la Turquie, voire même contre le propre gré du Sultan (2).

---

1. *Le Temps* du 11 juillet 1882.

2. *Livre jaune* : n°s 67, 69 du 16 juin, Tissot à Freycinet. — N° 78 du 17 juin, Freycinet aux ambassadeurs de France près les grandes puissances et la Turquie. — N° 82 du 18 juin, Jaurès à Freycinet. — N° 85 du 18 juin, Reverseaux à Freycinet. — N°s 84, 86, 90 du 18 juin, Noailles à Freycinet. — N° 91 du 19 juin, Freycinet à Tissot et Noailles. — N° 92 du 19 juin, Freycinet aux ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, et Rome. — N° 96 du 19 Juin, Duchâtel à Freycinet. — N° 99 du 19 juin, Tissot à Freycinet. — N° 101 du 19 juin, Noailles à Freycinet. — N° 103 du 19 juin, Courcel à Freycinet. — N° 104 du 20 juin, dépêche de Saïd Pacha à l'ambassadeur de Turquie à Paris. — N° 107 du 20 juin, Jaurès à Freycinet. — N° 108 du 20 juin, Courcel à Freycinet. — N° 109 du 20 juin, Reverseaux à Freycinet. — N° 112 du 21 juin, Freycinet aux ambassadeurs de France auprès des grandes puissances et de la Turquie. — N° 114 du 21 juin, Duchatel à Freycinet. — N° 116 du 21 juin, Freycinet à Duchatel. — N° 117 du 22 juin, Jaurès à Freycinet. — N° 118 du 22 juin, Noailles à Freycinet. — N° 119 du 22 juin, Tissot à Freycinet. — N° 121 du 22 juin, Freycinet à Duchatel. — N° 129 du 23 juin, Duchatel à Freycinet.

V

On a dirigé contre la Conférence, particulièrement au sein du parlement français, des critiques que M. de Freycinet réfuta en donnant les raisons justificatives de sa réunion. La principale critique visait surtout la conception de la Conférence succédant à la politique commune suivie par la France et l'Angleterre dans la question égyptienne. Un membre de la droite, à la Chambre des députés (1), soutint que l'entente des deux puissances occidentales devait suffire à son but de pourvoir à la défense de leurs intérêts, sans recourir ni à l'Europe ni à la Turquie. Si la politique anglo-française n'a pas suffi à la réalisation de son but, disait-il, il y a peine à croire « que l'Europe se dérange, qu'elle consacre sa diplomatie, ses ressources et ses efforts à sauvegarder une situation [dite] privilégiée ».

Appeler l'Europe pour débattre et résoudre la question égyptienne était l'admettre à partager l'influence revendiquée pour la France et l'Angleterre seules et par conséquent à la diminuer. Au point de vue français, continuait-il, c'était s'adresser à tous « les expédients » c'était faire de la contra-

1. M. J. Delafosse dans son interpellation sur les affaires d'Egypte, séance du 1er juin ; *Journ. off.*, du 2 juin, p. 755.

diction et de l'incohérence sa règle et sa loi, au lieu d'avoir une seule méthode et une seule fin. Sans être adversaire du principe de la Conférence, M. Ribot se demandait pourquoi la politique anglo-française s'était montrée insuffisante à dénouer les difficultés de la question égyptienne (1). Plus tard, pendant que la Conférence siégeait encore, M. Scherer, rapporteur de la commission pour les affaires d'Egypte, déclarait à la tribune qu'en prenant part à la Conférence « la France abandonnait en même temps la position privilégiée dont elle jouissait en commun avec l'Angleterre et dont M. de Freycinet, dans plus d'un discours, avait affirmé l'inviolabilité (2). »

Le président du Conseil français défendit, devant le parlement, le principe de la Conférence de Constantinople en invoquant la compétence du concert européen pour régler la question égyptienne. Déjà, antérieurement à la proposition de Conférence, il avait déclaré en substance, à la séance du 11 mai de la Chambre des députés, que c'était au concert européen de se prononcer lorsque les faits qui se déroulaient en Egypte avaient des conséquences susceptibles d'influer sur la constitution politique de ce pays. En réponse à l'interpellation de la séance du 1er juin, M. de Freycinet soutint aussi que le recours

1. Même séance du 1er juin.
2. Séance du 25 juillet du Sénat. *Journ. off.*, du 26 p. 895.

à la Conférence n'était pas un expédient de la dernière heure, une manque de logique, mais au contraire le développement naturel d'un plan prévu d'avance. Le gouvernement avait fait l'accord avec l'Angleterre ; cet accord s'était réalisé, il avait eu des manifestations, maintenant il faisait appel aux puissances parce qu'il n'avait pas le pouvoir de résoudre par lui-même les questions qui pouvaient surgir en Egypte. Il distinguait deux catégories de questions d'un ordre différent : en premier lieu, celles qui intéressaient la sécurité des Français : c'était à la France de les protéger ; en deuxième lieu, celles d'un ordre politique plus général : c'était au concert européen de les régler, et non pas à la compétence exclusive de la France. Il se défendait d'avoir voulu substituer le concert européen à l'entente anglo-française, pour la raison bien simple qu'il n'y avait pas de substitution, attendu qu'il avait « voulu sincèrement et loyalement l'entente avec l'Angleterre » et qu'il avait « voulu le rapprochement avec le concert européen (1). »

En présence de la question égyptienne, l'Europe se trouvait en effet, divisée en deux groupements : « d'un côté la France et l'Angleterre, de l'autre côté, quatre grandes puissances ayant pour avant-garde

---

1. Déclaration de M. de Freycinet, séance du 18 juillet, Chambre des députés ; *Journ. off.*, du 19, p. 314.

la Turquie (1) ». Il ne jugeait pas prudent de perpétuer cette situation en s'attribuant une compétence exclusive dans la question d'Égypte, sans faire appel au concert européen.

Pour justifier son œuvre, M. de Freycinet invoqua aussi les liens qui rattachaient la crise égyptienne à la question d'Orient. « La situation de l'Égypte, dit-il, est toute particulière : c'est une sorte d'îlot dans l'Empire ottoman. A l'intérieur de cet îlot l'autonomie est presque complète au point de vue administratif ». Mais à l'extérieur elle fait partie intégrante de l'Empire ottoman. Aussi, tout ce qui tend à mettre en question sa situation constitutionnelle n'est pas seulement une question égyptienne mais « une partie intrinsèque de la question d'Orient ». Celle-ci est la question qui intéresse toute l'Europe et dont toute l'Europe est constamment préoccupée. « Voilà pourquoi, continuait-il, lorsque la situation de l'Égypte arrive à un degré d'acuité tel qu'on ne fût plus certain que les bases mêmes de ce pays seraient conservées, quand on a vu, à la suite du procès des Circassiens, vers le 11 mai ou le 12 mai, la tentative d'Orabi Pacha, pour déposer le Khédive et se substituer à lui et, à ce moment, les firmans de l'Égypte ont failli être détruits, voilà pourquoi la question étant

1. Déclarations de M. de Freycinet, au Sénat, séance du 25 juillet, *Journ, off.* du 26, p. 907.

devenue une question d'Orient, à ce moment le concert européen s'est trouvé naturellement compétent pour résoudre la difficulté égyptienne (1) ».

La crise s'étant élargie jusqu'à dépasser la frontière de cet îlot, la France et l'Angleterre avaient fait appel à la Conférence conformément à la politique traditionnelle de toute l'Europe dans la question d'Orient. Cette tradition n'eût-elle pas existé que c'eût été un devoir de « suprême sagesse » que de connaître les sentiments et l'opinion des autres puissances réunies dans une enceinte commune, avant de s'engager dans une grande entreprise ».

M. de Freycinet invoqua encore le maintien du *statu quo* en Égypte, des firmans qui forment les bases mêmes de sa constitution comme une des raisons d'être de la Conférence de Constantinople. Au cours de son argumentation sur ce point, il soutint que « la disparition subite du Vice-Roi actuel porterait un coup ou du moins pourrait servir de prétexte à porter un coup aux firmans qui assurent l'indépendance de l'Égypte ». (2) Si la portée de cette déclaration était vraiment sincère, elle était certainement inconciliable avec l'ouverture faite par l'orateur quelques jours auparavant, au cabinet anglais, pour le remplacement du Khédive Tewfik Pacha par

1. Déclarations faites à la séance du 18 juillet. Chambre des députés, *Journ. off.* du 19 juillet, p. 1315.

2. Séance du 1er juin, Chambre des députés ; *Journ. off.* p. 761.

un autre prince, probablement le prince Halim. La politique du ministre français et celle du Sultan Abdul Hamid, contradictoires dans leurs principes, se trouvaient d'accord sur ce point particulier. Bornons-nous toutefois à retenir ici cette idée justificative de la Conférence. « Le but essentiel de la réunion de la Conférence est d'arrêter à l'avance des dispositions qui donnent la certitude que, en tout état de cause, on n'ait pas à redouter cet ébranlement, cette mise en question des firmans sur lesquels reposent les institutions et les libertés de l'Égypte ».

Enfin, au point de vue français, M. de Freycinet trouvait une dernière raison justifiant cette assemblée : c'était le souci d'avoir le mandat de l'Europe au cas où une intervention armée deviendrait indispensable. Si c'était la Turquie qui intervenait militairement, la Conférence réglementerait l'emploi des troupes turques. Si cette intervention était l'œuvre de la France et de l'Angleterre il était nécessaire qu'elle fût le résultat d'un mandat de l'Europe réunie en Conférence. M. de Freycinet ne concevait pas l'intervention armée de la France en Égypte en l'absence de ce mandat européen. Il le considérait comme le seul moyen susceptible de calmer l'émotion produite par l'annonce d'une intervention militaire. L'opinion française était hostile à l'expédition de Tunisie et regardait comme une imprudence de dégarnir « aussi peu que ce fût, » les frontières de

la France. « Une expédition en Égypte, ajouta M. de Freycinet, ne serait tolérée que s'il y avait certitude que la paix générale ne serait pas troublée. Or, cette certitude, le pays ne l'aurait pas eue en dehors d'un mandat européen nettement spécifié. » Ce mandat aurait l'avantage de prévenir toute complication avec les autres puissances, d'éviter des conflits avec l'Angleterre, conflits qui résulteraient nécessairement du tempérament différent des deux nations, grâce à la présence de l'Europe comme arbitre entre les deux pays. (1)

Le ministre des Affaires étrangères n'était pas le seul partisan d'un mandat européen. En examinant de près les documents diplomatiques, on peut affirmer que Gambetta fut le premier à se prononcer en faveur de ce mandat. (2) Sans être complétement partisan de la Conférence, M. Waddington y voyait le moyen d'obtenir le mandat en question : « La Conférence, dit-il au Sénat, ne pouvait avoir à mes yeux qu'un seul et bien mince avantage. Je l'ai toujours désapprouvée en principe, parce qu'elle est la contradiction absolue de la position privilégiée que j'ai cru devoir revendiquer pour la France au Congrès de Berlin et depuis ; mais elle pouvait avoir ce petit avantage de nous tirer de la façon la moins mau-

1. Question d'Égypte, p. 239, 240.

2. *Livre jaune* n° 54 du 23 janvier 1882, Gambetta à Challemel-Lacour, ambasssadeur à Londres.

vaise possible d'un mauvais pas : en nous investissant, pour l'action anglo-française, d'un mandat européen (1). »

Une fois le principe de ce mandat admis, les puissances réunies en Conférence à Constantinople étaient-elles disposées à charger la France et l'Angleterre d'agir au nom de toute l'Europe en Égypte ? M. de Freycinet s'appuya sur certaines déclarations de la chancellerie allemande faisant admettre le cas du mandat européen, pour croire à la possibilité de l'obtenir par la Conférence. (2) Mais toutes ces déclarations de Bismark ou de Bush mettaient en première ligne l'intervention turque. Le cabinet anglais lui même saisit le 15 juin les autres cabinets d'un projet d'intervention armée de la Turquie. Les puissances avaient donc à discuter tout d'abord l'intervention de la puissance suzeraine. Si l'accord ne se faisait pas sur ce procédé d'intervention, elles auraient alors à envisager d'autres moyens. En pareille hypothèse, il n'était guère à croire que les puissances consentiraient à endosser la responsabilité d'accorder un mandat à la France et à l'Agleterre, en Égypte.

En résumé, on justifiait la Conférence de Constantinople en invoquant la compétence du concert

1. Séance du 25 juillet, *Journ. off.* du 26, p. 906.
2. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 239, 240.

auropéen pour règler la question égyptienne, le lien de parenté qui la rattachait à la question d'Orient, le but poursuivi : le maintien du *statu quo* et la nécessité d'un mandat européen.

Avant de terminer ce chapitre, il est d'un intérêt historique de signaler ici une importante déclaration du ministre des Affaires étrangères de France, au cours de la discussion du 1er juin à la Chambre des députés, touchant l'opinion du cabinet français sur la question d'intervention armée. Défendant la compétence qu'avait le concert européen, pour dicter les mesures à prendre en face de la crise égyptienne, M. de Freycinet « d'accord avec le cabinet tout entier » déclara textuellement : « Je ne m'expliquerai point à la tribune sur les divers moyens auxquels on pourrait être conduit, mais il y un moyen que j'exclus : ce moyen c'est une intervention militaire française en Égypte ». Sur une interruption, le ministre insista de nouveau sur sa déclaration. « Ce moyen, je le répète, nous ne l'emploierons pas ».

Ainsi donc, l'Angleterre, dès le 1er juin tout au moins, était avertie que le gouvernement français était hostile à une intervention française en Égypte. Elle savait déjà que le Sultan était dans des dispositions semblables à celles de M. de Freycinet. Ceci nous éclaire sur un des mobiles qui poussèrent l'Angleterre à entreprendre une action isolée en

Égypte. L'Angleterre s'entendait bien avec la France, mais elle savait que le gouvernement français n'était nullement disposé à s'associer à elle dans une expédition.

M. de Freycinet fut vivement critiqué à la Chambre pour sa déclaration, car elle était de nature à encourager le parti insurrectionnel en Égypte en l'inclinant à croire à l'impossibilité d'une action commune de la France et de l'Angleterre. Elle était surtout de nature à affaiblir l'autorité de la politique française au sein d'une conférence internationale. « Vous venez le livrer à l'Europe, lui dit Gambetta, le secret de vos faiblesses. Il suffira de vous intimider pour vous faire tout consentir ». M. Clemenceau soutint que la publicité donnée aux « déclarations du président du Conseil était pour les agents diplomatiques de la France une cause d'irrémédiable faiblesse ». La France irait à la Conférence, concluait-il, au contraire des autres puissances « avec des engagements hâtifs, pris publiquement, sans aucune nécessité, qui, en aliénant la liberté de [ses] résolutions futures, ne [lui] permettront pas de traiter de puissance à puissance et la mettrait vis-à-vis des puissances européennes dans une situation inférieure (1). »

Revenir sur cette malencontreuse déclaration au cours de la même séance eût été pour M. de Freycinet

1. *Journ. off.* du 2 juin, p. 762.

se désavouer au sein d'une assemblée soucieuse, à juste titre, de rechercher la meilleure politique à suivre dans la question égyptienne. Aussi ne le fit-il qu'à la veille de la réunion de la Conférence, le 22 juin. A cette date et à la Chambre des députés, il revendiqua sa liberté d'action dans un discours mûrement réfléchi. En entrant dans la Conférence, disait-il, il n'avait pas aliéné la moindre parcelle de son indépendance. Il manifestait le ferme espoir de partager jusqu'au bout, avec les puissances, la solidarité des moyens d'action qui y seraient combinés. Mais si une divergence entre les puissances venait à se produire et si le gouvernement français se trouvait en présence de solutions incompatibles avec l'intérêt français, il reprendrait toute sa liberté comme au sortir de toute conférence. « Il est de droit public que, en entrant dans une conférence, aucune nation n'aliène sa souveraineté. Les questions ne se décident pas dans une conférence, et ne s'imposent pas par la majorité mais par l'unanimité ». Néanmoins, il continuait à espérer que l'accord des puissances persisterait jusqu'à la fin dans leurs délibérations à la Conférence.

CHAPITRE V

LES PREMIÈRES RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE
(du 23 juin au 24 juillet 1882.)

I. — Engagements de désintéressement. — Protocole de désintéressement. — Engagement d'abstention de toute action isolée pendant la durée de la Conférence.

II. — L'Intervention armée de la Turquie décidée par la Conférence. — Dispositions des puissances. — Raisons de l'hostilité de la France contre l'intervention de la Turquie. — Critique de l'absence d'examen de toute solution pacifique à la Conférence. — Projet d'invitation à l'adresse de la Porte d'intervenir militairement. — Hostilité de la Porte contre l'envoi de ses propres troupes. — Analogie des raisons de cette hostilité avec celles de la politique française.

III. — L'Intervention isolée de l'Angleterre. — Bombardement d'Alexandrie. — Préparatifs militaires pour une expédition en Égypte. — Le Bombardement et les engagements pris à la Conférence.

IV. — Répercussion de l'intervention isolée de l'Angleterre. — Effets sur les puissances. — Effets sur la Conférence. — Participation de la Turquie aux travaux de la Conférence. — Son acceptation d'intervenir militairement en Égypte.

La Conférence de Constantinople tint seize séances échelonnées du 23 juin au 14 août 1882. Dans les neuf premières, tenues du 23 juin au 19 juillet, seuls les représentants des six grandes puissances prirent part à ses délibérations. Dans les dernières séances, du 24 juillet au 14 août, la Turquie participa à la Conférence. Celle-ci se trouve ainsi scindée en deux périodes distinctes ayant pour caractéristiques la première l'absence, la seconde la participation de la Turquie et se distinguant aussi par l'objet presque entièrement différent des délibérations de chacune d'elles.

Au cours de la première période, les plénipotentiaires adressèrent à la Porte un mémorandum notifiant la constitution de la Conférence, signèrent un protocole de désintéressement politique et territorial en Égypte, prirent l'engagement de s'abstenir de toute action isolée dans ce pays pendant la durée de la Conférence, échangèrent leurs vues sur la situation de l'Égypte, discutèrent la question de l'intervention armée de la Turquie dans son principe et ses conditions, arrêtèrent les termes d'une note invitant la Porte à intervenir militairement en Égypte. Tout ceci les occupa jusqu'au 6 juillet, date de la septième séance, et terme de la première phase de cette première période de la Conférence.

Le 11 juillet, l'Angleterre bombardait Alexandrie tout en affirmant n'avoir nullement agi contrairement aux décisions de la Conférence.

La deuxième phase de la première période est celle qui suit le bombardement d'Alexandrie, et comprend les deux séances du 15 et du 19 juillet où la Conférence, après un moment d'hésitation, se décida à inviter la Porte à envoyer des troupes turques en Ègypte.

Dans sa deuxième période, du 24 juillet au 14 août, la Conférence s'occupa encore de l'intervention turque. Pendant qu'elle la discutait, Dufferin s'entretenait de son côté et en dehors d'elle de ce sujet avec les ministres du Sultan. Il parvint, grâce à ce tête-à-tête, à faire traîner les négociations jusqu'à la victoire de l'armée britannique en Égypte. Les plénipotentiaires des puissances et de la Turquie examinèrent également une série de propositions tendant à la defense du canal de Suez. Ils se mirent d'accord sur un projet de protection collective organisée par toutes les puissances qui n'aboutit d'ailleurs jamais à une réalisation.

A la fin de la dernière séance, le 14 août, la Conférence ne clôtura pas officiellement ses travaux. Elle se contenta d'en décider l'ajournement. Le succès de l'intervention isolée de l'Angleterre couronnée par l'entrée de ses troupes au Caire, le 14 septembre, rendit définitif l'échec du concert européen à Constantinople.

Sans nous écarter en principe de l'ordre chronologique dans l'étude des délibérations de la Conférence,

il nous a paru préférable, dans un but de méthode, d'examiner les principales questions qui firent l'objet de ses travaux pour grouper autour d'elles les faits diplomatiques qui s'y rattachent et qui sont de nature à faire la lumière sur les dispositions des puissances.

Nous étudierons donc successivement : 1° l'engagement du désintéressement ; 2° l'intervention armée de la Turquie ; 3° le projet d'intervention collective pour la défense du Canal de Suez.

Si nous nous étendons, dans ce chapitre consacré à la Conférence, sur un fait qui lui est étranger, — nous voulons dire le bombardement d'Alexandrie, — c'est qu'il est indispensable de connaître les conditions de ce bombardement pour apprécier s'il était conforme ou non aux engagements pris à l'unanimité au sein de la Conférence.

I

Sur l'invitation du comte Corti, doyen du corps diplomatique, ses collègues, représentants de grandes puissances se rencontrèrent chez lui le 23 juin à trois heures de l'après midi et la Conférence fut ouverte sous sa présidence. Ils arrêtèrent les termes d'un mémorandum qu'ils communiquèrent à la Porte mais que celle-ci n'accepta qu'à titre officieux. Ils y notifiaient la constitution de la Conférence,

regrettaient que leur première délibération n'eût pas eu lieu sous la présidence du ministre des Affaires étrangères de la Turquie et exprimaient leur espoir d'obtenir par la suite la collaboration du gouvernement ottoman (1).

La deuxième séance eut lieu le surlendemain. Les diplomates y procédèrent à un échange de vues sur la situation de l'Égypte. Mais, avant d'entamer cet échange de vues, ils signèrent un protocole de désintéressement, « calqué sur celui de 1840 » (2), analogue à celui du 21 septembre 1880, signé à propos de l'action concertée pour l'exécution du traité de Berlin (3), et conçu en ces termes :

« Les gouvernements représentés par les soussignés s'engagent dans tout arrangement qui pourrait se faire par suite de leur action concertée pour le règlement des affaires d'Égypte, à ne rechercher aucun avantage territorial, ni la concession d'aucun privilège exclusif, ni aucun avantage commercial pour leurs sujets, que ceux de toute autre nation ne puissent également obtenir. » Suivent les signatures des plénipotentiaires à la Conférence : de Noailles, ambassadeur de France ; Hirschfeld, ambassadeur

1. *Livre jaune*, n° 127, 131 du 23 juin. — N° 138 du 27 juin, Noailles à Freycinet.

2. Freycinet, *Question d'Egypte*, p. 269.

3. Déclaration de Sir Ch. Dilke à la séance du 22 juin de la Chambre des communes.

d'Allemagne; Calice, ambassadeur d'Autriche-Hongrie; Dufferin, ambassadeur d'Angleterre; Corti, ambassadeur d'Italie; et Onou chargé d'affaires de Russie (1).

L'idée de ce protocole appartenait à M. de Freycinet. Il avait proposé, le 16 juin, au cabinet anglais, « conformément aux précédents et à l'initiative que celui-ci avait prise lors de l'exécution du traité de Berlin, de signer un protocole de désintéressement » approprié à la situation actuelle de l'Égypte. Un libellé, conçu dans les mêmes termes que l'acte ultérieurement signé par les plénipotentiaires, était joint à la proposition.

Le 17, le gouvernement anglais l'acceptait intégralement et en conséquence les deux cabinets invitaient leurs ambassadeurs auprès des quatre puissances à se concerter pour soumettre le protocole à l'adhésion des gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités. Le 19, la Russie, l'Autriche et l'Italie, le lendemain l'Allemagne se ralliaient à ses termes (2).

Malgré l'acceptation de l'Angleterre, malgré la signature de son représentant à la Conférence, il semblait que cet engagement n'eût pas aux yeux du

1. N° 137 du 25 juin, et 150 du 28 juin : Noailles à Freycinet.
2. *Livre jaune :* n° 70 du 16 juin, Freycinet à Tissot. — N°s 76 et 80 du 17 juin, Tissot à Freycinet. — N° 89 du 18 juin, Freycinet aux ambassadeurs à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg et Vienne. — N°s 93, 96, 100 du 19 juin, Jaurès, Duchâtel, Reverseaux à Freycinet. — N° 108 du 20 juin, Courcel à Freycinet.

gouvernement anglais la valeur qu'en comportait la teneur. Sir Charles Dilke, répondant à M. Worms à la Chambre des communes, déclarait, le 22 juin, que « la signature de ce protocole, suivant l'avis du gouvernement, n'affaiblissait nullement *la position à laquelle l'Angleterre avait droit en Égypte* ». Deux jours après il déclarait à la même Chambre que le désintéressement du cabinet britannique ne s'étendait pas au Canal de Suez, « ce qui revenait à dire que l'Angleterre se désintéressait des questions où ses intérêts n'étaient pas en jeu, mais de celles-là seulement (1).

A la troisième séance, tenue le 27 juin, l'ambassadeur d'Angleterre communiqua à ses collègues les renseignements sur la situation de l'Égypte qu'il avait reçus depuis la dernière réunion. Il donnait à une rixe survenue à Benha, entre quelques indigènes de religions différentes, le caractère de fanatisme religieux et il exposait ce qu'il appelait « la ruine financière » que lui dénonçaient les derniers télégrammes de Cartwright, consul anglais à Alexandrie. Son exposé, annonça-t-il à son chef, produisit « une grande impression » sur ses collègues de la Conférence. Il y insistait, d'accord avec l'ambassadeur français, sur la nécessité de trouver un prompt remède à « l'anarchie » en Égypte. Néanmoins, les

1. *Le Temps*, du 29 juin. Bulletin du jour.

autres plénipotentiaires ne croyaient pas à la gravité de la situation telle que l'avait dépeinte l'ambassadeur anglais, et après avoir terminé l'échange de vues générales, ils abordèrent « la discussion des mesures auxquelles on pourrait recourir pour atteindre le but assigné à la Conférence » (1).

Le fait capital de cette troisième séance est la proposition présentée par l'ambassadeur d'Italie à ses collègues tendant à s'engager, au nom de leurs pays, « de s'abstenir, pendant toute la durée de la Conférence, de toute action isolée en Égypte ». Cette proposition fut acceptée sous la réserve, toutefois, proposée par Lord Dufferin, « *d'un cas de force majeure* tel que la nécessité de protéger la vie des nationaux » (2).

En introduisant cette réserve, Dufferin avait pour but de conserver à son pays une entière liberté d'action en Égypte. Pour avoir plus de latitude dans son interprétation, il *spécifia*, à la quatrième séance, qu'il considérait comme cas de force majeure « toute attaque contre le canal ou tout changement brusque ou toute catastrophe menaçant les intérêts spéciaux » de l'une ou de l'autre des puissances. D'ailleurs, tout en faisant cette spécification, il n'attribuait aucune valeur à un engagement pris sous pareille

1. *Blue Book :* nos 45, 46 du 27 juin, Dufferin à Granville.
2. *Livre jaune :* n° 144 du 27 juin, Noailles à Freycinet.

réserve. « En fait, déclarait-il à Granville, dès l'instant où la proposition de l'ambassadeur italien s'est trouvée modifiée par cette réserve... tutélaire, nous ne l'avons plus considérée comme ayant une grande signification » (1).

En effet, avec cette réserve et sans avoir besoin de spécifier les cas que pouvait englober son sens élastique, une puissance, décidée à intervenir isolément pour son propre compte, pouvait toujours trouver un quelconque de ses nationaux à protéger sous prétexte d'un danger imminent, facile à découvrir, vu l'état d'effervescence dans lequel était plongée l'Égypte. La restriction de l'Angleterre affaiblissait singulièrement la valeur de la sage proposition de l'ambassadeur italien. Elle allait bientôt en détruire les effets.

II

Après avoir pris ces précautions, insuffisantes bien qu'intéressantes en elles-mêmes, les plénipotentiaires portèrent la discussion sur la question de l'intervention turque armée et décidèrent de faire appel à l'intervention turque sous certaines conditions préalables. Mais cet accord fut loin d'être immédiat. De nombreuses discussions devant le Parlement, de

1. *Blue Book*, n° 49 du 28 juin et 73 du 30 juin, Dufferin à Granville.

longues correspondances diplomatiques entre les diverses chancelleries le précédèrent. La décision ne fut pour ainsi dire qu'une étape, et même pas la dernière, de l'évolution que subit l'idée d'une intervention armée de la Turquie au cours des événements de l'Égypte. C'est pourquoi il est intéressant d'exposer : 1° les dispositions antérieures dans lesquelles se trouvaient les puissances ; 2° les circonstances qui firent introduire à la Conférence la notion d'intervention turque. Elles constituent comme un acheminement vers l'accord des puissances au sein de la Conférence.

Et, tout d'abord, quelles étaient les dispositions antérieures des puissances ? Elles ne furent pas toujours les mêmes, depuis le commencement de la crise. Le point de vue français fut le plus variable. Il oscilla entre un refus catégorique opposé à l'envoi des troupes turques sur les bords du Nil, et l'admission de leur envoi à de certaines conditions plus ou moins restrictives. Quant à l'Angleterre, tout en jugeant mauvaise cette intervention, elle n'allait pas jusqu'à la refuser, comme moyen éventuel de solution de la crise. Au contraire, les puissances de la Triplice et même la Russie se montraient favorables à l'idée de recourir aux troupes du Sultan au cas de nécessité d'une intervention armée. Cette divergence de vues berçaient Abd-ul-Hamid de l'espoir de mettre à profit un désaccord possible entre les puissances

pour éviter tout à la fois une intervention étrangère en Égypte et sa propre intervention, car il était peu enclin, sinon hostile, à l'envoi de ses troupes dans ce pays qui fait encore partie de l'Empire ottoman.

Ces tendances se trouvent confirmées aussi bien par les documents contenus dans des publications diplomatiques que par les discussions parlementaires sur la question égyptienne.

Déjà, depuis le mois de septembre 1881, le ministre du quai d'Orsay déclarait à l'ambassadeur anglais qu'à son avis « ce qu'il y avait de trés fâcheux c'est que la Turquie pût s'immiscer dans les affaires de l'Égypte autrement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, c'est-à-dire à l'appel et avec le plein assentiment de l'Angleterre et de la France ». Il entendait par là « toute intervention de la Porte ottomane » y compris par conséquent l'intervention armée, bien que l'idée de cette dernière intervention ne se fût pas encore fait jour en ce moment. D'ailleurs, le langage du ministre français n'impliquait pas une opposition irréductible contre l'intervention turque, puisque, tout en la considérant comme « désastreuse » il ne la considérait comme telle que « dans les circonstances actuelles »(1). Aussi, lorsqu'un bruit sans fondement, comme le démontra la suite des événements, attri-

1. *Livre Jaune :* n°s 27 et 28 du 11 septembre 1881, Barthélémy Saint-Hilaire à Sienkiewicz et à Challemel-Lacour.

bua au Sultan l'intention de préparer l'envoi de troupes turques en Égypte, le gouvernement français s'empressa, le 15 septembre, d'inviter le gouvernement anglais à s'associer à l'ambassadeur français pour tenter une démarche à Constantinople en vue d'empêcher ce départ (1).

En succédant au cabinet Jules Ferry, le ministère Gambetta accentua encore la politique d'opposition à l'intervention turque. La note identique du 7 janvier 1882 constituait elle-même un avertissement à la Porte contre toute immixtion de sa part dans les affaires d'Égypte (2). Ce ministère n'admettait aucune intervention, pas plus celles des puissances que de la Turquie « au détriment de l'influence anglo-française (3).

Un publiciste, partisan de la politique exclusive de la France et de l'Angleterre dans la question égyptienne, a soutenu que « Gambetta a toujours envisagé la réapparition des Turcs en Égypte comme un fait qui serait désastreux pour la domination française en Algérie et le protectorat de Tunisie. C'est une opinion qu'il a appporté toute faite au ministère des Affaires étrangères » et la lecture des

1. *Livre jaune* ; n° 31 du 15 septembre, Barthélémy Saint-Hilaire à Challemel-Lacour.

2. Le *Times* du 9 janvier 1882 soutint que cette note était dirigée principalement contre l'intervention turque en Égypte.

3. *Livre jaune* : n° 59 du 25 janvier, Challemel-Lacour à Gambetta.

correspondances des agents de la France en Orient « n'a pas contribué à le faire revenir de cette opinion » (1).

Mais tandis que les dispositions du ministère Gambetta se montraient si peu favorables à l'intervention turque, celles des quatres autres puissances se manifestaient sous un autre jour, comme pour répondre à l'avertissement qu'impliquait la note identique anglo-française. Le 10 janvier, en effet, les cabinets de l'Europe orientale se déclaraient unanimes à « repousser l'hypothèse de la descente, sur les bords du Nil, de forces anglo-françaises. La solution qui leur paraissait « praticable » était l'envoi de régiments turcs, après entente préalable de la Porte avec les cabinets de Paris et de Londres, et avec l'adjonction, au besoin, d'une démonstration navale de ces deux puissances » (2).

Qant à l'opinion du gouvernement anglais sur l'emploi éventuel de l'armée turque, elle n'était pas bien nette au moment du ministère Gambetta. A ce moment, toutes les combinaisons paraissaient à Granville « également mauvaises ». Au fond, il atermoyait parce qu'il demeurait encore dans l'attente des événements égyptiens et parce qu'il ne croyait

1. Jean-Jacques Weiss, *Revue politique et littéraire*, n° du 15 juillet 1882.

2. *Livre jaune*, n° 29 du 10 janvier 1882, Aubigny (Berlin) à Gambetta.

pas à la longue vie ministérielle du tribun français. M. Waddington, ancien plénipotentiaire au Congrès de Berlin, tout en se défendant d'être l'adulateur de ce dernier, expliquait bien, quelques mois après, la politique d'atermoiement de Granville en ces termes : « Je suis convaincu que, si le ministère de Gambetta au lieu de tomber sur une question qu'il aurait mieux fait de ne pas soulever, s'était consolidé, l'entente avec l'Angleterre jusques et y compris l'action militaire, n'aurait pas tardé à être conclue, et que s'il y a eu des hésitations de la part du gouvernement anglais, hésitations naturelles et qui tenaient un peu à la situation générale de l'Europe en même temps qu'à la situation particulière de l'Angleterre, elles ont été prolongées par le fait qu'on ne voulait pas s'engager sans savoir si le ministère avec lequel on s'engageait avait ou non un long bail de vie. Il n'y a rien là que de parfaitement naturel, et si je m'étais trouvé dans la position où se trouvait le comte de Granville, je n'aurais pas hésité un instant à *atermoyer*, à attendre pour savoir avant de m'engager dans une entreprise aussi grave, à qui je devais avoir affaire » (1).

Le cabinet Freycinet demeura également hostile à l'intervention de la Turquie, mais sans se refuser à y admettre quelque tempérament. Le 3 février, c'est

1. Séance du 25 juillet, *Journ. off.* du 26, p. 906.

Lord Lyons qui demandait à M. de Freycinet ce qu'il pensait de l'envoi éventuel des troupes turques. Il obtenait de lui la réponse qu'il considérait cet événement comme très « fâcheux » et qu'à son avis il y avait intérêt à l'empêcher. L'ambassadeur déclara alors « tel était le sentiment du gouvernement anglais ». Tous deux se séparèrent donc sur cette constatation qu'ils étaient opposés à l'envoi des troupes turques en Égypte (1).

Néanmoins, le chancelier allemand continuait à manifester des dispositions contraires à celles des deux puissances occidentales. Dans une conversation qu'il eut, le 14 février, avec l'ambassadeur français, Bismarck aborda spontanément la question égyptienne « seul point, faisait-il observer, qui pût causer en ce moment quelques préoccupations à la diplomatie ». Il était personnellement convaincu qu'une action isolée de la France et de l'Angleterre aboutirait à des « froissements » entre les deux pays et qu'un conflit ou même la menace d'un conflit provoquerait une perturbation désastreuse pour la prospérité du monde entier. Il ajoutait ensuite qu'à son avis « le moyen le plus simple de triompher des difficultés égyptiennes serait de confier à la Turquie le soin de les apaiser ». A Vienne comme à Berlin on se trouvait dans les mêmes dispositions. Saint-

1. *Livre jaune*, n° 69 du 3 février, Freycinet à Challemel-Lacour.

Pétersbourg se montrait également favorable à l'intervention turque, avec cette nuance que tandis que les cabinets de la Triplice n'admettaient pas l'éventualité d'une intervention armée anglo-française, la Russie seule l'admettait, mais par hypothèse seulement (1).

Il est curieux de signaler, dans cet ordre d'idées, que la première suggestion diplomatique d'envoi de troupes turques sous des conditions déterminées à l'avance, qui fut plus tard la ligne de conduite de la diplomatie française, provint de source germanique. En effet, le prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, au cours d'un entretien qu'il eut le 14 février avec l'ambassadeur français, exprimait cet avis en se posant cette question : « ne serait-il pas opportun de placer l'envoi et l'action des troupes turques sous la surveillance de l'Europe avec certaines conditions préalablement déterminées » (2) ? Ce n'était là toutefois, selon nous, qu'une opinion personnelle de Reuss, puisque Bismarck préférait laisser une entière liberté d'action aux troupes turques « car la supériorité navale de la France et de l'Angleterre suffisaient, selon lui, pour modérer l'intervention ottomane, et des restrictions trop grandes risquaient de blesser la fierté du Sultan » (3).

1. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 275.

2. *Livre jaune*, n° 88 du 15 février, Duchatel à Freycinet ; n° 89 du 16 février, Courcel à Freycinet.

3. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 275. L'auteur critique à la

Le 13 mai, lors de l'accord entre la France et l'Angleterre sur la démonstration navale, Freycinet et Granville admirent le principe de l'envoi des troupes turques, mais à la condition qu'elles seraient appelées par la France et l'Angleterre et contrôlées, dans leurs opérations en Égypte, par ces deux puissances qui détermineraient préalablement entre elles, le but et les conditions de cette action. Ils admirent aussi que dans le cas où, postérieurement l'arrivée de leurs navires à Alexandrie, les deux puissances jugeraient utile un débarquement de troupes, elles n'auraient recours ni aux forces anglaises ni aux forces françaises mais qu'elles feraient appel à des troupes turques sous les conditions spécifiées plus haut. Le cabinet français, il est vrai, déclarait rester opposé à l'intervention turque, et ne qualifiait pas d'intervention le cas ainsi spécifié.

En réalité, M. de Freycinet avait beau chercher à mettre cette nouvelle déclaration d'accord avec ses déclarations antérieures et avec la politique de ses prédécesseurs, il n'en demeurait pas moins que de cet accord à l'appel effectif des troupes turques il n'y avait qu'un pas à franchir : la déclaration de son opportunité. Et comme à l'époque de l'envoi des

page 280, cet argument de Bismarck en démontrant que sans une convention préalable, un désaccord aurait pu surgir entre les deux puissances et la Turquie. La situation serait devenue critique si les prétentions du Sultan se trouvaient approuvées par d'autres puissances.

navires anglo-français les deux gouvernements ne jugeaient pas encore le moment venu, ils firent une démarche auprès de la Porte pour l'inviter à s'abstenir de toute intervention en Égypte (1).

Pour ménager les susceptibilités de la Porte, soucieux de maintenir Bismarck dans des dispositions favorables à la politique anglaise, désireux de ramener le cabinet français à partager le point de vue anglais ou tout simplement dans le but de gagner du temps dans le propre intérêt de l'Angleterre, Granville proposa, le 24 mai, au gouvernement français, d'inviter les puissances à se joindre aux deux puissances occidentales « pour demander au Sultan de tenir des troupes prêtes à partir pour l'Égypte sous des conditions strictes ». Cette proposition eut pour effet de provoquer tout à la fois la maladie et l'hésitation de M. de Freycinet qui, après décision du conseil, refusa de souscrire au projet de Granville (2). Ce refus nous explique l'attitude qu'adopta Granville quelques jours après en saisissant les autres cabinets de ce même projet sans accord préalable avec la France.

Néanmoins, le gouvernement anglais lui ayant

1. *Livre jaune*, n° 71 du 12 mai, Freycinet à Tissot. — N° 75 du 13 mai, instructions de Granville à Lyons. — Communiqué à Freycinet. — N° 87 du 15 mai, Freycinet à Noailles.

2. *Blue Book*, n° 87 du 24 mai, Granville à Lyons. — *Livre jaune*, n°s 135 du 24 mai et 146 du 27 mai, Freycinet à Tissot.

adressé une communication relative à la détermination des conditions auxquelles serait subordonné l'envoi des troupes turques en Égypte, M. de Freycinet répondit, le 3 juin, en se déclarant disposé à adhérer à ce projet. Il ne consentit cependant à donner son adhésion définitive qu'après avoir pris connaissance de la réponse des puissances au projet de Conférence qui venait de leur être proposé par la France et l'Angleterre.

Cet historique de la notion d'intervention de la Turquie permet de définir quelles étaient, à son égard, les dispositions des puissances. L'Angleterre la jugeait mauvaise, mais consentait à lui faire place dans l'ensemble des solutions de la question égyptienne. Le gouvernement français commença par la rejeter, tempérant ce refus par la suite, sous le ministère Freycinet, en l'admettant sous des conditions restrictives. Quant aux quatre autres puissances, c'était leur procédé favori.

Dans la multitude de mobiles possibles de cette attitude différente des grandes puissances, il importe de dégager et de mettre au point ceux qui expliquent l'hostilité de la France à l'encontre de l'intervention turque. Quelle en était donc la raison d'être ? D'une part, on (1) considérait qu'un regain d'influence du Sultan aurait nécessairement pour conséquence

1. Gambetta a exprimé cette idée à la Chambre des députés. Séance du 18 juillet. *Journ. off.*, p. 1318.

l'augmentation de celle de l'Allemagne sur les bords du Nil. Mais, d'autre part, c'était surtout la crainte, justifiée ou non, d'un repercussion sur les indigènes musulmans de l'Afrique du Nord qui faisait redouter en France l'intervention turque en Égypte. Le député Delafosse, partisan d'une politique d'entente entre la France et la Turquie, redoutait que la rentrée triomphale de la Turquie en Égypte « n'ait un contre-coup sur toute la côte de l'Afrique et n'y ruine la domination de la France » (1). La situation de la France dans l'Afrique du Nord avait, aux yeux de M. Ribot, « un caractère particulier » qui lui faisait appréhender « certaines éventualités périlleuses » comme suite de toute politique qui laisserait prendre pied à la Turquie sur la terre d'Égypte (2). La seule idée, soutenait encore un autre député, que la Turquie fût en train de reprendre son influence en Égypte, créerait l'agitation la plus dangereuse parmi les populations musulmanes qui relèvent de la domination française « populations faciles aux bruits qui flattent leur orgueil et leurs espérances, toujours ajournées, jamais lassées » (3).

Enfin, « tout le monde, d'un commun accord, s'est écrié, comme par un sentiment instinctif, que ce retour

1. Chambre des députés. Séance du 1er juin. *Journ. off.* du 2, p. 756.

2. Même séance. *Journ. off.*, p. 760.

3. Discours de Léon Journault, même séance de la Chambre des députés. *Journ. off.* du 2 juin, p. 762.

offensif de la Turquie en Égypte serait une menace pour la sûreté des possessions africaines » de la France (1). D'ailleurs le gouvernement français se trouvait encouragé dans sa politique hostile à l'intervention turque, non seulement par l'opinion publique mais aussi, semble-t-il, par une multitude de rapports qui ne figurent pas parmi les documents diplomatiques du *Livre jaune*, mais dont la lecture permet de dégager cette impression que les affaires d'Égypte ne sauraient être détachées du « tableau d'ensemble de l'état moral des pays musulmans et de la situation de la France dans ces divers pays (2). Le plénipotentiaire français à la Conférence évoqua avec éloquence ce tableau du monde musulman, mais ses collègues refusèrent de s'en occuper le considérant comme une question étrangère à la compétence de l'assemblée. C'était cependant un indice suffisant de l'angle de la politique générale sous lequel on envisageait en France la question égyptienne, en 1882.

Le duc Albert de Broglie se demandait devant le Sénat français pourquoi en 1840, lors de la lutte entre Méhemet Aly et le Sultan, la France n'avait pas songé que les événements d'Alexandrie pussent avoir un contre coup dans une partie quelconque de

1. Le duc de Broglie, au Sénat, séance du 25 juillet. *Jour. off.* du 26, p. 897.

2. Jean-Jacques Weiss : *Revue politique et littéraire*, n° du 15 juillet 1882.

la région qui sétend d'Alger jusqu'à Constantine et dont elle était déjà maîtresse, alors qu'en 1882 tout le monde y pensait ? C'est, disait-il, que la conquête de la Tunisie avait mis la France en voisinage direct avec la Porte en supprimant l'indépendance tunisienne qui formait en quelque sorte « l'isoloir », et qu'il n'était plus indifférent à la politique française de laisser grandir l'influence du Sultan sur le littoral africain.

*
* *

Considérons maintenant les faits qui devaient donner à l'intervention turque le premier rang parmi les délibérations des plénipotentiaires à Constantinople.

A notre avis, la Conférence n'avait, dans ses travaux, qu'une seule méthode à suivre : chercher d'abord une solution pacifique de la crise égyptienne, en partant du principe de non intervention, conforme au droit des gens, et si, après avoir épuisé tous les moyens de solution pacifique, la nécessité d'intervention armée se trouvait constatée à l'unanimité, recourir alors à l'appel des troupes du Sultan, suzerain du pays ; enfin, à défaut de celles-ci, stipuler en dernier ressort les clauses d'une intervention collective limitée à ce seul objet : imposer aux éléments de révolte la solution pacifique préconisée.

En fait, la Conférence n'envisagea aucune solution

pacifique, car elle porta immédiatement ses délibérations sur le terrain de l'intervention armée.

Il est vrai que dans leur proposition de Conférence adressée aux quatre puissances, les deux cabinets occidentaux déclaraient que « l'espoir d'une solution pacifique des difficultés égyptiennes duc uniquement à la présence des escadres (anglaise et française) et aux bons offices des agents (de ces deux pays) ne pouvait pas être raisonnablement conservé plus longtemps » et que l'on peut dire que les puissances souscrivirent à cette vue pessimiste avant de se réunir en conférence. Il n'en demeure pas moins vrai que ce considérant, mêlé à d'autres considérants justifiant la convocation d'une Conférence, n'excluait nullement pour la France et l'Angleterre pas plus que pour les autres puissances, la liberté d'envisager, une fois réunies, les solutions pacifiques de la crise égyptienne. En effet, si les bons offices des deux consuls et la présence des deux escadres n'avaient pu aboutir à une solution pacifique, une solution de ce genre aurait été certainement efficace si elle eût émané de l'autorité collective du concert européen présumé désintéressé. Il est donc éminemment regrettable, pour la bonne cause des principes du droit des gens, que ces solutions n'aient pas été examinées au sein de la Conférence.

Les puissances ne le firent pas, parce que l'Angleterre les amena habilement à discuter sur le terrain

de l'emploi de la force armée, non pas d'ailleurs en se présentant naïvement comme disposée à intervenir en Égypte les armes à la main, mais en préconisant l'intervention turque, la seule préférée des cabinets de l'Europe orientale. En se saisissant de cette proposition et en acceptant de la discuter, la Conférence avouait tacitement par là même la gravité de la situation en Égypte et la nécessité de recourir aux armes. L'Angleterre, il est vrai, pouvait se passer de cet aveu, mais la diplomatie anglaise courait moins de risques, dans son entreprise isolée en Égypte, en s'assurant ainsi par avance la reconnaissance morale par les puissances de la nécessité de l'intervention armée. En adhérant à l'idée de la Conférence, la diplomatie britannique avait pour principe d'en tirer tous les profits possibles pour ses propres intérêts tout en réservant à l'Angleterre son entière liberté d'action.

Aussi, sans attendre l'ouverture de la Conférence et sans accord préalable avec le gouvernement français, accord dont l'absence se trouvait jusqu'à un certain point justifiée par le refus précédent de ce gouvernement, le cabinet de Saint-James saisit, le 16 juin, les quatre cabinets de l'Europe d'une proposition tendant à inviter simultanément le Sultan à se tenir « préparé » à envoyer une force militaire en Égypte. Il la justifiait par le fait que « les progrès du désordre en Égypte menacent de nécessiter à une action plus énergique ». Il suggérait en même temps :

1° de placer des troupes sous les ordres du Khédive; 2° de limiter leur séjour à un mois, « si ce n'est à la requête du Khédive et avec le consentement des grandes puissances ou des puissances occidentales en tant que représentant l'Europe »; 3° enfin de faire supporter les frais de l'expédition par le gouvernement égyptien.

Pour ne pas se séparer du cabinet anglais, Freycinet adressa à son tour, le 16 juin, la même circulaire aux ambassadeurs de France. Il y avait cependant une nuance entre les points de vues des deux hommes d'État. Grandville entendait, par cette circulaire, saisir les puissances d'une proposition ferme, sur laquelle elles avaient à délibérer *dès à présent;* Freycinet, au contraire, considérait cette même communication comme *un projet de proposition* qui pourrait être éventuellement soumis à la Conférence.

Au cours d'une conversation diplomatique à laquelle prirent part, le 19 juin, les ambassadeurs à Berlin, Bismarck fit allusion à la dernière communication du gouvernement anglais et exprima l'opinion qu'il serait prématuré d'examiner, *dès aujourd'hui*, la question de l'intervention turque en Égypte ou les conditions dans lesquelles cette intervention devrait avoir lieu. Lord Ampthil, ambassadeur anglais, déclara alors, à ce moment, qu'il était chargé de proposer que la discussion de cette question fût

déférée à la Conférence. Le baron de Courcel, ambassadeur français, assura que l'avis du gouvernement français était de réserver l'examen de cette question à la Conférence, et de laisser à celle-ci pleine liberté de délibérer soit sur ce mode de solution, soit sur toute autre combinaison qu'elle jugerait opportune. Cette rectification ne changeait rien au fait que l'Angleterre avait l'intention bien résolue de faire porter les délibérations, dès le début, sur la question de l'envoi des troupes ottomanes en Égypte.

La démarche de l'Angleterre auprès des quatre cabinets de la Triplice et de la Russie avait placé le gouvernement français, selon l'appréciation même de son président, « dans une situation délicate ». Elle lui interdisait de présenter au premier rang, l'intervention à deux, avec ce fameux mandat européen qui offrait tant d'attraits pour la subtilité académique du président du Conseil. Présenter tout d'abord l'intervention à deux devant la Conférence, c'était, à ses yeux, courir le risque d'un désaccord avec l'Angleterre et surtout le risque de provoquer la coalition de toute l'Europe contre la France au moment du vote sur ce point. Vingt-cinq ans plus tard, il reconnut que la méthode consistant à délibérer tout d'abord sur l'intervention turque avait le défaut d'entraîner des lenteurs, puisqu'il fallait négocier avec la Porte. Mais il prenait soin d'ajouter que toute autre méthode eût été pire. Si la France,

disait-il, s'était renfermée dans un *non possumus* absolu, les puissances, y compris l'Angleterre, auraient passé outre. Elle n'aurait pas empêché le fait, mais l'aurait aggravé à l'encontre des intérêts français, en déchargeant l'intervention turque des conditions restrictives que le plénipotentiaire français, d'accord avec son collègue anglais, devait lui imposer à la Conférence. Voilà pourquoi le cabinet Freycinet avait pris le parti de discuter immédiatement l'emploi des troupes turques (1).

L'Angleterre sut donc rallier le gouvernement français au point de vue britannique, tout comme elle était parvenue à faire accepter des autres puissances l'idée de l'intervention armée et de la nécessité de discuter, avant tout, à la Conférence, l'intervention armée de la Turquie.

* * *

De toutes les instructions envoyées aux représentants des puissances à la Conférence, nous ne connaissons que celles qui ont été publiées dans les recueils des documents diplomatiques et au point de

---

1. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 275 à 277. — *Livre jaune* : n° 62 du 16 juin, Freycinet aux ambassadeurs aux capitales des quatre puissances ; annexe 1 du n° 62, traduction de la circulaire du 16 juin, de Granville aux ambassadeurs anglais dans les mêmes capitales ; n° 64 du 16 juin, Freycinet à Tissot ; n° 103 du 19 juin, Courcel à Freycinet.

vue historique, elles ne méritent qu'une confiance relative. Il en ressort cependant un fait qui se trouve confirmé par la suite des événements : tandis que M. de Noailles avait réellement reçu la recommandation de ne pas prendre l'initiative de la proposition de l'intervention turque devant la Conférence, Lord Dufferin avait, au contraire, l'ordre formel de son chef de mettre cette question à l'ordre du jour des délibérations. Aussi est-ce l'ambassadeur anglais qui, à la troisième séance, après avoir exposé le tableau des désordres en Égypte, tableau fort exagéré pour établir l'urgence d'un prompt remède, formula une proposition tendant à ce que « le Sultan soit invité à envoyer en Égypte un corps d'armée suffisant pour dominer la situation et abattre la faction militaire usurpatrice sous des conditions qui déterminent l'étendue et le but de cette intervention ».

A peine cette proposition avait-elle été faite que se manifestèrent des symptômes de légères divergences. L'ambassadeur français ne l'appuya pas, semble-t-il, assez chaleureusement (1). Les plénipotentiaires germaniques exprimèrent l'opinion qu'avant de se prononcer sur un sujet aussi impor-

1. L'auteur d'une lettre adressée de Constantinople au *Times*, dont la traduction fut publiée dans *le Temps* du 12 juillet, qui nous paraît probablement inspirée de l'ambassade anglaise, a critiqué le concours peu chaleureux donné à Lord Dufferin, à la troisième séance, par « l'ambassadeur » d'une puissance qui se dit alliée intime de l'Angleterre.

tant, ils devaient en référer à leurs gouvernements respectifs.

Ce ne fut qu'à la quatrième séance qu'on aborda véritablement la discussion. Sans se prononcer sur le principe de l'intervention turque, les plénipotentiaires s'attaquèrent aux conditions à imposer, le cas échéant, au Sultan. Ils se livrèrent pendant quatre séances, de la quatrième à la septième (30 juin, 2, 5 et 6 juillet), à cet examen préalable. L'idée directrice qui les guidait dans la recherche de ces conditions, consistait à se tenir à égale distance de conditions trop bénignes propres à rendre le Sultan maître de l'Égypte, et de conditions trop rigoureuses de nature à rendre difficile son adhésion à l'invitation de la Conférence. Mais entre ces deux termes extrêmes, l'appréciation des diplomates pouvait se donner libre carrière.

Le 2 juillet, les plénipotentiaires délibérèrent sur « le but » et « la « sanction » de l'envoi éventuel des troupes turques.

Ils se mirent facilement d'accord sur une formule rédigée par Dufferin : détruire la faction militaire, et placer le Khédive dans une position qui lui permettrait de reconstituer un gouvernement normal et de rétablir le *statu quo.* Quant à la « sanction » il s'agissait de savoir si oui ou non, en transmettant à la Porte l'invitation d'intervenir, la Conférence l'aviserait, qu'en cas de refus de sa part, l'Europe

prendrait elle-même l'affaire en mains et agirait directement en Egypte. L'ambassadeur autrichien soutint qu'une invitation de ce genre équivalait à une menace de nature à produire un mauvais effet. L'ambassadeur d'Allemagne abonda dans le même sens. Le marquis de Noailles se prononça ensuite en sens contraire, affirmant que tout dépendait de la rédaction de la phrase relative à la sanction. Pour Lord Dufferin, la question dépendait des dispositions du Sultan au moment de la communication de l'invitation. Il proposa donc, mais en subordonnant sa proposition à l'assentiment de son gouvernement, de formuler une sanction et de décider de la maintenir ou de la supprimer selon les dispositions du Sultan. Le comte Corti se rallia à ce point de vue

La Conférence aborda ensuite la forme dans luquelle, le cas échéant, l'invitation devrait être faite à la Porte. L'ambassadeur italien proposa de la communiquer sous forme de notes idêntiques, après l'assentiment des gouvernements respectifs des plénipotentiaires. Quelques membres ayant émis l'idée de la communiquer directement par l'organe de la Conférence, on objecta que la communication dans cette forme pouvait être refusée par la Porte ou acceptée seulement « à titre d'information », tandis que le ministre des Affaires étrangères ne pourrait se refuser à recevoir des notes identiques des ambassadeurs.

La Conférence revint enfin, toujours au cours de la cinquième séance, sur la question primordiale : le principe même de l'intervention militaire de la Turquie. En réponse à une question du Président, l'ambassadeur autrichien déclara qu'il n'avait pas encore reçu d'instructions définitives sur ce point mais que personnellement il était favorable à l'intervention turque et qu'il informait son gouvernement que c'était là le seul principe ayant chance de rallier l'adhésion unanime. M. Onou, ambassadeur de Russie, était autorisé à en accepter le principe si tous les autres plénopitentiaires l'acceptaient. Quant à l'ambassadeur d'Allemagne, il restait dans une réserve qui s'expliquait par l'absence d'instructions (1).

Les lenteurs qui entraînaient d'une part ces discussions et de l'autre ce défaut d'instructions eurent pour effet d'exaspérer Lord Granville pressé par l'opinion publique anglaise désireuse d'une solution rapide de la question égyptienne. « La Conférence n'a pas fait un seul pas en avant » écrivait-il à Dufferin le 3 juillet, et il l'invitait à insister, à la séance suivante, auprès des représentants des autres puissances pour arriver rapidement à une solution. « Si

1. *BlueBook:* n° 46 du 27 juin ; n° 72 du 30 juin, n° 91 du 2 juillet. Dufferin à Granville. — *Livre jaune :* n° 115 du 21 juin, Freycinet à Noailles ; 120 du 22 juin, Tissot à Freycinet ; 144 du 27 juin, 152 du 30 juin ; 156 du 2 juillet, Noailles à Freycinet.

la Conférence, lui dit-il encore, ne consent pas à inviter le Sultan à envoyer des troupes en Egypte ou si le Sultan refuse, Votre Excellence pressera ses collègues d'examiner d'autres mesures à adopter ». Une même circulaire fut envoyée aux ambassadeurs anglais auprès des grandes puissances (1).

Le 5 juillet, à la sixième séance, la Conférence reprit d'examen de l'objet et des conditions de l'intervention turque aux trois points de vue suivants: 1° maintien du *statu quo;* 2° limitation de la durée de l'occupation : 3° paiement des frais par l'Égypte, réorganisation de l'armée et obligation d'observer ces conditions. Sans liquider complètement l'examen de ces points, les ambassadeurs en réservèrent quelques-uns pour une discussion ultérieure, qui fut reprise le lendemain et aboutit à un accord unanime et complet. Le marquis de Noailles, chargé dès le 2 juillet de cette mission, rédigea les termes du projet d'invitation contenant toutes les résolutions. Nous disons projet d'invitation parce que les ambassadeurs avaient décidé de ne la communiquer à la Porte sous forme d'une note officielle et identique qu'après approbation de leurs gouvernements respectifs.

Une analyse de ce document, fruit des délibérations de quatre séances entre six diplomates de pro-

1. *Blue Book :* nos 94, 95 du 3 juillet, Granville à Dufferin et aux ambassadeurs anglais aux capitales des grandes puissances.

fession, pourrait risquer d'en altérer les termes, choisis après tant de discussions, aussi, étant donnée, de plus, son importance, nous permettrons-nous de le reproduire *in extenso :* (1)

« Pénétrés de la nécessité d'apporter un prompt remède à l'état troublé de l'Égypte et d'y faire renaître la confiance, les grandes puissances, réunies en Conférence, ont décidé de faire appel à la souveraineté de S. M. Impériale le Sultan, en l'invitant à intervenir en Égypte et à assister le Khédive par l'envoi de forces suffisantes pour rétablir l'ordre, abattre la faction usurpatrice, mettre fin à l'anarchie qui désole ce pays et a amené l'effusion du sang, la ruine et la fuite de milliers de familles européennes et musulmanes et compromis les intérêts nationaux et étrangers.

« En assurant par leur présence le respect des droits de l'Empire et le rétablissement de l'autorité khédiviale, les forces impériales permettraient en même temps, suivant un mode à déterminer ultérieurement d'un commun accord, de procéder à de sages réformes dans l'organisation militaire en Égypte. sans que leur intervention puisse nuire au prudent développement des institutions égyptiennes, de l'ordre civil, administratif et judiciaire qui ne serait pas contraire aux firmans impériaux.

1. *Livre jaune*, n° 164 du 5 juillet, 169 du 6 juillet, Noailles à Freycinet.

« En s'adressant à S. M. Impériale, les grandes puissances de l'Europe ont la ferme confiance que, pendant le séjour des troupes ottomanes en Égypte, le *statu quo* normal sera maintenu et qu'aucune atteinte ne sera portée aux indemnités et privilèges de l'Égypte, garantis par les firmans antérieurs, ni au fonctionnement régulier de l'administration, non plus qu'aux engagements internationaux et aux arrangements qui en résultent.

« Le séjour en Égypte des forces impériales, dont les commandants devront agir de concert avec le Khédive, sera limité à une période de trois mois, à moins que le Khédive n'en demande la prolongation pour un terme qui devrait être fixé d'accord avec la Turquie et les grandes puissances. Les frais de l'occupation demeureront à la charge de l'Égypte. Le montant de ces frais sera déterminé par un accord entre les six puissances, la Turquie et l'Égypte.

» Si, comme elles l'espèrent, S. M. le Sultan répond à l'appel que lui adressent les grandes puissances, l'application des clauses et des conditions ci-dessus énumérées formera l'objet d'un accord ultérieur entre les six puissances et la Turquie. »

L'action de chaque ambassadeur pendant toute la durée de la discussion de l'intervention turque à la Conférence, fut conforme à la politique de son gouvernement sur ce point. Lord Dufferin était l'auteur de la proposition et il pressait les débats, malgré leur

lenteur, non pas certes, comme nous le verrons, dans l'espoir de voir partir les troupes ottomanes mais surtout dans le but d'aborder — dans le cas probable d'un refus du Sultan — l'examen d'une intervention armée à laquelle l'Angleterre était disposée à prendre part (1).

De son côté, l'ambassadeur français s'inspirait d'une formule générale précise que lui avait adressée son chef et qui lui recommandait, au cas où la proposition d'une intervention viendrait à se poser devant la Conférence, d'insister « pour que cette intervention soit réglée de manière à ne pas dégénérer abusivement en une occupation plus ou moins prolongée ». Ses efforts tendaient, en effet, à transformer l'intervention turque, décidée par le Sultan en tant que souverain libre et indépendant, en une intervention émanant d'un mandat des grandes puissances « pour faire de la Turquie le mandataire de l'Europe et l'exécutrice de ses volontés » (2).

Le comte Corti tenait à retrancher de la note rédigée par le marquis de Noailles, comme projet d'invitation, tout ce qui pourrait fournir ultérieurement des arguments en faveur du Condominium anglo-français ou ce qui impliquerait la reconnaissance

1. Sur cette disposition de l'Angleterre, voir le télégramme de Tissot à Freycinet, *Livre jaune ;* n° 120 du 20 juin.

2. Déclarations du Président du Conseil au Palais-Bourbon, séance du 18 juillet 1882.

d'une position privilégiée pour les deux puissances occidentales en Egypte (1).

Quant aux ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne, ils défendaient la dignité du Sultan. Ils déployèrent leurs efforts apparemment en vue de plaire à Abdul Hamid : 1° pour faire supprimer les clauses trop rigoureuses et de nature à blesser son amour-propre et 2° pour laisser « dans le vague » (2) les autres conditions.

* * *

Mais la Porte était-elle disposée à intervenir les armes à la main sur les bords du Nil ? Quelques faits, de sources diverses, édifient sur ce point.

Le 19 juin, Bismark disait que « le Sultan paraissait vouloir se refuser à prêter des troupes pour un semblable usage » (3). Le 21, Musurus Pacha laissait entendre au cabinet anglais que le Sultan refuserait d'envoyer des troupes en Égypte (4). Le 25, le Conseil des ministres ottoman se prononçait contre l'envoi des troupes turques en se ralliant à

---

1. *Libro verde* : *Documenti diplomatici, Questione di Egitto* (1881-1882), n° 317 du 6 juillet, Corti à Mancini.
2. Freycinet : *Question d'Egypte*, p. 278.
3. Télégramme de Courcel à Freycinet, *Livre jaune*, n° 103 du 19 juin.
4. Télégramme de Tissot à Freycinet, *Livre jaune*, n° 120 du 22 juin.

l'idée du Sultan (1). Le 26, s'appuyant sur deux télégrammes de Darwiche Pacha, la Porte contestait, une fois de plus, l'opportunité d'une Conférence, annonçait aux grandes puissances le succès de la mission du maréchal et le retour de l'Égypte à un état normal (2). Si la situation était telle que la décrivait la Porte, il est évident qu'elle ne pensait nullement à préparer une intervention armée. Aussi le 26, Lord Dufferin, informait-il son chef de « l'hésitation » du Sultan à accepter l'envoi de ses troupes (3). Le lendemain, l'ambassadeur français à Constantinople considérait qu'en dépit de la courtoisie des termes employés dans le memorandum des ambassadeurs, notifiant la constitution de la Conférence, malgré les arguments développés par eux auprès de Saïd Pacha pour le convaincre de la nécessité de participer à la Conférence, la Porte refusait toujours de la reconnaître et d'entrer en relation avec elle (4). A plus forte raison était-elle loin d'accepter l'invitation dont cette même Conférence discutait les conditions. Enfin, le 1er juillet, l'agence Havas de Vienne assurait que « dans les cercles

1. *Times*, Télégramme de Constantinople à la date du 25 juin. *Le Temps* du 28 juin.

2. Télégramme du ministre des Affaires étrangères de la Turquie à l'ambassadeur ottoman à Paris, *Livre jaune*. n° 143 du 26 juin.

3. *Blue Book*, n° 13 du 26 juin, Dufferin à Granville.

4. *Livre jaune*, n° 146 du 27 juin, Noailles à Freycinet.

diplomatiques » on doutait fort que le Sultan acceptât d'envoyer ses troupes sous le contrôle de l'Europe et concluait que, par la force même des choses, la proposition de Lord Dufferin discutée à ce moment par la Conférence devenait « une véritable mise en demeure de la Turquie par l'Europe plutôt qu'un moyen direct de résoudre la question égyptienne » (1).

Du 1er au 10 juillet, rien dans les faits ne montre que le Sultan eût changé d'idée sur ce point. Au contraire, il y avait incompatibilité entre la décoration récemment conférée à Orabi et son maintien, et l'idée d'une politique d'intervention dirigée contre le chef décoré depuis peu.

Le projet d'invitation élaboré par la Conférence prenait donc naissance à un moment où le Sultan manifestait quelque mauvaise humeur à son endroit, et se montrait peu enclin à l'idée d'envoyer ses propres troupes en Égypte. Mise en demeure ou « façon discrète mais significative de poser sa candidature à l'intervention » (2), la proposition d'intervention armée de la Turquie n'était faite par l'Angleterre à la Conférence qu'en pleine connaissance du refus prédit par Bismark et prévu par les cercles diplomatiques. En introduisant cette question à la Conférence l'Angleterre même prévoyait, au moins avec une grande probabilité, le refus du Sultan

1. *Le Temps*, du 3 juillet.
2. Alfred Bourquet, *Français et Anglais en Égypte*, p. 199.

et semblait en attendre la proclamation pour procéder, d'accord avec le concert européen, à l'examen d'un autre moyen d'intervention.

Si elle avait adopté cette ligne de conduite annoncée d'ailleurs par Granville, elle aurait montré de la déférence à l'égard de l'organe des grandes puissances. Eût-elle même été décidée, dès ce moment, à intervenir à tout prix en Égypte, qu'elle n'aurait rien sacrifié de sa résolution en suivant cette méthode, c'est-à-dire en ne s'écartant pas du terrain de l'accord avec les grandes puissances, puisque le refus de la Turquie était presque certain. Sa politique aurait été plus habile car elle aurait évité une grande partie des difficultés internationales que devait lui susciter dans l'avenir son action ultérieure en Égypte. Certes, elle aurait joué sur des probabilités, elle aurait peut-être risqué de ne pas se placer ainsi sur un terrain solide. Mais la politique est rigide, incapable d'évoluer normalement quand elle cherche à n'admettre dans ses calculs que des certitudes ! Ce n'est pas une science mathématique partant de données précises pour arriver, à force de déductions, à un résultat précis, mais un art cherchant à combiner les éléments positifs du problème à résoudre, avec d'autres éléments faits de probabilités.

En fait, l'Angleterre agit brusquement en bombardant Alexandrie le 11 juillet, sans attendre que les puissances eussent invité la Turquie à intervenir,

sans attendre le refus de celle-ci pour proposer ensuite au concert européen l'examen d'un autre moyen d'intervention. En s'écartant de cette méthode préconisée d'ailleurs par le cabinet britannique, l'Angleterre entendait prouver qu'elle se passait de la conférence pour n'écouter que la voix de ses propres intérêts.

*
* *

Avant de passer à l'étude des circonstances de ce grave événement essayons de déterminer ici les mobiles qui justifiaient l'antipathie du sultan contre l'envoi d'une force armée turque en Égypte d'autant plus que nous connaissons ceux qu'invoquait l'opinion française pour légitimer l'hostilité de la France à l'encontre de cette même intervention. Il faut constater d'abord que la France et la Turquie se rencontraient ici sur un même point. Elles poursuivaient le même but : ne pas envoyer des troupes turques en Égypte.

Pourtant, en consultant les documents diplomatiques, les discussions parlementaires de cette époque sur la question de l'intervention armée de la Turquie, on est frappé de ce fait que ni les diplomates ni les hommes politiques ne firent ressortir ce trait d'union de la politique française et de la politique turque. Ils luttaient contre l'intervention de la Porte mais ne se posaient nullement cette question préalable : à

savoir si le sultan voulait envoyer ses troupes en Égypte. Tous leurs soupçons se portaient contre Constantinople et détournaient ainsi une partie de leur attention sans voir que le véritable coup tragique qui devait mettre fin à l'influence française en Égypte se tramait silencieusement à Londres. Ils se fiaient trop à l'entente avec l'Angleterre tandis qu'ils s'exagéraient outre-mesure le spectre de l'influence morale de la Turquie sur les pays musulmans. Leurs craintes de voir cette influence reparaître en Égypte détournaient leurs yeux de la tentation que donnait la question égyptienne au tempérament anglais « exigeant, comminatoire » (1) et avide d'action.

Si l'objet des deux politiques était le même, les motifs en différaient au point de vue de la politique générale de la France et de la Turquie. La France était hostile à l'intervention armée de la Turquie parce qu'elle y voyait un danger pour ses possessions. La Turquie craignait aussi en prenant les armes contre l'Égypte, de provoquer une insurrection en Arabie et en Syrie, dont les liens de communauté et de langue, et de sympathie traditionnelle avec l'Égypte seraient la cause (2). Sans être identiques, les mobiles de la Turquie et celui de la France étaient de même nature. Ici encore, il y avait un point de rapprochement dans le détail des deux politiques.

---

1. Boutmy, *Essai de psychologie politique du peuple anglais au* XIXe *siècle,* p. 420.

2. Argument cité au Conseil des ministres ottomans du 25 juin 1882, d'après l'information du correspondant du *Times* à Constantinople.

D'autres raisons poussaient encore la Porte à l'indécision dans cette question d'envoi de soldats turcs. S'agissait-il d'intervenir militairement de sa propre initiative en vertu de ses droits souverains? Cela n'était pas nécessaire. En effet, dans leur conseil du 25 juin, les ministres ottomans soutenaient que l'Égypte n'était point en état d'insurrection et que le dtfférend entre le Khédive et Orabi Pacha ne constituait nullcment un acte de révolte contre l'autorité du Sultan. S'agissait-il au contraire d'intervenir en Égypte sur l'invitation des puissances étrangères? C'eût été la destruction du prestige d'Abdul Hamid comme Khalife. Le mettre dans l'alternative de choisir entre le mécontentement de l'Europe ou le maintien de ce prestige, était s'exposer à ne pas le voir hésiter un seul instant à opter pour la deuxième de ces alternatives (1).

III

Tandis que les puissances examinaient la proposition de réunion d'une Conférence et discutaient ensuite à Constantinople la question égyptienne, le gouvernement libéral de Gladstone faisait, de son côté, des préparatifs militaires manifestant son intention de recourir à ses propres armes dans les affaires d'Égypte. Ainsi le 15 juin, le premier corps d'infan-

1. Rechidi Bey, un des secrétaires du Sultan, a rapporté ce langage du souverain à Dufferin : *Blue Book*, n° 13 du 26 juin, Dufferin à Granville.

terie de marine, composé de mille hommes prélevés par Sir Garnet Wolseley, adjudant général des forces britanniques, sur les dépôts de Chatam, Portsmouth et Plymouth, se tenait prêt, en cas de nécessité, à être dirigé immédiatement sur l'Egypte. Au même moment, le ministère de la Marine s'occupait aussi de l'organisation des moyens de transports, en désignant, par exemple, les steamers requis pour l'expédition projetée (1). D'autre part, si nous ignorons ce qui fut décidé par le conseil des ministres anglais tenu le 15 juin, où fut envisagée, pour la première fois, l'éventualité d'un débarquement de troupes en Égypte (2), il est un fait certain : le ministère de la Guerre continua en silence à pousser ses préparatifs plus activement que les jours précédents.

« Le temps de la discussion, écrivait *le Times*, au 21 juin, est passé... Les préparatifs militaires sont déjà très avancés et ils vont être poussés avec toute l'activité possible. C'est le général Wolseley qui recevra le commandement en chef des forces expéditionnaires. Le commandement en second sera confié au général Ayde ou au général Hamley ». Nonobstant ces renseignements précis, M. Childers, secrétaire d'État à la guerre, interrogé par Sir Wilfred Lawson, sur les préparatifs de Portsmouth et de Cha-

1. Voir *Le Temps* du 29 juin : lettre de son correspondant à Londres, datée du 27.

2. Spencer Childers, *The Life and correspondance of the Right Hon. Hugh Culling Eardly Childers*, 1901, t. II, p. 88 : lettre de Childers au duc de Cambridge.

tam en vue du transport des troupes et sur la destination de ces dernières, il fit une réponse évasive, mais significative. « Cette question, dit-il, est une de celles auxquelles le ministère ne doit pas répondre » (1). Le mutisme calculé du cabinet anglais dut céder devant le langage de la presse anglaise devenue de plus en plus nette sur ce point. « Le Ier Corps d'armée, écrivait *le Times* du 27 juin, et une grande partie du IIe ont leurs effectifs au complet... S'il était nécessaire de porter un coup soudain, on n'éprouverait aucune difficulté à envoyer 2.000 hommes en Égypte en quelques jours ». Le gouvernement ne pouvait guère continuer à nier ces préparatifs. Le 29 juin, il annonçait aux membres des Communes le départ de *l'Oronte* « avec un fort détachement de marins destiné à renforcer les équipages de l'escadre de la Méditerranée » (2). Il affirmait en outre son intention de ne pas solliciter du Parlement l'approbation sur l'emploi de la force armée en Égypte. Il entendait assumer la responsabilité et l'initiative d'une action, quitte à soumettre ensuite sa conduite au jugement des Chambres (3).

A partir du mois de juin une sorte de souffle bel-

---

1. Chambre des Communes, séance du 26 juin.
2. Chambre des Communes. séance du 29 juin : réponse de Campbell Bannermann, sous-secrétaire financier au ministère de la guerre, à une question de Sir Wilfred Lawson.
3. Même séance : réponse de Gladstone à une question posée par le député Richard.

liqueux passa sur l'opinion publique anglaise poussant le gouvernement britannique vers la solution armée de la question égyptienne. A la Chambre des Lords, lord Salisbury ne cessait de presser vivement le gouvernement libéral d'agir en pleine liberté pour trancher cette question. Il l'accusait de craindre d'en prendre la responsabilité, ce à quoi Lord Granville répondait en invoquant la nécessité d'attendre les événements(1). Quelques jours plus tard, Salisbury déclarait que l'Angleterre était libre d'atteindre « par elle seule » le but de sa politique, si elle ne pouvait y aboutir avec le concert des autres puissances (2). Par la suite, il allait jusqu'à dire au gouvernement de Gladstone que s'il ne réussissait pas « l'Angleterre perdrait son prestige dans tout l'Orient » (3).

Les tories partageraient les mêmes opinions. Ils faisaient une propagande vigoureuse en faveur de la guerre, tenant des meetings continuels et se servant de cette arme comme d'un nouveau moyen d'opposition au gouvernement. Enfin, les capitalistes anglais porteurs de titres de la Dette égyptienne, redoutant l'ajournement du paiement des arrérages, consi-

---

1. Chambre des Lords, séance du 1er juin : déclarations de Salisbury et de Granville.
2. Chambre des Lords, séance du 15 juin : déclarations de Salisbury.
3. Chambre des Lords, séance du 23 juin : déclarations du même.

déraient d'un œil anxieux l'accroissement des charges du gouvernement Khédivial par l'augmentation de la Dette flottante, et, dans le but de sauvegarder leurs intérêts financiers, se montraient favorables à un recours aux armes.

En face de ces éléments impérialistes ou capitalistes, les libéraux avancés, comme Wilfred Lawson, formaient un faible contingent, à en juger surtout par le nombre des votants hostiles aux crédits demandés, par la suite, au Parlement pour faire face aux frais de l'expédition. Leur action en faveur d'une Egypte libre et indépendante n'eut jamais l'efficacité de celle des conservateurs dans un sens opposé. Au sein même du cabinet Gladstone, les jeunes membres radicaux, sir Charles Dilke, Campbelle-Bannermann et Chamberlain se montraient également partisans d'une politique d'action.

A part quelques rares journaux radicaux ou socialistes, la presse anglaise tout entière n'envisageait comme solution de la crise égyptienne que l'intervention armée de l'Angleterre. « Le temps des vaines paroles est passé, disait la *Saturday Review*, et la Conférence est devenue inutile » (1) « Nous aimons à espérer, disait le *Times*, que si la Conférence est incapable de trouver une issue satisfaisante à l'imbroglio égyptien, la France s'entendra

1. V. *Saturday Review* du 24 juin.

avec l'Angleterre pour une action combinée, ou bien nous laissera *agir seuls* » (1).

En Egypte, cet état d'esprit se refléta par quelques symptômes faisant prévoir, dès la fin de juin, une action prochaine de la flotte anglaise. 1° A partir du 26 juin, le contrôleur anglais des finances égyptiennes, Sir A. Colvin, s'abstint de prendre part aux séances du Conseil des ministres égyptiens « pour ne pas donner de force au parti militaire, disait l'assertion officielle anglaise, en ayant l'air de sanctionner ses prétentions et de réduire l'influence du contrôle » (2). 2° Le 27 juin, le consul général d'Angleterre quittait l'Egypte pour raisons de santé. Son séjour à Venise, où il était allé se reposer pour une semaine seulement, se prolongea jusqu'à vers la fin de la mission militaire confiée au corps expéditionnaire anglais (3).

Avant son départ, il avait eu soin d'achever, pour l'édification de son chef, le tableau de la crise à laquelle il avait été si intimement lié : panique au Caire, et insécurité des Européens disséminés dans toute l'Égypte (4). Après son départ, le Consulat

1. *Times* du 26 juin.
2. Chambres des Communes, Séance du 23 juin. Réponse de Charles Dilke au député Maclean.
Livre jaune: N° 141 du 28 juin. Sienkiewicz à Freycinet.
3. *Blue Book* N° 42 du 27 juin, Cartwright à Granville. — *Livre jaune*, N° 141 du 26 juin. Sienkiewicz à Freycinet.
4. *Blue Book*, nos 19, 21 du 19 juin, Malet à Granville.

anglais fut géré par un second secrétaire d'ambassade, M. Cartwright, qui n'avait sous ses ordres que deux commis enregistrant les noms des Anglais qui désiraient rester en Égypte (1). En résumé, comme le constatait le 26 juin, le consul général de France, l'attitude des Anglais semblait « annoncer une action prochaine, sinon immédiate, de leur part ».

L'amiral Beauchamps Seymour en trouva le motif. Déjà, vers la fin de mai, il avait dénoncé à son gouvernement des travaux de fortifications édifiés par les Égyptiens à Alexandrie (2). Informé par Lord Dufferin, le Sultan donna, au début de juin, des ordres très sévères pour faire cesser ces travaux, ordres auxquels obéit immédiatement le gouverne-égyptien (3).

Mais l'amiral Seymour annonça de nouveau à son gouvernement la reprise de ces travaux et, s'appuyant sur un simple bruit de source étrangère au Caire, il attribua aux Égyptiens l'intention d'obstruer

---

1. Chambre des Lords. Séance du 3 juillet. Réponse de sir Ch. Dilke à Lord Cecil.

2. *Livre jaune*, n° 148 du 28 juin. Sienkiewicz à Freycinet. — Chambre des Communes, séance du 2 juin, déclarations de Ch. Dilke.

3. Chambre des Communes. Séance du 5 juin : déclarations de Ch. Dilke. — *Journal officiel égyptien* du 6 juin, lettre d'Orabi au Khédive. — *Procès*, séance du 5 octobre : interrogatoire de Mahmoud Fahmy chargé des fortifications.

les passes du port d'Alexandrie (1). A cette nouvelle, Granville notifia à l'amiral, le 3 juillet, de s'opposer à l'obstruction des passes et d'informer les commandants d'armes égyptiens que, si tout travail ne cessait pas sur l'heure, il détruirait les forts et réduirait leurs batteries au silence. Il lui recommandait avant d'agir d'avertir la population et les navires étrangers, et d'inviter l'amiral français à coopérer avec lui, mais sans se laisser arrêter ni retarder par un refus de sa part (2).

Ces instructions, croyons-nous, étaient intempestives. Lord Granville savait que le conseil des ministres égyptiens avait demandé à la Porte l'autorisation d'achever les fortifications dont les travaux avaient été arrêtés par ordre impérial (3). Il avait invité Dufferin à demander aux ministres turcs l'accueil qu'ils comptaient faire à cette démarche et avait annoncé à l'ambassadeur français de Londres, que le cabinet anglais se réservait de régler sa ligne de conduite suivant la réponse qui serait faite à l'ambassade anglaise de Constantinople (4).

Or, le 4 juillet, le premier drogman du Sultan

---

1. Télégramme de Seymour du 1er juillet annexé au n° 83, de l'Amirauté au Foreign Office. *Blue Book*.

2. *Blue Book*, n° 92 du 3 juillet, Granville à Seymour (par Cartwright); n° 104 du 4 juillet, Granville à Lyons.

3. *Blue Book*, n° 80 du 2 juillet, Cartwright à Granville.

4. *Blue Book*, n° 85 du 2 juillet, Granville à Dufferin. — *Livre jaune*, n° 156 du 3 juillet, Tissot à Freycinet.

venait informer Dufferin qu'un ordre impérial avait enjoint au gouvernement égyptien de cesser tous travaux de fortifications (1). Satisfaisante ou non, Granville n'attendit même pas cette réponse, comme il l'avait dit lui-même, pour autoriser l'amiral à ouvrir le feu si l'autorité militaire égyptienne ne lui donnait entière satisfaction.

Pour éviter la mauvaise humeur qu'aurait pu provoquer en France une action isolée de l'Angleterre en Egypte, Lord Lyons proposa, le 4 juillet, à M. de Freycinet, d'envoyer à l'amiral Conrad des instructions semblables à celles reçues la veille par son collègue anglais (2). Le lendemain même, le conseil des ministres délibéra sur cette proposition, et prit connaissance d'un télégramme de Conrad confirmant l'envoi d'instructions à Seymour et faisant remarquer qu'il n'avait été constaté aucune construction de nouvelles batteries. Le conseil fut d'avis qu'il ne pouvait pas s'associer à *l'ultimatum* proposé : « 1° parce qu'il devrait, disait le conseil dans sa décision, entraîner à des actes offensifs qui ne seraient pas en rapport avec l'attitude que nous avons prise au regard de la Conférence ; 2° parce que, de toutes façons, de tels actes ne peuvent, en vertu de la constitution, être accomplis qu'avec

1. *Blue Book*, n° 111 du 4 juillet, Dufferin à Granville.
2. *Livre jaune*, n° 162 du 5 juillet, Freycinet à Tissot. — *Blue Book*, n° 115 du 4 juillet, Lyons à Granville.

l'autorisation préalable du Parlement ». L'amiral français ne devait se livrer à aucun acte d'hostilité et il était invité par son chef à retirer sa division d'Alexandrie, tout en restant dans les eaux égyptiennes, si *l'ultimatum* de l'amiral anglais était « néanmoins » présenté (1).

Quelque judicieuse que fût cette appréciation du caractère offensif de cet acte, quelque louable que fût le scrupule constitutionnel du cabinet, il n'en est pas moins vrai que la décision du ministère marque l'ère de l'abdication volontaire de l'influence française en Égypte. A s'en tenir à certains faits identiques ou analogues de la politique française et de la politique anglaise, vers la fin du mois de juin, on peut croire qu'elles poursuivaient toutes les deux un seul et même objectif. Ainsi les deux contrôleurs des finances égyptiennes s'abstinrent de prendre part au conseil des ministres. Mais tandis que l'abstention de M. Colvin était une mesure faisant partie d'un ensemble donnant une unité remarquable à la politique anglaise, celle de M. Brédif fut accidentellement décidée par M. de Freycinet à la suite de l'abstention du contrôleur anglais (2). Le eonsul général de France quitta

1. *Livre jaune*, n° 162 du 5 juillet, Freycinet à Tissot. Comparer ce texte avec les pages 281, 282 de la *Question d'Égypte* où M. de Feycinet ajouta à ces deux raisons une troisième : l'absence de troupes de débarquement à bord des flottes à Alexandrie.

2. *Livre jaune*, n° 141 du 26 juin, Sienkiewicz à Freycinet, n° 151 du 27 juin, Freycinet à Sienkiewicz.

également son poste presque au même moment que son collègue anglais. Mais tandis que M. Sienkiewicz quittait l'Égypte parce qu'il ne se croyait pas l'homme de la situation au cas où son gouvernement refuserait de coopérer avec l'Angleterre (1), le départ de Sir E. Malet indiquait une nouvelle ligne d'action. Le gouvernement français se livra aussi à des préparatifs militaires (2). Mais tandis que ceux de l'Angleterre visaient nettement à une action directe en Égypte, ceux de la France étaient moins des « précautions » s'imposant à un gouvernement « vigilant », qu'une parade d'action que ce même gouvernement s'était décidé la veille à ne pas entreprendre.

Sur tous ces points, de même nature bien que d'importance différente, la politique anglaise était réaliste, conforme à l'ensemble de sa ligne de conduite générale, tandis que la politique française se montrait sous un aspect incompatible avec ses intentions véritables. Il eût été plus digne, peut-être, pour le cabinet Freycinet, de ne pas imiter l'Angleterre dans des moyens tendant à un but auquel il n'entendait pas s'associer. Il eût été encore plus con-

---

1. D'après *le Temps* du 12 juillet.

2. Dans les ports de Toulon, de Brest et de Cherbourg, il armait des navires, rappelait des inscrits maritimes, opérait des mouvements de troupes (Voir André Daniel, *L'année politique*, 1882, p. 205). Le fait de ces préparatifs se trouve confirmé par la réponse du gouvernement à une question du député Lockroy posée à la séance du 6 juillet.

séquent avec les moyens d'action dont il disposait si, au lieu de gaspiller ses efforts en des gestes inutiles, il avait cherché à s'employer diplomatiquement pour retarder, sinon empêcher, l'action isolée qui menaçait. Il ne fit rien dans ce sens et demeura, en fait, dans une passive expectative en face des événements qui allaient se dérouler en Égypte.

L'abstention de la coopération française à l'action anglaise n'était pas pour déplaire au gouvernement britannique. Il savait déjà que le gouvernement français avait écarté, depuis plus d'un mois, l'intervention militaire de la France comme moyen de solution de la question égyptienne (1). Aussi la décision du 5 juillet était la seule prévue par le gouvernement anglais. Loin d'insister sur la coopération des deux pays, Lord Lyons, en prenant acte de cette décision, « parut apprécier les motifs » qui l'avaient dictée. Dès lors, l'amiral Seymour avait carte blanche pour déclarer *tout seul* les hostilités au moment qu'il jugerait opportun.

Si cet amiral ne mit pas à exécution, dès le 4 juillet, les instructions reçues la veille de son gouvernement, c'est que le gérant du consulat anglais avait besoin de donner à ses compatriotes du Caire l'avertissement de s'embarquer au plus vite (2). Pendant

1. Déclaration de Freycinet à la séance du 1er juin de la Chambre des députés.
2. *Blue Book*, n° 118 du 4 juillet, Cartwright à Granville.

l'intervalle nécessaire à cette opération, M. Cartwright, accompagné du consul général de France, alla demander quelques explications à Ragheb Pacha qui répondit que l'intention attribuée aux autorités égyptiennes d'obstruer les passes du port d'Alexandrie n'était qu'un faux bruit, que l'idée même d'une telle mesure n'avait jamais existé, et, que d'ailleurs, le port étant rempli de navires de guerre étrangers, il autorisait leurs commandants à arrêter tout bâtiment quelconque qui transporterait des pierres (1).

Les explications du président du Conseil égyptien n'étaient pas de nature à rien changer dans la situation. Aussi, lorsqu'il n'y eut plus au Caire que trois Anglais et soixante-dix Maltais (2), l'amiral Seymour adressa immédiatement, le 6 juillet, au commandant militaire d'Alexandrie une *note* pour constater la mise en batterie de deux nouvelles piéces, la continuation de préparatifs sur le front nord et pour *l'avertir* que si l'on persistait à travailler,il ouvrirait le feu sur les forts en construction. Le lendemain, le commandant Toubla contesta toutes ces assertions faisant appel aux sentiments d'humanité de l'amiral anglais (3). Mais ce

---

1. D'après une communication verbale faite, le 7 juillet, par ordre impérial, aux ambassadeurs des six grandes puissances à Constantinople. Annexe au n° 192 du 12 juillet (*Livre jaune*).
2. *Blue Book*, n° 149 du 6 juillet, Cartwright à Granville.
3. *Blue Book*, annexe au n° 176 du 7 juillet, note de Seymour et réponse de Toubla.

dernier ne se jugeait pas encore satisfait. Il fit ostensiblement ses préparatifs militaires et promit à son collègue français de le prévenir avant de lancer un ultimatum définitif (1). Il fut tenté quelques démarches pour en empêcher l'envoi. Les consuls des grandes puissances à Alexandrie à l'exception de M. Cartwright, réunis, en effet, le 7 juillet, décidèrent de solliciter de leurs gouvernements respectifs une intervention à Londres, et signèrent une lettre collective adressée à l'amiral lui offrant d'obtenir des Égyptiens les engagements désirés au cas où la réponse de Toubla ne lui aurait pas donné satisfaction. Seymour leur répondit qu'il ne tiendrait pas compte des paroles mais seulement des actes et qu'il ouvrirait les hostilités au moindre soupçon de continuation des travaux (2).

La Porte avait également fait une démarche auprès du cabinet anglais pour lui donner l'assuranee qu'aucun travail de fortification n'était plus en voie d'exécution, qu'aucune mesure d'obstruction des passes du port n'avait été prise par les Égyptiens, et pour lui demander d'envoyer à l'amiral Seymour des instructions l'invitant à s'abstenir de toute action

1. *Livre jaune*, n° 173 du 7 juillet, Vorges à Freycinet.

2. *Blue Book*, annexe 1 au n° 156 du 7 juillet, les consuls à Seymour. Annexe 2 au même n°, Seymour aux consuls. — *Livre jaune*, n° 172 du 7 juillet, Vorges à Freycinet. — *Libro verde*, n 333 du 9 juillet, Martino à Freycinet.

hostile (1). Pas plus que les autres, cette démarche n'empêcha les instructions de Granville d'être exécutées à la lettre.

Le 9 juillet, l'amiral amenait successivement ses cuirassés à leurs positions de combat (2). Son action s'annonçait donc immédiate. Aussi M. Cartwright et Sir A. Colvin essayèrent d'aviser à la sécurité du Khédive, s'attirant de lui cette déclaration qu' « il n'abandonnerait pas, pour une raison de sécurité personnelle, l'Égypte attaquée par une puissance étrangère » (3). Il consentit, seulement le 10 juillet, à quitter le palais de Ras-El-Tin exposé à être atteint par le feu de l'escadre pour se retirer dans la banlieue d'Alexandrie au palais de Ramleh (4). Cette patriotique attitude du souverain n'empêcha pas le gérant du consulat anglais d'inviter le chef de la mission ottomane, représentant le Sultan en Égypte, à veiller sur la sécurité du Khédive (5). Mais Darwiche découvrit habilement le jeu de cette politique en répondant à Cartwright en ces termes : « Quant à l'invitation que vous m'adressez d'assurer par tous le moyens en mon pouvoir la sûreté de Son Altesse le Khédive, je dois vous faire observer qu'il n'est

---

1. *Blue Book*, n° 190, 191 du 9 juillet. Saïd à Musurus.
2. *Livre jaune*, n° 177 du 9 juillet. Vorges à Freycinet.
3. *Blue Book*, n° 161 du 7 juillet. Cartwright à Granville.
4. Selim Nakach, *L'Egypte aux égyptiens*, t. 5, p. 59.
5. *Blue Book*, n° 192 du 9 juillet. Cartwright à Granville ; annexe 3 au n° 332. Cartwright à Darwiche.

pas logique d'établir une distinction entre l'illustre personne de Son Altesse le Khédive Tewfik Pacha et son gouvernement, et qu'il est tout à fait naturel que Son Altesse le Khédive se préoccupe encore plus de la sécurité et du bonheur du pays qu'il gouverne que de ce qui le concerne personnellement » (1).

D'autre part, le gérant du consulat anglais adressait aux consuls généraux d'Alexandrie un avis les informant qu'il était désirable que leurs nationaux s'embarquassent dans 24 heures (2). Aussi les étrangers retardataires s'empressèrent-ils de gagner le bord de leurs navires, tandis que les habitants indigènes restaient dans une attente anxieuse dont le souvenir personnel ne s'est pas encore effacé de leur esprit.

Enfin, le 10 juillet, l'amiral Seymour faisait parvenir au gouvernement militaire d'Alexandrie *un ultimatum* annonçant l'ouverture des hostilités dans les vingt-quatre heures si certains forts ne lui étaient pas remis temporairement pour être désarmés. « Attendu, lui dit-il, que des préparatifs hostiles, évidemment dirigés contre l'escadre sous mes ordres, ont été exécutés pendant la journée d'hier aux forts Isali, Pharos et Silsili, je mettrai à exécution les intentions qui vous ont été signifiées dans ma lettre

1. *Blue Book*, annexe, n° 334. Darwiche à Cartwright.
2. *Blue Book*, annexe 2 du n° 332. Cartwright aux consuls, 9 juillet.

du 6 courant, au lever du soleil, demain 11 courant, à moins qu'avant cette heure vous ne m'ayez temporairement livré, pour les désarmer, les batteries situées sur l'isthme de Ras-el-Tin et sur le rivage sud du port d'Alexandrie (1). » Le gérant du consulat britannique remettait, de son côté, au président du Conseil égyptien une note annonçant, dès sa remise, la suspension des relations entre le gouvernement et le consulat anglais (2).

Le même jour, le gouvernement anglais informait les autres puissances et la Turquie de la remise de l'ultimatum à l'Égypte, leur déclarant, en outre, qu'il considérait le bombardement d'Alexandrie, s'il venait à se produire, comme un acte de *légitime défense* n'entraînant aucune conséquence et ne cachant aucune arrière-pensée de sa part (3).

Sans soulever la moindre objection, M. de Freycinet se contenta de faire observer à Lord Lyons que les télégrammes reçus de l'amiral et de l'agent français, au sujet de la remise de l'ultimatum de Seymour, ne mentionnaient aucune reprise de travaux par les Egyptiens (4). M. de Giers, qui avait été le premier

1. *Blue Book*, annexe au n° 333, Seymour à Tolba, le 10 juillet.

2. *Blue Book*, annexe 4 au n° 332. Cartwright à Ragheb, 10 juillet.

3. *Blue Book*, n° 181 et 198 des 9 et 19 juillet. Circulaire de Granville aux ambassadeurs anglais auprès des grandes puissances et de la Turquie.

4. *Livre Jaune*, n° 179 du 10 juillet. Freycinet à Tissot.

à accepter avec empressement toutes les propositions tendant à faciliter la réunion de la Conférence, exprima seulement ses regrets de l'effusion de sang qui allait rougir la terre d'Égypte (1). Le comte Kalnoky, satisfait de la démarche « très correcte » du gouvernement anglais, reconnut la légitimité de son action « en présence de l'impossibilite où se trouvait l'Angleterre de permettre, sans intervenir, la continuation de préparatifs menaçants (2). » M. Mancini se tint dans une grande réserve (3). Aucune des pièces contenues dans les recueils diplomatiques ne nous permet de connaître quelle fut l'impression produite par la communication anglaise sur le chancelier de l'Empire allemand. A notre avis, il eut probablement à cœur de demeurer dans une réserve calculée. Du moins il n'entendait faire aucune objection à l'action imminente de l'Angleterre en Égypte. Un menu fait significatif nous confirme dans cette opinion. Le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne à Londres, promit au gouvernement anglais que le consul de son pays, en Égypte, s'abstiendrait de toute démarche de nature à gêner l'action de l'amiral Seymour (4).

1. *Blue Book*, n° 235 du 12 juillet. Thorton à Granville.

2. *Blue Book*, n° 199 du 10 juillet. Elliot à Granville. — N° 265 du 14 juillet. Granville à Elliot. — *Chambre des communes*, séance du 20 juillet: déclarations de Ch. Dilke.

3. *Blue Book*, n° 227 du 11 juillet, Paget à Granville.

4. *Blue Book*, n° 209 du 10 juillet. Granville à Walsham.

Les cinq grandes puissances, saisies à temps de l'ultimatum anglais, avant l'expiration du délai de vingt-quatre heures imposé aux Egyptiens, ne tentèrent donc aucun effort pour essayer, au moins, de proroger ce délai et aviser rapidement à la situation.

Au fond, elles firent semblant de croire à la sincérité des protestations du gouvernement britannique. M. de Freycinet, lui-même, retraçant l'histoire de cette période, après un quart de siècle, persiste à n'émettre aucun doute sur la sincérité de l'amiral Seymour, quoiqu'il critique le bien-fondé de ses craintes (1). Il est vrai que l'examen de la sincérité des actions humaines, à travers le temps, échappe à la critique de toute méthode historique.

Dans l'après-midi du 10 juillet, Lord Dufferin informait aussi la Porte de l'ultimatum qui mettait en péril ses droits en Égypte. Au lieu de s'employer d'une façon énergique à conjurer le danger par « une solution satisfaisante », conciliant l'amour-propre de l'Égypte et les exigences de l'amiral Seymour, sorte de palliatif temporaire pour empêcher une effusion de sang, le Sultan reporta sa colère sur le grand vizir Abd-ul-Rahman, qu'il destitua et remplaça, le même jour, par Saïd Pacha Kutchuk. Cette crise ministérielle retarda, en partie, la réponse de la Porte à la note de Granville et les lenteurs de la

1. *Question d'Égypte*, p. 281.

diplomatie turque firent le reste. Ce fut trop tard, dans la nuit du 10 au 11 juillet que la Turquie communiqua sa réponse, et au lieu de proposer « la solution satisfaisante » promise le matin, elle se contenta de solliciter un sursis au bombardement, demande qui ne reçut aucune réponse (1).

Du côté égyptien, Ragheb vit décliner par les agents consulaires la démarche qu'il les avait priés de faire. Il se rendit en personne à bord du navire amiral, mais sans aboutir à aucune conclusion positive. Enfin, un conseil, réuni sous la présidence du Khédive, et auquel prirent part non seulement les ministres et Darwiche Pacha, mais aussi quelques notables fonctionnaires, décida de rejeter la condition imposée du désarmement des forts et de riposter au bout du cinquième coup de canon tiré par la flotte anglaise (2).

---

1. *Blue Book*, annexe au n° 215, note verbale de Dufferin à Saïd, 10 juillet. — Annexe 1 au n° 218, note verbale de Saïd à Dufferin, 10 juillet. — N° 218 du 11 juillet, Dufferin à Granville. — *Livre jaune*, n°s 183, 185, et 187 du 10 et 11 juillet, Noailles à Freycinet.

2. *Procès:* Interrogatoire d'Orabi, séance du 10 octobre 1882, témoignage de Ragheb, séance du 14 octobre ; interrogatoire de Toulba, séance du 5 octobre ; — *Livre jaune:* n° 184 du 10 juillet, Vorges à Freycinet.

Le gouvernement égyptien communiqua-t-il une réponse à l'ultimatum de l'amiral ? Toulba l'affirma dans son interrogatoire. S'il en est ainsi, le texte officiel de cette réponse n'ayant pas été publié, on est en droit d'émettre des doutes sur tous les textes variant entre eux et contenus dans certains ouvrages.

Le 11 juillet, à 7 heures du matin, commença le bombardement des forts qui ripostèrent au dixième obus lancé par l'ennemi. Dans ce combat qui se prolongea pendant près de dix heures, les adversaires ne se trouvaient pas dans des conditions relativement égales. L'escadre anglaise composée de 8 cuirassés de construction récente datant de 1869 à 1876, de trois canonnières, d'un aviso et d'un torpilleur, armée au total de 68 mitrailleuses, 69 grosses pièces et 88 moyennes, était supérieure aux forts qu'elle attaquait.

Construits avec de mauvais matériaux, ces forts n'étaient défendus que par de faibles murailles remontant au commencement du règne de Mohammed Aly, voire même à l'époque de l'expédition française, telles par exemple celles des forts Napoléon et Om-El-Dik Les batteries en étaient irrégulièrement tracées, et bien que possédant 250 pièces à âme lisse, leurs magasins à poudres étaient mal protégés et les artilleurs eux-mêmes mal exercés.

Pourtant, nous croyons que le texte donné par M. Cocheris, *Situation internationale de l'Égypte*, p. 115, fut probablement rédigé par Ahmed Bey Rifaat, secrétaire du Conseil des ministres qui, au dire d'un auteur arabe (Nakache : pp. 62, 63, t. 9) avait fait signer, d'accord avec Orabi et Mahmoud Samy, un document conçu dans le même sens que ce texte.

Cette pièce, mi-officielle ne fut d'ailleurs pas communiquée à l'amiral anglais.

Nous inclinons vers l'hypothèse qu'aucune réponse écrite ne lui fut remise.

Une explosion s'étant produite dans un de ces magasins décida les Égyptiens à évacuer les forts Adda et Pharos, tandis qu'un obus faisait sauter un magasin au fort de Mara-El-Kanat et les forçait à l'abandonner. En outre, leur tir mal réglé ne portait pas exactement sur les vaisseaux ennemis. Le plan bien combiné, paraît-il, de l'amiral Seymour réduisit bientôt tous les forts au silence. Le résultat de ce combat fut du côté anglais 5 morts 27 blessés. L'escadre avait été atteinte par 76 projectiles. Encore inconnues aujourd'hui, les pertes égyptiennes durent être considérables, à en juger seulement par l'effet désastreux des explosions et des 30.000 coups au moins dirigés contre les forts par les diverses pièces de la flotte. En somme, à un ennemi aussi bien outillé, comme le prévoyait du reste l'opinion publique anglaise, les Égyptiens ne purent opposer qu'une faible résistance (1). Lord Granville, lui-même, en faisant part au Parlement de l'ultimatum, exprimait de chevaleresques regrets sur la

1. *Blue Book*, no 214 du 11 juillet, télégramme de Moore, secrétaire de Seymour à l'amirauté de Londres sur les faits de bombardement ; annexe au n°400, rapport de Seymour sur le bombardement daté le 14 juillet. — *Livre jaune*, n° 189 du 11 juillet, Vorges à Freycinet. — Procès, Interrogatoires d'Orabi, Toulba, Mahmoud Fahmy et Yacoub Subry. — A. Biovès, *Français et Anglais en Egypte*, p. 356, tableau technique de la flotte anglaise. — Ch. Royle, *The Egyptian Campaigns*, etc.., reproduit des rapports attribués à Seymour et au capitaine H. Cyrubb qui a participé au bombardement, p. 134-140. — *Revue de l'artillerie française*, août 1882.

nécessité de recourir aux armes contre « un faible adversaire » (1). L'action de la flotte anglaise dans le bombardement d'Alexandrie, vu la faiblesse de l'adversaire, ne constitue pas une page glorieuse dans les annales navales de la Grande-Bretagne.

Le soir même, un Conseil de ministres, sous la présidence du Khédive et en présence de Darwiche et de quelques notables, décidait que si le feu reprenait le lendemain on hisserait les drapeaux blancs et que Toulba irait négocier avec l'amiral anglais. Le 12, à 10 h. 1/2 du matin,. ce dernier ordonnait à deux cuirassés d'ouvrir le feu sur un fort qu'il affirmait avoir été réparé pendant la nuit. Dès les premiers coups, les forts Adda et Pharos amenèrent le drapeau blanc.

Un lieutenant anglais monté sur le *Bittern* accosta le yacht du *Mahroussa* à bord duquel se trouvait Toubla. Il lui notifia les conditions de Seymour: reddition immédiate de certains forts ou à défaut réouverture du feu une heure et demie après. Le commandant courut au palais de Ramleh où le même conseil, sauf Orabi, fut immédiatement réuni. On décida qu'il était impossible de livrer, contrairement

1. *Le Temps* du 7 juillet : lettre de son correspondant à Londres du 5 juillet où il dit : « L'impression générale ici est que les troupes égyptiennes n'opposeront pas une résistance sérieuse ».
Chambre des Lords, séance du 10 juillet, déclaration de Lord Granville.

aux firmans, un territoire égyptien, si minime fût-il, sans l'autorisation préalable de la Porte, qu'on saisit télégraphiquement de la nouvelle situation, et Toulba fut chargé de demander à l'amiral un armistice suffisant pour recevoir la réponse du Sultan.

Malgré toute sa hâte, l'émissaire égyptien ne retrouva pas le *Bittern*. Le délai d'une heure et demie était écoulé, vu la longueur du trajet parcouru par Toubla et qui ne pouvait se faire dans ce bref intervalle. Mal inspiré, ce dernier s'abstint de porter lui-même, sur la *Marhroussa*, sa réponse à l'amiral anglais à bord de *l'Invincible*. Toutefois ce ne fut que vers 4 heures de l'après-midi que l'escadre lança quelques obus sans provoquer de risposte des forts, tandis que la douce brise de juillet agitait les drapeaux blancs flottant au-dessus des murailles. Les étrangers réfugiés à bord des navires de leurs pays, contemplaient le spectacle et la vue de quelques fumées épaisses et noires s'élevant au-dessus des maisons put leur faire croire que l'armée égyptienne abandonnait la ville et l'incendiait avant de la livrer à son adversaire. En effet, Soliman Samy, colonel du 6e régiment, évoquant le souvenir de l'incendie de Moscou en 1812, fit appeler les soldats placés sous ses ordres et les convainquit de la nécessité d'incendier la ville pour ne laisser les Anglais devenir maîtres que de ruines. Une bande de bédouins des

environs de la ville, se livra au pillage des boutiques et au sac des maisons, commettant même des crimes sur des personnes innocentes et paisibles. Quelques soldats de Soliman prirent part, pendant la panique, à ces crimes impardonnables. L'incendie et la destruction continuèrent les jours suivants. «Le quartier européen, écrivait le 16 le Consul général de France, est en grande partie brûlé. Sur la place des Consuls une seule maison a été épargnée... L'immeuble du Crédit Lyonnais est préservé jusqu'ici, mais plusieurs quartiers brûlent encore. Je ne connais aucun Français qui ait été tué, mais deux prêtres ont été blessés et sont restés vingt-quatre heures en prison. »

Quant à Orabi, il avait passé la nuit du 11 au 12 à la caserne de la Porte-Rosette. Pendant toute la journée du lendemain il s'occupa exclusivement de rassembler les soldats et de reformer un corps d'armée pour se retrancher hors d'Alexandrie. Des témoignages que nous avons consultés soigneusement ne ressort aucune preuve justifiant sa complicité avec l'auteur principal de ces crimes. Peut-être Orabi a-t-il entendu chuchoter par le colonel Samy sa résolution de recourir à ce moyen en cas de défaite de l'armée égyptienne et ne l'a-t-il pas désapprouvé. Mais en fait nul témoin ne vint affirmer que le chef du parti militaire eût donné, à un moment quelconque, un ordre dans ce sens ou qu'il se fût entre-

tenu avec Samy dans la nuit du 11 au 12. Au contraire, des témoins déclarèrent qu'Orabi dans l'après-midi du 12, lui dépêcha un émissaire pour désapprouver sa conduite. Mais Samy et Obeid, officiers du parti militaire, étaient d'un tempérament fougueux et supportaient mal l'ascendant du chef (1).

Il n'est donc que juste, en cas de doute, de ne pas imputer à Orabi la responsabilité d'actes qu'il n'a nullement ordonnés. Si sa désapprobation du 12 juillet ne fut pas suffisamment énergique, c'est qu'il était exclusivement préoccupé par la retraite de son armée et qu'il la considérait comme une question primant toutes les autres. Si par la suite il ne se priva pas des services de Samy, c'est que le moment où il organisait la défense du pays était mal choisi pour sévir contre un officier utile à cette œuvre capitale.

Tandis que dès la soirée du 12 juillet Orabi prenait la direction du sud, avec son armée reformée et choisissait Kafr-El-Douar pour y dresser son camp, Seymour restait deux jours dans l'inaction avant de débarquer à Alexandrie. Il est certain que s'il avait envoyé, dans la matinée du 12 juillet, un détachement de marins, il aurait sauvé la ville de l'incendie

1. Obeid et tous ses soldats moururent héroïquement en défendant leur position près de Tel-El-Kébir. Samy fut condamné plus tard à la peine de mort pour l'ordre qu'il avait donné d'incendier Alexandrie.

et du pillage (1). Il aurait même empêché l'armée de se reformer.

S'il ne le fit pas, c'est qu'il ne disposait pas d'assez de troupes de débarquement, et c'est ainsi que son bombardement intempestif favorisa les désastres d'Alexandrie et la reformation de l'armée égyptienne. Resté « spectateur impuissant » (2) pendant plus de deux jours, il ne put diriger ses hommes sur la ville que le 15 juillet seulement après avoir reçu un renfort de soldats anglais.

Son premier soin fut d'assurer la police,de rétablir l'ordre, et d'éteindre les quartiers enflammés. Il constitua rapidement un corps de pompiers, organisa un conseil de guerre, qui condamna sommairement à mort les incendiaires et pillards pris en flagrant délit. Ainsi furent passés par les armes, non seulement des indigènes, mais aussi des Grecs et des Maltais qui avaient pris part à tous les crimes. Le 17, les Anglais recevaient 1000 marins de Chypre et 1.700 fantassins de Port-Saïd. Leur effectif s'élevant à 3.686 hommes, l'amiral n'avait plus besoin des marins étrangers, Américains, Russes et Grecs, qui avaient coopéré avec eux à la lutte contre le feu.

Aussi tout en les remerciant de leur précieux concours, Seymour les pria de regagner leurs vaisseaux

1. Orabi a fait lui-même l'aveu de cette éventualité. Broadley, *ouvrage cité*, p. 387.
2. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 280.

mouillés dans le port. A partir du 18 juillet, il fut le maître réel de la ville ce qui ne l'empêcha pas de demander au War Office l'envoi de 1.400 hommes.

Les troupes britanniques débarquées à Alexandrie pour y faire le service de police allaient se transformer bientôt, avec les renforts ultérieurs, en un véritable corps expéditionnaire contre Orabi et l'armée égyptienne (1).

*
* *

En Angleterre, quelques protestations, du reste très rares, accueillirent la nouvelle du bombardement d'Alexandrie.

M. J. Bright, membre du ministère Gladstone, se sépara de ses collègues, refusant d'assumer la responsabilité d'un bombardement qu'il qualifiait de « violation manifeste du droit des gens, aussi bien que de la loi morale (2) ». Un autre libéral, membre

---

1. V. *Blue Book*, n° 232 du 12 juillet, du secrétaire de Seymour à l'amirauté anglaise; annexe du n° 232, télégrammes de Seymour les 13 et 14 juillet. — N° 267 du 14 juillet, Cartwright à Granville. — N° 275 du 15 juillet, Granville à Lyon. — N° 280 du 16 juillet, de Seymour à l'amirauté anglaise. — N°s 281, 303, 308 des 16, 17, 18 juillet, Cartwright à Granville. — N° 311 du 18 juillet, l'amirauté au Foreign Office. — *Livre jaune*, n°s 197, 210, 213, des 13, 16 et 17 juillet, Vorges Freycinet. — *Libro Verde*, n° 399 du 19 juillet, Machiavelli à Mancini. — *Procès* : Interrogatoire d'Ismaïl Sabry, séance du 4 octobre, de Toulba, 5 ; de Mahmoud Fahmy, 8; d'Orabi, 10; déposition d'Aly Pacha Ibrahim, séance du 22 oct. 1882.

2. *Annual register*, 1882, p. 148.

de la Chambre des communes, sir Wilfrid Lawson, critiqua sévèrement l'acte du bombardement qu'il considérait comme « une atrocité internationale, un acte lâche, cruel et criminel » (1). Mais, ni la bruyante retraite de M. Bright, ni ces protestations n'eurent d'effet sur la politique du gouvernement.

Le parti libéral appuyait sans difficulté le cabinet dans sa politique d'intervention égyptienne. Quant aux conservateurs, ils n'élevaient naturellement pas la moindre objection sur le fait du bombardement. Bien au contraire, il ne donnait même pas entièrement satisfaction à certains membres de ce parti. Sir, S. Northcote et Sir H. Wolff reprochaient surtout au gouvernement son inaction et ils auraient voulu voir les troupes débarquer aussitôt après le bombardement (2). Toutefois, malgré ce reproche, les conservateurs ne créèrent aucune difficulté au gouvernement de Gladstone et se montrèrent bien disposés à l'appuyer jusqu'au bout dans sa politique d'intervention. « Quelles que soient les divergences qui aient existé jusqu'ici, disait Salisbury, le devoir de tous les partis est maintenant, en face des mesures prises, d'assurer au gouvernement un appui sérieux et sans réserve (3). »

1. Chambre des communes, séance du 12 juillet.
2. Chambre des communes, séances des 12 et 13 juillet ; déclarations de Northcote et Wolff.
3. Chambre des lords, séance du 24 juillet, déclaration de Salisbury.

D'autre part, la presse anglaise approuvait chaleureusement le bombardement et se montrait très favorable à l'idée d'étendre le champ des hostilités au-delà d'Alexandrie. « En quelques heures, disait un journal, les cuirassés anglais ont plus fait pour la solution de la question égyptienne que les hommes d'État de l'Europe en plusieurs semaines » (1). C'était bien là l'expression du sentiment presque unanime de l'Angleterre.

Le Gouvernement britannique se trouvait ainsi encouragé dans son attitude par le parlement et l'opinion publique et incité à poursuivre son intervention armée jusque dans l'intérieur du pays. Aussi, ne chercha-t-il plus à dissimuler les mesures qu'il jugeait nécessaires en vue d'une expédition militaire en Égypte. Le souci de cacher ses préparatifs n'avaient plus de raison d'être, dans ces conditions, après le bombardement.

Dès le 11 juillet, en effet, il laissait pressentir au parlement qu'il se proposait, le cas échéant, de lui soumettre un projet de crédits. Il déclarait que, pour le moment, les dépenses des préparatifs militaires nécessaires n'excédaient pas les crédits budgétaires déjà votés du ministère de la Guerre et que la suppression des manœuvres d'automne permettrait

1. *Standard*, 14 juillet.

d'économiser de quoi faire face à ces dépenses (1).

Une semaine plus tard, Gladstone annonçait qu'il demanderait bientôt un crédit « pour augmenter les forces de l'Angleterre dans la Méditerranée » (2). Le lendemain, la reine approuvait la nomination du général Wolseley au commandement en chef de l'expédition d'Égypte avec le lieutenant général Ayde comme chef d'état-major (3). Le même jour, Gladstone donnait lecture aux Communes d'une proclamation faite par Orabi, plaçant l'Égypte sous la loi militaire et traitant les Anglais en ennemis « irréconciliables (4). » Cette lecture donnait à entendre qu'il serait nécessaire de pousser l'intervention armée jusqu'à « la destruction de la faction militaire usurpatrice ». Le 24, il saisissait la Chambre des communes d'une demande de crédits pour « faire des préparatifs militaires mettant à même le gouvernement d'intervenir en Égypte, avec 17.500 hommes de troupes à pied et montées et 3.700 hommes d'artillerie de forteresse et de génie, y compris le service de santé, plus une réserve de 3.100 hommes prêts à être envoyés ultérieurement. » Il proposa ensuite

1. Chambre des Communes, séance du 11 juillet. déclar. de Childers.

2. Chambre des communes, séance du 20 juillet. Déclar., de Gladstone.

3. Le *Times*, 21 juillet.

4. Chambre des communes, séance du 21 juillet. Déclar., de Gladstone.

de pourvoir aux dépenses de cette armée au moyen d'une augmentation de *l'income-tax* dont la perception pour l'année courante produirait 2.262.000 livres sterling, sans compter, en sus, un excédent de recettes de 500 à 600.000 livres à percevoir en fin d'exercice financier (1). Quant aux frais d'envoi en Égypte de troupes indiennes, dont le nombre ne devait pas dépasser 6.000 hommes, le gouvernement proposait de les imputer au budget de l'Inde (2).

Les débats sur les crédits durèrent quatre jours, ne laissant aucun doute sur la résolution bien arrêtée de l'Angleterre de soumettre l'Égypte : « L'Angleterre, disait le ministre de la Guerre, ne poursuit aucun but égoïste, elle ne désire pas asseoir son protectorat en Égypte, mais elle veut rétablir l'ordre et la bonne administration dans ce pays. Elle veut également que l'Égypte cesse d'être une puissance militaire, en conservant toutefois une armée suffisante pour la protéger contre ses voisins du sud (3). »

---

1. Chambre des communes, séance du 24 juillet. Déclar., de Gladstone.

2. Le député libéral Campbell combattit, au cours de la discussion, cette motion qu'il trouvait inique « parce qu'il n'était pas justifiable de faire payer par le gouvernement indien les dépenses de l'intervention anglaise dans les affaires intérieures de l'Égypte ». Chambre des communes, séance du 25 juillet.

3. Chambre des communes, séance du 27 juillet. Déclaration de Childers.

Tous les ministres exposèrent à la tribune la politique d'intervention en Égypte et firent de semblables déclarations. M. Chamberlain et Sir Charles Dilke réfutèrent surtout vivement, au nom du parti radical, le principe de non-intervention. Pour ne pas être accusé de laisser mettre en péril des intérêts nationaux d'une importance vitale, le parti conservateur appuya la politique du gouvernement bien que, par l'organe de son chef, Sir Strafford Northcote, il eût sévèrement blâmé les hésitations de M. Gladstone. Sir W. Lawson, M. Richard et M. Cowen se firent les défenseurs de la théorie de non-intervention, comme fondement de la doctrine libérale, et furent les seuls à se prononcer ouvertement contre toute expédition en Égypte.

Enfin, le 27 juillet, par 277 voix contre 21, dont 8 radicaux anglais, 12 Irlandais et un conservateur (M. P. Wyndham), la Chambre des communes votait les crédits s'élevant à la somme de 2.300.000 livres. Elle adoptait également sans scrutin une augmentation de 10.000 hommes de l'effectif de l'armée britannique (1). Elle votait aussi la motion mettant à la charge de l'Inde les dépenses d'envoi en Égypte de troupes indiennes (2).

---

1. Voir, *Annual register*, 1882, p. 150 et 155. Chambre des communes, séance du 27 juillet.
2. Chambre des Lords, séance du 25 juillet.

* * *

Ayant ainsi déterminé les conditions dans lesquelles se produisit le bombardement d'Alexandrie, les faits qui le préparèrent et ceux qui le suivirent, il nous reste à apprécier l'acte du bombardement au regard des engagements pris à la Conférence. Rappelons ici, en effet, que le gouvernement anglais s'était engagé, par la signature du protocole de désintéressement, à ne poursuivre aucun avantage territorial, ni aucun autre privilège exclusif en Égypte. L'Angleterre s'était surtout engagée à « s'abstenir pendant la durée de la Conférence de toute action isolée en Égypte », sous la réserve « d'un cas de force majeure, tel que la nécessité de protéger la vie des nationaux ». Le bombardement d'Alexandrie par l'Angleterre a-t-il été conforme aux engagements pris par cette puissance à la Conférence?

Tout d'abord, nous croyons que les préparatifs militaires pris, dès le commencement de juin, par une puissance participant à la Conférence, ne constituaient pas une attitude bien séante à l'égard des autres puissances réunies pour examiner une question d'ordre international. Nous croyons aussi que si l'Angleterre avait à se plaindre de la conduite de l'Égypte, par exemple au sujet des travaux de fortifications, elle pouvait employer les moyens

pacifiques avant de recourir aux armes. Or, la conférence de Constantinople se trouvait précisément être un moyen que l'Angleterre pouvait utiliser pour obtenir satisfaction quant à l'objet de ses plaintes. Saisie de cette question qui était de sa compétence, la Conférence aurait décidé, par exemple, d'inviter les consuls généraux des grandes puissances en Égypte à contrôler les griefs de l'amiral Seymour et à veiller à empêcher les Égyptiens de poursuivre leurs travaux de fortification. Elle aurait même décidé de nommer deux délégués militaires : un Anglais et un Ottoman pour assister les consuls dans cette tâche. La Conférence aurait pu fournir toutes les garanties propres à assurer une solution pacifique des difficultés. Mais l'Angleterre ne la saisit pas et c'est précisément parce qu'elle ne le fit pas, que le jugement porté par elle sur les travaux de fortification, jugement à la suite duquel elle passa aux hostilités, n'a d'autre valeur que celui d'un juge et partie et, qu'historiquement, il ne mérite d'être pris en considération que sous le bénéfice d'une vérification minutieuse de la portée exacte des travaux des Égyptiens.

Revenons maintenant aux engagements de l'Angleterre appliqués au bombardement d'Alexandrie. Quant au premier engagement consistant à ne poursuivre aucun avantage politique ou territorial, en Égypte, il faut reconnaître que le bombardement

ne fournit rien *immédiatement* à l'Angleterre. Il n'en pouvait être autrement.

Quant au deuxième engagement, par lequel cette puissance renonçait pendant la durée de la Conférence à toute action isolée dans ce pays, sauf en cas de force majeure, la question de savoir si le bombardement n'y constituait pas une infraction se ramène à un seul point : déterminer si les motifs de cet acte d'intervention isolée constituaient ou non un cas de force majeure. Sir Charles Dilke a soutenu l'affirmative en s'appuyant sur la déclaration du 30 juin, faite par Lord Dufferin à la Conférence, déclaration d'après laquelle le gouvernement anglais considérait, comme constituant un des cas de force majeure, tout changement soudain ou toute catastrophe qui *menaceraient* les intérêts spéciaux de l'une ou de l'autre des puissances. « La Conférence, ajoutait-il, n'a fait aucune observation à propos de cette déclaration (1). »

Pour notre part, nous ferons remarquer que la Conférence ne formula — non pas certes à titre limitatif — qu'une seule nécessité ; celle de protéger la vie des nationaux. En considérant le silence des plénipotentiaires sur l'interprétation unilatérale de Dufferin comme une confirmation tacite, nous sommes

1. V. Déclaration de Sir Ch. Dilke à la séance du 24 juillet. Chambre des communes.

amené à conclure que les travaux de fortifications — motifs de l'action isolée — entraient, d'après la thèse anglaise, dans la catégorie des *changements soudains menaçant les intérêts spéciaux de l'Angleterre*, puisqu'il n'y avait ni catastrophe, ni nécessité de protéger la vie des nationaux anglais. Or, nous soutenons ici : 1° que ces travaux n'étaient pas des changements soudains ; 2° qu'ils ne constituaient nullement une menace pour la flotte anglaise.

Ils ne furent pas *soudains*, car il est établi que l'amiral Seymour commença à entrer en communication avec son gouvernement, au sujet des fortifications égyptiennes, dès la fin de mai, c'est-à-dire quarante jours au moins avant le bombardement.

Ils ne furent pas non plus *menaçants*, car :

1° Le mauvais état dans lequel se trouvaient les forts égyptiens, et qui ne pouvait échapper au contrôleur anglais des finances, ne pouvait se transformer matériellement, dans un délai d'un mois et demi, au point de devenir une menace pour les divisions navales étrangères ;

2° Aucun amiral de ces divisions ne releva les constatations faites par l'amiral Seymour ; aucun d'entre eux ne se plaignit d'une menace quelconque venant des Égyptiens. L'amiral Conrad informait son gouvernement, le 5 et le 10 juillet, qu'il n'avait rien constaté en fait de travaux de fortifications. Il rapportait le 7 que l'amiral anglais l'avait informé que

ses projecteurs électriques n'avaient rien découvert dans la nuit du 6 au 7 juillet ;

3° Entrepris vers la fin de mai, arrêtés par ordre du Sultan pendant presque tout le mois de juin, repris ensuite discrètement par l'autorité égyptienne, les travaux de fortifications, d'après tous les témoignages que nous avons recueillis, d'après les interrogatoires d'Orabi et de ses partisans, lors de leur procès, les attestations de quelques étrangers vivant à Alexandrie et les constatations fournies par les documents diplomatiques du gouvernement anglais, n'avaient pas une importance de nature à susciter normalement les craintes d'une situation menaçante.

Jamais les Égyptiens ne conçurent l'idée d'obstruer les passes du port ; jamais ils ne commencèrent à mettre à exécution une mesure de ce genre. Les travaux entrepris au fort Adjami ne constituaient pas une menace puisque ce fort ne pouvait participer à une lutte contre une flotte étrangère en raison de sa situation à l'ouest de la rade. Les épaulements construits dans d'autres endroits ne pouvaient en rien servir au combat, car ils ne fortifiaient pas les parties du devant exposées aux obus de la flotte ennemie. Enfin la mise en batterie de trois canons au fort de Silsileh, la réfection d'embrasures dans les lignes de Ras-El-Tin, à les supposer conformes à la réalité, étaient des faits de médiocre importance ;

4° Lord Granville lui-même avouait à M. Tissot

que les préparatifs des Égyptiens seraient inefficaces en face des escadres des deux pays (1). Le 10, il constatait indirectement, à la Chambre des communes, la faiblesse de l'adversaire du lendemain ;

5° Enfin, la faible résistance des forts égyptiens pendant la journée du 11 juillet, montra combien étaient peu justifiées les craintes de l'amiral Seymour.

Le bombardement d'Alexandrie ne fut donc aucunement basé sur des faits constituant un cas de force majeure, soit au sens normal du mot, soit au sens qui lui avait été donné par le gouvernement anglais. Il marqua dans l'évolution de la question égyptienne le début d'une action militaire indépendante de l'action diplomatique de la Conférence.

Nous ne nous occuperons ici que des travaux de cette dernière, après le bombardement, et nous ne retiendrons de l'action isolée de l'Angleterre que les faits de nature à expliquer le sort ultérieur de l'action diplomatique.

IV

La Conférence ne s'était pas réunie depuis le 6 juillet, date à laquelle les ambassadeurs avaient

1. *Blue Book*, n° 146 du 6 juillet. Granville à Lyons.

soumis à leurs chefs les termes d'un projet tendant à inviter la Turquie à intervenir militairement. Jusqu'au 11 juillet, les représentants de France et d'Angleterre avaient seuls reçu l'approbation de leurs gouvernements respectifs, tandis que les autres en étaient encore à attendre celle des leurs. Il y eut du 11 au 15 un moment d'hésitation ; le bombardement sembla, à ce moment, mettre fin au principe même de la Conférence.

Les puissances en accueillirent la nouvelle avec des impressions diverses, sans formuler, toutefois, la moindre observation (1). L'empereur de Russie fut surtout vivement indigné de la conduite du cabinet anglais. M. Mancini observa une réserve, signe d'un mécontentement discret, en constatant qu'on se trouvait en présence d'un fait accompli (2). M. de Freycinet s'abstint de toute réflexion : « Le refus de participer au bombardement, dit-il, était suffisamment significatif et nous ne voulions pas, en dehors de l'incident, altérer notre entente générale avec l'Angleterre (3) .»

Le comte de Kalnoky alla très loin dans la justification du bombardement, visiblement dans le but de ne pas paraître laisser à l'Angleterre seule la

1. V. déclaration de Sir Ch. Dilke, séance du 13 juillet. Ch. des communes.
2. *Blue Book*, n° 227 du 11 juillet, Paget à Granville.
3. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 285.

solution de la question d'ensemble. « Le gouvernement autrichien, écrivait-il le 13 juillet, est disposé à considérer le bombardement comme une mesure défensive provoquée par l'attitude menaçante des autorités égyptiennes et comme un incident ne pouvant avoir aucune influence nuisible sur la situation diplomatique, pourvu que l'Angleterre, suivant ses déclarations, *limite son action au désarmement des forts*... Il est d'autant plus disposé à adopter cette manière de voir qu'elle paraît être le moyen le meilleur et le plus pratique de résoudre cette question et qu'elle s'accorde avec *le désir général des puissances d'arriver à une solution pacifique dans la question générale* (1). »

Bien que n'ayant pas reconnu explicitement au bombardement le caractère d'un cas de force majeure, l'Allemagne ne présenta pas non plus d'observations au gouvernement anglais. « Nous nous sommes abstenus, disait le comte de Haltzfeldt, au gouvernement français, de blâmer l'Angleterre lorsqu'elle a procédé au bombardement d'Alexandrie ; nous n'avons ni reconnu ni nié la légitimité de son action ; nous nous sommes abstenus de porter un jugement sur une détermination prise par le

---

1. *Blue Book*, n° 265, du 14 juillet, de Granville à Elliot, Langage de Kalnoky, rapporté par l'ambassadeur autrichien à Londres.

gouvernement anglais dans l'exercice de sa liberté et sous sa responsabilité propre (1). »

Toutefois, après le bombardement, Bismarck manifesta quelque humeur et parut vouloir rester indifférent à l'égard de la question égyptienne : « Laissons les puissances intéressées régler l'affaire comme il leur plaît, écrivait-il à M. de Hatzfeldt, mais ne me demandez pas comment, car je n'en sais rien et je ne m'en soucie pas (2). » Lord Amptill, qui a rapporté ce propos confidentiel, attribuait à « la duplicité et à l'absence de sens pratique du Sultan » les causes du désappointement de Bismarck. Il aurait été plus complet dans son explication s'il avait encore ajouté le bombardement comme cause principale de l'irritation de chancelier allemand.

* * *

D'impressions aussi diverses des puissances ne pouvaient résulter pour les plénipotentiaires de la Conférence que des instructions discordantes. Le gouvernement français veilla à la continuation de ses travaux en dépit de la brusque action de l'Angleterre. Certains cabinets, en effet, ne croyaient

---

1. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 297-298.
2. Edmond Fitzmaurice, *The Life of second Earl Granville*, 1905, p. 268-269 lettre privée d'Amphtil, ambassadeur à Berlin, à Granville.

plus pouvoir donner suite au projet du 6 juillet et se demandaient même s'il n'était pas plus digne d'abandonner les délibérations et de reprendre chacun sa liberté. Mais une fois le premier moment de surprise passé, les représentants des puissances reçurent tous des instructions identiques dans le sens des résolutions prises à la dernière séance. Ils se réunirent le 15, pour la première fois, après le bombardement, et ils constatèrent qu'aucune modification n'avait été apportée au texte de leur projet. A la proposition faite par le représentant de la France de transformer la note identique en note collective, deux de ses collègues répondirent qu'ils ne pourraient le faire sans en référer à leurs gouvernements, ce qui eût amené un retard dans les négociations. Ils consentirent cependant tous à signer le projet du 6, devenu la note identique du 15 juillet, qu'ils firent remettre immédiatement à la Porte, par leurs drogmans respectifs.

Sur la demande de M. de Noailles, il fut convenu aussi qu'en remettant la note les drogmans ajouteraient verbalement la phrase suivante : « Devant l'urgence et la gravité des circonstances, les représentants des six grandes puissances espèrent obtenir du gouvernement de Sa Majesté une réponse aussi prochaine que possible. » C'est donc à partir du 15 juillet que toutes (1) les puissances adressèrent à

1. Nous disons « toutes » intentionnellement. Dans ses *Mémoires*,

la Turquie l'invitation d'intervenir par un envoi de troupes en Égypte (1).

Le Sultan, après avoir énergiquement protesté contre le bombardement (2), continua à rester dans l'indécision. L'invitation qu'il venait de recevoir ne parut pas le déterminer à adopter une politique nettement définie, ni dans le sens de la note identique, ni dans tout autre sens. Son grand-vizir, d'accord avec quelques ministres ottomans, lui avait proposé, semble-t-il, de participer à la Conférence et d'envoyer des troupes turques, mais il refusa encore de se rallier à cette conduite (3). Soudain, il se décida le 18 juillet à prendre part à la Conférence et ses ministres annoncèrent cette résolution aux représentants des puissances à Constantinople. Dans une note datée du 19 juillet, le ministre des Affaires étrangères de Turquie leur notifia officiel-

---

t. I, p. 79, le grand-vizir Saïd-Pacha a affirmé que l'Angleterre ne s'était pas associée aux autres puissances dans cette invitation. Ce n'est là qu'une défaillance de mémoire : Lord Dufferin et le marquis de Noailles sont nets dans leur information concernant la communication de la note identique par toutes les puissances, y compris l'Angleterre.

1. V. *Blue Book*, n[os] 233, 246, 254, 266, 279, du 11, 12, 13, 14, 15 juillet, Dufferin à Granville. — *Livre jaune*, n° 190 du 11 juillet, Freycinet aux ambassadeurs à Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg. — N[os] 201, 207 et 208 du 13 et du 15 juillet, Noailles à Freycinet. — Freycinet, *Question d'Egypte*, p. 285-286.

2. *Blue Book*, n[os] 231 du 12 juillet, Saïd-Pacha à Musurus Pacha, communiqué à Lord Granville.

3. *Mémoires de Saïd-Pacha, grand-vizir*, liv. I, p. 80 et suiv.

lement cette décision, après leur avoir accusé réception de leur note identique. « Si le gouvernement ottoman, dit-il, ne s'est point jusqu'à ce jour décidé de sa propre initiative à expédier des troupes sur les lieux, c'est qu'il avait, comme de raison, la conviction que les mesures de rigueur pouvaient être écartées. Confiant en la sollicitude des puissances pour le rétablissement de l'ordre, et prenant acte, cette fois encore avec satisfaction, de la déférence qu'elles ont bien voulu témoigner solennellement et à plusieurs reprises pour les droits de souveraineté incontestables et incontestés de Sa Majesté Impériale le Sultan sur l'Égypte, le soussigné a l'honneur, d'ordre de son Auguste Maître, de faire savoir à MM. les Représentants des Grandes Puissances que le gouvernement impérial consent à prendre part à la Conférence réunie actuellement à Constantinople uniquement pour les affaires d'Égypte, afin de discuter et d'arrêter les mesures nécessaires pour assurer le retour de l'état de choses régulier et normal en Égypte. » Il était lui-même nommé premier plénipotentiaire et Assim-Pacha second (1).

De l'avis de M. de Freycinet, il eût fallu assigner à la Porte un délai très court pour avoir une réponse catégorique à la note identique du 15, lequel délai

---

1. *Livre jaune*, n°s 221, 226, 229, 235, 239, du 18, 20, 21, 23 juillet, Noailles à Freycinet.

passé, les puissances organiseraient elles-mêmes le mode d'intervention (1). Cet avis est conforme à une tentative faite en ce sens par le gouvernement anglais. Lord Granville voulait assigner à la Porte un délai de douze heures pour répondre au mémorandum du 15, mais sa proposition n'obtint pas l'adhésion de M. de Freycinet lui-même (2). Quant au mode d'intervention, qui aurait suppléé à l'intervention turque, il fut détaillé par Granville à Freycinet le 22 juillet : si la Porte, lui dit-il, n'acceptait pas promptement d'intervenir, les plénipotentiaires anglais et français exposeraient aux autres ambassadeurs que la France et l'Angleterre n'estimaient pas possible de s'en remettre plus longtemps à l'intervention turque ; qu'elles considéraient une action immédiate nécessaire pour empêcher de nouveaux malheurs et prévenir la continuation de l'anarchie ; que, par conséquent, à moins que la Conférence n'eût un autre projet, elles avaient l'intention de demander le concours d'une troisième puissance pour parvenir, par les armes, à la solution de la crise. Cette troisième puissance, dans le plan de Granville, était l'Italie. Elles s'entendraient, toutes

1. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 287.

2. *Blue Book* n[os] 321, 322, 323 du 19 juillet de Granville aux ambassadeurs anglais auprès des grandes puissances et de la Turquie ; n° 344 du 20 juillet, Lyons à Granville. *Livre jaune*, n° 223 du 19 juillet, Aunay à Freycinet ; n° 227 du 20 juillet, Courcel à Freycinet.

les trois, sur la répartition de la tâche qui pourrait comporter la protection du canal de Suez (1).

A la dixième séance, tenue le 24 juillet, les délégués ottomans se présentèrent à la Conférence. Après avoir récapitulé les travaux de ses réunions antérieures et déclaré que les représentants des puissances attendaient de leurs collègues ottomans une réponse à la note identique du 15 juillet, le comte Corti céda la présidence à Saïd Pacha, ministre des Affaires étrangères. Celui-ci déclara, à ce moment, qu'il acceptait en principe l'envoi de troupes ottomanes en Égypte sur la base de la note identique des puissances. Cette acceptation n'impliquait pas celle de la note identique dans son entier. Aussi, invité à se prononcer sur ce point, promit-il d'apporter une réponse à la prochaine séance (2).

En fait, avec cette promesse, la politique d'atermoiements de la Porte commençait à entrer dans une nouvelle phase. Nous laissons momentanément de côté la suite de l'intervention turque pour nous occuper d'une nouvelle proposition faite à la Conférence : la protection par les armes du Canal de Suez.

1. *Blue Book*, n° 380 du 22 juillet, Granville à Lyons.
2. *Livre jaune*, n° du 24 juillet, Noailles à Freycinet.

CHAPITRE VI

DERNIÈRES RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE
(du 24 juillet au 14 août)

I. — Projet de protection collective du Canal de Suez. — Échec d'une proposition anglaise tendant à l'occupation du Canal. — Déclaration identique anglo-française du 19 juillet à la Conférence. — Refus des puissances de déléguer la France et l'Angleterre à la protection du Canal. — Refus du Parlement français de voter les crédits pour la protection du canal : thèse pour et contre l'intervention de la France. — Projet de protection collective du Canal.

II. — Projet de convention militaire anglo-turque. — L'intervention turque et la Conférence à partir du 24 juillet. — Négociations anglo-turques pour la coopération des troupes ottomanes avec les troupes anglaises en Égypte.

III. — Suspension, puis échec définitif de la Conférence. — Suspension. — Succès de l'action isolée de l'Angleterre. — Échec du projet de protection du Canal. — Résiliation de la convention militaire anglo-turque. — Échec définitif de la Conférence.

I

La diplomatie anglaise éprouvait des craintes pour la sécurité du canal de Suez, craintes qu'elle manifesta au moment où elle se livrait à des préparatifs militaires, et dont elle sut bien se servir au mieux des intérêts de son intervention exclusive en Egypte. Peut-être songea-t-elle à les invoquer pour justifier son action lorsqu'elle prit la résolution d'intervenir par la force. Si elle ne le fit pas, c'est qu'il n'existait aucun fait positif pouvant rendre vraisemblables ses appréhensions et. au cas même où il y en aurait eu un, l'insécurité du canal aurait été une menace pous les intérêts commerciaux de toutes les puissances, appelant, en conséquence, la nécessité de se concerter avec elles au préalable, et non pas une menace dirigée uniquement contre les intérêts exclusifs de l'Angleterre, ainsi qu'elle considéra la continuation des travaux de fortification. Si elle ne le fit pas, c'est surtout aussi parce que l'insécurité du canal aurait nécessité une descente en Egypte par Port Saïd ou Suez, tandis, que l'entrée par Alexandrie assurait une base d'opérations solide pour la pénétration, par la voie de mer, dans l'intérieur du pays. Toutefois, si l'Angleterre n'invoqua pas la sécurité du canal de Suez comme motif d'intervention, elle s'en servit, après le bombardement et pendant

que ses troupes combattaient en Egypte, comme de moyen diplomatique par lequel elle sut fort bien montrer sa déférence pour la conférence, y préserver le sentiment de dignité d'un aréopage européen, éviter de susciter chez les puissances et particulièrement chez la France et l'Italie certaines jalousies nationales, et surtout s'assurer leur assentiment, au moinstacite, à sa politique isolée.

Quoique la Conférence ne se soit occupée du canal que dans ses dernières réunions, des négociations relatives à cette question furent entamées entre les puissances avant d'arriver à en saisir leur organe à Constantinople. Ainsi l'Angleterre proposa, le 22 juin, à la France de se concerter avec elle en vue d'une occupation immédiate du canal pour le protéger. Celle-ci répondit que « le canal n'était menacé par rien et que le seul danger que redoutait la Compagnie était la protection qu'on voulait lui offrir, attendu qu'une occupation, selon elle, pourrait entraîner la rupture du canal d'eau douce et déterminer des actes d'hostilité contre le canal maritime ». Elle refusait donc d'accepter la proposition anglaise parce que « l'occupation du canal ne serait pas justifiée aux yeux de l'Europe par d'impérieuses nécessités » (1). Cette ouverture amena, le

1. *Livre jaune*, n° 120 du 22 juin, Tissot à Freycinet. — N° 133 du 24 juin, Freycinet à Tissot.

26 juin, M. de Freycinet à croire au fondement d'un faux bruit d'après lequel l'Angleterre faisait ses préparatifs pour occuper immédiatement le canal (1). A la vérité, l'Angleterre n'avait pas l'intention d'entamer l'action du côté de l'est ; elle voulait sans doute, par cette proposition, sonder les dispositions du gouvernement français à cet égard. La réponse catégorique de ce dernier sur la sécurité du canal se trouva confirmée quatre mois plus tard par les témoignages divers au cours du procès contre Orabi et ses partisans. Jamais les Égyptiens n'envisagèrent la rupture du canal d'eau douce ou l'hypothèse de l'obstruction du canal maritime pour les besoins de la défense du pays, qu'après l'occupation d'Ismaïlieh par les Anglais et leur attaque de l'armée égyptienne à cet endroit vers la fin du mois d'août. Mais, antérieurement à cette date, ils respectaient la voie navigable et Orabi ne cessait d'assurer M. Ferdinand de Lesseps de ce respect « tant que le canal n'aurait pas servi à des actes d'hostilité de la part des Anglais » (2).

En présence du refus du gouvernement français, il semble que la cabinet anglais ait voulu suggérer à l'Italie de proposer son concours à l'Angleterre

1. *Livre jaune*, nº 139 du 26 juin, Freycinet à Noailles. — Nº 145 du 27 juin, Noailles à Freycinet.
2. Procès : interrogatoires d'Orabi, Mahmoud Fahmy et Ahmed Rifaat, séances des 10, 8 et 7 octobre 1882.

pour l'occupation immédiate du Canal. Mais M. Mancini, sans discuter le fondement des craintes de l'Angleterre, démontra à l'ambassadeur anglais que la question de la sécurité du canal intéressait toutes les puissances (1). Le 30 mai, il déclara au Sénat italien qu' « aucune offre ne pourrait faire renoncer l'Italie à la mission qu'elle s'était donnée d'être pratiquement un élément d'ordre et de paix ». Les sentiments des Chambres italiennes et de la presse étaient généralement hostiles à une politique d'intervention en Égypte (2).

* * *

Après le bombardement, le gouvernement anglais revint de nouveau, le 12 juillet, sur la question du canal. Il déclara aux grandes puissances qu'il considérait le passage du canal comme pouvant être mis

---

1. *Livre Jaune* : n° 140 du 26 juillet ; Tissot à Freycinet. — *Blue Book* n° 43 du 27 juin, extrait d'une lettre de Paget à Granville.

2. Voir les discussions du 27 mai à la Chambre des députés et du 30 mai au Sénat d'Italie. Le journal *Diritto*, organe du cabinet de Rome, repoussa le 5 juillet l'hypothèse d'une intervention éventuelle de l'Angleterre, de la France et de l'Italie en Égypte. Vers la même date, d'autres journaux encore se montraient hostiles à toute politique d'intervention : « Nous sommes convaincus, disait la *Nazione*, que l'Italie commettrait une faute très grave si elle se laissait entraîner dans une expédition armée en Egypte ». Enfin, « l'intervention, écrivait le 6 juillet la *Reforma*, est une offense au principe des nationalités, c'est-à-dire au droit public que notre existence a fait consacrer et dont nous dépendons. Donc pas un seul soldat italien en Egypte ». Voir *le Temps* du 9 juillet.

en péril à la suite des événements d'Égypte, et leur demanda quelles mesures elles seraient disposées à recommander pour en assurer la liberté (1). Il développa plus amplement son point de vue au gouvernement français témoignant ainsi, le lendemain du bombardement, une déférence spéciale à l'égard de ce gouvernement. Il ne pouvait admettre, à supposer même bien fondées les objections précédentes du cabinet français, que toute atteinte au canal et à son trafic fût une éventualité impossible. L'action de l'amiral Seymour à Alexandrie jointe à l'envoi à Port-Saïd (2) de l'escadre française, pourraient, selon le gouvernement anglais, être considérés par le gouvernement égyptien comme l'indice d'une intention d'intervenir et donner lieu à des tentatives d'obstruction du canal. Selon lui, la nécessité de le protéger s'imposait dans les circonstances actuelles et les mesures nécessaires de protection devraient être décidées par les puissances et la Turquie sur la base du protocole de désintéressement signé le 25 juin à la Conférence (3).

---

1. *Blue Book*, n° 237 du 12 juillet, circulaire de Granville aux ambassadeurs anglais près les grandes puissances.

2. L'escadre de l'amiral Conrad avait ordre de se rendre à Port-Saïd dès que l'amiral anglais remettrait son ultimatum définitif au gouvernement égyptien.

3. *Blue Book* : n° 241 du 12 juillet, extrait d'un télégramme de Granville à Lyons. — *Livre Jaune* : n° 123 du 12 juillet, dépêche de Granville à Lyons communiquée à Freycinet le 13.

Par cette circulaire, lord Granville montrait qu'il ne voulait pas se séparer du concert européen. Il ne s'agissait pas là d'une proposition ferme à soumettre éventuellement à la Conférence, mais d'une consultation à faire auprès de ces mêmes puissances réunies à Constantinople. Les déclarations antérieures du cabinet anglais ne s'opposaient nullement à considérer la question du Canal de Suez comme entrant dans la compétence de la Conférence. Néanmoins, il importe sur ce point de faire une distinction entre la situation de droit et la situation de fait. D'après la thèse anglaise, la Conférence de Constantinople était compétente pour aviser à la situation de fait du Canal, à sa protection contre les dangers qui pouvaient le menacer ; sa situation de droit était en dehors du programme de la Conférence qui n'avait pas qualité, par conséquent, pour examiner la neutralisation du canal.

La politique anglaise n'admettait en aucune façon qu'on discutât cette neutralisation.

En effet, une trentaine de navires de guerre anglais et trente mille soldats britanniques traversaient bon an mal an le Canal de Suez, vers 1880, en temps de paix. Le neutraliser ce n'était pas seulement interdire ce passage annuel des vaisseaux et des troupes, mais c'était surtout interdire à l'Angleterre de se servir de ce passage en temps de guerre. Or, l'Angleterre ne pouvait admettre que la Conférence de Cons-

tantinople eût une compétence pour délibérer sur une question aussi grave que celle de la neutralisation. En somme, la Conférence était compétente pour discuter la question de la liberté de la navigation du Canal et incompétente pour discuter celle de sa neutralisation (1).

Entre la circulaire du 12 juillet et une proposition ferme à la Conférence, il n'y avait qu'une différence de pure forme. Le gouvernement anglais parlait déjà, dans cette circulaire, du protocole de désintéressement. Il laissait au gouvernement français le soin de préciser cette légère transition dans la procédure. Aussi, M. de Freycinet ne manqua-t-il pas de l'apercevoir. Il demanda à Lord Granville s'il ne considérait pas comme la procédure la meilleure et la plus expéditive de saisir la Conférence de l'opportunité de protéger le canal et de lui proposer de déléguer ce soin aux deux puissances les plus intéressées. Dans sa pensée, ces deux puissances déléguées, qui ne pouvaient vraisemblablement être que la France et l'Angleterre, auraient à déterminer les mesures à prendre et le moment de les appliquer, sans avoir à en référer de nouveau à la Conférence. Le vote du Parlement français, plus douteux en l'absence d'un mandat européen, était dans tous les cas nécessaire

1. Chambre des Communes, séances des 22 et 23 juin, déclaration de Gladstone (*L'Economiste français* du 8 juillet). — Paul Leroy-Beaulieu, *le Canal de Suez et les éventualités politiques*.

avant que le gouvernement n'entreprît aucune action en Égypte. Le Conseil des ministres approuva toutes les lignes de cette procédure communiquée à titre privé par M. de Freycinet (1).

Les deux cabinets se mirent d'accord sur cette procédure et Lord Granville rédigea un projet de déclaration identique à présenter par les ambassadeurs anglais et français à la Conférence. Après de légères modifications proposées par M. de Freycinet, portant principalement sur la nécessité de ne pas désigner la France et l'Angleterre, et de ne pas se présenter en solliciteurs d'un mandat européen, le projet de Granville fut accepté par les deux cabinets. Si la France figurait au nombre des puissances désignées par la Conférence, son gouvernement était disposé à accepter le mandat sous réserve de la ratification du parlement. Le gouvernement anglais était naturellement encore plus disposé à l'accepter puisqu'il agissait dans la question égyptienne de sa propre initiative, quitte à soumettre ensuite sa politique au parlement. Ceci fait, les deux gouvernements adressèrent le 17, à leurs ambassadeurs à Constantinople, la déclaration identique en question, en leur enjoignant de se concerter pour provoquer une réunion immédiate de la Conférence en vue de la

1. *Livre jaune*, n°s 196 et 206 des 13 et 15 juillet. Freycinet à Tissot. *Blue Book*, n°s 249, 250, 258 et 272 des 13, 14 et 15 juillet. Lyons à Granville.

saisir de cette déclaration. Il les invitèrent également à accepter le mandat pour la France et l'Angleterre si la Conférence les désignait pour cette mission. Les instructions du ministre à l'ambassadeur français insistaient particulièrement sur ce point que la France ne sollicitait pas le mandat prévu et qu'elle désirait le voir strictement « limité à la protection directe du canal, sans aucune connexité avec l'intervention proprement dite » qui devait faire l'objet d'une autre délibération à la Conférence.

Quant aux instructions adressées à Dufferin, elles insistaient sur ce point que la déclaration identique n'excluait pas la coopération des autres puissances et de la Turquie (1).

Le 19 juillet, à la neuvième séance de la Conférence, M. de Noailles et Lord Dufferin donnèrent lecture de la déclaration identique de leurs gouvernements respectifs. Aux termes de cette déclaration, la sécurité du canal de Suez, quoique se rattachant aux propositions concernant le rétablissement de l'ordre en Égypte déjà soumises à la Conférence, était une question distincte et que ne compliquaient pas des considérations politiques. En

---

1. *Blue Book :* n°s 274, 295 et 296 des 15, 16 et 17 juillet, Lyons à Granville. — n° 299 du 17 juillet Granville à Lyons. — n°s 307 et 319 des 17 et 18 juillet, Lyons à Granville. — n° 302 du 17 juillet, Granville à Dufferin. — *Livre Jaune*, n° 209 du 16 juillet, Freycinet à Aunay, — n° 211 du 17 juillet, Lyons à Freycinet, — n° 204 du 27 juillet, Freycinet à Noailles.

dehors du cas de dangers graves et soudains survenant en l'absence d'accord préalable en vue d'une action combinée, les deux gouvernements estimaient que toute action à entreprendre devait recevoir la sanction de l'Europe et, s'il était possible, de la Turquie. « La France et l'Angleterre, disait la déclaration identique, proposent, en conséquence, à la Conférence de désigner les puissances qui seraient chargées, le le cas échéant, de prendre les mesures spécialement nécessaires à la protection du canal. Afin de gagner du temps, les puissances ainsi désignées et qui auraient accepté le mandat seraient autorisées à décider du mode et du moment de l'action. Cette action s'exercerait, en tous cas, sur la base du protocole de désintéressement ». Après avoir lu cette déclaration, les deux ambassadeurs insistèrent sur l'urgence qu'il y avait à prendre une prompte décision. Mais, n'étant pas en mesure d'entrer immédiatement en délibération, leurs autres collègues se réservèrent d'en référer à leurs gouvernements (1).

* * *

Ici l'organe des puissances à Constantinople ne servit pas de moyen de faire connaître la réponse

1. *Blue Book*, n°s 325, 327 du 19 juillet. Dufferin à Granville. — *Livre Jaune*, n° 215 du 17 juillet, Freycinet à Noailles. — n° 222 du du 19 juillet, Noailles à Freycinet.

des quatre puissances à la déclaration anglo-française. C'est par des négociations directes entre les différents cabinets que se manifestèrent les sentiments des diverses puissances. Quels étaient donc ces sentiments ? Pour l'Allemagne, M. de Hatzfeld soutint l'incompétence de la Conférence en ce qui concernait les propositions relatives à la sécurité du canal. Néanmoins, il autorisa, le 21 juillet, le chargé d'affaires allemand, à Constantinople, à discuter les mesures nécessaires à la protection du canal, mais en lui recommandant de ne pas voter un mandat permettant à certaines puissances de pourvoir à cette protection. Ceci parce que l'Allemagne, disait sa thése officielle, ne voulait pas assumer la responsabilité d'un mandat donné à une ou à plusieurs grandes puissances. Ne pouvant contrôler l'action du mandataire à instituer, elle se refusait à signer le mandat. Toutefois, malgré ce refus, elle ne contestait pas aux puissances qui croyaient leurs intérêts menacés en Égypte, le droit d'adopter, de leur propre initiative, les mesures qu'elles jugeraient nécessaires pour la protection de ces intérêts. Dans ce cas, elle s'abstiendrait d'émettre une opinion (1). Ceci revenait à dire en langage courant : « Agissez à votre guise, vous, puissances intéressées, au fond, tout cela

1. *Livre jaune :* n[os] 225, 231 des 20 et 21 juillet, Courcel à Freycinet. — n° 234 du 21 juillet. Aunay à Freycinet. — Voir Freycinet : *Question d'Égypte*, p. 297, 298.

ne me regarde pas ». Il y avait peut-être dans le refus de l'Allemagne plus que de l'indifférence : le désir de voir la France évincée par l'action isolée de l'Angleterre et de voir régner entre les deux puissances occidentales une mésintelligence fatalement prévue comme conséquence de l'occupation anglaise opérée au détriment de l'influence française en Égypte.

Quant à l'Autriche, elle était dans les mêmes dispositions et refusait le mandat pour les mêmes raisons. A ces raisons il faut cependant en ajouter une autre que donnait un organe officieux de la presse viennoise, à savoir que les cabinets de l'Europe centrale ne consentaient pas au principe du mandat parce que cet acte avait un caractère d'hostilité contre la Turquie (1). Qu'il s'agît, disait en substance le comte Kalnoky, d'une question spéciale comme celle du canal, ou d'une question plus générale, comme celle de l'intervention en Égypte, le fait de donner un mandat à quelques-unes des six puissances représentées à la Conférence, lui paraissait de nature à pouvoir créer autant d'embarras aux mandants qu'aux mandataires. Il faisait remarquer, de plus, que l'attitude récente de la Porte, en annonçant sa participation à la Conférence, pouvait modifier la situation et qu'il valait mieux attendre le résultat de son entrée à la réunion du concert européen (2).

1. Voir le journal *Fremdenblatt* du 21 juillet. — Le *Temps* du 22.
2. *Livre jaune* : n° 233 du 21 juillet, Duchatel à Freycinet.

Tout en autorisant son représentant à discuter dès la séance du 19 juillet, mais *ad referendum*, la proposition relative à la protection, l'Italie tenait, selon les propres expressions de M. Mancini, à conserver l'alignement avec l'Allemagne et l'Autriche. Elle n'acceptait donc de signer un mandat que si les deux autres puisssances de la Triplice consentaient elles-mêmes à le faire (1).

Enfin, la Russie avait autorisé son représentant à Constantinople à accepter les points sur lesquels les autres puissances se seraient mises d'accord. En somme, le mandat fut refusé par toutes les puissances.

* * *

Devant ce refus, le gouvernement anglais proposa au gouvernement français, le 21 juillet, d'assumer à eux deux la protection du canal et de faire à la Conférence une déclaration identique dans laquelle leurs représentants annonceraient que les deux pays étaient prêts, en cas de nécessité, à protéger le canal, soit seuls, soit avec l'aide de tout autre puissance qui voudrait se joindre à eux. Le même jour, M. de Freycinet proposait au cabinet anglais de demander la coopération d'une troisième puissance.

---

1. *Libro verde* : n° 372 du 19 juillet. Circulaire de Mancini aux Ambassadeurs italiens. — *Livre jaune*, n° 230 du 21 juillet, Bacourt à Freycinet.

Granville répondit que le gouvernement anglais n'avait pas d'objection à faire touchant l'adjonction d'une ou de plusieurs puissances. Il ajoutait le lendemain que, parmi ces puissances, la coopération de l'Italie était désirable. De son côté, M. de Freycinet acceptait le projet de déclaration après avoir remplacé le mot « protéger » par les mots « s'employer à protéger ». Le changement est significatif ; le ministre français, en présence d'une campagne de la presse anglaise et surtout du *Times* en faveur de l'établissement d'un protectorat anglais en Égypte, campagne qu'on considère, aujourd'hui même encore, comme inspirée par l'élément jeune du cabinet Gladstone, poussa la précaution jusqu'à supprimer un mot qui pourrait dans l'avenir servir d'argument dans l'éventualité d'un protectorat de l'Angleterre sur l'Égypte. Mais il est curieux de constater, d'autre part, que ce même ministre, qui avait été pour ainsi dire l'initiateur de l'idée de la Conférence, proposait au gouvernement anglais de présenter la nouvelle déclaration identique, ainsi modifiée, non pas à la Conférence, mais séparément à chacun des quatre cabinets. Cette procédure eût été plus longue, aussi Lord Granville n'y adhéra-t-il pas. Il faut enfin remarquer que M. de Freycinet expliquait nettement au gouvernement anglais la portée pratique qu'avait aux yeux du cabinet français la déclaration projetée : 1° il se déclarait

résolu à séparer la protection du canal de l'intervention proprement dite ; 2° pour lui, cette protection devait revêtir la forme suivante : circulation de navires de guerre le long du canal et occupation solide de certains points stratégiques de cette voie. Il laissait entendre que la France, en ce qui la concernait, occuperait un ou deux points avec 2.000 hommes environ sur chaque point ; 3° ces hommes s'abstiendraient de toute opération à l'intérieur de l'Égypte ; 4° le cabinet français différerait l'occupation effective des points susvisés tant que la sécurité du canal ne serait pas réellement menacée (1).

Le 26 juillet, à la onzième séance, les ambassadeurs de France et d'Angleterre firent à la Conférence la déclaration suivante :

« La France et l'Angleterre ayant saisi la Conférence de leurs vues, qui ont été également communiquées aux différents cabinets, et leurs propositions n'ayant pas rencontré d'objection, soit de la part des cabinets, soit de la part de leurs représentants à la Conférence, les deux puissances sont, quant à présent, convenues que, dans l'état actuel des choses, elles seront prêtes, si la nécessité se produit, à s'employer pour protéger

1. *Blue Book*, nos 368, 369, 373 et 379 des 21 et 22 juillet, Granville à Lyons. — N° 375 du 22 juillet, Lyons à Granville. — *Livre jaune*, no 236 du 22 juillet, Aunay à Freycinet. — N° 237 du 23 juillet, Freycinet à Aunay.

le canal de Suez, soit seules, soit avec l'adjonction de toute puissance qui voudra prêter son concours ».

La Conférence se contenta d'en prendre acte (1).

Malgré la formule générale « avec l'adjonction de toute puissance qui voudra prêter son concours », la déclaration identique du 26 juillet visait en réalité, dans la pensée des deux puissances, à obtenir la coopération de l'Italie. Le 24 juillet, en effet, Lord Granville, dans une déclaration faite à la Chambre des Lords, formulait l'espoir que l'Italie se joindrait à la France et à l'Angleterre pour assurer la sécurité du canal.

Le lendemain, après avoir vainement cherché à se concerter avec son collègue français, qui manquait d'instructions (2), l'ambassadeur anglais invitait le gouvernement italien à coopérer avec l'Angleterre et la France.

Saisie d'une semblable proposition, l'Italie ne pouvait se décider qu'après avoir consulté ses deux alliées. La preuve en est que le jour même où elle lui était présentée, M. Mancini, répondant au comte Corti qui lui avait demandé des instructions au sujet du canal, soutint encore qu'il était désirable que la

1. *Livre jaune*, n°s 240, 241 et 24 juillet, Freycinet à Noailles. — N°s 248, 250 des 26 et 27 juillet, Noailles à Freycinet. — *Blue Book*, n° 413 du 24 juillet.

2. « L'ambassadeur ayant reçu tardivement ses instructions me fit la même proposition que le 26 juillet » (*Blue Book*, n° 465 du 27, Paget à Granville).

Conférence désignât les puissances. Sa réponse à l'ambassadeur italien à Constantinople eût été plus exacte s'il lui avait dit : « Un peu de patience, nous attendons l'avis de nos amis. »

Aussi le comte Corti, visiblement partisan de la coopération de l'Italie, répliqua-t-il à son chef, ce que ce dernier savait fort bien, que les puissances s'abstiendraient de toute désignation et de tout mandat. Il lui insinuait que si le gouvernement italien avait une résolution à prendre, il devait agir de sa propre initiative. Le fait intéressant à noter ici est que le ministre des Affaires étrangères d'Italie feignait d'ignorer le refus des puissances sur la question du mandat, tout simplement parce que le 25 juillet, il était dans l'attente d'un éclaircissement du côté de l'Allemagne et de l'Autriche. Quel fut donc le résultat de la consultation italienne auprès de ses alliés ? Le chancelier de l'Empire allemand exprima à l'ambassadeur italien l'avis qu'il préférait l'établissement sur le canal d'un service de police uniquement naval auquel participeraient toutes les nations intéressées. Cette suggestion de Bismark constitue la source d'une proposition de protection collective faite ultérieurement, comme nous le verrons dans un instant, par le gouvernement italien. Sans s'expliquer entièrement sur la question précise qui lui était posée, Bismark semblait donc conseiller à ce gouvernement de ne pas s'engager

dans une opération avec la France et l'Angleterre. A Vienne, on partageait les mêmes sentiments à en juger par le langage de l'ambassadeur italien en Autriche. « Si nous voulons, disait-il le 26 juillet, rester unis aux puisssances avec lesquelles nous avons marché jusqu'à présent, il ne convient pas de nous lancer dans une aventure hasardeuse avec les deux puissances occidentales ».

Le 27 juillet, dans un entretien avec sir A. Paget, M. Mancini fit une réponse évasive au sujet du canal, il se réservait d'examiner la proposition de l'Angleterre à défaut d'une décision de la Conférence (1).

Sans attendre cette réponse, l'Angleterre fit, le 26 juillet, une nouvelle ouverture au gouvernement italien tendant à l'inviter à une action plus large. Les deux nations coopéreraient militairement dans l'intérieur de l'Égypte et partageraient dans le règlement final l'avantage de l'opération (2).

Quoique indépendante de la question proprement

---

1. *Libro Verde*, n° 415 du 26 juillet, de Launay à Mancini. — N° 416 du 26 juillet, Robilant à Mancini. — N° 417 du 26 juillet, Mancini à Corti. — *Livre jaune*, n° 244 du 25 juillet, Bacourt à Freycinet. — N° 247 du 26 juillet, Noailles à Freycinet. — *Blue Book*, n° 412,425 des 24 et 25 juillet, Granville à Paget. — N° 422 et 507 des 25 et 27 juillet, Paget à Granville. — N° 508 du 28 juillet, Paget à Dufferin.

2. Crispi se rendit à Londres vers cette époque et il écrivit à Mancini et à d'autres correspondants une série de lettres intéressantes sur l'avantage qu'avait l'Italie à accepter l'invitation du gouvernement anglais. On les trouvera dans le tome II de ses *Mémoires;* elles portent les dates des 26 au 29 juillet 1882.

dite du canal, cette nouvelle proposition ne la contredisait pas, puisque l'intervention générale dans le pays impliquait forcément l'intervention spéciale. Ceci eut pour effet de rendre le gouvernement italien encore plus perplexe que lorsqu'il avait été saisi de la demande d'intervention restreinte. Il déclina l'invitation du cabinet anglais : 1° parce qu'il ne pouvait s'engager dans un autre mode d'intervention au moment où la Turquie venait d'accepter la note identique du 15 juillet et de déclarer ses troupes prêtes à partir ; 2° parce que la position de l'Angleterre, dont les troupes avaient déjà mis pied en Égypte, était différente de celle de l'Italie (1).

En réalité, Lord Granville fut enchanté du refus du gouvernement italien. Dans ses lettres privées, où il avait déjà sévèrement jugé le Sultan et M. de Freycinet, il condamna également la politique du Quirinal. « Les Italiens, écrit-il le 28 juillet, se sont conduits abominablement. Pour obtenir une petite revanche sur l'affaire tunisienne, ils ont vendu toute l'Europe aux Turcs, disant tout à l'ambassade ottomane à Rome et donnant toutes sortes d'assurances au gouvernement de Constantinople. Je crains qu'ils n'aient été derrière beaucoup de malheurs égyp-

1. *Blue Book*, nos 445, 466 et 494 des 26, 27 et 29 juillet, Granville à Paget. — Nos 461 et 482 des 27 et 28 juillet, Paget à Granville. — *Libro Verde*, n° 441 du 29 juillet, Manabrea à Mancini. — N° 461 du 31 juillet, Mancini à Manabrea.

tiens. » Le même jour, il écrivit aussi : « Je viens de recevoir de Menabrea le refus qui me réjouit. Nous avons fait juste ce qu'il fallait : nous avons montré que nous étions disposés à admettre des associés et nous n'aurons pas l'ennui d'un partenaire » (1).

* * *

Le gouvernement français était donc le seul qui fût disposé à opérer avec l'Angleterre une occupation du canal. Mais, comme M. de Freycinet avait, à maintes reprises, donné l'assurance qu'il n'entreprendrait aucun acte d'intervention sans en avoir saisi les Chambres françaises, il ne pouvait se passer de leur assentiment préalable. Aussi,le 24 juillet, le jour même où le gouvernement anglais déposait au Parlement une demande de crédits de 50 millions 700.000 francs, le gouvernement français déposait, de son côté, à la Chambre des députés une modeste demande de crédits de 9.410.000 francs. Les crédits anglais étaient demandés pour une intervention dans l'intérieur de l'Égypte ; ceux du cabinet français n'avaient pour objet qu'une intervention limitée à la protection du canal.

La Chambre des communes vota sans hésitation ce qu'on lui demandait ; mais la Chambre des

1. Fitzmaurice, *Life of Granville*, t. II, p. 270, 271. — Lettres de Granville à Lord Spencer et à Paget, 28 juillet.

députés refusa, par son vote du 29 juillet, d'accorder au gouvernement les crédits qu'il sollicitait. Il s'en suivit la chute du cabinet Freycinet et la nécessité pour son successeur de renoncer à toute politique impliquant une intervention quelconque en Égypte. Cette séance du 29 juillet est mémorable. Elle marqua la volonté nationale d'abdiquer la situation privilégiée qu'occupait la France en Égypte.

Trois hypothèses avaient été envisagées : 1° Quelques rares députés, pour la plupart membres de la commission chargée d'étudier la question, exprimèrent l'avis que la France devait intervenir, non seulement pour protéger le canal, mais aussi pour rétablir et défendre la vie et les intérêts des Français. Ils déclaraient que la proposition du gouvernement était « trop restreinte et trop exclusive et qu'ils étaient disposés, en ce qui les concernait, à lui donner un mandat plus étendu » (1). Mais aucun membre n'osa soutenir cette thèse à la tribune ; 2° la grande majorité se prononçait en faveur de la non intervention, non pas certes que ces représentants n'eussent conscience de « ses périls », mais parce que « la politique d'intervention leur paraissait plus dangereuse encore dans la situation actuelle de l'Europe » ; 3° enfin, les ministres demeuraient presque les seuls partisans de leur proposition.

1. Rapport de la commission lu par M. Sarrien, rapporteur, à la séance du 27 juillet. *Journ. off.*, p. 1465.

En dehors d'un seul orateur, M. Achard, tous les autres députés qui prirent la parole à la tribune, combattirent le vote des crédits ; le scrutin donna lieu aux résultats suivants : sur 491 votants, 416 votèrent contre et 75 seulement pour l'adoption ; il n'y eut pas d'abstention. La majorité écrasante de la Chambre manifestait ainsi nettement une hostilité réfléchie

La thèse des adversaires de l'intervention se ramenait aux points suivants :

1° L'intervention pour la protection du canal amènera l'intervention dans l'intérieur de l'Égypte. La commission disait son rapporteur, M. Sarrien, a été presque unanime pour reconnaître que l'occupation limitée telle qu'elle est présentée par le gouvernement aurait chance d'aboutir à une intervention plus active et plus complète en Égypte. Il était impossible, d'après la commission, de déterminer rigoureusement à l'avance les limites de cette intervention. La défense du canal, soutenait M. Clemenceau, ne pouvait avoir lieu que par mainmise sur le pays tout entier et « c'est parce que la défense du canal, disait-il, est dans la possession de l'Égypte, que les Anglais cherchent à s'emparer de l'Égypte ».

Un autre député rappela l'affaire de la Tunisie dont les préludes de conquête devaient servir d'exem-

ple au projet de protection du canal. « Il ne s'agissait, disait-il, que de mesures de protection contre quelques tribus qui faisaient des incursions sur nos frontières, que de la répression de quelques brigands, de quelques pillards. C'est pour cela qu'on nous demandait un léger sacrifice. Mais qu'est-il arrivé ? Il est arrivé que, peu à peu, cette prétendue action, limitée à cette expédition contre les Kroumirs, s'est transformée en une véritable expédition d'annexion, de conquête, de protectorat — je vous laisse le choix du mot — n'ayant rien de commun avec l'expédition qu'on avait annoncée. » Enfin, avec une logique rigoureuse, M. Clemenceau condamna l'intervention restreinte à la protection du canal. Il y avait, dit-il, deux politiques : l'intervention en Egypte ou la non-intervention, et M. de Freycinet venait d'en inventer une troisième. « Est-ce la paix ? Non pas, puisque nous envoyons des troupes en Égypte. Est-ce la guerre ? Pas davantage puisqu'il est entendu qu'elles ne se battront pas. Ce n'est ni la paix, ni la guerre, ou c'est la paix ou la guerre, selon le goût des orateurs ou des auditeurs. Pour mieux dire, c'est une politique qui présente les inconvénients de deux autres politiques et qui n'a les avantages d'aucune. »

2° *En admettant que l'intervention pût, effectivement, se limiter à la protection du canal, on invoqua*

aussi la crainte de l'imprévu pour repousser l'intervention ainsi limitée.

« S'il arrive, demandait le député Laisant, se tournant vers le banc du gouvernement, que l'un de vos avant-postes soit attaqué ou par un corps de partisans égyptiens ou par une avant-garde turque, en admettant l'intervention de la Turquie, quelle sera votre situation?... « Est-ce qu'il sera possible que vous serviez les intérêts français, la dignité de la France, sans venir alors convoquer le Parlement et lui dire : il s'est produit des événements sur lesquels nous ne comptions pas, nous sommes obligés de faire appel à votre patriotisme et de vous demander de nouveaux sacrifices ? »

Des difficultés d'ordre diplomatique pourraient également résulter de l'intervention de la France. Cela, disait M. le député Langlois, « pourrait nous mettre, sinon en conflit, du moins en dissentiment avec l'Europe ». M. Clemenceau abondait dans le sens de ces craintes, d'ailleurs patriotiques. « En vérité, disait-il, il semble qu'il y ait quelque part une main fatale qui prépare une explosion terrible en Europe. Qui osera prendre ici la responsabilité de ce qui se prépare ? Qui osera dire qu'au jour du règlement diplomatique de la question égyptienne, il vaut mieux pour la France être seule avec l'Angleterre en querelle contre l'Europe que d'être avec l'Europe tout entière, revendiquant sa légitime part

d'influence sur le terrain égyptien ?... Messieurs, la conclusion de ce qui se passe en ce moment est celle-ci : l'Europe est couverte de soldats, tout le monde attend, toutes les puissances se réservent leur liberté d'action pour l'avenir ; réservez la liberté de la France ».

3° *Si même on passait outre à ces craintes, le rôle de la France dans la protection du canal serait celui d'une troupe de garde et cette situation serait humiliante au moment où les Anglais livreraient bataille à l'intérieur du pays et recueilleraient pour eux seuls tout l'honneur de la victoire* (1).

La politique de l'abstention, disaient ses partisans, n'est pas nécessairement humiliante. Elle est, dans le cas présent, conforme non seulement aux intérêts, mais à la dignité de la France. Au contraire, disait M. Clemenceau, « la politique qui consiste à envoyer des soldats français monter la garde sur le canal de Suez avec défense absolue de pousser des pointes au delà d'un certain périmètre, alors même qu'ils seraient attaqués, et tout cela pour le grand avantage de l'Angleterre, voilà où est, selon moi, la politique de l'humiliation par excellence, de l'humiliation suprême ».

4° *Enfin, la France devait rester chez elle, ne pas*

1. Avec sa verve d'académicien, le duc de Broglie, développa ce point aux applaudissements du Sénat (séance du 24 juillet).

dégarnir ses frontières de ses soldats, continuer à réorganiser son armée, en un mot persévérer dans sa « politique de recueillement ».

Quelques membres de la commission soutinrent que l'intérêt de la France était de ne pas engager dans une expédition lointaine une partie de ses forces militaires. Le quart de l'armée française se trouvait en Afrique et le moment était mal choisi pour intervenir en Égypte : « J'estime, Messieurs, disait aussi M. Laisant, que le souci que nous avons des intérêts défensifs de la France doit nous faire comprendre que l'attitude qui convient à notre pays est une attitude de prudence, de recueillement... pour mieux arriver à la possession de cette organisation défensive complète, entière, qu'il nous faut, qui nous est nécessaire... Sinon, notre pays, en se lançant dans les aventures plus ou moins lointaines... s'exposerait à devenir une proie facile sur laquelle toute l'Europe entière pourrait mettre la main. » M. Clemenceau tint presque le même langage en faveur du recueillement.

Ayant ainsi examiné la thèse des partisans de la non intervention, à l'aide de citations peut-être un peu longues mais caractéristiques des sentiments qui agitaient le Palais-Bourbon le 29 juillet, il nous reste à passer en revue les explications et les arguments fournis par M. de Freycinet.

Au cours de cette même séance du 29, il déve-

loppa longuement cette thèse que l'intervention proprement dite dans l'intérieur du pays soulevait une multitude de questions très délicates de tout ordre : militaire, politique et international, questions en présence desquelles il eût été imprudent d'aller de l'avant sans s'être au préalable muni d'un mandat européen. Au contraire, selon lui, l'intervention pour la protection du canal n'était qu'un simple acte matériel sans aucune portée politique. Il s'appliqua à repousser les objections adressées à l'intervention restreinte. A cette objection qu'elle conduirait à une intervention étendue, il répondait qu'on pouvait en limiter le champ d'action au canal qui, par sa position « excentrique », ne touche pas aux populations égyptiennes, mais ne rencontre sur son parcours que des tribus nomades peu nombreuses, incapables de faire la guerre au sens propre du mot. Comme on l'interrompait pour lui faire remarquer qu'il n'y avait, par conséquent, pas de raisons d'y aller, il répliqua que le but était de parer aux agressions peu importantes de ces tribus. Il n'y avait donc pas à craindre une collision avec l'armée régulière égyptienne. Il n'y avait pas non plus de raison de redouter des difficultés avec les autres puissances, la protection du canal ne constituant une menace ni pour la paix du monde, ni pour les intérêts d'aucune puissance, parce que toutes avaient le même intérêt à cette voie navigable. Elles ne prenaient aucun ombrage

de le voir protéger par n'importe quel pays et se réservaient seulement de s'occuper du règlement politique.

A ceux qui lui objectaient la situation humiliante des troupes françaises placées le long du canal, il répondit que l'Angleterre n'avait nul besoin du concours matériel de la France pour vaincre la résistance des Égyptiens, mais simplement de son concours moral pour éviter, lors du règlement des comptes, des complications internationales. Enfin, il faisait appel « aux sentiments chevaleresques si puissants dans une assemblée française pour répondre à l'invitation faite par l'Angleterre ».

Mais, la politique du recueillement restait l'argument essentiel de l'assemblée et le discours de M. de Freycinet n'y faisait aucune réponse. Aussi, fut-ce au fond cet argument qui emporta le vote de la Chambre et provoqua la chute du ministère ainsi que l'échec de toute intervention de la France en Égypte.

Le 30 juillet, le lendemain de ce vote, le prince de Hohenlohe annonçait au Quai d'Orsay que le cabinet de Berlin était prêt, si le gouvernement français le désirait, à proposer une *protection collective* du canal dans la forme qui paraîtrait la plus praticable aux yeux de ce gouvernement. Il l'informait, d'autre part, que la Turquie était disposée à participer à une protection collective orga-

nisée par les soins de la Conférence. Le 31 juillet et le 1er août, l'Italie et la Russie communiquèrent au gouvernement français leur adhésion à cette combinaison (1).

Dans son livre sur *la Question d'Égypte*, M. de Freycinet exprime l'idée que s'il avait reçu plus tôt la communication du prince de Hohenlohe, il aurait pu donner à la Chambre l'assurance positive des dispositions conciliantes des puissances. Selon les affirmations de l'ambassadeur allemand, cette communication aurait pu être faite avant la séance du 29, puisqu'elle avait été expédiée dans cette intention. Elle fut retardée de vingt-quatre heures par « un vulgaire incident de transmission télégraphique » dû à la nécessité de faire répéter quelques phrases dont le déchiffrement était obscur (2). « Bismarck, remarque un publiciste français, résolu à obliger l'Angleterre en ménageant notre amour-propre, conciliait tout par la combinaison de la dépêche envoyée assez tôt pour témoigner un assentiment, parvenue trop tard pour apporter un secours. La même suspicion rend équivoque la même réponse qui nous parvint d'Italie le 31 juillet et de Russie le 1er août, comme si l'Europe eût calculé les

---

1. *Livre jaune*, n° 259 du 30 juillet, Freycinet à Courcel. — N° 4 du 1er août, circulaire de Freycinet aux ambassadeurs auprès des grandes puissances.

2. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 312, 313.

délais de façon à nous arrêter en paraissant nous ouvrir la route (1). »

A supposer que Bismarck ait sincèrement tenu à prêter son appui à M. de Freycinet, même arrivé à temps, son secours aurait été inefficace ou n'aurait eu pour la France aucun intérêt politique.

Il aurait été inefficace, parce que la Chambre des députés, essentiellement animée du besoin d'une politique de recueillement, n'aurait pas changé d'avis sur une simple assurance qui diminuait tout au plus les risques de complications diplomatiques.

D'autre part, si l'assurance de l'Allemagne avait amené la Chambre à voter les crédits celle-ci ne l'aurait fait que sur la base de la *protection collective*, la seule envisagée par la communication de l'ambassadeur allemand. Le projet du Ministère français, basé sur l'occupation du Canal par la France et l'Angleterre seules, aurait complètement changé de caractère. De restreinte, la protection du canal, objet des crédits demandés à la Chambre, serait devenue collective. Et, par suite, la valeur politique de l'intervention de la France avec l'Angleterre seule aurait disparu. Avec la protection du canal opérée exclusivement par ces deux puissances, la France, en effet, selon les expressions mêmes de M. de Freycinet, « aurait débattu librement les conditions de séjour

1. Étienne Lamy, *Correspondant*, 25 octobre 1905, p. 360.

ou l'évacuation ; elle les aurait fixées d'un commun accord avec son alliée. Les deux nations seraient parties ou restées ensemble dans la vallée du Nil (1) ».

Cette occupation, restreinte aux deux nations, aurait servi pour ainsi dire à la France de gage politique par lequel elle aurait pu maintenir le *statu quo ante* de l'Égypte. Mais avec la protection collective, ce gage disparaissait et la France intervenait au même titre que les quatre autres puissances. Mise ainsi sur un pied d'égalité, elle perdait l'intérêt politique qu'elle pouvait tirer de sa protection conjointe avec l'Angleterre. Elle le perdait parce que les puissances n'avaient dans le canal que des intérêts commerciaux et ne possédaient pas comme la France d'intérêts politiques en Égypte. Une fois ce pays soumis à l'Angleterre, si les autres puissances décidaient d'évacuer le canal, estimant leurs intérêts commerciaux suffisamment garantis par la sécurité définitive de cette voie navigable, la France ne pourrait pas obtenir d'elles une prolongation de l'occupation jusqu'à la complète liquidation politique.

Dans ce cas, ou bien la France l'évacuerait en même temps et elle perdrait ainsi l'avantage de discuter librement avec l'Angleterre les conditions de l'évacuation des troupes anglaises, ou bien elle ne l'évacuerait pas et il en résulterait alors des difficul-

---

1. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 360.

tés avec les quatre autres pays qui, unis à l'Angleterre, auraient fait bloc contre la France isolée, tout comme à l'époque de la crise égyptienne de 1840. A la vérité, du moment que le conseil avait décidé de s'abstenir d'une intervention proprement dite en Égypte, il n'y avait qu'un moyen pour la France de sauvegarder, avec quelque chance de succès, son influence en Égypte : l'occupation du Canal par la France seule ou par la France et l'Angleterre, conformément au projet du cabinet Freycinet. C'est pourquoi le vote du 29 juillet fut la source de toutes les atteintes portées depuis aux bases même de cette influence.

En jetant un regard rétrospectif sur les débats de cette séance parlementaire historique, M. de Freycinet estime, dans son livre, que la Chambre des députés, « trop préoccupée des obscurités qui planaient encore sur la situation, et s'exagérant les dangers que la cause de la paix pourrait courir, a perdu de vue, dans son patriotisme inquiet, l'exacte valeur des éléments dont elle avait à tenir compte. Elle a cru à des complications bien peu probables, elle a considéré l'inoffensive démarche à laquelle on la conviait comme le premier pas sur une pente où elle ne serait plus maîtresse de s'arrêter » (1). Mais si la Chambre a mal vu la valeur des éléments de la

1. Freycinet, *Question d'Égypte*, p. 306-307.

question qu'elle avait à trancher, c'est que M. de Freycinet n'avait pas préparé l'opinion du Parlement français de manière à s'assurer une majorité le jour où il lui demanderait les crédits nécessaires à l'intervention. Il y eut, en effet, plus d'une hésitation dans sa politique exposée à la Chambre, plus d'un changement dans ses déclarations. Tantôt il se prononçait contre l'intervention turque, tantôt en sa faveur. Un jour, il préconisait la politique de l'entente anglo-française, le lendemain la politique du concert européen. Un auteur s'est conclu à énumérer les oscillations ou les variations de la politique de M. Freycinet (1). Sans aller jusqu'à dire, comme pourrait le faire croire cette énumération, que l'homme d'État, durant son ministère, changeait d'opinion tous les dix jours, il n'en est pas moins vrai que mille nuances diplomatiques masquaient les lignes générales de sa politique. Toutes ces nuances se reflétaient dans ses interventions à la tribune, et n'étaient guère de nature à donner à la Chambre l'idée d'une politique clairement décidée. L'indécision, telle est l'impression générale que laisse la lecture de ses déclarations au Parlement.

Si Gambetta était resté au pouvoir, la question égyptienne aurait certainement pris une autre tournure. Car, malgré la souveraineté nationale, quoique

1. Jules Cocheris, *Situation internationale de l'Égypte et du Soudan*, p. 99-100.

dans un pays démocratique le dernier mot appartienne au Parlement, les négociateurs laissent toujours l'empreinte de leur personnalité dans les affaires diplomatiques qu'ils traitent. Or, Gambetta et Freycinet présentaient deux personnalités de caractère et de tempérament nettement différents.« Autant Gambetta était hardi, téméraire, enclin à négliger les obstacles et prompt à prêter à autrui ses propres pensées, autant M. de Freycinet était prudent et circonspect, ennemi des aventures, apte à mesurer les périls et soucieux de les éviter, moins préoccupé d'entraîner que de ne pas se laisser entraîner, moins ambitieux d'agir que de s'abstenir... (1) » Gambetta demeuré au pouvoir, aurait, malgré l'échec de la note identique du 7 janvier, resserré les liens de l'entente anglo-française, évité de placer la question égyptienne sur le terrain du concert européen, sans froisser d'ailleurs pour cela l'amour-propre des quatre autres puissances. Il aurait eu avec le gouvernement anglais une explication sur les préparatifs militaires entrepris à partir du 1er juin. Une fois pressenti, comme le fût tout le monde, de la résolution d'intervenir prise par l'Angleterre, il aurait opté, dès ce moment, pour une action identique ou pour l'abstention, et il aurait réglé sa conduite selon sa décision. Il aurait entretenu le Parlement par la fer-

1. Charles Dupuis, *le Principe d'équilibre et le concert européen*, p. 426.

meté de son langage et la netteté de sa politique dans des dispositions favorables à l'intervention totale ou restreinte. Il aurait, par exemple, au moment même du bombardement d'Alexandrie par l'Angleterre, opéré le débarquement de 8.000 à 10.000 soldats le long du canal. Le Sénat comptait déjà d'éminents partisans de la politique d'intervention. Gambetta aurait peut-être pu rallier à sa politique d'action la majorité de la Chambre des députés. Mais il n'aurait pas pu vaincre un autre obstacle tenant à la base même de la politique de l'entente anglo-française : la répugnance qu'éprouvait l'Angleterre à agir en Égypte avec un autre partenaire.

Toutes ces conjectures n'offrent d'ailleurs aucun intérêt pratique. Le fait historique est que le cabinet Freycinet refusa le 6 juillet de s'associer avec l'Angleterre dans son intervention armée en Égypte, et que la Chambre des députés refusa, le 29 juillet, non seulement l'intervention proprement dite, mais aussi l'intervention limitée à la protection de cette œuvre du génie français : le canal de Suez.

* * *

Sur ces entrefaites, le gouvernement italien, inspiré par Bismarck, se décida à prendre, pour son compte, l'initiative d'une proposition à la Conférence et tendant à la *protection collective du canal.* Le but du

chancelier allemand était peut-être de tenter une neutralisation, de manifester l'intérêt qu'attachaient toutes les puissances au caractère international de la voie navigable ou de rappeler à Londres que le coneert européen ne renonçait pas à intervenir dans le règlement concernant le canal. Quoique le gouvenement anglais se fût montré disposé à agir, en vue de la protection du canal, avec toute puissance qui voudrait y participer, l'initiative du prince de Bismark souleva une discrète réserve de la part de Lord Granville.

En effet, le 28 juillet, il invita l'ambassadeur anglais à présenter au gouvernement allemand une déclaration d'après laquelle le cabinet de Londres considérait que le maintien de la sécurité du canal appartenait en temps normal au gouvernement Khédivial, que toute intervention étrangère n'était justifiée que par la situation actuelle, que l'Angleterre avait déposé la proposition de protection en présence de l'imminence du danger, et qu'enfin, ce cabinet se demandait comment une simple protection par les navires de guerre, sans débarquement de troupes, suffirait à conjurer le péril.

Les observations du Foreign Office n'empêchèrent nullement Bismarck de poursuivre son idée, tout en laissant le soin d'en prendre l'initiative à M. Mancini. Le comte Corti reçu effectivement des instructions l'invitant à poser la question à la Conférence en

insistant pour que chaque puissance fût représentée dans la protection du canal. Le représentant de la Russie avait été autorisé à accepter cette proposition. L'ambassadeur français devait y adhérer si toutes les puissances adhéraient également, mais seulement *ad referendum,* car M. de Freycinet ne voulait pas engager son successeur. Si toutes adhéraient, sauf l'Angleterre, il devait s'abstenir de se prononcer « faute d'instructions suffisantes » (1).

Le 2 août, à la douzième séance, l'ambassadeur d'Italie saisit la Conférence de la proposition suivante: « La Conférence reconnaît qu'il convient d'organiser pour la sécurité de la libre navigation du canal de Suez, avec le concours de la Sublime Porte, un service purement naval de police et de surveillance morale. Toutes les puissances seraient appelées à y participer d'après les règlements à convenir et avec réserve de se concerter pour chaque cas spécial où l'application de ces règlements paraîtrait insuffisante ». Les représentants d'Allemagne, d'Autriche et de Russie acceptèrent cette proposition. L'ambassadeur d'Angleterre, faute d'instructions, se réserva d'en référer à son gouvernement. L'ambassadeur

1. *Livre jaune*, n° 260 du 31 juillet, 4 du 1er août, Freycinet aux ambassadeurs auprès des grandes puissances. — N° 2 du 1er août, Freycinet à Noailles. — *Blue Book*, n° 483 du 28 juillet, Granville à Walsham. — n° 508 du 28 juillet, Paget à Granville. — n° 532 du 2 août, Granville à Paget.

français dût également invoquer l'insuffisance d'instructions. Quant aux délégués ottomans, ils se réservaient d'apporter une réponse à ce sujet à la prochaine séance. Là dessus prit fin cette réunion des ambassadeurs (1).

La Marquis de Noailles y avait fait ressortir la similitude que présentait la proposition italienne avec celle précédemmedt formulée dans la déclaration identique des deux puissances occidentales. M. de Freycinet, dans sa circulaire du 31 juillet aux ambassadeurs, avait également fait un rapprochement entre cette proposition et les propositions précédentes de la France et de l'Angleterre, en vue de la protection du canal. Il n'y avait là, croyons-nous, que des ressemblances superficielles. La première déclaration identique anglo-française sollicitait un mandat des puissances, visiblement en faveur de la France et de l'Angleterre. La deuxième déclaration de ces deux puissances à la Conférence avait pour but de saisir l'organe des puissances de l'intention de la France et de l'Angleterre d'intervenir par l'*occupation* du canal en vue de le protéger. La proposition italienne ne visait nullement à une occupation, mais simplement à « un service naval de police et de surveillance morale ». Il y avait donc une grosse différence dans la nature même des

---

(1) *Livre jaune*, n° 8 du 2 août : Noailles à Freycinet.

mesures à prendre. La dernière déclaration identique ajoutait que la France et l'Angleterre agiraient seules ou avec l'adjonction de toute puissance qui voudrait y prendre part. L'adjonction en question ne visait que le gouvernement italien. La déclaration n'exigeait pas la collaboration de toutes les puissances représentées à la Conférence. Au contraire, la proposition italienne ne présentait pas l'Italie comme disposée à agir seule ou avec l'Angleterre, mais insistait simplement sur la nécessité d'une coopération collective de toutes les puissances. En somme, on peut résumer les propositions soumises à la Conférence en ces trois termes :

1° La déclaration identique anglo-française du 19 juillet visait à l'intervention à deux avec un mandat de la Conférence ;

2° La deuxième déclaration identique du 26 juillet visait à l'intervention à trois de leur propre initiative. La protection dans les deux déclarations s'entendait sous la forme d'une occupation effectuée le long du canal;

3° La proposition italienne tendait à la participation de toutes les puissances à une protection du canal, protection limitée à le faire parcourir par des navires de guerre pour y assurer un simple service de police navale.

Mais qu'entendait l'Italie dans ce dernier membre de phrase : « Avec réserve de se concerter pour

chaque cas spécial où l'application de ces règlements paraîtrait insuffisante? » Elle entendait surtout l'éventualité d'une attaque de l'armée d'Orabi contre le canal, nécessitant le débarquement de troupes. Telle fut l'interprétation même de Mancini sur une question que lui avait posée Sir A. Paget, ambassadeur à Rome (1). Même sous bénéfice de cette interprétation, la proposition italienne doit être considérée uniquement comme une mesure de police. Le débarquement éventuel de troupes pour repousser une attaque était un cas de force majeure. Comme tel, aucune puissance ne devait l'invoquer pour une action isolée. L'amiral de cette puissance devait, avant d'agir, se concerter sur ce cas spécial. La dernière réserve du gouvernement italien avait pour but d'annihiler l'effet de la théorie du cas de force majeure. Mais tandis que cette théorie avait été introduite par Lord Dufferin à la Conférence en vue de réserver à l'Angleterre son entière liberté d'action, la réserve contenue dans la proposition italienne servait encore l'Angleterre par l'annulation même du principe du cas de force majeure. Elle la servait en empêchant qu'aucune puissance prît la résolution de débarquer des troupes à l'endroit où l'action isolée de l'Angleterre se trouvait engagée. Il est fort probable que la réserve italienne était

1. *Blue Book*, n° 515 du 31 juillet, Paget à Granville.

une précaution destinée à empêcher la France de débarquer des troupes au cas où des événements ultérieurs viendraient à changer sa politique d'abstention en une politique d'action.

Quelle attitude allait prendre M. Duclerc, chef du gouvernement et successeur de M. de Freycinet au quai d'Orsay, à l'égard de la proposition du comte Corti ? Il fut aussi circonspect que son prédécesseur, ayant affirmé dans sa déclaration ministérielle au Parlement qu'il s'inspirerait du vote de la Chambre dans sa politique relative à la question égyptienne. Ce qui revenait à dire qu'il avait accepté de former le nouveau cabinet avec l'intention de continuer la politique d'abdication. Néanmoins, il manda au représentant de la France d'accepter la proposition italienne si toutes les puissances le faisaient, tout en réservant pour la France « son entière liberté d'appréciation quant à l'exécution des mesures auxquelles elle peut être appelée à prendre part en vertu de cet arrangement »... « Le cabinet a voulu, écrivait-il encore au même ambassadeur, que son premier acte ne pût pas être interprété comme le prélude d'une politique d'abdication. » Mais il faut remarquer que l'ambassadeur français à Constantinople ne fut autorisé à accepter la proposition italienne qu'à partir du 12 août (1). Le retard avait été motivé

1. *Livre jaune*, nos 23-25 des 12-13 août, Duclerc à Noailles

par le changement de cabinet à Paris et peut-être aussi par le peu d'empressement de M. Duclerc pour toute action, même collective, de la France en Égypte.

Le 5 août, à la treizième séance, les plénipotentiaires ottomans proposèrent d'ajouter à la suite du mot « surveillance », dans le texte de la proposition italienne, les mots « ayant un caractère provisoire » qui furent admis par la Conférence. Sur quoi, les délégués ottomans adhérèrent à la proposition de protection collective. Quant à l'ambassadeur anglais il déclara qu'il n'avait pas d'instructions positives, mais ne repoussait pas la proposition. L'ambassadeur n'était à même ni de l'accepter, ni de la rejeter (1).

Ce ne fut que le 10 août que Lord Dufferin déclara, à la quatorzième séance, que son gouvernement adhérait à la proposition de l'Italie, à la condition qu'il fût entendu que cette proposition se limitât dans ses effets à la crise actuelle, et ne fût pas un « empêchement si la nécessité se produisait soit pour l'Angleterre, soit pour une autre puissance, de mettre des troupes à terre et d'occuper certains points nécessaires à garantir la sécurité du canal ». Il réservait également pour l'Angleterre « toute sa liberté d'action pour les opérations militaires ayant en vue le rétablissement de l'autorité du Khédive ».

---

1 *Livre jaune*, n° 16 du 5 août, Noailles à Freycinet.

Questionné par le représentant de la Russie auquel s'était associé l'ambassadeur autrichien, sur l'occupation de Suez, Lord Dufferin répondit que cette occupation avait été effectuée par ordre de l'amiral anglais en vue de sauver la ville d'un danger imminent et devait être considérée comme ne portant aucune atteinte au caractère international du canal (1).

Enfin, le 14 août, à la seizième séance de la Conférence, l'ambassadeur français déclara qu'il était autorisé à adhérer si tous les représentants des puissances donnaient leur assentiment au projet italien. Ces représentants ayant maintenu leur adhésion antérieure, le projet de protection collective devint un principe unanimement admis au sein de la Conférence. Mais, comme il restait à déterminer les moyens d'application de ce principe, l'ambassadeur italien fit une proposition complémentaire ou additionnelle à sa première et principale proposition. Elle était conçue en ces termes : « Les commandants des forces navales sur les lieux seront chargés par leurs gouvernements respectifs de fixer les règles à établir pour la mise à exécution du projet que la Conférence venait d'adopter. » Elle fut acceptée par tous les membres de la Conférence, sauf approbation de leurs gouvernements respectifs. Quinze jours plus tard, le

---

1 *Livre jaune*, n° 20 du 11 août, Noailles à Duclerc.

29 août, le gouvernement italien avait recueilli l'adhésion de toutes les puissances à cette proposition additionnelle (1).

Des instructions furent envoyées aux amiraux des divisions navales des puissances dans le canal. L'amiral italien était autorisé à prendre, en quelque sorte, l'initiative de la mise en mouvement des décisions de la Conférence. Il avait pleins pouvoirs pour se concerter sur la détermination des mesures pratiques nécessaires à assurer la protection du canal et pour les ramener immédiatement à exécution, selon les règles convenues. Ce n'est qu'en cas de doute qu'il devait en référer à son gouvernement. L'amiral français n'avait ni cette initiative, ni pleins pouvoirs pour accepter les décisions prises de concert avec ses collègues. Il ne devait les accepter qu'*ad referendum*.

II

Nous avons vu, à la fin du chapitre précédent, que la Turquie avait annoncé à la Conférence, le 24 juillet, l'envoi de ses troupes en Égypte. Cette acceptation ne concernait en réalité que le principe contenu dans la note identique du 15 juillet, mais

1. *Livre jaune*, n° 31 du 14 août, Noailles à Duclerc. — N° 48 du 28 août, Duclerc à Bacourt. — N° 51 du 29 août, Duclerc aux ambassadeurs.

ne fournissait absolument aucune indication sur le point de savoir si la Turquie entendait accepter ou non toutes les clauses insérés dans cette note. Abdul Hamid, toujours hostile à l'envoi de ses propres troupes, pour les raisons que nous avons déjà signalées, adopta sur ce point une politique vague qui se caractérise néanmoins par ces deux traits : 1° les atermoiements dans les négociations ; 2° les semblants de préparatifs ou de gestes pouvant faire croire à l'imminence d'un départ des troupes ottomanes pour l'Égypte.

Par ses atermoiements, le Sultan voulait gagner du temps. Il attendait la suite des événements, espérant voir surgir entre les puissances une difficulté quelconque pour en tirer profit. Mais il risquait trop, par cette attitude passive, de sacrifier et l'autonomie de l'Égypte et sa souveraineté extérieure sur ce pays. Les événements passés, le silence de ses amis à Berlin, au moment du bombardement, l'abstention de la France et de l'Italie de toute intervention en Égypte, et bien d'autres faits diplomatiques quotidiens, que n'ignorait pas le Sultan, devaient l'avertir qu'il n'y avait pas lieu d'avoir le moindre espoir, non seulement dans la possibilité d'un malentendu immédiat entre les puissances et l'Angleterre, mais même dans une remontrance de l'une des puissances contre l'intervention armée étrangère en Égypte. Il n'ignorait pas non plus

que l'Angleterre, engagée dans son expédition militaire, ne pouvait y renoncer avant d'avoir écrasé son inégal adversaire. La politique d'atermoiements était donc une mauvaise politique, de nature à servir l'Angleterre, mais nullement l'Égypte et la Turquie.

Quant aux semblants de préparatifs militaires, ils avaient pour but d'appuyer les démarches diplomatiques des agents de la Turquie, en montrant cette dernière décidée à envoyer immédiatement ses troupes. Le procédé n'était point habile. Plus que tout autre homme d'État, Lord Dufferin, ne se laissa jamais impressionner par ces manœuvres et son intelligence ouverte, sa longue expérience des procédés du Sultan le portaient à ne pas se tromper sur les véritables intentions d'Abdul Hamid. Si, à certains moments, l'Ambassadeur anglais parut prendre au sérieux les semblants de préparatifs ottomans, c'était ou bien pour démontrer la bonne foi de l'Angleterre qui s'attendait à voir la Turquie intervenir en Egypte, ou pour saisir une occasion de gagner du temps. La politique adoptée par le Sultan, depuis le jour où il accepta d'intervenir jusqu'au succès définitif de l'Angleterre, était donc une politique vouée *a priori* à l'insuccès.

Mettons d'abord au point la question de l'acceptation définitive de la Turquie, pour examiner ensuite très rapidement, les soi-disant préparatifs ottomans et déterminer enfin les conditions dans lesquelles

les troupes ottomanes devaient être envoyées en Egypte.

Les plénipotentiaires ottomans avaient promis à la Conférence, le 24 juillet, d'apporter à la séance suivante, une réponse détaillée à la note identique du 15. A cette séance, tenue le 26, le ministre des Affaires étrangères déclara admettre le principe en vertu duquel l'envoi des troupes ottomanes ne pouvait être que le résultat d'une entente avec les puissances.

Il déclara en même temps que ces troupes étaient sur le point de partir pour l'Egypte. Mais ces déclarations ne constituaient pas la réponse détaillée promise.

La conférence n'ayant pu se réunir, le 28 juillet, parce que le chargé d'affaires de Russie avait reçu l'ordre de s'abstenir de prendre part à ses délibérations jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions, incident que nous examinerons en son temps, un peu plus loin, — les plénipotentiaires ottomans, craignant, à ce moment, de voir disparaître l'organe des puissances à Constantinople, s'empressèrent, de communiquer, le 29 juillet, aux six ambassades une note, portant la date du 27, où ils déclaraient :

1° Que les troupes étaient sur le point de partir pour l'Egypte sur les bases indiquées dans la note identique du 15, « bases qui ont été expliquées à la Conférence et dont (ils) ont pris note ». Pris note : voilà

encore ce qui n'indiquait pas s'ils acceptaient les clauses insérées dans la note du 15 juillet ;

2° Que le gouvernement ottoman avait l'espoir qu'en présence de cette détermination, « l'occupation étrangère actuelle de ce pays sera abandonnée aussitôt que les troupes impériales ottomanes seront rendues à Alexandrie. » Notons, en passant, que cette déclaration est la première de toute une série de déclarations et de négociations diplomatiques ultérieures au sujet de l'évacuation des troupes anglaises de l'Égypte ;

3° Et qu'enfin, la réorganisation de l'armée égyptienne était, selon les firmans en vigueur, une question à régler directement entre la Porte et le Khédive. En faisant cette réserve, la Turquie laissait donc entendre qu'elle n'admettait pas toutes les clauses de la note identique des puissances.

Les plénipotentiaires ottomans remirent le 2 août, aux ambassadeurs réunis en Conférence, la note du 27 juillet, qui avait été adressée à chacun d'eux. On objecta, au sein de la Conférence, que cette note n'était pas une acceptation définitive et qu'il fallait apporter, par écrit, une autre déclaration plus complète. Sur quoi, Saïd et Assim Pacha prirent de nouveau l'engagement d'apporter à la séance suivante une déclaration plus catégorique. Mais ces deux délégués n'ayant rien apporté à la séance suivante, tenue le 5 août, le plénipotentiaire anglais

les prévint que les retards et hésitations du gouvernement ottoman « risquaient d'être interprétés par le gouvernement de la Reine comme un refus d'acceptation ». En réponse à ce langage, Saïd Pacha s'engagea de nouveau à donner le lendemain ou le surlendemain une réponse par écrit.

Effectivement, à la quatorzième séance de la Conférence, tenue le 7 août, les plénipotentiaires ottomans acceptèrent par écrit et sans aucune réserve, sans même leur réserve précédente concernant la réorganisation de l'armée Égyptienne, la teneur intégrale de la note identique du 15 juillet. Un protocle fut, en effet, signé, au cours de cette séance par les représentants des puissances et de la Turquie. Il était conçu en ces termes : « La Sublime Porte accepte l'invitation d'intervenir militairement en Égypte, qui lui a été adressée par la note identique du 15 juillet, ainsi que les conditions et clauses qui s'y trouvent énumérées. La susdite déclaration a été acceptée par la Conférence. En foi de quoi, MM. les plénipotentiaires ci-dessus nommés ont signé le présent protocole ». Suivent les signatures.

Il avait donc fallu vingt-deux jours pour que le Sultan donnât sa réponse définitive à l'invitation d'intervenir militairement, alors que Constantinople avait été choisi comme siège de la Conférence (1).

1. *Livre Jaune* : N° 242 du 24 juillet, 248 du 26, 253 du 28, n°s 8

Durant cet intervalle, la Porte faisait mine de préparer quelques régiments destinés à être envoyés immédiatement en Égypte. Dans un télégramme à l'ambassadeur à Londres, communiqué le 29 juillet au Foreign-Office, le ministre des Affaires étrangères de la Turquie démontrait, incidemment, la nécessité pour ce pays d'envoyer « sans retard » des troupes en Égypte. Il termina même ce document en disant que le départ des troupes était « imminent ». Onze transports de la marine ottomane et quatre affrêtés par une compagnie de transports maritimes avaient, en effet, reçu l'ordre d'embarquer des troupes.

Néanmoins, le 1er août, le bruit courut que le charbon manquait et que la Turquie cherchait à négocier un emprunt de 100.000 livres turques. La Russie, affirma-t-on (1), reculait l'échéance de la première indemnité due pour la guerre russo-turque, afin de fournir quelques ressources à la Turquie, mais cette échéance, paraît-il, avait été retardée à la suite d'un arrangement antérieur aux événements d'Égypte. Un fait, pourtant, était certain : le mouve-

du 2 août, 12 du 3, 16 du 5, 17 du 7 août, Noailles à Freycinet.

Blue Book : n° 416 du 24 juillet, Dufferin à Granville — n° 417 du 24 juillet, Saïd à Musurus. — n° 418 du 24 juillet, Dufferin à Granville. — n° 458 du 26 juillet, Saïd à Musurus. — nos 459, 474, 467 et 479 des 25, 26, 27 et 28 juillet, Dufferin à Granville. — n° 487 du 28 juillet, Saïd à Musurus. — nos 544, 462, 561 et 594 des 2, 4, 5 et 7 août.

1. *Le Temps* du 5, 3 et 17 août.

ment de troupes soi-disant destinées à l'Égypte. Ainsi, le 3 août, deux transports de la marine ottomane quittaient la Corne d'Or et se dirigeaient vers Salonique dont les troupes devaient être embarquées les premières pour se rendre à la Sude ou à Rhodes, désignés comme lieu de rendez-vous de toutes les forces du corps expéditionnaire.

Le 4 août, ils prenaient à leur bord cinq bataillons d'infanterie, formant en tout 4.000 hommes, sous le commandement du général Osman. Ils avaient, en outre, un chargement composé d'une quantité considérable de fusils et d'autre matériel de guerre. Ils se rendirent le 8 à la Canée, en Crète. Le lendemain, un autre transport arrivait dans cette ville.

Trois autres bataillons avaient quitté Scutari pour la même destination. Dans la province d'Andrinople, l'autorité militaire assemblait également, de divers points, 5.000 hommes. Mais à partir du 10 août, cette comédie prit fin. Le nombre de troupes réunies en Canée atteignait environ 5.000 hommes, dont 1.000 hommes de cavalerie et 4.000 d'infanterie. Quatre batteries d'artillerie, des chevaux et des fusils avaient été simplement déplacés de la Turquie d'Europe en même temps que les hommes venus en Crète. On annonçait que le maréchal Darwiche Pacha était chargé du commandement en chef de ce corps expéditionnaire.

A côté de ces déplacements, des entretiens entre

hommes d'État, des déclarations diplomatiques faites par les plénipotentiaires ottomans à la Conférence donnaient à la parade l'allure d'une décision sérieusement arrêtée. Ainsi, dans une conversation entre Dufferin et Saïd, celui-ci lui confiait, le 5 août, que le nombre des hommes destinés à l'Égypte serait de 12.000 environ et qu'en conséquence un autre détachement de 5 à 6.000 suivrait probablement le premier détachement, qui était lui-même sur le point de partir immédiatement. Et Dufferin d'ajouter à son chef qu'il n'estimait pas que cela pût se réaliser avant « quelques semaines ». Deux jours après, à la séance du 7 août, Saïd délara à la Conférence que l'effectif du premier détachement était de 6.300 hommes. Sur quoi, Dufferin informait de nouveau son chef que le corps expéditionnaire turc dépasserait 12.000 hommes.

Le lendemain Saïd écrivait à l'ambassadeur anglais : « En raison de l'importance que prennent les événements en Egypte, les troupes ottomanes vont se mettre en route jeudi prochain, le 10 août, pour se rendre sur les lieux ».

Enfin, à la quatorzième séance, tenue le 11 août, le ministre des Affaires étrangères annonçait que « les troupes impériales allaient partir aujourd'hui ou demain », et, en réponse à une demande de l'ambassadeur d'Angleterre, il ajoutait ; « qu'elles ne débar-

queront pas en Egypte avant l'arrivée du commissaire et du général en chef » (1).

* * *

A supposer même que ces troupes fussent effectivement envoyées en Egypte. iraient-elles se *substituer* à l'occupation anglaise ou *coopérer* avec elle ? Sur cette question, un débat diplomatique eut lieu entre la Turquie et l'Angleterre, débat dans lequel la Conférence de Constantinople joua simplement le rôle de témoin. Le point de vue turc considérait l'envoi des troupes ottomanes comme ayant pour condition essentielle l'évacuation immédiate de l'occupation anglaise. Le point de vue anglais n'acceptait pas cette substitution, mais acceptait la coopération de la Turquie avec l'Angleterre en Egypte. Il émettait même comme conditions préalables à cette coopération : 1° la signature d'une

---

1. *Blue Book*, n° 568 du 5 août, Blunt, Consul général à Salonique, à Granville. — N° 569 du 5 août, Dufferin à Granville. — n° 575 du 5 août, Blunt à Granville. — N° 576 du 6 août, Maling, Vice-Consul à Constantinople, à Granville. — N° 598, 605 du 8 août, Dufferin à Granville. — Nos 6 à 8 du 8 août, Saïd à Musurus. — Nos 611, 616 du 8 et 9 août, Sandwith, Consul à la Canée (Crète) à Granville. — N° 621 du 9 août, Kirby Green à Granville. — N° 648 du 11 août, Dufferin à Granville. — N° 664 du 14 août, Sandwith à Granville.

Livre jaune, nos 3 et 13 du 1er et août. Noailles à Freycinet. — n° 20 du 11 août, Noailles à Duclerc.

convention militaire anglo-turque réglant les rapports des deux corps expéditionnaires ; 2° une proclamation faite par le Sultan déclarant Orabi rebelle. Les deux points de vue étaient donc essentiellement différents. Voyons rapidement comment ils furent exposés, les démarches diplomatiques qu'ils provoquèrent et le résultat auquel ils aboutirent.

Les plénipotentiaires ottomans avaient manifesté, dans leur note du 27 juillet, communiquée à la Conférence, leur espoir de voir cesser l'occupation étrangère aussitôt que les troupes ottomanes seraient rendues sur les lieux.

Cette déclaration suscita le 29 juillet, de la part de l'Angleterre, les réserves suivantes, communiquées à la Turquie et à la conférence : « 1° Le gouvernement Britannique,ne peut retenir ses troupes ni ralentir ses préparatifs ; 2° l'inaction prolongée du Sultan, en face d'une situation telle qu'elle se présente en Egypte, a imposé à l'Angleterre, aussi bien dans l'intérêt général que dans le sien propre, le fardeau qu'elle a maintenant entrepris de supporter ; 3° l'arrivée et la coopération de forces turques en Egypte seront agréées par le gouvernement de Sa Majesté, pourvu que le caractère de cette intervention soit défini d'une manière satisfaisante et dégagé de toute ambiguïté par des déclarations préalables du Sultan ; 4° le gouvernement de Sa Majesté a l'honneur de faire connaître à la Conférence que, une fois le but

militaire visé atteint, il réclamera le concours des puissances pour les mesures à prendre en vue du futur et du bon gouvernement de l'Égypte ». Pour compléter le point de vue anglais, ajoutons une autre réserve communiquée également à la Conférence : 5° avant l'envoi de troupes, une proclamation par le Sultan est nécessaire pour dénoncer Orabi comme rebelle, surtout que celui-ci avait été l'objet de distinctions honorifiques de la part du Sultan.

Dans une note fort longue, datée du 1er août, communiquée à l'Angleterre et à la Conférence, les plénipotentiaires ottomans discutèrent ces points un à un et de leur discussion se dégage assez nettement le point de vue turc : 1° Les plénipotentiaires ottomans, tout en ne préjugeant pas l'action que le gouvernement anglais a cru utile d'entreprendre en Egypte, sont pourtant d'avis que « l'action directe du souverain territorial... serait peut-être de nature à produire un effet plus pratique et plus efficace que si elle était exercée de deux côtés à la fois » ; 2° Ils repoussaient l'accusation d'inaction portée contre le gouvernement ottoman, en la justifiant par le fait que celui-ci avait des raisons pour ne pas participer à la Conférence ; qu'une fois qu'il y avait participé, il avait déclaré, dès la première séance, accepter le principe de la note identique du 15 juillet ; 3° sur le troisième point, ils invoquaient, la teneur de cette note qui avait défini les conditions d'envoi de

troupes ottomanes ainsi que leur mode d'action et qui avait prévu l'action utérieure à établir à cet effet entre la Turquie et les six puissances. Ceci n'était donc guère conciliable avec la réserve faite par l'Angleterre qui demandait, à elle seule, une déclaration préalable précédant l'acceptation par cette puissance de l'arrivée des troupes ottamanes en Egypte et leur « coopération » ; 4° « le gouvernement ottoman n'avait jamais eu pour sa part l'envie de décliner le concours des puissances qu'il appelait au contraire de tous ses vœux pour assurer le *statu quo* égyptien ». La preuve en était l'acceptation de la note identique du 15 juillet ; 5° enfin la proclamation dénonçant Orabi comme rebelle, « pour avoir un résultat sûr et efficace, devrait se faire simultanément avec la présence des troupes impériales sur les lieux ».

Quelques déclarations échangées de part et d'autre, à Constantinople et à Londres, précisent les deux points de vue que nous venons de retracer dans leurs grandes lignes. Ainsi Saïd Pacha avait invité, le 22 juillet, l'ambassadeur ottoman à Londres à faire une nouvelle démarche auprès de Granville pour essayer de l'amener au point de vue ottoman et surtout à partager l'idée que la présence sur les lieux des troupes ottomanes « seules » suffirait pour rétablir le calme. Le gouvernement anglais, disait le ministre ottoman, jugera tout naturel de mettre

fin à l'occupation anglaise, surtout que ce gouvernement, en insistant sur la nécessité d'une expédition de la part de la Turquie, n'avait jamais fait « allusion à celle d'autres expéditions ». Dans sa conversation sur ce point avec l'ambassadeur ottoman, Granville passa de l'évacuation, objet de la conversation, à la coopération en déclarant qu'il ne désirait pas discuter les questions relatives à cette coopération avant de savoir si le Sultan voulait publier immédiatement la proclamation appuyant le Khédive Tewfik et dénonçant Orabi comme rebelle.

C'est alors que Musurus répoudit — et sa réponse fut confirmée plus tard par la Porte — qu'il n'acceptait pas le terme « coopération » parce que, disait-il, le Sultan est le souverain du pays et il a, comme tel et comme mandataire des puissances, le droit d'agir en Egypte. Toutefois, ajouta-t-il, si le gouvernement anglais promettait de retirer les forces britanniques, il pourrait se référer à son gouvernement au sujet de la proclamation immédiate désirée par l'Angleterre.

Dufferin fit également des démarches presque quotidiennes pour faire renoncer la Porte à sa demande d'évacuation immédiate des troupes anglaises et surtout pour arriver à obtenir la proclamation. Si le Sultan se refusait à la faire, dit-il, le 1er août, à Saïd Pacha, aucune force de la Turquie ne serait admise à mettre le pied en Égypte. S'il désirait

coopérer avec l'Angleterre, il devrait définir au préalable l'attitude qu'il comptait prendre à l'égard d'Orabi et d'autres rebelles. Bien que c'eût été là une déclaration personnelle de l'ambassadeur anglais, Granville invita celui-ci, le 3 août, à insister sur ces idées « en termes très cordiaux » auprès de la Porte. Mais ce qui constitua vraiment un trait d'audace, ce fut l'ordre envoyé le 4 août à l'amiral Seymour de s'opposer au débarquement en Ègypte de toute force turque avant que la convention militaire n'eût été signée entre l'Angleterre et la Turquie.

Le 5 août, Dufferin informa officiellement le gouvernement ottoman que les troupes turques ne pourraient débarquer en Égypte avant la publication d'une proclamation présentant un caractère suffisant, et la signature de la convention militaire.

Enfin, le 8 août, le gouvernement anglais fut informé par une communication de Saïd Pacha que la Porte avait décidé de faire la proclamation, et que ce ministre avait été chargé d'arrêter avec l'ambassadeur anglais à Constantinople les bases d'une convention militaire.

Le gouvernement ottoman avait donc cédé pour se rallier le point de vue de l'Angleterre. Il laissa de côté, momentanément, sa demande d'évacuation immédiate et s'engagea à négocier une convention militaire. Pourtant, sur un autre point, il ne céda pas. Tout en admettant le principe d'une proclamation

déclarant Orabi rebelle, il maintint son point de vue qui consistait à ne publier cette proclamation qu'au moment même où se produirait le départ des troupes turques. Sans adhérer explicitement à cette manière de voir, l'Angleterre se mit à négocier tout d'abord la convention en se réservant d'exiger la publication de la proclamation selon la marche des négociations (1).

Deux projets furent le point de départ de ces négociations : l'un émanant du *Foreign Office* et daté du 9 août, l'autre d'origine turque, daté du 10 août. Le projet anglais se ramenait aux points suivants : 1° les troupes turques ne devraient pas dépasser, au maximum, le chiffre de 5.000 à 10.000 hommes; 2° elles devraient débarquer sur un point autre qu'Alexandrie, tel qu'Aboukir; 3° aucune opération militaire ne devrait avoir lieu qu'après l'assentiment du commandant en chef des forces britanniques; 4° les deux forces devraient évacuer simultanément

---

1. *Blue Book* N° 476 du 28 juillet, Lyons à Granville. — N°s 478 et 488 du 28 et 29 juillet, Granville à Dufferin. — N° 490 du 29 juillet, Dufferin à Granville. — N° 501 du 29 juillet, Saïd à Musurus. — N° 502 du 30 juillet, Granville à Dufferin. — N°s 513, 522 du 31 juillet et du 1er août, Dufferin à Granville. — N° 542 du 1er août, Saïd à Musurus. — N°s 549 et 558 du 3 et 4 août Granville à Dufferin. — N°s 570 et 583 du 5 et 6 août, Dufferin à Granville. — N° 602 du 7 août, Saïd à Musurus. — 610 du 8 août, Dufferin à Granville.

Livre jaune,, N° 252 du 28 juillet, Freycinet à Aunay. — N° 6 du 1er août, Tissot à Freycinet. — N° 12 du 3 août, Noailles à Freycinet.

le pays une fois que le but de leur envoi serait rempli ; 5° Pour faciliter les communications entre les deux armées, un officier anglais devrait être attaché au quartier général turc. Ce projet comportait cinq articles correspondant à ces cinq points, en dehors d'un préambule constatant la révolte militaire en Égypte et la nécessité d'y rétablir l'ordre.

Le projet turc se composait de six points : 1° sur la demande des puissances, signatrices des notes identiques du 15 juillet, le gouvernement ottoman s'engage à envoyer des troupes en Égypte pour un délai de trois mois en se réservant de prolonger la durée de leur séjour suivant les termes de la note précitée ; 2° les opérations militaires nécessaires en Égypte seront dévolues aux troupes turques ; 3° le gouvernement anglais ne permettra pas à ses troupes, se trouvant à Alexandrie, de dépasser la zone qu'elles occupent actuellement dans cette ville et ses environs ; 4° la durée du séjour des troupes anglaises à Alexandrie sera, au plus, de trois mois, à dater du jour de la signature de la présente convention ; 5° tous les individus arrêtés par suite des événements d'Égypte seront livrés aux autorités du Khédive ; 6° les mesures se rattachant à la Convention militaire seront arrêtées entre le commissaire ottoman et le commandant en chef des forces britanniques.

Dans quelles formes les négociations sur ces points allaient-elles être entamées ? Le gouverne-

ment anglais écarta, purement et simplement, l'organe de la Conférence. Il l'écarta, en fait, sans décliner explicitement la compétence du concert européen pour régler les conditions de cette coopération. Le gouvernement ottoman, de son côté, n'invoqua pas la compétence de la Conférence, mais il essaya, au cours des négociations, de soumettre à celle-ci tout ce qui touchait à la Convention, afin de ne s'engager que devant l'Europe tout entière. Les négociations eurent donc lieu directement entre la Turquie et l'Angleterre. Citons un détail significatif dénotant bien, dès le début, l'intention chez la Porte d'atermoyer. L'ambassadeur ottoman à Londres avait essayé d'entamer avec Granville une conversation au sujet de la Convention. Mais le ministre anglais évita d'entrer en communication avec lui sur cette question, pour empêcher des « confusions » de se produire.

Il laissa donc ce soin à Dufferin à Constantinople. Mais tandis que l'ambassadeur n'avait, au point de vue hiérarchique, qu'un seul chef, les négociateurs turcs, malgré leurs pleins pouvoirs, ne pouvaient se passer d'abord de l'assentiment du conseil des ministres ottomans, ensuite du consentement du Sultan. Pour négocier, Dufferin se trouvait donc en présence, d'une part, de Saïd, ministre des Affaires étrangères et d'Assim, ministre des fondations pieuses (*Evkaf*); de l'autre, du grand Vizir avec le Conseil des minis-

tres, et finalement du Sultan. C'est ce qui explique, jusqu'à un certain point, la lenteur des négociations. Il y eut, cependant, nous en sommes convaincu, plus que des lenteurs fortuites : il y eut des atermoiements voulus et calculés de la part du Sultan et de la part de Dufferin, pour cette simple raison que tous deux répugnaient à l'envoi des troupes turques en Égypte. Il n'y avait donc rien de surprenant à voir ces négociations traîner en longueur.

Le 10 août, Dufferin communiqua le projet de son gouvernement à la Porte. Saïd ne put pas négocier immédiatement, car les réunions du conseil des ministres, provoquées peut-être intentionnellement par le Sultan, l'empêchèrent de le faire : d'où un premier retard de deux ou trois jours. A partir du 14 août, les deux parties se trouvèrent en présence des deux points essentiels qui nécessitèrent plus d'un mois de négociations : 1° la fixation de l'effectif de troupes du Sultan ; 2° l'indication du lieu ou des lieux de débarquement de ces troupes. Le 16, Granville autorisait Dufferin à laisser le choix au Sultan entre Damiette, Rosette ou Aboukir. Le 18, Dufferin fit une concession de forme : le contingent ottoman, fixé à 5 ou 6.000 hommes, pourrait être ultérieurement augmenté, en cas de nécessité et à la suite d'un commun accord entre les deux parties. Les négociateurs ottomans acceptèrent ces conditions *ad referendum*. Mais le Sultan refusa d'y adhérer. Il voulait

être laissé maître, non seulement du nombre des soldats à envoyer, mais aussi de l'endroit de leur débarquement pour lequel il désignait particulièrement Alexandrie. Il demanda aussi que les opérations militaires pussent être suspendues par le commandant turc s'il jugeait que le nombre de ses troupes n'était pas suffisant et qu'il fallût attendre de nouveaux renforts de Turquie.

Une autre difficulté surgit presqu'au même moment: les autorités du gouvernement ottoman en Syrie interdirent la sortie de chevaux et de mulets achetés pour les convois de l'expédition anglaise en Égypte. La douane de Smyrne arrêta ainsi près de 700 de ces animaux. L'Angleterre protesta en invoquant la caducité du règlement prohibant ces exportations depuis le mois de mars écoulé. Dufferin tint surtout un langage sévère. Il menaça de rompre les négociations au sujet de la convention et invita la Porte à considérer « comme nulle et non avenue toute assurance amicale, toute expression qu'il avait pu lui adresser en dehors de la Conférence ».

Saïd demanda à discuter de nouvelles conditions, mais Dufferin s'y refusa en se basant sur les instructions de son gouvernement qui ne l'autorisait pas à en admettre et à discuter en dehors des conditions formulées dans le projet anglais. La situation était tellement tendue qu'il sembla, à ce moment, à l'ambassadeur de France à Constantinople « que le gou-

vernement anglais était décidé à exercer une nouvelle pression. » Enfin, le Sultan envoya un de ses secrétaires à Dufferin pour lui promettre qu'à l'avenir, il ne se produirait plus aucune interdiction d'exportation d'animaux de la Syrie. Les négociations sur la convention reprirent, non sans avoir subi encore un nouveau retard du fait de cette difficulté.

Le Sultan insistait sur le choix de la ville d'Alexandrie comme lieu de débarquement et Granville renouvelait à Dufferin ses instructions tendant à repousser la demande du Sultan. Les Anglais ne voulaient pas permettre aux troupes ottomanes d'occuper une position aussi forte qu'Alexandrie. Devant cette situation Bismarck intervint entre les deux parties, et Granville consentit à laisser encore ajouter au choix du Sultan, Suez ou Port Saïd, mais il persistait à refuser catégoriquement Alexandrie.

Enfin, le 2 septembre, les deux parties purent se mettre d'accord sur tous les points de la Convention et en rédiger le texte final prêt à recevoir la signature des plénipotentiaires. Le préambule de ce nouveau texte constatait que l'armée d'Égypte s'étant révoltée contre l'autorité du Khédive, établie par les firmans et les traités existant entre la Porte et les autres puissances, la reine d'Angleterre et le Sultan ayant résolu de réprimer cette révolte et de rétablir l'ordre en Égypte, Leurs Majestés avaient décidé de conclure une convention militaire et nommé, à cet

effet, pour plénipotentiaires : d'une part, Dufferin ; et de l'autre, Saïd et Assim, lesquels avaient convenu des articles suivants. Venaient ensuite 5 articles, renfermant successivement ces cinq points: 1° le gouvernement ottoman ayant l'intention d'envoyer un corps d'armée en Égypte, fixait le chiffre à 5.000 ou 6.000 hommes, en se réservant d'arriver au nombre nécessaire d'après une entente ultérieure entre les parties contractantes ; 2° les troupes expéditionnaires ottomanes débarqueraient à Aboukir ; 3° les commandants en chef des deux corps d'armée s'entendraient au préalable sur les mouvements et les opérations des troupes ottomanes, qui dépendraient exclusivement de leur propre commandant en chef ; 4° aussitôt que les motifs qui avaient provoqué les mesures militaires en Égypte auraient cessé d'exister, l'évacuation des troupes des parties contractantes aurait lieu simultanément ; 5° dans le but de faciliter les communications entre les deux armées, il serait attaché à chacune d'elles un officier supérieur appartenant à l'autre. Ces deux officiers supérieurs auraient le même grade.

Voyant s'approcher l'heure de la signature de cette convention, Granville revint, le 3 septembre, sur la proclamation déclarant Orabi rebelle. Il affirma de nouveau que sans cette proclamation, la convention ne pourrait être définitivement acceptée. Enfin, le 5 septembre, elle fut paraphée de part et

d'autre, mais Dufferin n'était guère pressé en réalité d'arriver à ce résultat. Il avait dans l'idée, — et il se proposait de faire partager son point de vue au Sultan, — que la convention ne serait mise à exécution que quatre semaines après sa signature.

Ce procédé d'atermoiements visible, auquel s'adonnait habilement l'ambassadeur anglais, fut aussi le procédé du Sultan. Après avoir autorisé Saïd et Assim à signer la convention, il se remit à proposer certains changement, tendant à remplacer le mot « débarqueront » dans l'article 2, par les mots « se rendront ». Cette nouvelle proposition amena encore du retard. D'un autre côté, Granville proposa encore un autre changement. Il y avait, en somme, aussi peu de bonne volonté à Londres qu'à Constantinople pour arriver à une entente (1).

1. *Blue Book.* — N°s 563, 596, 603, 617 et 625 des 5, 8, 8, 9 et 10 août, Granville à Dufferin. — N° 523 du 10 août, Saïd à Musurus. — N° 632 du 10 août, Granville à Dufferin. — N° 646 du 11 août, Dufferin à Granville. — N° 683 du 16 août, Granville à Dufferin. — N°s 2, 10, 12 et 27 des 17, 18, 19 et 20 août, Dufferin à Granville. — N° 30 du 21 août, Granville à Dufferin. — N°s 50, 51 du 23 août, Dufferin à Granville. — N° 54 du 24 août, Granville à Dufferin. — N°s 57, 63, 66, 68 et 87 des 24, 26, 22, 27 et 26 août, Dufferin à Granville. — N° 92 du 31 août, Granville à Malet. — N° 94 du 31 août, Dufferin à Granville. — N° 96 du 1er septembre, Granville à Dufferin, — N° 98 du 2 septembre, Dufferin à Granville. — N° 100 du 3 septembre, Granville à Dufferin. — N°s 108, 109, 111 et 124 des 6, 7 et 10 septembre, Dufferin à Granville. — N° 118 du 9 septembre, Granville à Dufferin. — N° 125 du 11 septembre, Granville à Dufferin.

Livre jaune. — N° 42 du 20 août, Noailles à Duclerc.

* * *

Brusquement, les journaux de Constantinople publièrent, le 6 septembre, une proclamation déclarant Orabi rebelle, proclamation très favorable à l'Angleterre puisqu'elle justifiait le bombardement d'Alexandrie, l'intervention militaire des Anglais et condamnait très sévèrement Orabi, contrairement même à la réalité des faits.

Pourtant Dufferin, satisfait de l'avoir obtenue, signifia qu'elle ne répondait pas entièrement aux vues de son gouvernement, parce qu'il y avait eu altération des termes, et surtout parce qu'elle venait trop tard.

Dans son expédition contre l'armée égyptienne, l'Angleterre recourut non seulement à ses armes, mais aussi à tous les moyens diplomatiques qui étaient en son pouvoir. La proclamation en question offrait un intérêt particulier aux yeux du gouvernement anglais, parce qu'elle était un moyen d'affaiblir l'ascendant d'Orabi sur son armée. Aussi, dès le 26 juillet, l'Angleterre avait-elle recouru à la conférence pour obtenir cette proclamation du Sultan. Mais la conférence de Constantinople s'était contentée de prendre acte de cette proposition, sans faire aucune démarche, dans ce sens, auprès du gouvernement ottoman.

Granville continua alors à demander directement à chaque cabinet d'appuyer Dufferin en vue de parvenir à obtenir cette proclamation.

Au cours des négociations sur la convention, nous l'avons déjà vu, la proclamation formait une condition *sine qua non*. Mais, comment se fait-il que, contrairement à la déclaration primitive du Sultan, qui n'entendait publier cette proclamation qu'au moment même du départ des troupes ottomanes, elle fut faite le 6 septembre, alors que la Convention n'était pas encore définitive ? Dufferin attribua la brusque publication à une lettre d'Orabi au Sultan où il employait des termes quelque peu irrévérencieux. Nous ne pouvons pas croire à cette explication. Le Sultan prit soin que son nom ne fût pas mêlé à cette pièce qui, en réalité, fut rédigée comme si elle émanait uniquement du gouvernement ottoman. Or, la valeur efficace de la proclamation aurait été d'émaner uniquement d'Abdul Hamid, comme souverain et surtout comme Khalife de tous les musulmans.

Aussitôt faite, elle fut portée à la connaissance des soldats et des volontaires de l'armée d'Orabi en Egypte. Nous ignorons par les soins de quelle autorité cette proclamation fut ainsi répandue parmi le soldats, mais il est un fait certain, c'est que cette pièce produisit sur les combattants — nous tenons personnellement le fait des témoignages de survivants — une démoralisation des plus funestes. Nous nous

permettons de donner ici l'analyse de ce document, non seulement pour apprécier l'effet qu'il produisit sur l'armée égyptienne, mais aussi pour nous faire une idée plus complète de l'incohérence de la politique d'Abdul Hamid à l'égard de la révolte d'Orabi.

La proclamation commençait par affirmer que le Khédive étant le représentant unique du Sultan, dans l'administration de l'Egypte, tout acte contraire à ses ordres entraînait la responsabilité de son auteur. Elle qualifiait ensuite Orabi de « criminel » et mettait à sa charge la perturbation de l'ordre, la responsabilité d'avoir « placé une nombreuse population dans le cas de subir des pertes immenses d'hommes et de biens » et d'avoir provoqué « les interventions » militaires étrangères en Egypte.

Le gouvernement anglais, dit encore la proclamation, était allé jusqu'à bombarder Alexandrie, car les armements des forts de cette ville, malgré les ordres réitérés de la Porte auxquels Orabi avait désobéi, avaient constitué « un état agressif » contre la flotte anglaise et provoqué, dès lors, la méfiance » de ce gouvernement.

Il était inexact, de plus, de représenter l'ouverture du feu des batteries de la ville comme un acte de légitime défense de la part des Égyptiens, car le véritable acte d'Orabi « était de créer le désordre dans le pays, de semer la division parmi la population égyptienne et de servir ses intérêts personnels illé-

gitimes ». Les actes, qui avaient amené l'intervention militaire étrangère dans le pays, étaient la cause de la « si grande effusion de sang » et de la « situation difficile » dans laquelle se trouvait actuellement le gouvernement ottoman. En faisant assiéger le palais du Khédive, immédiatement après le bombardement, Orabi avait provoqué le débarquement de troupes à Alexandrie. Il avait aussi désobéi aux conseils de la mission.

Il avait ouvertement déclaré à Darwiche Pacha sa résolution d'opposer la force à tous ceux, étrangers ou non, qui viendraient en Égypte, fût-ce même les soldats du gouvernement ottoman.

De même, sa retraite au Caire où il s'était déclaré « l'ennemi » du gouvernement légal de l'Égypte avait amené l'extension des mesures prises par le gouvernement britannique, « afin de sauvegarder son honneur militaire » et accru les difficultés politiques, le tout au préjudice de l'Égypte. Ses protestations répétées de fidélité envers le Khédive et d'obéissance à la Porte, qui lui avaient valu, sur la proposition de Darwiche Pacha, une décoration ottomane d'un ordre élevé, afin de lui inspirer encore « des sentiments d'obéissance et de dévouement » ne l'avaient nullement empêché de persister dans sa conduite « illégale » et de se proclamer lui-même rebelle. « En conséquence, concluait la proclamation, tout le monde doit savoir

que le caractère d'insurgé que s'est approprié Orabi Pacha est le résultat de sa conduite et de ses procédés, et que le gouvernement impérial est décidé à maintenir l'autorité et les privilèges de Son Altesse le Khédive » (1).

III

Les négociations directes entre l'Angleterre et la Turquie, l'absence de tout sujet de délibérations pour le concert européen, l'action militaire anglaise engagée depuis le mois de juillet en Égypte, toutes ces raisons amenèrent d'abord l'ajournement de la Conférence, lequel entraîna, par suite surtout du succès final de l'expédition britannique, l'échec définitif de la Conférence.

1. Sur cette question de la proclamation consulter les documents suivants : *Blue Book* : N[os] 460 et 489 du 26 et 29 juillet, Dufferin à Granville. — N° 519 du 31 juillet, Saïd à Musurus. — N° 523 du 1[er] août, Granville à Dufferin. — N° 526 du 1[e] août, Elliot à Granville. — N° 545 du 2 août, Dufferin à Granville. — N° 557 du 7 septembre, Granville à Elliot. — N[os] 560, 583 des 4 et 6 août, Dufferin à Granville. — N° 585 du 7 août, Granville à Dufferin. — N° 595 du 7 août, Dufferin à Granville. — N° 597 du 8 août, Granville à Dufferin. — N° 602 du 7 août, Saïd à Musurus. — N° 620 du 9 août, Dufferin à Granville. — N[os] 625, 626 du 10 août, Granville à Dufferin. — N[os] 656, 658 et 651 des 13, 8 et 23 août, Dufferin à Granville. — N° 100 du 4 septembre, Granville à Dufferin. — N[os] 107, 110 des 6 et 7 septembre, Dufferin à Granville. — N° 121 du 10 sept, Granville à Dufferin. — N° 122 du 10 sept., Granville à Molet. — N° 150 du 12 septembre, Dufferin à Granville, texte de la proclamation traduite en français par le ministère des Affaires étrangères à Constantinople.

Dès le 28 juillet, les indices de cet échec commencèrent à se faire jour du côté du gouvernement russe, sous l'influence personnelle du Tsar. Ayant ressenti une vive indignation à la suite du bombardement d'Alexandrie, Alexandre III ne pouvait regarder d'un bon œil la continuation des préparatifs militaires en Angleterre. Aussi ces préparatifs, l'étendue du programme de l'expédition anglaise en Égypte, furent-ils les raisons qui suscitèrent l'irritation de la Russie soucieuse, en cette occurrence, de sauvegarder la dignité du concert européen. Son chargé d'affaires à Constantinople fut invité, en effet, le 28 juillet, à s'abstenir de prendre part à la Conférence jusqu'à ce qu'il eût reçu les instructions qui lui étaient annoncées. Cette mesure était prise, disait la Russie, en raison de ce fait qu'on « discutait dans le vide », non seulement parce qu'il n'y avait pas un programme d'ensemble « pratique », mais aussi parce que, tandis qu'on discutait sur les bases du maintien du *statu quo*, des mesures militaires prises par une certaine puissance rendaient vaine cette discussion. La Conférence était donc amenée de la sorte à « enregistrer les faits accomplis » L'intention de la Russie était d'ailleurs de ne pas « se retirer », de la Conférence mais de « s'abstenir » de prendre part aux séances où il n'y aurait pas de questions précises à discuter. Sur la demande de l'Angleterre, elle autorisa M. Onou à assister aux séances relatives

à la protection du canal de Suez. Le 2 août, le représentant de la Russie prit place à côté de ses collègues et, sans discontinuer, participa aux délibérations des séances suivantes (1).

Bien que l'incident fût clos, un sentiment général de lassitude commençait à se manifester chez les diplomates de diverses capitales. Corti interprétait ce sentiment en écrivant au ministre des Affaires étrangères d'Italie : « La Conférence se trouve en présence d'une équivoque qui ne peut se prolonger indéfiniment. Comment, en effet, pourrait-elle traiter la question égyptienne en ignorant les faits principaux dont l'Égypte est le théâtre, l'expédition britannique dans l'intérieur, par exemple, et l'occupation par les Anglais des positions les plus importantes du canal de Suez ? Cela est si vrai que, pendant que nous discutons sur l'intervention ottomane, l'ambassade d'Angleterre négocie « avec la Porte une convention militaire à laquelle celle-ci a déjà consenti en principe. » Il répugnait donc aux puissances, qu'au moment où l'Angleterre se livrait à des opérations

1. *Blue Book* ; Nos 489, 491 du 29 juillet, Dufferin à Granville. — N° 495, du 29 juillet, Granville à Thornton. — N° 499, du 29 juillet, Dufferin à Granville. — N° 511, du 31 juillet, Thornton à Granville. — N° 518 du 31 juillet, Granville à Thornton. — N° 534 du 2 août, Thornton à Granville.

Livre jaune ; N° 253 du 28 juillet, Noailles à Granville. — Nos 257, 258, 260, des 30, 31 juillet, Freycinet aux ambassadeurs auprès des grandes puissances. — N° 7 du 2 août, Jaurès à Freycinet.

militaires, leurs représentants, comme le disait Hatzfeld, jouassent le rôle de rois fainéants. De là un nouveau besoin se fit sentir : celui d'ajourner la Conférence, jusqu'à la fin de l'action armée engagée par les Anglais.

La Russie fut la première puissance à faire des ouvertures sur le désir de suspendre les travaux de la Conférence. Elle le fit, le 10 août, à l'Angleterre et aux autres puissances. Le lendemain, le chargé d'affaires d'Autriche à Londres entretint Granville du désir du cabinet de Vienne de soumettre à la Conférence une formule réservant à l'Europe la décision sur la question générale d'Égypte.

En d'autres termes, l'Autriche, en acceptant l'ajournement, voulait obtenir d'avance de l'Angleterre l'engagement de n'introduire aucun changement dans le *statu quo* de l'Égypte sans recourir à l'adhésion préalable du concert européen. Ce point de vue était aussi celui de l'Allemagne, de l'Italie et de la Russie.

Aussi Dufferin et Noailles purent-ils signaler, chacun de son côté, le 11 et le 13 août, une tendance générale à demander la suspension. En présence de cette information, M. Duclerc s'empressa d'autoriser l'ambassadeur de France à se rallier à toute proposition qui sera faite dans ce sens.

A la seizième séance, tenue le 14 août, il n'y eut pas de proposition d'ajournement présentée par un

ou plusieurs membres, mais simplement la constatation de ce désir exprimé par les représentants des grandes puissances. « Les représentants des puissances, disait la fin du protocole de cette séance, ayant exprimé l'avis unanime que le moment leur semblait venu de suspendre les travaux de la Conférence, les plénipotentiaires ottomans n'ont pas partagé cette manière de voir et se sont réservé de nous faire connaître la date de la prochaine séance. Le jour où les puissances croiront opportun de suspendre nos séances, nos gouvernements auront à nous donner l'instruction formelle de faire une déclaration en ce sens à la Conférence. »

Des termes de ce protocole se dégageait nettement la possibilité d'une réunion ultérieure de la Conférence, tout au moins pour prendre acte de son ajournement. Néanmoins cette seizième séance devait être la dernière. Le comte Kalnoky aurait même désiré qu'elle prononçât son ajournement dès sa réunion du 14 août.

Il semblait bien exprimer par là l'opinion générale, car entre le 17 et le 28 août les puissances s'accordèrent pour suspendre les travaux de la Conférence.

Quant à la formule désirée par la triple alliance et la Russie, concernant l'attribution à la compétence européenne du règlement de la question générale de l'Égypte, elle ne fut pas non plus proposée à cette réunion, mais fut l'objet de négociations directes

entre les cabinets des grandes puissances, négociations ayant pour but de l'incorporer au protocole de la même séance. Elle était conçue en ces termes, brefs mais substantiels : « Une amicale entente existe entre les cabinets européens qu'aucun règlement définitif de la question égyptienne n'aura lieu sans la coopération de toutes lés puissances. » La formule ne disait pas « les grandes puissances ». pour ne pas écarter la Turquie. D'autre part, elle ne contenait aucune remontrance à l'adresse de l'action isolée de l'Angleterre ; loin de là, puisqu'elle débutait même, au contraire, par une expression courtoise.

Granville ne pouvait se heurter de front à cette quadruple alliance. Aussi ne s'opposa-t-il pas en principe à la formule, sans adhérer toutefois au mot « coopération » qu'elle contenait. Il proposa aux autres cabinets de le changer par le mot « consultation » ou « communication ». Kalnoky suggéra alors le mot « concours » qui fut également repoussé par Granville comme ayant le même sens que coopération. Il repoussait l'un et l'autre de ces termes, parce qu'ils impliquaient tous deux que le dissentiment d'une seule personne suffirait à entacher de vice l'accord final des puissances unies moins une. Or, comme dans toute conférence internationale, telle que celle de Constantinople, les décisions sont prises à l'unanimité, ces refus réitérés déno-

taient visiblement, chez Granville l'intention de ne plus soumettre dans l'avenir la question égyptienne à un Congrès international. Dès lors, la Conférence de Constantinople n'avait plus guère de chance de rouvrir ses séances, puisque son principe fondamental était l'unanimiié des puissances dans les décisions à prendre.

Nous croyons cependant que l'essai tenté par le comte de Kalnoky de tenir ainsi l'Angleterre en lisière, était superflu. Les instructions de Granville, en date du 29 juillet, dont le contenu avait été transmis par Dufferin aux ambassadeurs et à Saïd, par l'importante note du 30 juillet, communiquée à la séance de la Conférence, tenue le 2 août, étaient suffisantes pour considérer l'Angleterre comme engagée par ses propres déclarations, sur ce point, envers l'Europe et la Turquie.

Cette note du 30 juillet, nous l'avons déjà vu, stipulait, dans son quatrième paragraphe : « Le Gouvernement de Sa Majesté a l'honneur de faire connaître à la Conférence que, une fois le but militaire visé atteint, il réclamera *le concours* des puissances pour les mesures à prendre en vue du futur et bon gouvernement de l'Égypte ». La formule a le privilège d'être claire et de ne pas prêter à double entente. L'interprétation donnée plus tard par Granville des mots « coopération » et « concours », comme impliquant l'unanimité des puissances, s'applique

également ici au même mot employé dans la note anglaise du 30 juillet. Remarquons, en passant, que la traduction française de cette note fut, officiellement rédigée par l'ambassade anglaise à Constantinople et que le mot « concours » est l'exacte traduction du mot correspondant dans le texte anglais « aid ». L'Angleterre ne pouvait donc se passer du consentement unanime des puissances en ce qui concernait la question générale de l'organisation politique définitive de l'Égypte (1).

Pendant ce temps, la victoire de l'expédition militaire anglaise sur les résistances égyptiennes s'accentuait de jour en jour.

Nous ne saurions ici faire l'étude de cette campagne, qui soulève des questions variées et délicates qui ne sont pas encore complètement élucidées. Elle mérite, en effet, de faire l'objet d'une enquête historique spéciale se rattachant à l'histoire militaire de l'Égypte ou de l'Angleterre. Retenons seulement, postérieurement au bombardement

1. *Blue Book* : N° 628 du 10 août, Thornton à Granville. — N° 639 du 11 août, Granville à Elliot. — N° 642, 1 des 11 et 17 août, Dufferin à Granville. — N° 3 du 18 août, Granville à Dufferin. — N° 7 du 19 août, Hangelmüller à Granville. — N° 24 du 16 août, Elliot à Granville. — Nos 42, 44, des 16, 17 août, Paget à Granville. — N° 72 du 28 août, Granville à Dufferin. — N° 104 du 6 septembre, Granville à Elliot. — N° 115 du 8 septembre, Plumkett à Granville. — N° 136 du 13 septembre, Granville à Elliot.

Livre jaune : N° 26 du 13 août, Noailles à Duclerc. — N° 27 du 13, Duclerc à Noailles. — N° 31 du 14 août, Noailles à Duclerc. — N° 39 du 18 août, Duchâtel à Duclerc.

d'Alexandrie, les dates marquant les étapes de la victoire anglaise : le 9 août, occupation de Suez, le 21 de Port Saïd et le 22 d'Ismaïlieh. Ainsi les rives du canal étaient déjà garnies de troupes britanniques avant même que les puissances eussent commencé à mettre à exécution leur projet de protection collective. Le 13 septembre, défaite d'Orabi à Tel-El-Kébir, le 14 occupation de Zagazig et le 15 occupation du Caire (1).

Durant cette période de l'action isolée de l'Angleterre, la Conférence de Constantinople n'exerça aucun contrôle sur cette intervention, contrairement à ce qu'ont prétendu quelques membres conservateurs du Parlement anglais. Une seule question, relativement à l'occupation de Suez, fut posée par le chargé d'affaires de Russie à son collègue anglais à la séance de la Conférence tenue le 11 août. Celle-ci fut également saisie, le 26 juillet, de la demande de l'Angleterre tendant à proclamer rebelle Orabi. Elle fut encore saisie le 2 août d'une note relative à cette proclamation et à la présence des troupes anglaises en Égypte. La Conférence de Constantinople n'ignorait donc pas officiellement que ces troupes étaient en égypte. Ceci nous permet de conclure que, durant

1. *Blue Book* : N[os] 28, 33, 128, 138, 146, des 21, 22 août, 13, 14 septembre, Malet à Granville.

Livre jaune : N° 20 du 11 août, Noailles à Duclerc. — N° 40 du 20 août, Yarges à Duclerc. — N[os] 58, 62 des 13, 14 septembre, Dobignie à Duclerc. — N° 66 du 15 septembre, Vorges à Duclerc.

une partie de la crise égyptienne, deux actions furent conduites parallèlement : l'action diplomatique de la Conférence représentant le concert européen d'une part, et l'action militaire représentant l'Angleterre de l'autre.

Si l'action diplomatique ne produisit aucun effet sur l'action militaire, celle-ci, au contraire, rendit définitif l'échec de l'autre. La Conférence ajournée, depuis le 14 août, ne devait plus se réunir à partir du succès des armes britanniques. Tous les projets qui y avaient été élaborés échouèrent lamentablement. Ainsi le projet de protection collective du Canal de Suez resta lettre morte sans avoir reçu le moindre commencement d'exécution. Le projet de convention militaire anglo-turque eut le même sort. Sur ce point, ne laissons pas dans l'oubli un détail piquant qui montre que tandis que la tragédie arrivait à son dénouement au Caire, la comédie continuait à se dérouler à Constantinople.

Abd-ul-Hamid invita, le 15 septembre, à 3 heures de l'après-midi, Dufferin à se rendre à Yildiz Kiosk. L'ambassadeur présumait que le Sultan allait continuer à discuter avec lui sur les termes de la proclamation, aussi bien que sur le texte de la Convention.

Ce fut, en effet, l'objet de l'invitation comme si l'on ignorait des deux côtés ce qui venait de se passer en Égypte. Dufferin fut placé dans une pièce contiguë à celle où se trouvait le Sultan et la

conversation eut lieu entre eux par l'intermédiaire des hauts personnages de l'Empire. Elle dura onze heures de suite, pendant lesquelles le Sultan et l'Ambassadeur discutèrent le plus sérieusement du monde, point par point, la proclamation et la convention. A un moment de la conversation Dufferin, perdant patience, se leva en disant qu'il avait l'air de représenter une puissance dont les armées avaient été détruites, plutôt qu'un pays qui venait de remporter une éclatante victoire. Là-dessus Pachas, Vizirs et Maréchaux le retinrent par son habit et lui serrèrent les mains avec effusion, le suppliant de ne pas amener sur leurs têtes la colère du Sultan.

Le 18 septembre, Granville autorisait Dufferin à rompre les négociations sur la Convention, la nécessité de l'envoi de troupes ottomanes ayant disparu (1).

Les engagements de désintéressement qui seuls paraissaient rester debout de tous les travaux de la Conférence, étaient plutôt des engagements platoniques sans aucune sanction réelle. La morale publique qui aurait pu leur donner la garantie d'un véritable pacte international n'est pas une des choses sacrées de notre époque !

---

1. *Blue Book*, n°s 147, 151 du 15 septembre, Granville à Dufferin. — N° 152 du 18 septembre, Dufferin à Granville.

CONCLUSION

La diplomatie européenne fut donc incapable de prévenir la crise égyptienne et d'empêcher l'ouverture de la question d'Égypte, et, une fois cette question posée, d'y apporter un remède fondé sur le droit.

Durant la période, antérieure, à l'action isolée de l'Angleterre, la politique anglo-française, loin d'atténuer la crise, ne fit que l'accroître par une intervention continuelle auprès du gouvernement égyptien, bien plutôt pour défendre les intérêts financiers des deux pays, qui n'étaient d'ailleurs, en rien menacés, et affermir leur situation privilégiée que pour s'employer, avec désintéressement, à conserver au mouvement national de 1882 ce qu'il contenait de légitime et de propre à une nationalité naissante. Presque toutes les combinaisons de cette politique conçues, en apparence, pour régler pacifiquement la situation, n'étaient que des prétextes pour gagner

du temps. Elles échouèrent toutes parce que les deux puissances occidentales ne voulurent pas les rendre efficaces, parce qu'elles excluaient la coopération du Sultan dont l'autorité légale et l'influence morale auraient suffi à réaliser l'apaisement. Le Sultan, lui-même, n'avait nullement le sens politique des nécessités de la situation, car il manqua d'habileté pour parer au danger qui menaçait son autorité comme suzerain en Égypte et son prestige comme khalife dans le monde musulman.

La Conférence de Constantinople, tardivement conçue, aurait peut-être pu travailler utilement si elle avait été réunie un peu plus tôt. Son éclosion fut retardée par la politique exclusiviste anglo-française et par l'intérêt tardif qu'attachèrent les quatre autres puissances à la crise égyptienne. Son œuvre fut insignifiante parce qu'elle n'était pas investie d'un titre de droit incontesté pour le règlement des affaires intérieures de l'Égypte, parce qu'elle n'avait pas été pourvue, au préalable, d'une sanction collective pour assurer l'exécution de ses décisions et surtout parce que son importance relative se trouva encore diminuée par l'action isolée de l'Angleterre. Elle éehoua par les lenteurs de sa procédure, lenteurs inhérentes au formalisme traditionnel des chancelleries dans leurs négociations réciproques et à la nature de toute réunion représentant une variété de souverainetés nationales que

les intérêts parfois opposés empêchent d'arriver promptement à une entente unanime. Elle échoua aussi pour d'autres raisons :

1° l'indifférence de la diplomatie de l'Europe orientale à s'intéresser d'une façon effective à la question égyptienne ;

2° l'abstention de la Turquie de procéder, en fait, à l'envoi de troupes en Égypte après en avoir accepté le principe sur l'invitation de la Conférence ;

3° enfin, elle échoua surtout en raison du succès de l'action isolée de l'Angleterre.

Quant à cette dernière, elle se servit de la Conférence pour concentrer l'attention de l'Europe sur des discussions infructueuses en vue d'éviter des dissentiments immédiats avec les puissances évincées, surtout avec la France et la Turquie, voire même pour y puiser une arme contre la résistance défensive des Égyptiens. Son action isolée doit un titre de reconnaissance, pour son succès, à cette Conférence d'ambassadeurs réunie au nom de l'équilibre européen.

En somme, peut-on dire en terminant, la Conférence de Constantinople ne constitue pas une date marquante dans l'histoire diplomatique spéciale à l'Égypte. Dans l'histoire générale de ce pays, elle

mérite d'être subordonnée incidemment au fait capital de l'intervention isolée de l'Angleterre, comme une manifestation inefficace du concert européen.

BIBLIOGRAPHIE

I

Bibliographie

1. Brehier (Louis). — L'Égypte de 1798 à 1900 (Contient d'excellentes indications bibliographiques).
2. The cambridge moderne History. — t. 12°, p. 913-914.
3. Ibrahim hilmy (H.-H). Prince. — The literature of Egypt, from earliest time to the year 1886 inclusive, 2 vol. London, 1886-1887.

II

Documents officiels

1. Blue Book. — Ou documents Diplomatiques publiés par le gouvernement anglais, 1881-1882.
2. Bulletin des lois et décrets. — (Gouvernement égyptien), 1881-1882.
3. Hansard parliamentary debates, 1882 (1).
4. journal officiel égyptien, 1881-1882.

1. *L'Annual Register* contient un résumé de ces débats.

5. JOURNAL OFFICIEL FRANÇAIS. — Débats parlementaires, 1882 (1).
6. LIVRES JAUNES. — Ou documents diplomatiques publiés par le gouvernement français, 1881-1882.
7. LIBRO VERDE. — Ou documents diplomatiques publiés par le gouvernement italien, 1881-1882.
8. PROCÈS DES REBELLES. — Interrogatoires et témoignages devant la Commission d'instruction du Caire (2).
9. Recueil de tous documents officiels du gouvernement Égyptien, 1881-1882.

III

MÉMOIRES ET OUVRAGES D'AUTEURS QUI ONT PRIS PART A LA QUESTION ÉGYPTIENNE

1. BROADLEY (A.-M.). — How we defended Arabi and his friends. A Story of Egypt and the Egyptians 1884.
2. COLVIN (Sir A.). — The Making of modern Egypt, 1906.
3. CRISPI. — Mémoires, t. II, 1911.
4. CROMER (Earl of). — Modern Egypt. 2 vol. 1908; 1 vol. 1911 (Dernière édition).
5. FREYCINET (Ch. de). — La Question d'Egypte, Paris, 1905.
6. KAMEL (Pacha). — Mémoires, Constantinophe 1911. Trad. arabe par le Jour, Al Moyad au Caire.

1. L'*Année politique* de Daniel contient un résumé de ces débats sous la rubrique *Informations de l'étranger. Le Journal officiel* donne régulièrement un compte rendu, par l'agence Havas, des débats parlementaires en Angleterre et ailleurs.

2. Ils furent reproduits et publiés textuellement en Arabe par S. Nakache *L'Egypte aux Egyptiens* et forment les 7e, 8e et 9e volumes de cet ouvrage.

7. Milner (Sir Alfred). — England in Egypt. 1892, 6e éd., 1899. Traduction française, par M. F. Marzuc. Paris, 1898.
8. Malet (Sir E.). — Egypt 1879-1883, London, 1900.
9. Royle (G.). — Egyptian Campaigns 1882-1899. London, 1900.
10. Said Pacha (Grand Vizir). — Mémoires 4 vol. t. II. Constantinople 1910 (en langue turque).

IV

Études et ouvrages divers

1. Baker. — The Egyptian Question. Letters tho the *Times* and the *Pall Mall Gazette*. London, 1894.
2. Beneditti. — La Question d'Égypte (Revue des Deux-Mondes, 1er et 15 novembre 1891).
3. Broves (Achille). — Français et Anglais en Égypte. Paris, 1910.
4. Bourguet (Alfred). — La France et l'Angleterre en Égypte. Paris, 1897.
5. Bréhier (Louis). — L'Égypte de 1798 à 1900.
6. Charmes (G.). — L'Insurrection militaire en Égypte. Le Triomphe du parti militaire (Revue des Deux-Mondes, 1er novembre 1883).
7. Cocheris (J.). — Situation internationale de l'Égypte et du Soudan. Thèse de droit. Paris, 1903.
8. Dicey (E.). — The Story oh the Khadivats. London, 1902.
9. Driault (Édouard). — La Question d'Orient, 5e édition, 1912.
10. Dupuis (Charles). — Le Principe d'équilibre et le concert européen. Paris, 1909.
11. Giffard (B.). — Les Français en Égypte. Paris, 1883.

12. Girard (B.). — L'Égypte en 1882. Paris, 1884.
13. Guillon (E.). — L'Egypte contemporaine. Grenoble, 1885.
14. Hippeau (Edmond). — Histoire diplomatique la Troisième République, 1870-1889. Paris, 1889.
15. Léger (Eugène). — La Question d'Egypte et l'occupation anglaise. Thèse de droit. Paris, 1902.
16. Leroy-Beaulieu. — Le Canal de Suez et les éventualités politiques (Économiste français, 8 juillet 1882).
17. Noailles. — Les Anglais en Égypte. Paris, 1898.
18. Notovitch (Nicolas). — L'Europe et l'Égypte. Paris, 1898.
19. Pemeant (G.). — L'Égypte et la politique française. Thèse de droit. Paris, 1909.
20. Rassignol (L.-M.). — Le Canal de Suez. Thèse de droit. Paris, 1898.
21. Resener (Hans). — L'Egypte sous l'occupation anglaise et la question égyptienne. Le Caire, 1897.
22. Sandwith (F.-M.). — Egypt and the Egyptian Sudan. (Cambridge Modern History, t. XII, p. 429-456).
23. Sélim Khail Nakach. — Mars Lilmasrien (L'Égypte aux Égyptiens en arabe, 6 vol Alexandrie, 1884).
24. Velay (Ét.). — Les Rivalités franco-anglaises en Egypte (1876-1904). Thèse de droit. Toulouse, 1904.
25. Wallace (D.) Mackenzie. — Egypt and the Egyptian Question. London, 1883.
26. Weiss (J.-J). — La Question égyptienne (Revue politique et littéraire, 15 juillet 1882).
27. Zeidann (G.). — Tarikh Masr El Hadis, en arabe (L'Histoire de l'Egypte contemporaine, 2 vol. Le Caire, 1898).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LA PÉRIODE ANTÉRIEURE A LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

CHAPITRE PREMIER

LA CRISE ÉGYPTIENNE
(février 1881, juin 1882).

CHAPITRE II

LA POLITIQUE EUROPÉENNE ET LA CRISE ÉGYPTIENNE
(février 1881-30 mai 1882)

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE TURQUIE ET LA CRISE ÉGYPTIENNE

DEUXIÈME PARTIE

LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

CHAPITRE IV

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES A LA CONFÉRENCE DE CONSTANTINOPLE

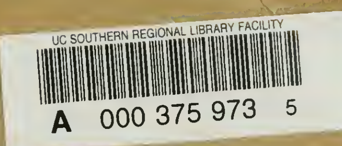
CHAPITRE V

LES PREMIÈRES RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE
(du 23 juin au 24 juillet 1882)

CHAPITRE VI

DERNIÈRES RÉUNIONS DE LA CONFÉRENCE
(du 24 juillet au 14 août)

Imp. Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris — 2109-13


UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 375 973 5